



**HAL**  
open science

# Les réîtres en France pendant les guerres de religion : 1562-1598

Thomas Monnerie

► **To cite this version:**

Thomas Monnerie. Les réîtres en France pendant les guerres de religion : 1562-1598. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03276630

**HAL Id: dumas-03276630**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03276630v1>**

Submitted on 2 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Université Rennes 2

UFR Sciences Sociales, Département d'Histoire

M2 Histoire, Civilisations, Patrimoine

2020 – 2021

Mémoire sous la direction de Philippe HAMON



**Les reîtres en France pendant les guerres de Religion,**

**1562 – 1598**

Thomas MONNERIE

Illustration de couverture :

Frans Hogenberg : *Jean Casimir fils de l'électeur Palatin, amène au prince de Condé 8 000 reîtres et 6 000 suisses, au secours des Calvinistes*, gravure à l'eau forte, 1576.

Université Rennes 2  
UFR Sciences Sociales, Département d'Histoire

Master Histoire, Civilisations, Patrimoine (M2)

Mention Histoire, Sciences Sociales

**Les reîtres en France pendant les guerres de Religion,  
1562 – 1598**

Thomas MONNERIE

Mémoire sous la direction de Philippe HAMON

Numéro étudiant : 21502356



## Remerciements

Je remercie tout d'abord Monsieur Philippe Hamon, mon directeur de mémoire, qui m'a amené à découvrir les reîtres et la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, une thématique et une époque passionnante. Échanger ensemble s'avéra toujours très stimulant, et ses paroles furent une grande source d'inspiration et de motivation pendant ces deux années.

Je remercie également les professeurs de l'Université Rennes 2, qui ont fait de leur mieux pour proposer des cours en distanciel et en présentiel pendant cette période de crise sanitaire, ainsi que le personnel, qui a fourni beaucoup d'effort pour permettre aux étudiants de bénéficier des ressources de l'université pendant les longues périodes de fermeture.

Enfin, je remercie ma famille, qui m'a soutenue pendant toutes ces années, et grâce à qui j'ai pu suivre un parcours qui me passionne. Je remercie particulièrement ma sœur, Maëva, et ma compagne, Virginie, pour leurs nombreuses relectures et leurs conseils.

# Sommaire

Remerciements.....	1
Liste des abréviations.....	
Table des cartes.....	
Table des illustrations et tableaux.....	
Table des monnaies.....	
Partie I. Introduction.....	1
Partie II. Les reîtres et leur rôle original pendant les guerres de Religion.....	17
Partie III. Les reîtres : un type de combattant adapté aux guerres civiles ?.....	67
Partie IV. Questions économiques et financières.....	105
Partie V. Les reîtres entre religion, diplomatie et politique.....	137
Partie VI. Conclusion.....	159
Sources.....	171
Bibliographie.....	179
Table des matières.....	189
Annexes.....	193

## Liste des abréviations

- Anquez ANQUEZ, Léonce. *Henri IV et l'Allemagne : d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars*. Paris : Hachette, 1887.
- Barthold BARTHOLD, Friedrich Wilhelm. *Deutschland und die Hugenotten : Geschichte des Einflusses der Deutschen auf Frankreichs kirchliche und bürgerliche Verhältnisse von der Zeit des Schmalkaldischen Bundes bis zum Gesetze von Nantes ; 1531 – 1598*. Brême : Schlodtmann, 1848.
- Le Roux LE ROUX, Nicolas. *Les guerres de Religion, 1559 – 1629*. Belin, 2009.
- Redlich REDLICH, Fritz. *The German Military Enterpriser and his work force, a study in European economic and social history*. Wiesbaden : F. Steiner, 1964.
- Haton HATON, Claude et BOURQUIN, Laurent. *Mémoires de Claude Haton*. Paris : Édition du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2007, 4 Tomes.
- Wolgast WOLGAST, Eike. *Reformierte Konfession und Politik im 16. Jahrhundert. Studien zur Geschichte der Kurpfalz im Reformationzeitalter*. Heidelberg : Universitätsverlag C. Winter, 1998.
- Wood WOOD, James B. *The King's Army, Warfare, soldiers, and society during the Wars of Religion in France, 1562-1576*. Cambridge : Cambridge University Press, 1996.

## Table des cartes

Carte 1 : Le royaume de France et ses États frontaliers, seconde moitié du XVIe siècle.....	10
Carte 2 : Cours d'eau et villes stratégiques.....	11
Carte 3 : Campagne d'Andelot en 1562 et 1563.....	25
Carte 4 : Campagne de Jean-Casimir en 1568.....	31
Carte 5 : Campagne de Wolfgang de Deux-Ponts et Guillaume d'Orange en 1569.....	36
Carte 6 : Les opérations des reîtres d'Henri III et Condé entre 1574 et 1576.....	48
Carte 7 : Campagne de Bouillon et Dohna en 1587.....	59
Carte 8 : Trajet de Christian de Anhalt et Turenne en 1591 et 1592.....	64
Carte 9 : Trajets superposés des principales campagnes des reîtres en France.....	153

## Table des illustrations et tableaux

Illustration 1: L'ordonnance des deux Armées de la Bataille de Dreux, donnée le 19 Décembre 1562. Estampe de Tortorel et Perrissin, Gallica, BNF.....	26
Tableau 1: Occurrences des termes "reître", "lansquenet" et "Suisse".....	69
Illustration 2: Occurrences des termes "reître", "lansquenet" et "Suisse".....	69
Illustration 3: Pourtrait de la fonteyne. Gravure de Jean Perrissin.....	75
Tableau 2: Proportions de reîtres et lansquenets dans les armées allemandes.....	93
Tableau 3: Soldes particulières d'un régiment et d'une compagnie.....	110

# Table des monnaies

\* Il faut noter que la valeur de ces monnaies a pu varier au cours de la période, il s'agit donc ici d'approximations.

## Monnaies ayant cours en France

0,5 écu sol

=

1 florin

=

1,5 livre

=

30 sols

=

360 deniers

## Monnaies ayant cours en Allemagne

0,5 Reichsthaler

=

1 Gulden (= florin, florin rhéнан)

=

15 Batzen

=

45 Kreuzer

# Partie I. Introduction

## Chapitre 1. Les reîtres, avant-propos

« Jamais en France nation n'avoit esté plus craincte ni redoubtée que furent lesditz reistres ; lesquelz toutesfois ne faisoient aucun mal aux simples gens des villages où ils logeoient, mais prenoient et ravissoient tous leurs biens qu'ilz trouvoient et les chargeoient en leurs harnois et les enmenoient avec eux. Ils portoient en iceux leurs harnois vans à vaner grain, fléaux à batre ès granges, seaux ou seilles à porter et puiser eau, cordes et chaînes pour en puiser ; ils avoient sur aucuns harnois de petis fours à cuyre le pain, pour s'en servir en nécessité, et molins artificiellement faictz pour moudre du grain. Ils estoient fort songneux de charger du bled et de l'avène en leurs ditz harnois et d'enmener le bestial gros et menu devant eux. Où ilz se logeoient, ne faisoient que chercher et foullier en terre ès logis, jardins, courts, fumiers, pour trouver butin, et tout ce qu'ils trouvoient de caché et non caché estoit à eux, et n'y avoit personne qui y pust donner ordre ou qui voulust. Ils assailloient aussitost les logis, maisons et chasteaux des gentishommes par ou ilz passoient, qu'ilz voyoient n'estre fortz et de deffences, et si tuoient ou prenoient prisonniers les gentishommes d'iceux qui tomboient en leurs mains, qui estoit la cause que les gentishommes mal fermez vuydoient leurs maisons et se saulvoient ès villes. »<sup>1</sup>

La paix d'Amboise, signée le 19 mars 1563, mit fin à la première guerre de Religion. Après l'arrêt des combats, les troupes allemandes ayant servi pour les huguenots<sup>2</sup> et les catholiques se rassemblèrent en une seule troupe pour regagner l'empire. Les propos de Claude Haton, ci-dessus, résument bien la façon dont la présence des reîtres pendant l'année passée avait été vécue : leur retour au pays ne fut pas moins mouvementé. Ces derniers, alors entre 10 000 et 12 000 selon l'auteur<sup>3</sup>, revinrent en nombre conséquent en France tout au long des guerres civiles. Appelés *reistres*, *chevaux pistoliens*, ou plus rarement *cavaliers noirs*<sup>4</sup> dans les sources de l'époque, ces cavaliers originaires du *Reich*, le Saint-Empire romain de la nation germanique, et caractérisés par leur façon innovante de combattre à l'aide de deux pistolets, sont par la suite très largement tombés dans l'oubli. Pourtant, leur rôle fut considérable pendant la seconde moitié du XVIe siècle, et ils marquèrent aussi bien les populations du royaume de France, par leur violence et leur rapacité, que les élites, en

---

1 Haton, Tome 1, p.432.

2 C'est-à-dire les protestants français, en majorité calvinistes.

3 Haton, Tome 1, p.423.

4 Dans les sources allemandes : *schwarze Reiter* ou *Reuter*.



devenant des acteurs incontournables de la scène militaire. Dans le cadre de ce mémoire, le cas des reîtres sera étudié, et en particulier ceux qui intervinrent sur le territoire du royaume de France pendant toute la durée des guerres de Religion, soit de la première guerre, qui débuta en mars 1562, juste après l'entrevue de Saverne entre le duc François de Guise et le duc Christophe de Wurtemberg<sup>5</sup>, à la huitième et dernière guerre qui prit fin avec la signature de l'Édit de Nantes en avril 1598.

Les *pistoliers*, aux côtés des Suisses et de leurs compatriotes lansquenets<sup>6</sup>, fournirent une grande partie des effectifs des armées françaises du temps, venant compléter les armées royales de faibles effectifs, ou composant une part significative des troupes huguenotes. Il est fréquent, pour désigner ces troupes, de parler de mercenariat. En allemand, le terme *Söldner*, l'équivalent en français du soldat, soit celui qui reçoit une solde, fait directement référence à un mercenaire. En effet, ces troupes se rassemblèrent et monnayèrent leurs services en ayant le gain pour objectif. Mais la situation est plus complexe pour différentes raisons. Principalement, ce n'était alors pas le privilège des étrangers que de combattre pour l'argent, à une époque où le domaine militaire était en pleine mutation. Même l'élite de la noblesse française, la gendarmerie héritière de l'ancienne chevalerie et de ses valeurs, était organisée en compagnies et rémunérée sur la base de soldes. Il ne faut pas non plus négliger le rôle des différents *Stände*<sup>7</sup> allemands dans la formation de ces unités. Alain Tallon, en présentant l'époque, décrit notamment une Allemagne où « certains États et certains princes se transforment en véritables entreprises de mercenariat, fondant leur richesse sur la location de leurs soldats. »<sup>8</sup>. Il est évident que l'individu n'était pas la seule échelle de l'entreprise militaire, et Braudel lui-même écrivait que « les États sont les plus grands entrepreneurs du siècle. »<sup>9</sup> Au terme « mercenaire », chargé d'un lourd sens, sera donc ici préféré le terme plus neutre d'« entrepreneur », popularisé notamment par l'historien allemand Fritz Redlich<sup>10</sup>. Pour éviter les confusions, il sera simplement question d'« employeurs » pour désigner les

---

5 C'est en rentrant de l'entrevue de Saverne, le 1er mars 1562, qu'eut lieu le massacre de Vassy pendant lequel le duc François de Guise et ses troupes tuèrent une cinquantaine de protestants. L'événement de Vassy est généralement retenu comme déclencheur de la première guerre de Religion.

6 Les lansquenets, de l'allemand *Landsknecht*, « serviteurs du pays », étaient des soldats à pied, armés de piques, de hallebardes ou d'arquebuses. Lorsque l'on désigne des soldats allemands, l'infanterie fait systématiquement référence à des lansquenets et la cavalerie à des reîtres.

7 Les États de l'empire représenté au *Reichstag*, la diète impériale.

8 TALLON, Alain. *L'Europe au XVIe siècle : états et relations internationales*. Paris : Presses Universitaires de France, 2010, p. 121.

9 BRAUDEL, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II – Tome 2 : Destins collectifs et mouvements ensemble*. Armand Colin, 2017, p. 95.

10 REDLICH, Fritz. *The German Military Enterpriser and his work force, a study in European economic and social history*. Wiesbaden : F. Steiner, 1964.

acteurs pour lesquels les étrangers servirent en France<sup>11</sup>. Le mot reître, quant-à-lui, principalement écrit *reistre*<sup>12</sup> dans les sources du XVIe siècle, est une francisation du mot allemand *Reiter*, qui désigne simplement dans cette langue le cavalier, dans toute sa généralité. Le terme est resté jusqu'à présent dans le vocabulaire français, et est aujourd'hui lié à la brutalité, aux viols et aux pillages. Il perdit en évoluant son sens premier, caractérisé par deux attributs : le cheval et le pistolet. Cette évolution donne néanmoins une bonne idée de la réputation que purent se forger ces cavaliers depuis les guerres de Religion.

Les reîtres se rendirent en nombre variable en France tout au long de la seconde moitié du XVIe siècle. Des compagnies de *pistoliers* se trouvaient dans chaque camp, dès la bataille de Dreux, événement majeur de la première guerre de Religion. Et ce, jusqu'à la huitième et dernière guerre, comme en Normandie en 1592. Il est important de noter que les cavaliers allemands servirent aussi bien auprès des huguenots que de la monarchie, de la Ligue, ou d'étrangers comme les Espagnols : le recrutement de ces troupes d'un côté provoquait généralement la recherche de plus de reîtres par les opposants. Les contemporains assistèrent ainsi, tout au long des guerres, à une escalade concernant le recrutement de ces *cavaliers pistoliers*, avec des pics à la fin des guerres, suivis de renvois massifs au moment des paix. Les méthodes et habitudes de recrutement ont pu varier selon les employeurs, ce qui oriente involontairement le travail de l'historien : si les huguenots, manquant d'effectifs et d'organisation en France, eurent tendance à lever de véritables armées en Allemagne par l'intermédiaire de princes, la monarchie, quant à elle, eut plutôt tendance à recruter les compagnies ou régiments individuellement, en s'affranchissant de la supervision des princes. Les reîtres venus au secours des huguenots laissèrent ainsi plus de traces dans les sources, et semblent donc dominer dans la partie du mémoire dédiée à la chronologie. Ce n'est par contre pas le cas pour chaque partie, par exemple concernant les questions économiques, pour lesquelles la monarchie conserva plus de documentation. Quoi qu'il en soit, les phénomènes liés à la présence des reîtres en France pendant cette période seront décrits autant que possible, et de la façon la plus fidèle et précise.

---

11 Équivalent ici du *Warlord* des ouvrages anglo-saxons. Le terme « employeur » désignera uniquement le maillon le plus élevé de la chaîne de recrutement, c'est-à-dire le roi de France ou les chefs huguenots. La difficulté réside dans le fait que les différents acteurs de la chaîne de recrutement eurent souvent les mêmes rôles, mais à des échelles différentes.

12 Il me semble important de préciser que chez certains auteurs, comme Claude Haton, le terme *reistre* est omniprésent, car il semble tendre à désigner sans distinction tous les Allemands.

La présente étude poursuit premièrement un objectif synthétique, dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune synthèse rassemblant l'ensemble des connaissances concernant les reîtres, que ce soit en langue française, anglaise ou en allemand, et concernant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle comme pour la période moderne dans son ensemble. C'est pour cette raison que la prochaine partie visera à résumer chronologiquement les guerres de Religion en mettant en lumière la présence des *pistoliers* en France ainsi que leur rôle, qu'il ait été important ou non. Ensuite, en prenant appui sur le résumé chronologique, le portrait de ces hommes sera dressé, en présentant l'organisation, le mode de fonctionnement des troupes lors des recrutements, en campagne et au combat. Une partie entière sera dédiée aux aspects économiques et financiers, et, enfin, seront évoquées les dimensions diplomatiques, religieuses et géographiques liées aux différentes campagnes des Allemands. En centrant le propos sur le rôle des régiments de reîtres, les guerres de Religion seront nécessairement abordées d'un point de vue transnational<sup>13</sup>, connectant France et principautés du Saint-Empire. Les individus qui permirent cette connexion, qu'ils furent de grands princes allemands ou de plus modestes entrepreneurs de guerre, doivent être considérés comme des acteurs de la diplomatie européenne.

Prendre en particulier *les reîtres* comme sujet, ou comme sujets, plutôt que *les Allemands*, ou *les condottieres*, implique plusieurs interrogations concernant l'importance de ces hommes et l'usage qui en fut fait. En quoi furent-ils mêlés à une « course au recrutement » pendant les guerres civiles ? Quelles dynamiques stratégiques, diplomatiques, religieuses, économiques et financières peuvent-ils révéler ? La question de l'écart entre la présence des reîtres dans les sources des guerres de Religion, où ils semblent « omniprésents », et le désintérêt généralisé des historiens à leur encontre encourage également à se poser une question de nature historiographique : les reîtres n'ont jamais été étudiés « de façon spécifique », pour quelles raisons ? Il est intéressant de constater, enfin, que les reîtres ne semblèrent essentiellement exister qu'à travers le prisme des guerres de Religion, et en particulier à travers les sources françaises : pourquoi ?

---

13 Avec les reîtres, il est question d'individus dont l'existence même est liée à la circulation des hommes. En allemand, le terme *Reisige* (ou de *Reisläufer* pour les Suisses) désigne ces soldats qui trouvaient emploi à l'étranger, ce qui a donné le terme allemand moderne *Reise* : le voyage.

## Chapitre 2. Contextualisation

### Contexte historique

Le XVI<sup>e</sup> siècle marqua selon Alain Tallon le début de l’Ancien Régime et l’avènement de l’État Moderne<sup>14</sup>. Pourtant, ce fut une période très troublée en Europe occidentale. L’Allemagne, bouleversée pendant la première moitié du siècle par les conflits religieux, profita finalement entre 1555 et 1618 d’une longue période de paix. Au contraire, le royaume de France vit se succéder un grand nombre de guerres pendant la seconde moitié du siècle. Depuis la publication des 95 thèses par Martin Luther en 1517, les Allemands étaient profondément divisés sur les questions religieuses. Plusieurs conflits se succédèrent en Allemagne, la guerre des paysans entre 1524 et 1527 puis la guerre de Smalkalde entre 1546 et 1547. Depuis que Frédéric le Sage avait protégé Luther, son successeur Jean I avait fait du luthéranisme en 1527 la religion d’État en Saxe. La plupart des électeurs temporels s’étaient ensuite convertis et avaient fait passer leurs États au protestantisme : Joachim II Hector de Brandebourg à partir de 1539, Othon-Henri du Palatinat, dit Ottheinrich, en 1543. Maurice de Saxe, de la branche albertine des Wettin, qui avait succédé à son cousin de la branche ernestine en tant qu’électeur en 1547 après s’être rallié à Charles Quint pendant la guerre de Smalkale, était lui-même protestant. La confession d’Augsbourg, rédigée par Philippe Melancton, réformateur proche de Luther, gagna également le landgraviat de Hesse, les duchés de Brunswick-Lunebourg, de Wurtemberg, de Poméranie, les villes d’Augsbourg, Magdebourg, Ulm, Constance, Strasbourg, Brême, Lübeck, Hambourg, etc. En parallèle s’était développé le calvinisme, sous l’impulsion de réformateurs comme Ulrich Zwingli, Jean Calvin ou Théodore de Bèze. Le calvinisme se répandit en Suisse, dans l’ouest de l’empire dans le Palatinat et en Alsace, en France et aux Pays-Bas. L’électeur palatin Frédéric le Pieux (1559 – 1576) fit du Palatinat<sup>15</sup> la plus importante principauté calviniste du *Reich* et fut par la suite un des grands alliés des huguenots. À partir de 1555 et de la paix d’Augsbourg, l’empire était en paix. Les conflits majeurs ne reprirent qu’au siècle suivant avec la guerre de Trente

Ans (1618 – 1648). Catholiques et luthériens firent généralement en sorte de maintenir le statu

14 TALLON, Alain. *Op. Cit.*, p. XVIII.

15 Le Palatinat et la Bavière étaient divisés en de nombreuses principautés sous la domination de la maison de Wittelsbach, une des plus puissantes de l’empire. L’électeur était théoriquement le premier des princes palatins. Frédéric le Pieux fut le premier électeur de la branche de Palatinat-Simmern. La branche de Palatinat-Deux-Ponts, luthérienne, joua également un rôle actif dans les guerres de Religion en France.

quo, fondé sur le principe *cujus regio, ejus religio* : tel prince, telle religion. La Saxe et le Brandebourg incarnèrent ainsi longtemps le parti du statu quo chez les protestants. Contrairement aux luthériens, les calvinistes, qui étaient nombreux en Suisse, aux Pays-Bas et dans le Palatinat, firent office d'éléments perturbateurs : dans l'empire, le Palatinat s'imposa longtemps comme une figure d'opposition à l'Espagne catholique et à la Papauté, et ce jusqu'au désastre de la guerre de Trente Ans. Mais la situation pouvait beaucoup évoluer d'un règne à un autre, la mort d'un prince pouvait à l'époque faire basculer l'ensemble d'une principauté, du moins en théorie, d'une confession à une autre. Ainsi, le Palatinat passa avec Othon-Henri du catholicisme au luthéranisme, avec Frédéric le Pieux du luthéranisme au calvinisme, avec Louis VI du calvinisme au luthéranisme, et avec Frédéric IV du luthéranisme au calvinisme. La Contre-Réforme marqua également le retour d'une partie du sud de l'Allemagne au catholicisme.

Le Palatinat joua un rôle majeur pendant la période qui nous intéresse. Frédéric III fit de sa principauté un véritable *asylum haereticorum*, accueillant les dissidents de toutes parts. L'université et la ville d'Heidelberg devinrent le centre spirituel et politique des réformés de l'empire. L'alliance entre les calvinistes français, les huguenots, et l'électeur palatin fut un élément important de la survie de la Réforme en France. Le Palatinat avait une position singulière dans l'empire, seul État d'envergure à avoir embrassé le calvinisme aussi tôt, et rare principauté protestante à avoir eu une politique ouest-européenne aussi affichée. Les liens du Palatinat avec l'ouest étaient anciens, Frédéric le Pieux ayant par exemple passé une partie de sa jeunesse aux cours de Nancy, Liège et Bruxelles<sup>16</sup>. C'était également le cas de son fils, Jean-Casimir, qui intervint à plusieurs reprises en France pendant la période et devint par la suite un acteur incontournable pour les huguenots cherchant de l'aide dans l'empire.

Malgré leur rôle central dans l'empire, les empereurs seront surprenamment absents de ce mémoire concernant les relations entre la France et l'Allemagne. En effet, les empereurs s'étaient depuis longtemps montrés incapables d'imposer leur suzeraineté à cet ensemble politique largement décentralisé qu'était le Saint-Empire romain germanique. Récemment, les exemples de Maximilien I (1508 – 1519) et Charles Quint (1519 – 1558), grands par leur puissance, leurs capacités et leur prestige, avaient échoué à réformer le *Reich*, à mobiliser ses ressources, ou même à repousser les offensives françaises. De plus, à partir de l'abdication de Charles Quint, l'attitude hégémonique de la branche espagnole des Habsbourg avait repoussé la branche autrichienne et impériale au second plan. Trois Habsbourg se succédèrent à l'empire pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : le frère de Charles Quint, Ferdinand I

---

16 Wolgast, p. 14.

(1556 – 1564), Maximilien II (1564 – 1576) et Rodolphe II (1576 – 1612). Ces derniers, à la fois par prudence et par impuissance politique, ne firent rien pour remettre en question le statu quo religieux. En Espagne, la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle fut marquée par le long règne du fils de Charles Quint, Philippe II (1556 – 1598). Son règne fut cependant troublé, entre autres, par la révolte des Pays-Bas qui se transforma en conflit religieux.

En France, la réforme protestante avait dans un premier temps été reçue avec une relative bienveillance sous le règne de François I (1515 – 1547). Jusqu'au début du règne de Charles IX, les autorités crurent à une possibilité de concorde entre les confessions<sup>17</sup>. Une partie de la noblesse française se convertit au protestantisme dans sa forme calviniste, comme les princes du sang Antoine de Navarre, qui revint plus tard au catholicisme, et son frère Louis de Condé. Les princes luthériens d'Allemagne devinrent rapidement des alliés du roi de France contre l'empereur son rival, ce qui permit notamment au pays de s'agrandir en direction de l'empire en 1552 lors du « Voyage d'Allemagne » de Henri II. Mais cinq ans plus tard, la bataille de Saint-Quentin, défaite désastreuse pour la France, mit un coup d'arrêt aux guerres d'Italie contre les Habsbourg et aux volontés d'expansion des rois de France dans la péninsule. Cinq rois se succédèrent pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : Henri II (1547 – 1559) et trois de ses fils François II (1559 – 1560), Charles IX (1560 – 1574) et Henri III (1574 – 1589). Avec le dernier s'éteignit la branche capétienne des Valois, suivie des Bourbons avec l'avènement d'Henri IV (1589 – 1610) au trône de France. Contrairement à l'Allemagne, la France plongea dans les troubles civils et religieux pendant cette période ou se succédèrent huit guerres de Religion.

Le recrutement massif d'étrangers pendant les guerres d'Italie par les Habsbourg et les Valois modela durablement la composition des armées de l'époque. Ce n'était pas un phénomène nouveau, mais aux côtés des condottieres, les mercenaires italiens, et des Suisses, qui jouèrent un rôle de premier plan dans les armées royales tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>, furent également recrutés des milliers de lansquenets ainsi que les premiers reîtres. Lors de la huitième guerre d'Italie, l'armée française en Piémont comptait par exemple 14 800 lansquenets, commandés par le comte Guillaume de Fürstenberg et le duc Christophe de Wurtemberg<sup>19</sup>. Lors du siège de Metz en 1552, lorsque Charles Quint tenta de reprendre les

---

17 CROUZET, Denis. *La nuit de la Saint-Barthélémy : un rêve perdu de la Renaissance*. Paris : Fayard, 1994, p. 9.

18 La paix perpétuelle de 1516 entre la France et les Cantons suisses avait fait de ces derniers des partenaires de choix des rois de France.

19 POTTER, David. *Foreign Mercenaries in the Service of the King of France, The Germans : Lansquenets*. Dans : *Renaissance France at War, Armies, Culture and Society, c.1480-1560*. Wiltshire : The Boydell Press, 2008, p. 131-143.



Trois-Évêchés, l'empereur mena avec lui 15 000 lansquenets commandés par Albrecht Alcibiade de Brandebourg-Culmbach<sup>20</sup>. Pendant la période suivante, les Allemands eurent tout le loisir de vendre leurs services en France. C'est donc sans surprise qu'on retrouva des lansquenets dans les deux camps des guerres de Religion, comme lors de la bataille de Dreux où ils s'affrontèrent. À la fin des guerres d'Italie, ni la France, ni l'Espagne n'avaient les moyens d'une guerre longue. L'armée française était également désorganisée par le massacre de « chevalerie » française à Saint-Quentin, ce qui explique en partie le recours important aux étrangers par la suite. De plus, l'usage d'entrepreneurs milliaires, souvent considéré comme une pratique peu noble<sup>21</sup>, a pu être éludé dans des travaux plus anciens faisant des guerres de Religion un conflit « franco-français ». Les troupes « françaises » semblent dans l'ensemble mieux connues que les troupes étrangères, souvent éphémères et tout sauf sédentaires, que composaient les régiments de reîtres et lansquenets.

En s'intéressant aux reîtres, la dimension internationale, transfrontalière, de ces conflits sera au cœur du propos. Selon Charles Oman, le XVI<sup>e</sup> siècle fut à l'origine d'une « décompartmentalisation » des conflits européens<sup>22</sup> : les guerres d'Italie auraient débuté ce processus, et en effet, pendant la période qui nous intéresse, l'Allemagne apparut en Europe occidentale comme un ensemble central aux frontières poreuses, où se multiplièrent les ambassades diplomatiques, les opérations financières des rebelles et les levées militaires. Les dirigeants des guerres de Religion ne cessèrent d'envoyer des agents auprès des Allemands pour négocier leur ralliement, leur neutralité, débloquer des fonds, etc. De plus, si les conflits eux-mêmes ne portèrent pas en Allemagne, les marges de l'empire souffrirent des allées et venues des armées, et en premier lieu le duché de Lorraine. La dimension religieuse des conflits ouest-européens de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est en partie responsable du changement d'échelle des guerres du national au transnational : le sentiment d'une communauté religieuse à défendre se développa particulièrement chez les réformés. Les questions religieuses éveillèrent des passions et trouvèrent un public attentif dans une Allemagne apaisée après un demi-siècle de débats religieux<sup>23</sup>. Les Pays-Bas protestants comme la France bénéficièrent de l'appui allemand, et en 1568 et 1569 s'opéra à une fusion des théâtres de guerre français et espagnols avec l'arrivée de l'armée de Guillaume d'Orange

---

20 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *The Military Revolution Debate : Readings On The Military Transformation Of Early Modern Europe*. Routledge, 2018, p. 255.

21 Il ne faut pas non plus oublier que les Allemands jouèrent un rôle majeur dans la « diabolisation » des troupes étrangères, notamment avec le sac de Rome par les lansquenets en 1527.

22 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 303.

23 VAN TOL, Jonas. *William of Orange in France and the Transnationality of the Sixteenth-Century Wars of Religion*. *Low Countries Historical Review*. 2019, p. 33-58.

et Ludovic de Nassau en Champagne. Les Espagnols, conscients du lien entre rebelles huguenots et néerlandais, interférèrent également à plusieurs reprises dans les guerres civiles françaises, envoyant par exemple Pierre-Ernest de Mansfeld auprès de Charles IX en 1569, ou en soutenant plus tard la Ligue. Il fallut attendre la fin du siècle pour voir la France d'Henri IV affronter à nouveau directement l'Espagne du très catholique Philippe II. Cette internationalisation des conflits fut également le fruit des nombreux liens diplomatiques entretenus entre les différents acteurs français et allemands. Les Guises, originaires de l'empire, y avaient des amis et y recrutaient des reîtres dès 1562. La monarchie versait également de nombreuses pensions aux princes protestants, et les calvinistes français trouvèrent un appui important chez leurs coreligionnaires, et même chez les luthériens avec qui les relations ne furent pas toujours faciles. Toutes ces raisons ont fait de l'empire une « arrière-cour » des guerres de Religion, où les intérêts des différents partis français se sont animés.

### Contexte géographique

L'histoire des reîtres est résolument ouest-européenne, et touche à l'interaction entre les deux ensembles que sont, d'une part, le royaume de France et, d'autre part, le Saint-Empire romain germanique. Cette interaction sera au cœur de cette étude. L'espace d'origine des reîtres, c'est-à-dire de recrutement dans l'empire, et espace d'action « français », où se déroulent les opérations militaires proprement dites, doivent être distingués. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le Saint-Empire se confondait de plus en plus avec l'« Allemagne », c'est-à-dire les territoires où l'on parle « allemand »<sup>24</sup>. Du moins, l'empire se recentrait autour de ses territoires de langue allemande : l'Italie et la Bourgogne (au sens large, le cercle de Bourgogne comprenant la Franche-Comté, les Pays-Bas et le Luxembourg) étaient passées dans l'orbite espagnole, la Suisse s'était éloignée de l'empire et rapprochée diplomatiquement de la France. Petit à petit, la France s'étendait en direction de l'empire, ayant acquis le Dauphiné au XIV<sup>e</sup> siècle, la Provence au XV<sup>e</sup> siècle, puis ayant mis un pied en Lorraine au XVI<sup>e</sup> siècle lors du Voyage d'Allemagne. Le *Reich* était donc bordé pendant la période qui nous intéresse par les possessions espagnoles à l'ouest, la Suisse et les possessions des Habsbourg au sud et à l'est, la Pologne à l'est et le Danemark au nord. Les principautés « allemandes » composaient un

---

24 Allemagne et Saint-Empire seront donc ici synonymes.

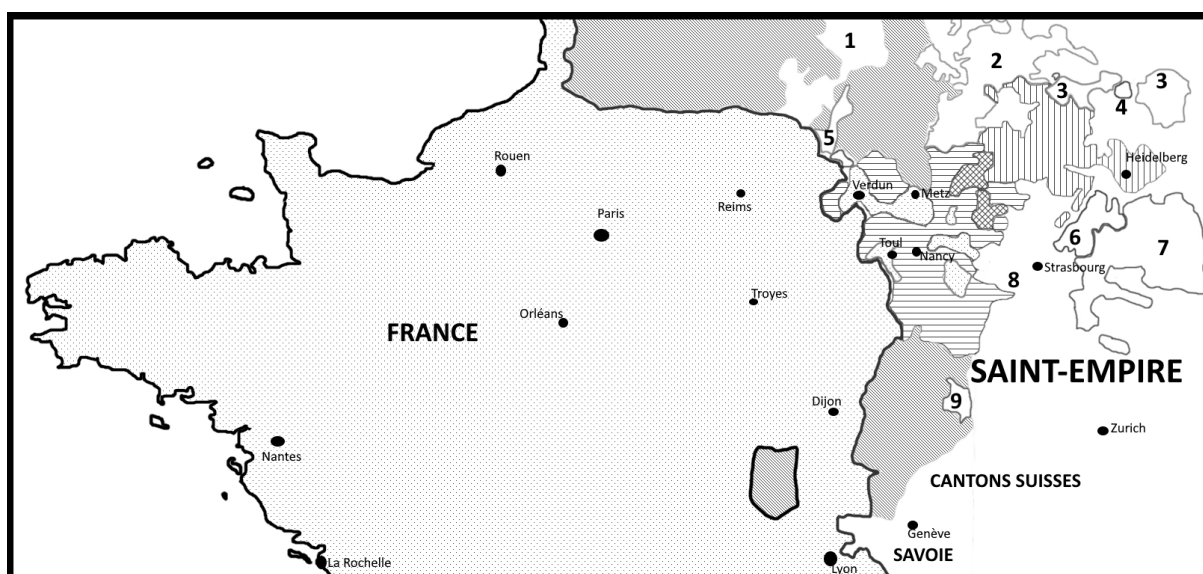
ensemble éclaté, très morcelé, où s'était développé avec la réforme protestante un phénomène de confessionnalisation qui divisa l'empire religieusement.

Au sein de l'espace d'origine des réîtres, deux ensembles se profilent :

– Un ensemble « rhénan » avec sa périphérie proche, comprenant du nord au sud les électors de Cologne, Trèves, Mayence et du Palatinat, auxquels s'ajoutent les comtés de Nassau, le landgraviat de Hesse, les duchés de Deux-Ponts et de Lorraine, l'Alsace, le pays de Bade, le duché de Wurtemberg, et enfin les villes de Coblenche, Francfort, et Strasbourg.

– Un ensemble de l'Elbe, plus distant de la France, centré autour des électors de Saxe et de Brandebourg, et comprenant les différents duchés saxons, les duchés de Brunswick, de Lunebourg, de Mecklembourg et de Poméranie, l'archevêché de Magdebourg et la principauté d'Anhalt.

Chacun de ces ensembles disposait de pôles économiques (foires de Francfort et de Leipzig), religieux (l'université d'Heidelberg pour l'Allemagne calviniste, celle de Wittemberg pour l'Allemagne luthérienne), etc. L'ensemble « rhénan », plus proche géographiquement de la France, a été plus sollicité pendant la période qui nous intéresse, mais les liens entre la Saxe et la monarchie française furent également forts. À ces deux ensembles échappe une partie de l'Allemagne du sud, avec la Bavière, la Souabe, le Tyrol, l'Autriche et la Bohême, ainsi que l'Allemagne du nord avec la Frise et les villes hanséatiques. L'absence de mention dans les sources de ces régions permet de resserrer notre champ d'étude.



Légende : 1) principauté épiscopale de Liège, 2) Électorat de Trèves, 3) Électorat de Mayence, 4) Francfort-sur-le-Main, 5) principauté de Sedan  
6) margraviat de Bade, 7) duché de Wurtemberg, 8) principauté épiscopale de Strasbourg, 9) comté de Montbéliard (Wurtemberg)

royaume de France

royaume d'Espagne

Électorat Palatin

duché de Deux-Ponts

duché de Lorraine

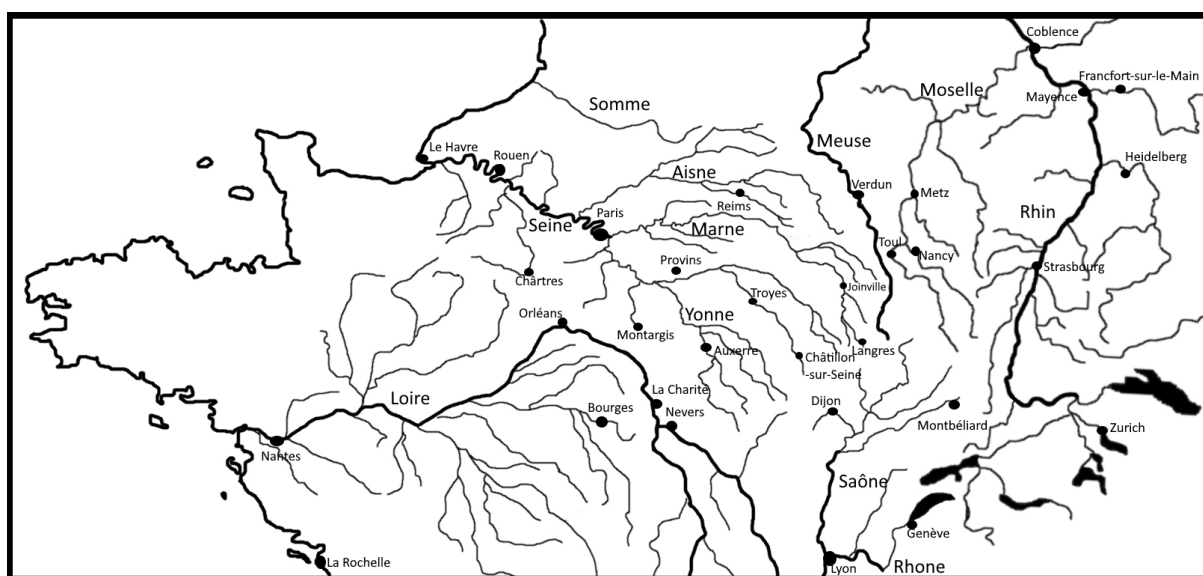
Carte 1 : Le royaume de France et ses États frontaliers, seconde moitié du XVIe siècle

La France de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle était essentiellement bordée par les possessions des Habsbourg d'Espagne : les Pays-Bas espagnols au nord, le Luxembourg, la Franche-Comté, l'Espagne au sud, en ajoutant la principauté épiscopale de Liège, la principauté de Sedan, les duchés de Lorraine et de Savoie<sup>25</sup>, et comprenait plusieurs enclaves dont le comté de Charolais, Avignon et la principauté d'Orange. Les réîtres furent présents en France tout au long de la période des guerres de Religion, mais pas sur tout le territoire. Deux ensembles d'opération se distinguent également dans le royaume :

– Un ensemble de la Seine, le quart nord-est du royaume surexposé aux incursions allemandes, au nord de Dijon et à l'est de Paris, et comprenant la Champagne et le nord de la Bourgogne. C'était essentiellement un espace de transit, entre l'empire et les lieux des combats, traditionnellement dominé par les Guises.

– Un ensemble de la Loire, cœur du royaume et espace des combats, sièges et batailles, comprenant le Poitou, l'Orléanais, le Berry et le Nivernais, auquel sera rattaché par commodité l'Île-de-France. Cette espace constituait généralement l'objectif à atteindre pour les armées allemandes, afin de s'y joindre aux huguenots et de participer aux combats.

Dans ces deux ensembles, il existait des étapes incontournables, permettant de circuler librement : Langres à l'entrée du royaume, Châtillon-sur-Seine, La Charité sur la Loire, etc. C'étaient des points de passage importants sur les fleuves français.



Carte 2 : Cours d'eau et villes stratégiques

25 Calais retourna à la France en 1558.

À ces deux ensembles, français et germanique, il est possible de détacher un troisième, une zone d'interaction entre les deux précédents : essentiellement composé du duché de Lorraine, mais aussi, dans une moindre mesure, de la principauté de Sedan, du comté de Montbéliard et d'une partie de l'Alsace. Cet ensemble, situé entre la Meuse et le Rhin et aux marges du royaume de France et de l'empire<sup>26</sup>, était d'une part un espace de recrutements des reîtres, et d'autre part un espace de combats, où s'exportaient les violences des guerres de Religion. La Lorraine et les Trois-Évêchés<sup>27</sup> sous contrôle français étaient enserrés entre les possessions des Habsbourg d'Espagne (voir carte 1, p. 10), seul passage possible pour les reîtres, et donc espace de choc entre espace de recrutements et espace de combats. S'y déroulèrent les premiers affrontements, annonçant l'arrivée des armées allemandes en France, et les dernières représailles, suite au départ des reîtres. La Lorraine souffra autant du passage des Allemands que la Champagne. Certaines villes de ce troisième ensemble étaient également des étapes obligatoires : Strasbourg, passage important sur le Rhin, Phalsbourg<sup>28</sup> entre la Lorraine, le Palatinat et l'Alsace, Baccarat à l'entrée de la Lorraine, Pont-à-Mousson sur la Moselle entre Metz et Nancy, Sedan à l'entrée du royaume de France sur la Meuse, etc. Les Guises, descendants de la maison de Lorraine, étaient issus de cet espace intermédiaire et avait des liens forts avec leurs cousins, ainsi qu'avec les princes allemands du Palatinat ou du Wurtemberg.

---

26 Cet espace faisait partie intégrante du Saint-Empire.

27 Les Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun, contrôlés par la France depuis 1552, étaient eux-mêmes morcelés et enclavés dans le duché de Lorraine.

28 *Pfalzburg*, soit la ville du Palatinat, *Pfalz* en allemand.

### **Chapitre 3. Notes sur les sources et la bibliographie**

#### **Les sources**

Si les reîtres n'ont que peu intéressé les historiens, ils marquèrent par chance les contemporains des guerres de Religion. Parmi les sources imprimées, de nombreux mémoires livrent des informations indispensables sur leurs opérations en France : les écrits de Michel de Castelnau, Claude Haton, Jacques Auguste de Thou, Pierre de l'Estoile, François de La Nouë, pourraient être cités. Certains écrits de diplomates français impliqués dans les recrutements de reîtres ont été conservés : Jacques Bongars, la Huguerye. Les correspondances des rois de France, de Catherine de Médicis, en Allemagne de Frédéric le Pieux et de son fils Jean-Casimir sont également disponibles. La correspondance de l'ambassadeur de Savoie René de Lucinge est également riche en détails. Plusieurs traités militaires peuvent également être utiles : La Nouë, à nouveau, mais également plus tardivement Georges Basta.

Les sources manuscrites sont moins nombreuses, plusieurs capitulations, c'est-à-dire des des contrats de recrutement de reîtres, sont disponibles à la BNF, elles seront disponibles en annexe. À noter que les écrits de Jacques de Ségur, que je n'ai pas eu le temps de consulter pour ce mémoire, n'ont jamais fait l'objet d'études et semblent être une riche source concernant ce sujet.

Dans l'ensemble, les sources en langue allemande sont rares, et de manière générale les historiens se sont concentrés sur les sources françaises. Ce vide pose la question de l'existence des reîtres en Allemagne, sujet qui sera à nouveau abordé en conclusion.



### Brève historiographie du sujet

« Notre connaissance de cette période troublée a été profondément renouvelée depuis vingt-cinq ans. Au point d'être aujourd'hui l'un des chantiers historiographiques les plus riches : l'univers culturel et mental, religieux et politique des guerres de Religion s'en trouve redessiné et perçu autrement. »<sup>29</sup>

Comme dit précédemment, il n'existe pas d'étude s'étant spécifiquement intéressée aux reîtres : les informations les concernant sont donc très dispersées. En plus des historiens « nationaux » français et allemands, les anglo-saxons ont également beaucoup écrit sur la période, notamment sur les thèmes militaires, longtemps restés tabous en Allemagne. Nous ferons ici brièvement le point sur les auteurs importants. Les ouvrages de chacun d'entre eux sont répertoriés à la fin du mémoire avec la bibliographie.

Du point de vue de l'histoire militaire, beaucoup d'études ont été faites sur les « mercenaires » en général, surtout sur les lansquenets et les Suisses (Peter Burschel par exemple). L'ouvrage de James Wood sur l'armée française de la première moitié des guerres de Religion est un indispensable, et livre plusieurs détails importants sur les reîtres. Récemment, la guerre intéresse moins, et les domaines sociaux et économiques ont plus de succès selon l'historien Clifford J. Rogers<sup>30</sup>, qui rappelle que développements économiques et militaires allaient de pair à l'époque moderne. Toujours en lien avec le domaine militaire, mais surtout du point de vue de l'histoire économique et sociale, l'historien allemand Fritz Redlich a très précisément étudié le modèle économique des entrepreneurs militaires. S'il s'est particulièrement intéressé à la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle et à la guerre de Trente Ans, sans se pencher sur le cas des reîtres, il reste pourtant un auteur incontournable. David Parrot et David Potter, plus récemment, peuvent également être cités.

Les œuvres sur les guerres de Religion en France du point de vue national sont nombreuses : celles d'Arlette Jouanna, Nicolas le Roux ont été d'une aide précieuse. Elles s'étendent peu sur les opérations des étrangers, mais c'est justement l'objectif de ce mémoire. Du côté allemand, Eike Wolgast a été une aide précieuse pour comprendre la position particulière du Palatinat. D'une part, l'étude de Mark W. Konnert concernant la Champagne est intéressante pour sa dimension locale, d'autre part, son ouvrage m'a poussé à étudier plus amplement la

29 Le Roux, p. 7.

30 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. I.

question des itinéraires, des trajets des reîtres à travers la France. À l'opposé, Léonce Anquez, Jonas van Tol et Alain Tallon ont été des sources d'inspiration pour aborder les guerres de Religion du point de vue international, transnational. Ce dernier parlait d'un « cloisonnement des historiographies nationales »<sup>31</sup> pour désigner la tendance récente en Histoire, en France comme à l'étranger, à traiter les histoires nationales individuellement. La démarche de ce mémoire est au contraire une tentative d'ouverture du thème des guerres de Religion aux éléments étrangers qui ont également marqué les conflits, en se libérant du cadre national. Le jeu entre les échelles, du local à l'international, me semble intéressant, et nécessaire, pour comprendre quelle a été l'influence des reîtres, dans son ensemble, sur les territoires concernés. La dimension mutuelle, franco-allemande, du mémoire ne peut pas non plus être ignorée. Cette particularité permet de se placer dans l'« effort durable de réflexion et de travail en commun sur le passé » afin de « réduire les préjugés causés par la méconnaissance mutuelle », comme l'écrit Jean-Pierre Dubois dans son article<sup>32</sup> sur le Manuel Franco-Allemand. Le thème est en effet méconnu, et gagnerait à être exploré.

---

31 « Il ne semble pas exagéré de dire que dans le dernier demi-siècle et sur le sujet qui nous intéresse, on a assisté à un phénomène très curieux de 'renationalisation' des débats historiographiques. », TALLON, Alain. *Op. Cit.*, p. XIX.

32 DUBOIS, JEAN-PIERRE. *Le manuel d'Histoire Franco-Allemand : Travail de mémoire et projet d'avenir*. *Revue des Deux Mondes*. 2010, p. 156-165.



## **Partie II. Les reîtres et leur rôle original pendant les guerres de Religion**

### **Chapitre 1. Les reîtres et la France avant les guerres de Religion**

Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les armées françaises eurent beaucoup de difficultés à se procurer, sur le territoire du Royaume, en soldats expérimentés et bénéficiant d'un entraînement aux nouvelles techniques de combat. Si les troupes recrutées en France comme les gendarmes continuèrent de représenter une base importante et précieuse pour l'armée royale, le manque constant de main d'œuvre et la professionnalisation du milieu militaire rendirent inévitable l'emploi d'étrangers tout au long du siècle. En 1562, au commencement des guerres de Religion, Claude Haton écrivait que « de tous les temps, les rois de France se sont servi des allemens, Suyssees et lansquenetz. »<sup>1</sup>. Les Suisses étaient alors déjà connus depuis le XV<sup>e</sup> siècle en France, et les lansquenets ne furent pas les premiers allemands à rejoindre les armées françaises, mais ce furent les premiers à s'y mêler en nombre aussi important. Dans l'empire, les combattants ne manquaient pas, et la guerre offrait de nombreuses opportunités. Le recrutement d'Allemands et de Suisses offrait plusieurs avantages : ces derniers étaient déjà entraînés, possédaient leurs propres armes et montures, avaient déjà acquis de l'expérience sur les différents champs de bataille européens, et les compagnies arrivaient en France à plein effectif. Les troupes recrutées à l'étranger représentèrent ainsi pendant la période des guerres civiles jusqu'à 70 % des effectifs de l'armée royale selon Wood<sup>2</sup>. Le connétable Anne de Montmorency, une des personnalités majeures du début des guerres civiles, avait lui-même assisté à la victoire des lansquenets allemands, qui composaient la majorité de l'armée de François I, contre les Suisses à Marignan en 1515. L'usage d'armées ethniquement très diverses était donc déjà habituel depuis un certain temps en France.

---

1 Haton, Tome 1, p. 349.

2 WOOD, p. 41.

Les progrès technologiques, et en premier lieu le perfectionnement et la démocratisation des armes à feu, provoquèrent ensuite le développement de nouveaux types de soldats dont firent partie les *cavaliers pistoliers* qui apparurent en milieu de siècle. À cette époque, la cavalerie était toujours particulièrement efficace au combat, la gendarmerie composait entre autres l'élite des troupes françaises. Armés de pistolets et recouverts d'une armure noire<sup>3</sup>, les reîtres causèrent des pertes importantes sur de nombreux champs de bataille. Attirés en France par l'appât du gain, ils gagnèrent au cours du siècle une réputation de cavaliers cruels et cupides. Très enclins aux mutineries et aux pillages, ils inspirèrent beaucoup de crainte et une certaine aversion à leurs contemporains, aux civiles comme aux militaires. Déjà avant 1562, des reîtres avaient servi pour le roi de France, notamment pendant les guerres d'Italie. En 1544, Tavannes connaissait déjà bien leur manière de combattre :

« Ceux qui mettront les reîtres sur le flanc droict d'une bataille, sans doute ils la mettront en desordre, parce que leur aguerriment n'est pas de passer au travers des escadrons, mais bien, ayans tiré leurs pistoletades, de tourner à gauche et faire le limaçon pour se mettre en seurté, et aux lieux où ils puissent recharger leurs pistolets, ce qu'advenant, tournant sur la gauche, ils rencontrent l'ordonnance de leur bataille et la rompent. Au contraire, s'ils sont en ordre sur la pointe gauche de l'armée, ils ne peuvent rien rompre, faisant leur limaçon à gauche. »<sup>4</sup>

C'est en effet pendant la même période qu'apparut le pistolet à rouet, qui permit pour la première fois à des unités montées d'utiliser des armes à feu. Après avoir fait leur apparition sur les champs de batailles allemands de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les reîtres arrivèrent pour la première fois en France avec les armées de Charles Quint. Comme Tavannes, Martin du Bellay écrit pour l'année 1544 :

« Sur ces entrefaites, l'Empereur s'avanca jusqu'à Thin l'Evêque, à deux lieues de Châlons. Accompagnés des chevaux-légers [les Français], ils sortirent de la place, & attaquèrent les coureurs de l'armée Impériale ; l'escarmouche fut vive, & il y eut bien des gens de tués de part & d'autre. Desbandes & Gentés [...] furent tués avec des armes d'une nouvelle invention ; c'étoient des pistoles ou pistolets, *qui sont*, dit notre Historien, *de petites arquebuses, qui n'ont environ qu'un pied de canon, & tirelon avec une main, donnant le feu avec le rouet.* »<sup>5</sup>

3 FIEFFÉ, Eugène. *Histoire des troupes étrangères au service de France depuis leur origine jusqu'à, nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire*. Paris : Librairie Militaire J. Dumaine, 1854, p. 31.

4 TAVANNES, Gaspard de Saulx vicomte de. *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*. Tome 1. Paris : Foucault, 1822, p. 357.

5 DU BELLAY, Martin et DU BELLAY, Guillaume. *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay-Langei*. Tome 6. Paris : Nyon, 1753, p. 34-35.

On peut ensuite pister les reîtres auprès des Français en 1554, pendant l'invasion de l'Artois contre l'Espagne, sous le règne d'Henri II. Parmi les commandants des lansquenets se trouvaient alors deux noms que l'on retrouvera pendant les guerres de Religion : le *Rheingraf* et Christophe von Roggendorf<sup>6</sup>. Le premier correspond probablement au Rhingrave de Salm, le second fut plus tard au service des Guises. Avec les lansquenets, se trouvaient alors 200 *pistoliers* au service de la France<sup>7</sup>. Ce nombre augmentera par la suite, la monarchie française aurait rapidement commencé à recruter ces cavaliers en plus grand nombre : selon l'historien David Parott, l'armée française au Piémont aurait compté déjà 8 200 reîtres en 1558<sup>8</sup>.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé, ce ne sont pas les protestants qui firent les premiers venir les Allemands en France au début des guerres de Religion. Peu avant le début des conflits, les Guises avaient chargé Roggendorf de lever plusieurs cornettes de reîtres, une cornette correspondant à une compagnie de cavalerie<sup>9</sup>. Avec la mort d'Henri II en 1559 avait débuté la longue régence de Catherine de Médicis, d'abord pour son aîné François II (1559 – 1560), puis pour Charles IX (1560 – 1574), encore mineur au début des guerres. Les tensions religieuses augmentaient alors en France et François de Guise s'appêtait à se rendre avec son frère le cardinal Charles de Lorraine à Saverne, du 15 au 18 février 1562, pour s'entretenir avec le duc Christophe de Wurtemberg. Cette entrevue avait peut-être pour objectif pour les Guises de se rapprocher des luthériens contre les huguenots calvinistes<sup>10</sup>. Le premier mars 1562, peu de temps après l'entrevue, François de Guise et ses hommes massacrèrent les protestants de Wassy : c'est l'événement qui est généralement retenu comme point de départ des guerres de Religion. Le colloque de Poissy, qui prit fin en octobre 1561, avait marqué l'échec de Catherine de Médicis à rapprocher catholiques et protestants français, et à partir de Wassy les Allemands ne jouèrent plus seulement le rôle de médiateurs en France : ils commencèrent à intervenir militairement. Dès le début des conflits, les généraux catholiques avaient été prêts à faire usage des Allemands. Dans une lettre datant de juin 1562 intitulée « Les remedes necessaires qui semblent au roi de Navarre et aux seigneurs qui sont avec luy soubz le bon plaisir de la royne », Antoine de Navarre prévoyait déjà d'utiliser à bon escient les lansquenets et les *pistoliers* déjà présents en France<sup>11</sup>.

6 Roggendorf, Rockendoff, Roquendolf, Roquendorff, Roquandolf, etc.

7 Barthold, p. 156.

8 PARROTT, David. *The Business of War, Military Enterprise and Military Revolution in Early Modern Europe*. Cambridge University Press, 2012, p. 58.

9 CASTELNAU, Michel de et PETITOT, Claude-Bernard. *Mémoires de Michel de Castelnau*. Paris : Foucault, 1823, p. 165.

10 MUNTZ, A. *Entrevue du duc Christophe de Wurtemberg avec les Guise, à Saverne, peu de jours avant le massacre de Vassy, 1562*. Vol. 4. Librairie Droz, 1855.

11 RUBLE, Alphonse. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*. Paris : Adolphe Labitte, 1886, p. 422.



## **Chapitre 2. La première guerre : des Allemands déjà présents en France, 1562 – 1563**

### **Le début des conflits et les premiers recrutements**

L'édit de janvier, promulgué par une assemblée convoquée par Catherine de Médicis le 17 janvier 1562, avait accordé au protestant les libertés de conscience et de culte. Cette mesure n'avait pourtant pas empêché la poursuite des troubles entre les deux confessions. Après le massacre de Wassy, les catholiques et les protestants se mobilisèrent. Le Triumvirat à la tête des catholiques et le l'État, composé de trois grands seigneurs : le connétable Anne de Montmorency, le duc François de Guise et Jacques d'Albon de Saint-André, qui avait initialement été encouragé par Catherine de Médicis, prit la décision d'emmener le roi et sa mère à Paris<sup>12</sup>. En retour, les huguenots prirent le contrôle de Tours et Orléans. Dès les premiers troubles, un étudiant d'Angers d'origine saxonne, Gaspard de Schomberg (1540 – 1599)<sup>13</sup>, prit la décision de combattre aux côtés des huguenots et de défendre Angers. Après la prise de la ville, il fuit à Orléans pour se mettre au service de Louis de Condé (1530 – 1569)<sup>14</sup>. Le chef des huguenots lui confia ses premières missions en Allemagne et Schomberg joua ensuite un rôle important tout au long des guerres de Religion, notamment après être passé dans le camp royal. Un autre Allemand, le baron Christophe de Dohna<sup>15</sup>, originaire de Prusse-Orientale, avait rejoint Condé à Orléans au même moment. Mais les protestants ne prirent pas sur le champ la décision d'appeler les princes d'empire à l'aide : le 10 avril, le prince de Condé, en accord avec la plupart des protestants, écrit à l'électeur palatin, aux ducs et à l'électeur de Saxe, aux ducs de Deux-Ponts et de Wurtemberg, au landgrave de Hesse, au margrave de Bade, ainsi qu'à l'empereur Ferdinand I pour leur demander de l'aide. Mais l'amiral Gaspard de Coligny était contre et souhaitait attendre que les catholiques fassent le premier pas<sup>16</sup>. Condé envoya sa belle-mère, Madelaine de Mailly, à Strasbourg pour contacter et s'occuper des relations avec les princes allemands<sup>17</sup>. Il envoya

12 Le Roux, p. 64.

13 De la famille saxonne des Schönberg.

14 Barthold, p. 386.

15 En allemand, Freiherr und Burggraf Christoph von Dohna. C'est probablement le frère de Fabien de Dohna, qui mènera l'armée allemande en Normandie en 1592.

16 Barthold, p. 387-388

17 *Ibid.*, p. 432.

également François d'Andelot, le frère de l'amiral Gaspard de Coligny, faire une levée en Hesse, afin de faire face aux reîtres et lansquenets des Guises, menés par le Rhingrave Jean-Philippe de Salm et le comte Roggendorf<sup>18</sup>. Condé donna également le 14 juin 1562 les pleins pouvoirs à Dohna pour recruter en Allemagne « pour libérer le roi », et il se porta caution pour payer les soldes<sup>19</sup>. Mais, jusqu'à la fin juillet, aucun prince allemand n'avait pris parti. Le comte de Wurtemberg s'était même opposé en mai à toute levée ou déplacement d'armée sur ses terres<sup>20</sup>. Les Allemands voulaient certainement s'assurer de combattre pour la bonne cause. L'ambassadeur d'Espagne en France rapporta le fait que les Guises durent rappeler aux reîtres du comte Roggendorf qu'ils allaient combattre des rebelles et non des victimes :

« Le conte de Roquendolf avoir donné des Articles à ses Reyters, qu'ilz serviroient envers & contre tous ; sinon en guerre offensive contre l'Empire ; mais ilz ont aussi voulu excepter ceulx de la Confession d'Auguste ; & craignant que quant ilz se trouveroient par deça, que les adversaires ne se déclarassent estre de la meste Confession. L'on a mandé audict S<sup>r</sup>. De Roquendolf, que si les Reyters ne veullent accorder de combactre contre tous, horsmis ledict Empire & mesmes contre les Rebelles, de quelque Religion qu'ils soient ; actendu que l'on veult point prendre prétexte de Religion, sinon de rébellion, qu'il ne les retienne à servir. »<sup>21</sup>

La volonté de ne pas agresser ceux de la « Confession d'Auguste », c'est-à-dire ceux de la confession d'Augsbourg, n'est pas exclusive aux *Reyters* de Roggendorf. Cette clause se trouve aussi sur les capitulations disponibles en annexe tout au long de la période<sup>22</sup>. Mais cette crainte des reîtres et le débat qui suivit montre que les Allemands étaient probablement, en partie au moins, luthériens. Castelnau s'avance même en indiquant que la plupart des reîtres au service du roi auraient été protestants<sup>23</sup>. Dans le camp huguenot, c'est le contraire, les chefs protestant devaient convaincre les princes allemands qu'ils étaient concernés par les conflits en France, et qu'ils avaient le devoir de soutenir la Réforme. Chacun des deux camps envoya des ambassades en Allemagne pour, au minimum, empêcher les levées du camp adverse, et si possible gagner les princes à leur cause. Les Guises poursuivirent ainsi leurs tentatives de rapprochement avec la maison de Wurtemberg, et restèrent proche des princes ernestiniens de Saxe qui ne firent rien pour les huguenots<sup>24</sup>.

18 THOU, Jacques-Auguste de. *Histoire universelle*. Londres : 1734, vol. 4, p. 253.

19 Barthold, p. 392.

20 SECOUSSE, Denis-François. *Mémoires de Condé*. 1743, vol. 3, p. 443.

21 *Ibid.*, vol. 2, p. 43.

22 Voir capitulation de Dompmartin, ligne 140.

23 CASTELNAU, Michel de et PETITOT, Claude-Bernard. *Op. cit.*, vol. 3, p. 224.

24 Barthold, p. 383, p. 393.

La situation finit par se débloquer, et une nouvelle période allait débiter pour les huguenots qui finirent par opérer leurs levées dans l'empire. Le 20 juin, Roggendorf était à Coblenche ou il recrutait ses reîtres avec l'aide de l'archevêché-électeur de Trèves, il fut ensuite placé par le roi à la tête des Allemands, et 5 000 Suisses avaient rejoint les Guises<sup>25</sup>. Après de longues négociations, seuls deux princes prirent parti pour Condé : le landgrave de Hesse et l'électeur palatin, et les princes protestants promulguèrent un « Ban de l'Empire contre les Reistres & Lansquenets, que le Comte Roquendorff leva en Allemagne pour le Triumvirat », expliquant que Guise abusait de la minorité de Charles IX<sup>26</sup>. Ils décidèrent également de se porter caution de 100 000 florins à Strasbourg pour les recrutements, mais il est peu probable que cette somme ait été réunie dans sa totalité : seuls Charles II de Bade-Durlach, Frédéric le Pieux et Wolfgang de Deux-Ponts<sup>27</sup> envoyèrent chacun 10 000 florins en caution. Ces derniers, ainsi que le duc de Wurtemberg et le landgrave de Hesse étaient donc les principaux alliés des huguenots dans l'empire.

« En ces entrefaites le Prince [de Condé] ayant receu nouvelles d'Andelot, l'advertissant de l'heureux succes de sa charge en Allemagne : & luy envoyant une piece d'argent de la largeur d'un taller, ou estoient les armoiries de cinq Princes associez pour son secours : fut grandement resjoy, & en fait rendre graces à Dieu solennellement. »<sup>28</sup>

En septembre 1562, avec signature du traité d'Hampton Court, la reine Élisabeth I accorda aux huguenots son assistance, et prévoyait de mettre 100 000 autres florins à disposition à Strasbourg lorsque les reîtres seraient entrés en France<sup>29</sup>. Andelot, qui recrutait en Hesse à l'aide de deux agents allemands, Johann von Razenberg et Heinrich von Schachten<sup>30</sup>, reçut également l'aide du maréchal de Hesse Friedrich von Rollshaufen, qui recruta 2 000 reîtres et 2 000 arquebusiers pour six mois. Allait s'y ajouter les vingt étendards de lansquenets et quelques reîtres du comte palatin. Andelot dut alors avancer 333 333 florins pour payer les frais de déplacement des reîtres vers le lieu de la première montre<sup>31</sup>. La première montre eut lieu dès août, mais les troupes commencèrent seulement à se rassembler à partir du premier

25 Barthold, p. 388.

26 SECOUSSE, Denis-François. *Op. cit.*, vol. 3, p. 500.

27 Deux-Ponts est la traduction française de *Zweibrücken*.

28 LA POPELINIÈRE, Lancelot Voisin de. *L'histoire de France enrichie des plus notables occurrences survenues ez provinces de l'Europe & pays voisins, soit en paix soit en guerre : tant pour le fait séculier qu'eclésiastic : depuis l'an 1550 jusques à ces temps*. 1581, vol. 1, p.329.

29 Barthold, p. 406.

30 THOU, Jacques-Auguste de. *Op. cit.*, vol. 4, p. 463.

31 Les montres étaient les revues de troupes pendant lesquelles les hommes étaient inspectés et payés. Elles étaient censées avoir lieu tous les mois.

octobre 1562 à Baccarat, à l'entrée du duché de Lorraine, et Andelot et Rollshaufen étaient alors malades. Kaspar von Melsthat commandait alors les fantassins et les *Rittmeister*<sup>32</sup> hessois étaient Otto von der Malsburg, Usseln, Meusebach, et Dohna. Gaspard de Schomberg était également présent<sup>33</sup>. Le 10 octobre, lors de la montre, l'armée d'Andelot et Rollshaufen était composée de neuf cornettes de reîtres pour 3 000 cavaliers, et de douze enseignes de lansquenets, probablement celles du comte palatin, pour 4 000 fantassins<sup>34</sup>. En face, les catholiques disposaient au moins des 3 000 lansquenets et 200 reîtres du Rhingrave et des 1 200 reîtres du comte de Roggendorf<sup>35</sup>. Dans l'ensemble, les huguenots disposaient de 20 000 hommes en juin, avant l'arrivée des 7 000 allemands d'Andelot, qui représentaient donc une part non négligeable de leur armée : environ un quart de la cavalerie et un quart de l'infanterie<sup>36</sup>.

#### Les premières opérations allemandes

« Sur tout la levee fut puissamment aidee par le Landgrave de Hesse, qui mit le premier aux champs Friderich Rols Haufen son Mareschal, si bien qu'au commencement d'Octobre l'armee fit monstre à Baccara de neuf cornettes de Cavallerie, qui faisoient 3000. chevaux & de douze compagnies de Lanskenets qui venoient à quatre. L'Espine Poictevin les joignit auprès de Strasbourg. Le Duc de Nevers s'opposa à eux à l'entree de France avec treze compagnies de gens d'armes, les Legionnaires de Picardie & de Champagne : mais cela n'empescha point de piller S. Cire, Icy & puis Chasteauvillain, où un Cordelier pédit des compagnons, & puis demeura Bourreau de l'armee tousjours en son habit. La les estrangers receurent le Harekelt des deniers qu'avoient fourni volontairement les Princes Allemans. »<sup>37</sup>

32 Il s'agit ici des commandants de cavalerie.

33 Barthold, p. 395, p. 375, p. 430.

34 On retrouve bien chez Castelnau dix cornettes de reîtres (ce qui pour le coup correspond plus à 3 000 cavaliers) et douze étendards de lansquenets : CASTELNAU, Michel de et PETITOT, Claude-Bernard. *Op. cit.*, vol. 3, p. 225. Aubigné donne les mêmes chiffres : AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d'. *L'Histoire universelle du sieur d'Aubigné*. Maille : Jean Moussat, 1616, vol. 1, p. 162. Haton parle 6 000 reîtres, l'auteur ne faisant pas la différence entre les reîtres et les lansquenets. Haton, Tome 1, p. 327.

35 RUBLE, Alphonse. *Op. cit.*, p. 423.

36 Le Roux, p. 64.

37 AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d'. *Op. cit.*, p. 162.

L'objectif d'Andelot à son entrée en France était d'atteindre Orléans, où étaient rassemblées les forces protestantes. Le prince de Porcien, Antoine III de Croÿ, le rejoignit avec « environ cent chevaux François ». La menace était prise au sérieux par les catholiques, qui envoyèrent pour leur barrer la route le duc de Nevers, gouverneur de Champagne avec « quatorze Compagnies de Gendarmes, [...] seize Cornettes d'Argolets, & vingt-cinq enseignes de gens de pied », le maréchal de Saint-André fut également envoyé à Troyes avec « neuf compagnies de Gensdarmes, treize de Cavallerie legere & les legionnaires de Picardie »<sup>38</sup>. Si Claude Haton, prêtre catholique, était scandalisé par les actes des huguenots et des reîtres, il est également très critique envers la monarchie dans ses mémoires. Il décrit notamment l'indignation provoquée par les levées en Champagne, Brie et Bourgogne, qui coûtèrent très cher aux habitants de ces provinces, qui devaient notamment loger les troupes, lesquelles se montraient peu efficaces. Claude II d'Aumale, le frère du duc de Guise, s'avança en Lorraine pour « chocquer les reîtres » et les « empescher de passer plus avant », mais il aurait alors reçu un ordre de la reine, qui aurait demandé d'éviter les reîtres<sup>39</sup>. Après avoir traversé la Lorraine, Andelot entra donc en France par Montéclair<sup>40</sup>, en allant traverser la Seine à Châtillon, ils pillèrent plusieurs villages, dont le monastère franciscain de Châteauvillain et y firent 300 prisonniers, c'est au même moment qu'Aubigné raconte l'anecdote d'un moine qui aurait été emmené pour servir de bourreau à l'armée allemande<sup>41</sup>. Pendant la même période, en novembre, un certain « duc de Lunebourg » serait mort en Champagne tué d'un coup de pistolet, alors qu'il rejoignait Condé. Il est curieux de constater que ce comte ne correspond à personne dans la généalogie des Welfen<sup>42</sup>.

Saint-André échoua à stopper les Allemands et à les empêcher de s'approcher de Paris. Lorsque les reîtres et lansquenets menés par Andelot et Rollshaufen arrivèrent finalement près d'Orléans, Condé vint à leur rencontre pour ensuite se diriger vers Étampes : « on leur donna un mois de gages, qu'on avoit amassé par cy & par là, dequoy il fallut qu'ils se contentassent : car c'est un mal nécessaire aux armées Huguenotes d'estre tousjours sans argent. »<sup>43</sup> À Étampes, les bourgeois et les ecclésiastiques fuirent pour Paris, et sur le chemin de Corbeil les reîtres saccagèrent l'église et le prieuré de la Ferté-Alais<sup>44</sup>.

38 LA POPELINIÈRE, Lancelot Voisin de. *Op. cit.*, p. 377.

39 Haton, Tome 1, p. 350.

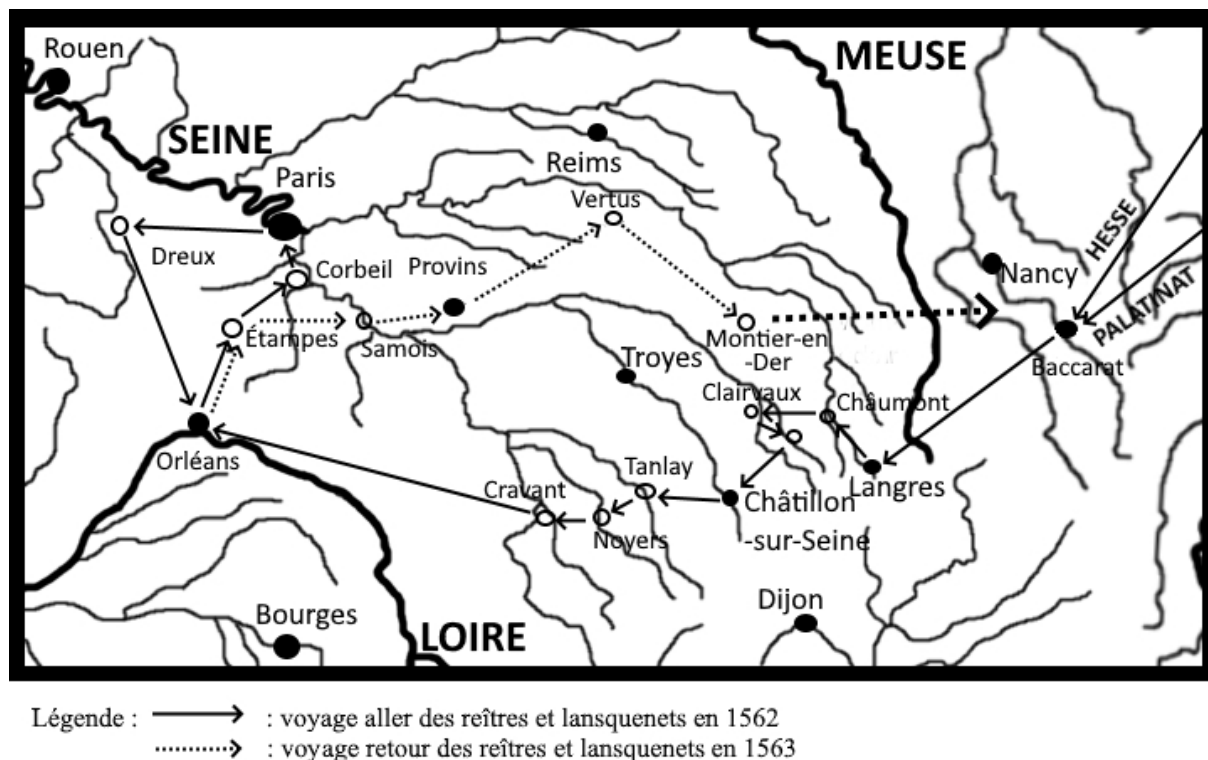
40 Prés d'Andelot-Blancheville et Chaumont, entre Langres et Joinville.

41 KONNERT, Mark W. *Local Politics in the French Wars of Religion, The Towns of Champagne, the Duc de Guise, and the catholic League, 1560-95*. Ashgate, 2006, p. 86.

42 Barthold, p. 430.

43 LA NOUË, François de. *Mémoires de François, Seigneur de la Noue, commençant en 1562, & finissant en 1570*. Londres : rue et hôtel Serpente, 1788, p. 138.

44 Haton, Tome 1, p. 358.



Carte 3 : Campagne d'Andelot en 1562 et 1563

Les reîtres écrivirent également à leurs compatriotes dans les armées catholiques, pour les motiver à rejoindre leur cause : Waldeck, capitaine de reîtres du comte de Roggendorf, serait alors passé à l'ennemi avec 120 chevaux<sup>45</sup>. Le pont de Samois était contrôlé par les Guises pour empêcher les huguenots de traverser la Seine<sup>46</sup>, et après le siège raté de Corbeil, tenu par Saint-André, les troupes renoncèrent à aller vers l'est et se dirigèrent vers Paris puis Chartres, afin de recevoir l'aide financière pour payer les Allemands nouvellement arrivés. Trois-mille Anglais débarquèrent au Havre après la signature du traité d'Hampton court. L'armée huguenote était alors inférieure en nombre face aux catholiques, mais supérieure en termes de cavalerie, notamment allemande<sup>47</sup>. C'est alors qu'eut lieu la bataille de Dreux, le 19 décembre, événement majeur de la première guerre de Religion. Plus de la moitié des 13 000 combattants huguenots étaient alors allemands. Du côté catholique, les reîtres de Roggendorf, envoyés en novembre en Normandie, étaient absents : la cavalerie huguenote joua donc un rôle important, les reîtres étaient notamment chargés de désorganiser les bataillons ennemis.

45 SECOUSSE, Denis-François. *Op. cit.*, vol. 3, p. 375. AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d'. *Op. cit.*, p. 162. Maille : Jean Moussat, 1616.

46 Haton, Tome 1, p. 358.

47 Wood, p. 13.



Illustration 1: L'ordonnance des deux Armées de la Bataille de Dreux, donnée le 19 Decembre 1562. Estampe de Tortorel et Perrissin, Gallica, BNF

Sur la gravure de Tortorel et Perrissin, les reîtres sont reconnaissables à leurs carrés très serrés, ils combattent ici en escadrons, et à leurs pistolets, la gendarmerie étant en rangs et armée de lances. Les lansquenets protestants subirent par contre un revers contre les Suisses, et 500 d'entre eux passèrent au roi, les autres furent désarmés et renvoyés en Allemagne<sup>48</sup>. Cette défaite des lansquenets à Dreux entacha longtemps leur réputation, et ces troupes ne furent pas autant recrutées par la suite<sup>49</sup>, les reîtres et les Suisses leur furent préférés. À l'issue de la bataille, Condé était prisonnier des catholiques, mais l'armée protestante pu faire sa retraite au pas, ce qui fait que les protestants ne considérèrent pas la bataille comme une défaite. De plus, Saint-André avait trouvé la mort, et les reîtres avaient capturé le connétable de Montmorency.

48 Wood, p. 206.

49 *Ibid.*, p. 204.



« Les reïstres ont escrit à M. de Guyse qu'ils tiennent le connestable prisonnier, qu'il ait à leur envoyer sa rançon, et qu'ils viendront se mettre à son service, ou bien qu'il leur donne un passeport pour s'en retourner. Les choses estant ainsy, il me paroist que cette guerre est preste de finir... »<sup>50</sup>

Andelot et son frère l'amiral de Coligny partirent ensuite avec les reîtres et le reste de l'armée protestante, et retournèrent alors à Orléans, ville devant laquelle Guise mit le siège. La paix allait être rapidement signée.

### Suite de la bataille de Dreux et retour en Allemagne

La Paix d'Ambroise eut lieu le 19 mars 1563, cinq mois après l'arrivée des Allemands en France. Du côté catholique, Antoine de Navarre était mort en novembre 1562, Saint-André à Dreux, et François de Guise pendant le siège d'Orléans en février 1563, Montmorency était prisonnier des huguenots, tout comme Condé, le chef des protestants. Les protestants reçurent la liberté de conscience, « toutes villes seront remises en leur premier estat et libre commerce et tous estrangers mis et renvoyez hors cestuy nostre royaume le plus tost que faire se pourra. » Les Allemands furent également déclarés « amys du roy et protecteurs de son Estat »<sup>51</sup>. Mais le retour des étrangers ne se révéla pas si simple. Ils quittèrent Orléans où ils étaient rassemblés et, se joignirent aux reîtres et lansquenets du roi, formant une seule troupe pour rentrer au pays, sous le commandement de Porcien<sup>52</sup>.

« Les reïstres et allemens de S. M. et ceux des huguenots et prince de Condé se meslèrent ensemble les ungs avec les aultres, pour s'en retourner en leur pays, sans aucune mesfiance les ungs des aultres, et ne firrent plus que une troupe et ung camp, qui se trouva monster au nombre de dix à douze milles. »<sup>53</sup>

On imagine bien les dégâts pouvant être causés par une troupe aussi nombreuse, la longue durée du voyage de retour et les nombreux temps d'attente n'arrangèrent pas les choses. Le roi s'était engagé à payer toutes les soldes des étrangers, y compris des reîtres et lansquenets recrutés par les huguenots : obtenir une somme aussi conséquente à la sortie de la guerre s'avéra compliqué. Après qu'on eut envoyé des vivres aux Allemands et à leurs chevaux, ces

50 CIMBER, L. et DANJOU, F. *Archives curieuses de l'histoire de France*. Tome 5. Paris : 1835, p. 93.

51 VALOIS, Charles IX de. *Édit d'Amboise*. 19 mars 1563.

52 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 86.

53 Haton, Tome 1, p. 395.



derniers durent patienter cinq jours à Samois la semaine de Pâques, car le pont avait été détruit pendant la guerre. Les troupes mirent un jour entier à passer le Pont, et prirent ensuite la direction de la Champagne en pillant tout sur leur passage : les reîtres « à la vérité, ne lessaient par les villages par où ils passoient que ce qu'ilz ne pouvoient emporter ». Ils voulurent ensuite se séparer et former deux colonnes, une sur la Seine et l'autre sur la Marne, « pour mieux vivre », ce qui fut sûrement vivement refusé<sup>54</sup>. Ils campèrent six semaines entre Troyes, Saint-Dizier et Chaumont<sup>55</sup>, en attendant leur paiement. Ils mirent ce temps d'attente à profit en remplissant leurs chariots : entre autres, ils saccagèrent Bar-sur-Aube, détruisirent le château de Blaise et brûlèrent le monastère de Bracancourt<sup>56</sup>, « sans hober, sinon pour aller à la picorée aux villages de cinq et six lieues à l'entour et plus. »<sup>57</sup> Il est possible que le roi ait volontairement ralenti le paiement des reîtres, afin de garder la possibilité de les recruter contre les Anglais, qui tenaient encore le Havre. Vers juillet 1562, le roi réussit finalement à réunir 500 000 livres grâce à la vente de propriétés ecclésiastiques : les Allemands quittèrent finalement le royaume, cinq mois après la signature de la paix.

Pendant cette première guerre, les reîtres ravagèrent les régions traversées, surtout la Champagne qu'ils traversèrent sans affrontement, et réussirent à atteindre le cœur du royaume : entre Orléans, Chartres et Paris ils participèrent aux combats aux côtés des huguenots ou des catholiques, et à Dreux les Allemands étaient présents dans les deux camps. Cette bataille est importante, car elle précipita la fin de la guerre, mais aussi, car elle aura par la suite une incidence sur les recrutements des étrangers : au contraire des lansquenets, qui échouèrent contre les Suisses, les reîtres prouvèrent leur efficacité et furent davantage recrutés par la suite. Plusieurs acteurs émergèrent également, qui jouèrent toujours un rôle dans les conflits suivants : Andelot, chargé de recruter en Allemagne, Schomberg, qui passera dans le camp catholique, le Rhingrave au service des catholiques, Frédéric le Pieux et Philippe de Hesse, Wolfgang de Deux-Ponts, le duc Christophe de Wurtemberg, les princes alliés des huguenots. Une dynamique s'était mise en place, qui se reproduit par la suite : après le début d'un conflit, il fallait plusieurs mois pour lever les reîtres, ceux-ci arrivaient tard mais faisaient pencher la balance en arrivant à gagner le cœur du royaume, et il fallait à nouveau plusieurs mois pour leur faire quitter le pays, car c'est le roi qui devait trouver les fonds, et en attendant les reîtres dévastaient la Champagne.

---

54 *Ibid.*, p. 385-425.

55 Prés de Montirande, aujourd'hui Montier-en-Der.

56 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 86.

57 Haton, Tome 1, p. 424.

### **Chapitre 3. La deuxième guerre : la première campagne de Jean-Casimir, 1567 – 1568**

Après la paix d'Amboise, Condé et Montmorency reprirent avec les armées royales le Havre aux Anglais. Pendant quatre ans, la monarchie fit en sorte de rétablir l'ordre dans le royaume. Charles IX, déclaré majeur à treize ans, en 1563, fit le tour du royaume avec sa mère de 1564 à 1566 pour le pacifier. À Meaux, en septembre 1567, Louis de Condé tenta de s'emparer de la personne du roi. Cet événement fut à l'origine de la reprise de la guerre civile. François d'Andelot, qui avec son frère avait participé au complot de Condé, se rendit à nouveau en Allemagne pour lever une armée. Le roi disposait alors de 6 000 Suisses<sup>58</sup>, et chargea le duc Jean-Guillaume de Saxe<sup>59</sup> de lever 2 000 reîtres pour lui<sup>60</sup>. Le cardinal de Lorraine était également envoyé en Allemagne pour faire des levées. Après la bataille de Saint-Denis, où trouva la mort le connétable de Montmorency, Condé et l'amiral de Coligny réussirent à fuir avec leur armée et se dirigèrent vers la Lorraine pour rejoindre les Allemands recrutés au même moment par Andelot. Le roi chercha à recruter davantage de gendarmerie pour les combattre, mais la situation financière était alarmante<sup>61</sup>. L'électeur palatin prit les choses en main dans l'empire, et autorisa son fils à prendre les armes pour les huguenots. Lansac fut envoyé par Charles IX au Palatinat pour négocier le retrait de l'électeur, ce qui permit de ralentir les recrutements d'Andelot, et Frédéric le Pieux aurait envoyé des lettres à Charles IX et Condé pour déterminer si les huguenots étaient des rebelles ou non, mais il ne semble pas avoir réfléchi longtemps<sup>62</sup>. Il décida finalement de prendre le parti des huguenots. Lansac, qui avait échoué dans son entreprise, fut ensuite capturé par les huguenots alors qu'il voyageait entre Heidelberg et la France<sup>63</sup>. Les reîtres se rassemblèrent à Baccarat<sup>64</sup>, puis firent leur jonction à Pont-à-Mousson en Lorraine avec l'armée de Condé le 11 janvier 1568. Au même moment, le duc d'Albe était près de Paris avec des renforts pour le roi, et les

---

58 Le Roux, p. 82-98, p. 105.

59 Jean-Guillaume était le fils de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, qui perdit son titre d'électeur au profit de Maurice de Saxe lors de la guerre de Smalkalde.

60 Johann Wilhelm, Herzog zu Sachsen. Dans : Allgemeine Deutsche Biographie. Tome 4. München – Leipzig : Duncker & Humblot, 1898, 56 vol., p. 343-350.

61 Wood, p. 129.

62 Seulement deux mois s'écoulèrent entre la bataille de Saint-Denis et la jonction entre Condé et Jean-Casimir.

63 Haton, Tome 2, p. 164.

64 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 198.

catholiques attendaient 8 500 nouveaux reîtres. Le roi, très préoccupé par le recrutement d'étrangers, préféra attendre l'arrivée de sa cavalerie allemande pour se lancer à l'attaque de Condé et Jean-Casimir<sup>65</sup>. Ce dernier était, selon La Nouë<sup>66</sup> un « Prince doué de vertus Chrestiennes, & auquel ceux de la Religion sont fort obligez »<sup>67</sup>, et en effet les huguenots lui furent très redevables pour l'aide qu'il fournit à la cause réformée tout au long des guerres de Religion. Il n'empêche qu'à ce moment précis, les reîtres souhaitaient être payés, et cela avant de débiter toute opération : Jean-Casimir et ses reîtres souhaitaient obtenir 100 000 écus, alors que Condé n'en avait que 2 000 ! Pour réunir la somme, Condé, Coligny et Andelot auraient d'abord pillé le château de Pont-à-Mousson<sup>68</sup>. Puis, La Nouë raconte l'évènement pendant lequel Condé et Coligny firent tout ce qui était en leur pouvoir pour faire participer les huguenots de leur armée et rassembler la somme :

« Là convint-il faire de necessité vertu, & tant luy que M. l'Admiral, qui avoient une merveilleuse créance entre ceux de la Religion, desployerent tout leur art, crédit, & éloquence, pour persuader un chacun de se departir des moyens qu'il avoit, pour ceste contribution necessaire : dont dependoit le contentement de ceux qu'on avoit si devotieusement attendus. Eux-mesmes monstrent exemples les premiers, donnans leur propre vaiselle d'argent. Les ministres en leurs predications exhorterent à cest effect, & les plus affectionnez Capitaines y preparerent aussi leurs gens. [...] jusques aux gougats des soldats chacun bailla, [...] Somme, que le tout ramassé, on trouva, tant en ce qui estoit monnoyé, qu'en vaisee & chaines d'or, plus de quatre-vingts mille livres. Qui viendrent si à poinct, que sans cela difficilement eust-on appaisé les Reistres. »<sup>69</sup>

Claude Haton, fervent catholique, rapporte l'évènement différemment. La vérité fut sûrement plus complexe, et les protestants jouaient leur survie. Leur détresse était importante et les Allemands leur mettaient le couteau sous la gorge :

« Ilz huguenotz ne pouvoient trouver sur eux aultant d'argent qu'il en falloit ; et pour ce foullièrent ès bources des gougeatz et porte-besaces qui les suyvoient, pour y prendre ce qu'ilz trouvèrent pour fournir au payement d'iceux reistres. »<sup>70</sup>

65 Wood, p. 18.

66 François de La Nouë était un des chefs huguenots. Ses écrits sont des sources très riches, et c'est un des rares auteurs à avoir autant écrit sur les reîtres, qu'il défend dans ses *Discours Politiques et Militaires*.

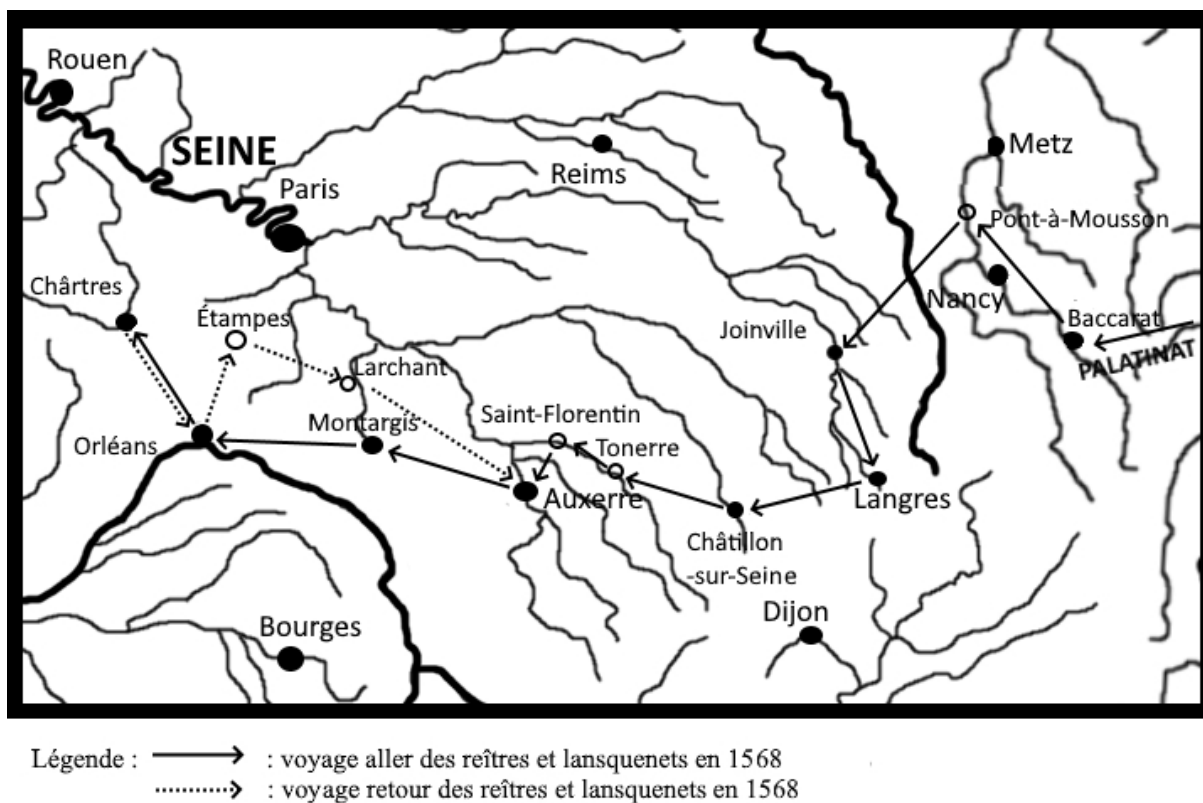
67 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 199.

68 CALMET, Augustin. *Histoire de Lorraine*. Tome 5. Nancy : A. Leseur, 1752, p. 188.

69 *Ibid.*, p. 199-200.

70 Haton, Tome 2, p. 207.

La jonction faite et les reîtres payés, les huguenots quittèrent la Lorraine sans encombre : le duc de Lorraine préféra ne rien tenter pour sauvegarder son pays, ce qui n'empêcha pas les ravages des reîtres. Condé, Coligny et Jean-Casimir décidèrent alors de porter la guerre sur Paris.



Carte 4 : Campagne de Jean-Casimir en 1568

« Si ceux de la Religion joignaient leurs reïstres, c'estoit pour faire durer la guerre longtemps », affirmait La Nouë en 1567<sup>71</sup>. Pourtant, la guerre fut relativement brève, et se déroula sans réels combats. Le roi, espérant une mutinerie des reîtres chez les huguenots, préférait attendre l'arrivée de ses propres *pistoliers*<sup>72</sup>. Partis de Pont-à-Mousson, les huguenots renforcés de 6 000 à 7 000 Allemands passèrent la Marne près de Langres<sup>73</sup>. Le duc d'Anjou, le frère de Charles IX et futur Henri III, avait monté son camp à Vavrait-le-Grand, entre Saint-Dizier et Châlons, afin d'arrêter l'armée de Jean-Casimir, mais ce fut un échec<sup>74</sup>. En traversant la Seine à Châtillon, l'armée protestante aurait croisé celle de Guillaume d'Orange, qui passa pendant la période quatre mois en France avant de se rendre en Alsace, pour ensuite combattre

71 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 194.

72 Wood, p. 20.

73 Haton parle de 6 000 à 7 000 reîtres.

74 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 98.

en France pendant la troisième guerre de Religion<sup>75</sup>. Ils auraient ensuite longé la Loire jusqu'à Orléans et débuté le siège de Chartres vers mars 1568 afin de trouver de quoi payer les reîtres. Les reîtres du roi n'arrivaient pas<sup>76</sup>, et les deux partis n'avaient pas les moyens de poursuivre les conflits : la paix de Longjumeau fut signée peu de temps après le 23 mars 1568.

Avec cette paix, la couronne, qui n'avait plus les moyens de payer ses propres soldats, dut s'engager à payer les reîtres des protestants, ainsi que ceux du duc de Saxe-Weimar, qui arrivèrent trop tard pour participer aux combats<sup>77</sup>. Charles IX chargea alors Pomponne de Bellièvre d'aller en Suisse emprunter un million de livres, mais ce dernier emprunta finalement l'argent à Strasbourg<sup>78</sup>. Comme en 1563, les reîtres dévastèrent tout ce qu'ils trouvèrent sur leur passage en rentrant du siège de Chartres et « renmenèrent tant de butin de la France, que leurs chevaux et harnois ne purent emmener le tout en leur pays »<sup>79</sup>. Comme en 1563, il fallut également plusieurs mois pour rassembler la somme nécessaire et faire quitter le royaume aux reîtres. De plus, l'édit de Paris ne faisait que rétablir la situation d'après l'édit d'Amboise, le bilan de cette guerre était donc peu concluant, si ce n'est pour les Allemands qui s'enrichirent et Jean-Casimir qui gagna en réputation en faisant ses premières armes en France. Zacharius Ursinius dit en 1568 de cette opération qu'elle ne visait qu'à affirmer la gloire de Jean-Casimir<sup>80</sup>. Dans cette perspective, c'est une réussite, puisque, si ce dernier n'a pas brillé par ses exploits dans cette guerre, ce simple cadet parvint à se placer par la suite dans l'empire comme un intermédiaire incontournable pour les huguenots.

---

75 Haton, Tome 2, p. 207.

76 FERRIÈRE-PERCY, Hector et MÉDICIS, Catherine de. *Lettres de Catherine de Médicis*. Tome 3. Paris : Imprimerie Nationale, 1887, p. 122-123.

77 Wood, p. 21, p. 176.

78 PONCET, Olivier. *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de Religion*. Genève : Droz, 1998, p. 28.

79 Haton, Tome 2, p. 231.

80 « filium groß zu machen » : Wolgast, p. 72.

## **Chapitre 4. La troisième guerre : « du mémorable passage du Duc de Deux-Ponts, depuis les bords du Rhin, jusques en Aquitaine »<sup>81</sup>, 1568 – 1569**

### Les préparatifs de la troisième guerre

Après la paix d'Amboise, la monarchie eut beaucoup de mal à rassembler la somme nécessaire pour payer les reîtres. Ces derniers durent patienter à la frontière du royaume pendant plusieurs mois. Le maintien de ces troupes à la frontière de l'empire inquiétait particulièrement les huguenots, qui craignaient la reprise des conflits<sup>82</sup> : les chefs huguenots, Condé et Coligny se réfugièrent à La Rochelle le 19 septembre 1568, rejoints par la reine de Navarre Jeanne d'Albret, qui était calviniste, et son fils Henri de Navarre. La ville allait devenir le quartier-général des huguenots en France. Lorsque l'édit de Paris fut révoqué, le duc d'Anjou, qui était âgé de seize ans, fut nommé lieutenant général du royaume. Il commandait l'armée royale. Il tenait avec l'armée royale la Loire. Les catholiques possédaient alors une grande armée, composée en tout de 28 000 hommes, contre 15 000 pour les huguenots<sup>83</sup>. De plus, la courte durée de la paix avait été à l'avantage des premiers, qui purent maintenir les défenses de certaines villes et tenaient Orléans<sup>84</sup>. Celle ville avait été d'un grand secours aux huguenots lors des conflits précédents et permettait de menacer Paris par le sud. Le 27 octobre 1568, Catherine de Médicis envoya une lettre au duc Auguste de Saxe pour lui demander de lever 4 000 *chevaux pistolliers*<sup>85</sup>. En parallèle, la guerre de Quatre-Vingts Ans avait débuté aux Pays-Bas, et après avoir subi ses premières défaites, Guillaume d'Orange et son frère Louis de Nassau étaient de passage en France à la tête d'une armée réformée. En août 1568, Orange, Condé et Coligny s'étaient engagés à s'entraider : les huguenots avaient notamment garanti le remboursement de la future campagne du prince d'Orange en France<sup>86</sup>. Ce dernier était sur la Marne en décembre 1568, où il saccagea la collégiale de Vitry-en-

81 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 267.

82 Wood, p. 21.

83 Le Roux, p. 109-110.

84 Wood, p. 22.

85 L'électeur Auguste de Saxe, de la branche albertine des Wettin, était le cousin et rival du duc Jean-Guillaume, qui avec ses reîtres s'était rendu en France au service du roi l'année précédente. FERRIÈRE-PERCY, Hector et MÉDICIS, Catherine de. *Op. cit.*. Tome 3. Paris : Imprimerie Nationale, 1887, p. 198.

86 VAN TOL, Jonas. *Op. cit.*, p. 33-58.

Perthois, beaucoup de catholiques de la région prirent alors la fuite vers Troyes et Châlons<sup>87</sup>. En janvier, il pénétra en Lorraine, Catherine de Médicis envoya le duc d'Aumale pour lui refuser le passage à l'entrée du royaume à son retour.

En parallèle, la situation était compliquée dans l'empire : en 1569, la reine Élisabeth avait tâché de former une alliance avec les princes protestants, mais les luthériens étaient réticents. La Saxe et le Brandebourg étaient entre autres opposés à une alliance internationale<sup>88</sup>, et les saxons autorisaient même les levées du roi de France sur leur territoire. La haine du calvinisme était pour les luthériens souvent plus forte que la solidarité protestante. Surtout, les princes entendaient maintenir la *Reichs – und Religionsfriede* : la paix religieuse dans l'empire. Maximilien II s'opposa à toutes levées en Allemagne, mais comme souvent, les princes restèrent sourds aux paroles de l'empereur. Un prince accepta de venir en aide aux protestants : le duc Wolfgang de Palatinat Deux-Ponts. Ce dernier, luthérien contrairement à son voisin l'électeur palatin, réfléchissait depuis 1563 à intervenir en France<sup>89</sup>. De son côté, Charles IX allait pouvoir compter, en plus des saxons, sur le soutien du margrave Philibert de Bade, luthérien également, et du rhingrave de Salm.

### La traversée du royaume de Deux-Ponts

« [le duc des Deux-Ponts] fust un genereux Prince [...] Et ce luy fut une grande ayde & soulagement d'avoir avec luy le Prince d'Orange, le Comte Ludovic, & le Comte Wolrad de Mansfeld, & outre cela, de très-braves Capitaines François, avec deux milles hommes, tant à piedqu'à cheval, de la mesme nation, qui se joignirent à lui. Le nombre de ses Allemans estoit de cinq mille Lansquenets & de six mille Reîtres. Et avec ceste petite armée se mit-il en chemin, en intention d'aller joindre celle des Princes. »<sup>90</sup>

Alors qu'Aumale et Nemous empêchaient l'entrée de Guillaume d'Orange dans le royaume<sup>91</sup>, le duc de Deux-Ponts se joignit à lui en janvier près de Metz avec une armée grande de 10 000 à 12 000 reîtres et lansquenets<sup>92</sup>. Orange allait pouvoir faire son retour en

87 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 107.

88 Wolgast, p. 70.

89 VAN TOL, Jonas. *William of Orange in France and the Transnationality of the Sixteenth-Century Wars of Religion*. *Low Countries Historical Review*. 2019, p. 33-58.

90 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 268.

91 *Ibid.*, p. 269.

92 Haton confirme les chiffres de la Nouë : Haton, Tome 2, p. 263.

France. Une année aussi importante ayant été levée en si peu de temps, il est très probable que ces hommes aient été, en partie au moins, les mêmes que ceux de l'année précédente. Les reîtres étaient, selon Haton, « suyvis quasi d'aultant de canaille de leur pays », et comme à leur habitude étaient résignés à ramener autant de butin que possible. De son côté, Aumale fit des levées en Champagne et en Brie, ainsi qu'en Lorraine pour renforcer son armée, et se serait aventuré « en Pays du Palatinat » pour provoquer les reîtres selon Haton. Vers Saverne, Aumale affronta le régiment d'un dénommé la Coche, qui s'apprêtait à rejoindre Deux-Ponts<sup>93</sup>, puis aurait tenté d'intercepter les reîtres en Lorraine en bloquant les rivières. La carte politique, page 10, montre la proximité géographique entre tous ces États voisins. Les Allemands l'ignorèrent et entrèrent en France par Langres : leur objectif était de rejoindre les huguenots en Poitou, mais pour cela il fallait traverser tout le royaume d'est en ouest, et surtout la Loire contrôlée par les armées d'Anjou. En France, ils évitèrent Aumale, qui manquait de « chevalerie ». Sans cavalerie lourde, Aumale ne voulait sûrement pas se hasarder à affronter les reîtres. Il obtint par la suite 600 à 700 « chevaux auvernois » ainsi que 500 cavaliers espagnols envoyés par le roi d'Espagne<sup>94</sup>. Claude Haton partage dans ses écrits le mécontentement des populations de Brie et de Champagne, qui étaient depuis le début des guerres civiles systématiquement victimes du passage des Allemands. Elles étaient aussi forcées de participer aux levées, à payer des impôts supplémentaires pour se défendre des reîtres, à accueillir des garnisons et des réfugiés dans leurs villes. Le mécontentement était donc important : « ces troubles civilz estoient une occasion de demander au peuple françoys tousjours nouvelles tailles, nouveaux empruntz à jamais rendre, nouveaux impotz et nouvelles gabelles. »<sup>95</sup> Du côté protestant, Condé avait trouvé la mort pendant la bataille de Jarnac le 13 mars contre Anjou, Tavannes et les reîtres du Rhingrave de Salm. Anselot mourra deux mois plus tard à Saintes, laissant l'amiral de Coligny seul chef des huguenots.

« Le roy pareillement fit en Allemagne une levée de reistres allemands et lansquenetz, ensemble une de Suisses qui excédoit la levée huguenotte, qu'il envoya en son camp audit pays de Poitou ; lesquelz estoient si sanguinaires ni saccageurs d'églises et de prebstres que ceux des huguenots, toutesfois estoient aussi larrons les ungs que les aultres pour serrer sûr leurs harnois ce qu'ilz trouvoient à leur commodité ; et par ainsi fut la France pleine d'estrangers pour la désoler et quasi rendre déserte. »<sup>96</sup>

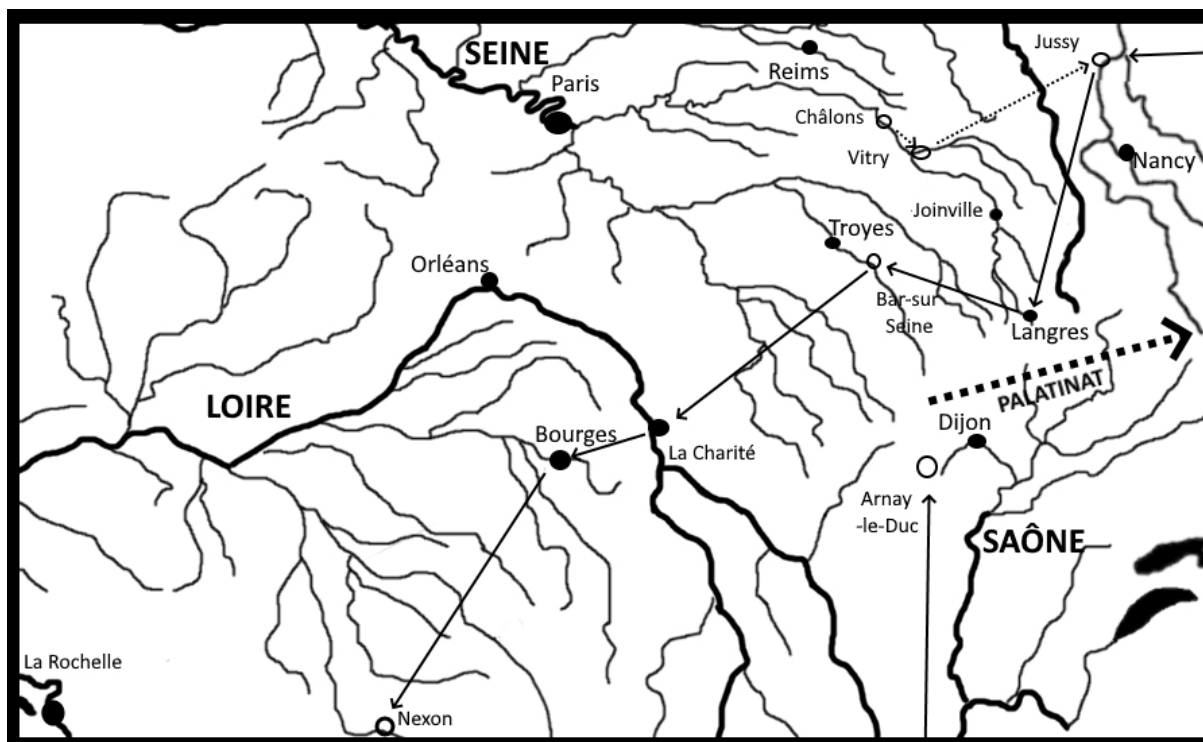
93 *LA NOUË, François de. Op. cit.*, p. 168.

94 Haton, Tome 2, p. 265.

95 *Ibid.*, p. 266.

96 *Ibid.*, p. 267.





Légende : ———> : voyage aller des reîtres et lansquenets en 1569  
 .....> : trajet de Guillaume d'Orange en 1568 avant sa jonction avec le duc de Deux-Ponts

Carte 5 : Campagne de Wolfgang de Deux-Ponts et Guillaume d'Orange en 1569

Une fois les reîtres en France, les catholiques ne s'opposèrent pas à leur avancée. Les 12 et 13 mai Orange et Deux-Ponts passèrent l'Yonne, La Charité tomba le 21 mai, ce qui livra le passage de la Loire aux huguenots<sup>97</sup> : « avant qu'on lui eust envoyé du secours, ils l'eurent emportée : ce qui leur fut une joye incomparable. »<sup>98</sup> La joie des Allemands, qui sans cette victoire rapide étaient condamnés à affronter seuls les armées royales, est bien compréhensible. Aumale arriva trop tard pour empêcher la prise de la ville, et se trouva bloqué du mauvais côté de la Loire, et devait donc monter jusqu'à Gien pour traverser le fleuve<sup>99</sup>. Début mars 1569, deux régiments de reîtres arrivèrent dans l'ouest, rejoignant l'armée d'Anjou juste avant la bataille de Jarnac. En juin, deux régiments supplémentaires vinrent s'ajouter à ses troupes<sup>100</sup>. De l'autre côté de la Loire, Anjou tenta en Berry de s'interposer entre les Allemands et l'armée huguenote pour leur interdire la jonction, mais ses propres reîtres refusèrent par deux fois de marcher car ils n'avaient pas reçu leurs soldes, et ils

97 Wolfgang, Pfalzgraf, Herzog von Zweibrücken. Dans : *Allgemeine Deutsche Biographie*. Tome 44. München - Leipzig : Duncker & Humblot, 1898, 56 vol., p. 76-87.

98 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 271.

99 Haton, Tome 2, p. 267.

100 Wood, p. 132.

étaient prêts à se mutiner<sup>101</sup>. La jonction entre l'armée allemande et Coligny se fit donc finalement près de Limoges en juin, rééquilibrant l'équilibre des forces : l'armée protestante comptait alors 25 000, contre plus de 30 000 hommes pour les catholiques<sup>102</sup>. C'est le 11 juin à Nexon, quelques jours après la jonction, que Wolfgang de Deux-Ponts, malade depuis le passage de l'Yonne, trouva la mort. Son lieutenant Volrat de Mansfeld prit alors le commandement des Allemands, secondé par Guillaume d'Orange et Louis et Henri de Nassau. Après la victoire protestante de La Roche-l'Abeille le 25 juin, les reîtres et lansquenets se mutinèrent par faute de paiement, forçant les huguenots à combattre à Moncontour le 3 octobre : « Alors nos Lansquenetz dirent qu'ils ne vouloient marcher, si on ne leur bailloit argent. Un quart-d'heure après cinq cornettes de Reitres en dirent autant. »<sup>103</sup> Les étrangers, qui représentaient la moitié des effectifs de l'armée royale, n'étaient pas mieux payés. Deux semaines avant Moncontour, l'ambassadeur anglais en France Norris rapportait qu'on devait trois mois de soldes aux Suisses, cinq mois aux reîtres, alors que ces troupes étaient payées en priorité<sup>104</sup>. Il n'était pas possible de payer correctement autant de compagnies de *pistoliers*. Les reîtres de Mansfeld étaient en infériorité numérique face à ceux des catholiques. En effet, Anjou avait avec lui les reîtres du Rhingrave et de Philibert de Bade, ce qui faisait en tout près de 6 000 *pistoliers* répartis en 19 cornettes<sup>105</sup>. Les catholiques se vengèrent de La Roche-l'Abeille en bêtant les huguenots, massacrant l'infanterie huguenote : les Suisses exécutèrent même les lansquenets qui s'étaient rendus. Les reîtres du comte de Mansfeld, eux, purent se replier en bon ordre avec le reste de l'armée protestante, mais étaient poursuivis par les reîtres d'Anjou. Il y eut de nombreux blessés et le margrave de Bade lui-même tomba au combat après avoir blessé Coligny au visage d'un coup de pistolet. Ambroise Paré, envoyé pour guérir Pierre-Ernest de Mansfeld, donne une bonne idée des blessures infligées par les reîtres : un coup de pistolet « fracassa le coude droit » de Mansfeld, et il lui fallut trois semaines avant de pouvoir être déplacé à Paris, sans que celui-ci ne puisse bouger son bras.

---

101 Wood, p. 26.

102 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 273.

103 *Ibid.*, p. 291.

104 Wood, p. 233, p. 279.

105 19 cornettes en deux escadrons selon La Nouë : LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 291.

« Christophe de Bassompierre, colonel de 1 200 chevaux, reçut le même jour, au même coude, une blessure semblable, et guérit également avec pareille infirmité. Le comte Rhingrave fut moins heureux. Il avait reçu à l'épaule droite une blessure semblable à celle dont le roi de Navarre fut atteint au siège de Rouen, et en mourut à l'âge de 24 ans. »<sup>106</sup>

La situation était en 1569 tendue dans les deux camps, chacun ayant une armée considérable et donc des difficultés à les payer. D'autant que la guerre durait presque sans interruption depuis 1567. Les pillages se multipliaient en Poitou, et les armées souffraient du manque de ravitaillement. Les protestants notamment, qui n'avaient plus d'argent non plus pour payer les reîtres, pensaient à la paix. Déjà à la fin de l'année 1568, La Nouë constatait la ruine des armées catholiques et protestantes, et savait qu'on ne pourrait payer les étrangers longtemps :

« Ceux de la Religion la desiroient aussi grandement, et en avoient besoin : pour ce que n'ayant un escu pour contenter leurs Reitres, la nécessité en quoy ils estoient, les eust contraints d'abandonner MM. les Princes : ce qu'ils leur firent entendre par le Comte de Mansfeld. Et se voyans approchez de leur pays il estoit à craindre qu'ils ne s'y resolussent. Cela advenant, c'estoit la ruine de leurs affaires. »<sup>107</sup>

### Les conséquences du passage du duc de Deux-Ponts en France

Charles IX attendit le début de l'année 1570 pour renvoyer ses troupes allemandes. Ces dernières se firent agresser par les huguenots près de Pluviers lors de leur retour<sup>108</sup>. Les restes de l'armée allemande de Wolfgang de Deux-Ponts, dont 3 000 reîtres commandés par Mansfeld, suivirent Coligny dans son échappée en Languedoc, puis pendant sa remontée jusqu'à Arnay-le-Duc, où ils combattirent une dernière fois le 27 juin. C'est pendant cette bataille que s'illustrèrent pour la première fois le jeune Henri de Condé, fils de Louis, et son cousin Henri de Navarre. La paix, elle, ne fut pourtant signée qu'en août de l'année suivante. Les étrangers au service des huguenots furent de nouveau déclarés amis de la couronne, et des places de sûreté furent accordées aux huguenots, dont La Charité.

106 PARÉ, Ambroise et LE PAULMIER. *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents découverts aux archives nationales et des papiers de famille*. Paris : Librairie Académique Didier, 1887, p. 70.

107 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. vers page 323.

108 Haton, Tome 2, p. 277.

« Et pareillement le duc des Deux Ponts et ses enfans, prince d'Orange, conte Ludovic et ses freres, le conte Wolrat de Mansfeld et autres seigneurs estrangers qui les ont aydez et secouruz, pour noz bons voysins, parens et amys. [...] nous avons baillé en garde à ceulx de lad. Religion les villes de La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité »<sup>109</sup>

Pendant la troisième guerre de Religion, avec la campagne d'Orange et ses frères, le contexte international s'était engouffré dans les conflits français, davantage que lors des expéditions de reîtres précédentes. De nouveau, la monarchie avait été incapable d'empêcher la jonction entre les Allemands et les huguenots. C'est une campagne particulière pour les reîtres, la seule où ils pénétrèrent aussi loin au sud-ouest du royaume. À partir de 1571, La Rochelle, place de sûreté huguenote, devint une base arrière pour Louis de Nassau et les rebelles hollandais<sup>110</sup>. Ce dernier reçut même une pension de Charles IX pendant la courte période d'apaisement entre les huguenots et la monarchie qui suivit<sup>111</sup>. Le roi se rapprocha alors des Pays-Bas révoltés contre Philippe II, et Coligny fit son retour à la cour alors que les Guises s'en éloignaient. La monarchie projeta également de marier le duc d'Anjou à la reine Élisabeth I d'Angleterre. En 1572, pendant que le projet de mariage échouait, les huguenots, le Palatinat et les Pays-Bas se rapprochèrent : le 8 juillet 1572, Orange traversa le Rhin avec une armée de 13 500 fantassins et 7 500 reîtres. Les huguenots eurent ainsi l'occasion de fournir du secours à Orange à leur tour : une armée pénétra aux Pays-Bas, mais le 17 juillet l'expédition huguenote fut vaincue par les Espagnols lors de la bataille d'Hautrage<sup>112</sup>. Mais cette période d'apaisement ne dura pas, le 24 août, six jours après le mariage d'Henri de Navarre et Marguerite de Valois, qui devait sceller la réconciliation entre catholiques et protestants, eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy. L'évènement provoqua une grande indignation jusqu'au-delà des frontières du royaume de France. Il fut à l'origine de la reprise des conflits civils après une courte période de paix.

109 VALOIS, Charles IX de. *Édit de Saint-Germain en Laye*. 8 août 1570.

110 CROUZET, Denis. *Op. cit.*, p. 280.

111 *Ibid.*, p. 310.

112 *Ibid.*

## **Chapitre 5. La cinquième guerre : le retour de Jean-Casimir, 1574 – 1576**

### Les suites de la Saint-Barthélemy

L'amiral de Coligny avait été exécuté au matin de la Saint-Barthélemy, et Condé et Navarre<sup>113</sup> se convertirent peu après pour garder la vie : le parti huguenot était désorganisé. Les Allemands ne réagirent pas tout de suite, et les huguenots révoltés à La Rochelle et dans plusieurs villes du royaume ne reçurent pas de renforts étrangers dans un premier temps. Gaspard de Schomberg, qui avait rejoint le parti de Charles IX et avait été naturalisé français en 1570, fut envoyé en mission en Allemagne pour rassurer les princes protestants vis-à-vis du massacre de la Saint-Barthélemy<sup>114</sup>. Le roi cherchait ainsi à obtenir leur neutralité. Pomponne de Bellièvre s'était également rendu à Baden le 8 septembre 1572 pour rassurer les Suisses<sup>115</sup>. Au Palatinat, les princes s'apprêtaient alors à soutenir Guillaume d'Orange aux Pays-Bas : Frédéric le Pieux autorisa les levées sur son territoire ainsi que de fournir une aide financière. Le plus jeune frère de Jean-Casimir, âgé de 23 ans, mena une armée aux Pays-Bas et perdit la vie avec Henri et Louis de Nassau, qui avaient fait campagne en France la guerre précédente, à la bataille de Mookerheide le 14 avril 1574<sup>116</sup>.

En mai 1573, Henri d'Anjou, le frère cadet de Charles IX, fut élu roi par la noblesse polonaise. Il quitta la France le 29 novembre 1563<sup>117</sup> pour se rendre à Cracovie, et traversa tout l'empire où il fit des séjours dans les principales cours : Nancy, Spire, Heidelberg, Worms, Mayence, Francfort, Fulda à Noël, Eisenach, Francfort-sur-l'Oder. Il arriva en Pologne le 24 janvier 1574, et il lui fallut encore un mois pour atteindre Cracovie, où la noblesse lui imposa la liberté de conscience et de culte<sup>118</sup>. Pomponne de Bellièvre et Schomberg<sup>119</sup> firent partie des fidèles qui suivirent le nouveau roi de Pologne. Jean-Casimir, le fils de l'électeur palatin, l'avait également accompagné pendant tout son périple à travers

113 Henri était roi de Navarre depuis la mort de sa mère le 9 juin, peu de temps avant son mariage.

114 CROUZET, Denis. *Op. cit.*, p. 350.

115 *Ibid.*, p. 425

116 Wolgast, p. 69.

117 Le Roux, p. 160.

118 PONCET, Olivier. *Op. cit.*. Genève : Droz, 1998, p. 69-70.

119 Ce dernier avait effectué une véritable ascension depuis 1562, et fut nommé grand maréchal de la cour du roi de Pologne après la nomination d'Anjou au trône.

l'Allemagne, jusqu'à Torgau en Saxe, ce qui témoigne d'une certaine détente entre les Valois et les princes d'empire, même réformés. Schomberg avait peut-être su expliquer la Saint-Barthélemy aux Allemands, mais la détente entre la monarchie et les réformés n'allait pas durer. Déjà, le retour d'Anjou en France quatre mois après son arrivée à Cracovie ne fut pas aussi simple que l'aller. Après la mort de Charles IX le 30 mai 1574, Henri III avait succédé à son frère et fuit la cour de Pologne. Cette fois-ci, au lieu de traverser l'Allemagne protestante, il prit le chemin du sud en passant par Vienne, Venise, Ferrare, et arriva à Lyon le 6 septembre 1574<sup>120</sup>. Les Allemands, de leur côté, se préparaient déjà à porter secours aux huguenots.

En France, Henri de Montmorency-Damville, le fils du connétable Anne de Montmorency et gouverneur du Languedoc, s'était allié aux huguenots et organisait un nouveau soulèvement. En mai, Condé avait également réussi à s'échapper de la cour avec les deux frères de Damville, Guillaume de Montmorency, dit Thoré, et Charles de Montmorency, dit Méru<sup>121</sup>. Ils passèrent quinze mois en Allemagne, notamment à Strasbourg, durant lesquels ils s'évertuèrent à lever une armée. Les huguenots n'avaient plus d'autre choix que de faire appel aux étrangers : depuis le massacre, ils n'étaient plus capables de lever seuls une armée capable de faire face aux catholiques<sup>122</sup>. C'est à nouveau le Palatinat qui fournit l'aide la plus importante à Condé, et en particulier le duc Jean-Casimir : celui-ci promit, avec le traité de Strasbourg du premier juin 1574, signé avec Frédéric le Pieux, de fournir des hommes en échange des Trois-Évêchés. Mais en septembre 1575, Jean-Casimir aurait déjà réduit sa demande, en revendiquant les Trois-Évêchés seulement de son vivant, et en tant que lieutenant du roi. Le duc aurait toutefois fait des Trois-Évêchés une place de sûreté pour les huguenots<sup>123</sup>.

### La campagne des Montmorency et la défaite de Dormans

Le 15 septembre 1575, le duc d'Alençon parvint à s'échapper de la cour et à rassembler ses fidèles. À cette nouvelle, Thoré et Méru prirent la tête de 6 000 des reîtres

---

120 Le Roux, p. 161.

121 Tous deux avaient combattu pour les catholiques lors des premières guerres, Thoré fut même colonel général de la cavalerie légère, et Méru colonel général des Suisses. Toute la fratrie était passée du côté de l'opposition au roi après la Saint-Barthélemy. Les Montmorency étaient des cousins des Coligny, dont la mère était la sœur du connétable.

122 Wood, p. 31.

123 Wolgast, p. 67.

recrutés dans l'empire dans l'objectif de rejoindre Alençon au plus vite<sup>124</sup>. Pendant ce temps, Condé restait pour achever ses levées. Guise, qui avait envoyé le duc de Vaudémont son cousin se renseigner à propos des levées, et en apprenant que les troupes « estre jà aux champs », demanda davantage de troupes au roi pour empêcher le passage des Allemands à Langres<sup>125</sup>. Mais les frères Montmorency entrèrent dans le royaume plus au nord, par Sedan, et Guise se mit à leur poursuite, ayant reçu en renfort 2 000 Français, alors que les reîtres étaient entre 4 000 et 5 000, la plupart des troupes étant encore avec Condé et Jean-Casimir. Pendant ce laps de temps, 6 000 reîtres supplémentaires rejoignirent Condé<sup>126</sup>. Guise passa au-dessus de Reims pour tenter de bloquer les reîtres sur l'Aisne, mais échoua, et partit ensuite pour la Marne. Vers la mi-octobre, les deux armées se croisèrent à Pinson<sup>127</sup> près de Dormans, où il est possible de traverser la Marne à gué<sup>128</sup> : Guise décida de passer à l'attaque. C'est pendant cette bataille de Dormans, victoire des Guises contre les reîtres, et après avoir été victime d'un coup d'arquebuse au visage, qu'Henri de Guise reçut son surnom de « balafre ». Thoré, Méru et les reîtres perdirent alors une partie de leur bagage en prenant la fuite. Six cornettes de reîtres se rendirent également à Guise, se mettant à son service, et six autres furent prises prisonnières<sup>129</sup>. Ces dernières furent simplement renvoyées en Allemagne, sans rançon, contre la promesse de ne plus s'opposer au roi de France, et avec « ung baston de bois en leur main pour toutes armes »<sup>130</sup>. Par la suite, Henri III a pu être accusé par les Guises de complaisance envers les huguenots de part sa clémence envers les reîtres, mais il est clair à travers cet événement que les Guises eux-mêmes les ménagèrent, pour toujours garder la possibilité de se rapprocher d'eux et de se les attacher en cas de besoin. La bataille de Dormans fut une grande victoire pour Guise, qui dispersa complètement la troupe ennemie, et cela avec pas plus de 200 hommes pour 200 blessés. Les Allemands n'avaient sûrement pas eu pour objectif de combattre, leur but étant de rejoindre Alençon au plus vite. Ils n'étaient plus que 3 000 après la bataille. Leurs opposants se mirent à leur poursuite, mais sans Guise, qui n'était pas en capacité à cause de sa blessure au visage. D'autres reîtres furent par la suite capturés, contre lesquels les français demandèrent notamment des rançons :

---

124 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 125.

125 Haton, Tome 3, p.146.

126 *Ibid.*, p.168.

127 Pinson, Bac-à-Pinson, Port-à-Pinson, aujourd'hui Mareuil-le-Port.

128 Haton, Tome 3, p.159.

129 Trois cornettes selon Konnert, KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 125.

130 Haton, Tome 3, p.171.

« Plusieurs aultres reistres furent prins prisonniers en particulier par les gens de guerre du camp dudit seigneur de Guise, qui feirent leur prouffit de la rançon qu'ilz en eurent, ou furent riches et bien récompensez de leur long travail au butin qu'ilz feirent. Lesditz ennemys, tant François reniez que reistres, perdirent tout leur bagage, qui estoit de plus de cinq cens harnois gros et grans, bien fournis de butin, d'armes et de chevaux. [...] Les gentilshommes et paysans des environs du lieu où fut baillé l'échec butinèrent grassement sur les fuyards qui s'escartoièrent de part et d'aùtre pour se saulver. Lesquelz, pour avoir leur vie saulve et pour courir plus fort, jettoient par les chemins leur bagage, aultres leurs bourses, pour amuser ceux qui les poursuyvoient ; plusieurs desquelz demourèrent en la place. »<sup>131</sup>

Cet événement témoigne bien du ressentiment des habitants de la région envers les soldats, qu'ils n'hésitèrent pas à agresser et à tuer lorsqu'ils se retrouvèrent dispersés et affaiblis par la bataille de Dormans. L'ampleur du bagage traîné par les reîtres, qui laissèrent derrières eux « plus de cinq cens harnois », peut être imaginée.

Pour rassembler leurs troupes dispersées, les reîtres mirent le feu à plusieurs villages près de Vertus. Ils prirent ensuite la route du sud en capturant tous les chevaux trouvés sur leur chemin : les reîtres, qui avaient perdu leurs montures sur la Marne étaient, selon Claude Haton, deux par chevaux. À Villiers-sur-Seine, les reîtres auraient surpris le régiment du sieur de Beauvais qui soupait, et auraient alors brûlé le village et capturé Beauvais lui-même. Deux prêtres y furent également faits prisonniers : le premier, qui avait déjà été capturé par les huguenots auparavant, fut relâché après avoir donné tout ce qu'il avait, le second fut emmené pour rançon. Le lendemain, le village fut dévalisé par les gens des environs<sup>132</sup>. Le curé d'Avans aurait également été prisonnier de reîtres pendant une semaine avant d'être rançonné pour plus de cent écus, ce qui représentait une belle somme<sup>133</sup>. Des bandes de voleurs profitèrent également du chaos pour piller la région. Les reîtres encore commandés par Thoré et Méru finirent par rejoindre Alençon à La Charité<sup>134</sup>.

---

131 Haton, Tome 3, p.172.

132 *Ibid.*, p. 176-178.

133 Plus de quatorze mois de salaire d'un reître par exemple.

134 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 70.



### La seconde campagne de Jean-Casimir

En 1575, Pomponne de Bellièvre avait de nouveau été envoyé en Allemagne pour tenter d'empêcher l'entrée des troupes étrangères en France<sup>135</sup>. Une trêve fut promise dans un premier temps, mais elle ne fut pas respectée. Henri III avait également proposé 500 000 livres et des bijoux au fils de l'électeur palatin s'il renonçait à sa campagne, mais ce dernier refusa. Il espérait probablement, en plus de secourir les huguenots et de tenir sa promesse d'aide envers Alençon, obtenir plus en butin que la somme proposée : dans cette perspective, il prit la bonne décision. Ce sont certainement les mêmes 500 000 livres que Schomberg livra au duc Charles III de Lorraine, en échange desquelles il s'engagea à empêcher la venue des reîtres en France<sup>136</sup>. En 1576, Condé et Jean-Casimir traversèrent finalement la Lorraine, et entrèrent en France par Langres avec 6 000 reîtres, 6 000 Suisses et 4 000 autres soldats fournis par le comte palatin<sup>137</sup>. Le duc de Maine, Charles de Guise, frère d'Henri de Guise, était alors dans la région mais évita les combats car en infériorité numérique face à la grande armée du comte palatin, il les suivit impuissant jusqu'à La Charité, « étant toujours à quatre lieues loing l'ung de l'autre ».

« Et par ainsi estoit le pays de France mangé de toutes partz ; et avoit le camp dudit sieur de Maine la renommée de faire plus de dommage, de ravisseurs, de raisonnements et tous autres maux, que celuy desditz reistres, mettant le feu en aulcun lieux. »<sup>138</sup>

Les Allemands rejoignirent Alençon près de Bourges en mars. En décembre, l'armée de Condé et Casimir aurait compté plus de 25 000 hommes, contre 22 000 pour celle du roi. Sans qu'il n'y ait eu aucune bataille, la paix fut finalement signée le 14 mai 1576. Surnommée « paix de Monsieur », d'après François d'Alençon, la paix promettait des gains importants aux Allemands. Jean-Casimir lui-même devait obtenir une pension de mille livres de revenue par an à collecter sur les Trois-Évêchés. Jean-Casimir devait également recevoir sous son commandement une compagnie de cent hommes d'armes. Pour le paiement des reîtres, Suisses et lansquenets, Jean-Casimir reçut également une somme très importante.

135 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 87.

136 JOUANNA, Arlette. *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*. Paris : Éditions Robert Laffont, 1998, p. 765, p. 1291.

137 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 125.

138 Haton, Tome 3, p. 257.

### La guerre des tranchées

Après la signature de la paix, Condé et Alençon raccompagnèrent leur allié Jean-Casimir jusqu'à la frontière du royaume, à Langres par où ils étaient entrés. La région avait été précédemment ravagée et plusieurs ponts détruits, le retour fut donc assez long. Vers les 10 et 11 mai, ils arrivèrent en Champagne, et y restèrent jusqu'au 17. À leur arrivée, les paysans transportèrent leurs biens et leurs bétails en sécurité de l'autre côté de la Seine. Comme à leur habitude, les Allemands brûlèrent des villages, pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent, prirent des hommes en rançon, etc.

« Les habitans de Sargine eurent grande peur de la venue desdis reistres, et, pour se saulver d'estre bruslez et pillez, fallut qu'ilz payassent la somme de 500 escuz d'or au soleil ; et, pour laditte somme trouver, fallut que les plus riches dudit Sargine l'allassent emprunter à Sens, où et à qui ilz purent, et en grande diligence, car ung truchement d'iceux reistres, accompagné d'un cent d'entre eux, les alla sommer de ce faire, sous peine d'y mener toute la troupe »<sup>139</sup>

Les habitants de Provins allèrent sur la Seine empêcher les reîtres de traverser. Les juges de la ville commandèrent également de couler « tous les bacs et bateaux » qui étaient sur le fleuve<sup>140</sup>. Les autorités dépêchèrent des arquebusiers pour empêcher la traversée des reîtres, et les villageois des environs creusèrent des tranchées et fossés pour abriter les soldats et autres défenseurs de la Seine. Les reîtres ne renoncèrent pas si facilement : ils tentèrent d'abord une percée à Noyen-sur-Seine, directement au sud de Provins, et se divisèrent pour traverser simultanément en plusieurs endroits. Après avoir passé une semaine sur la Seine, ils partirent finalement les 16 et 17 mai pour Troyes et Méry-sur-Seine où ils séjournèrent quinze jours : la ville de Marigny fut alors complètement rasée, en représailles du meurtre d'un capitaine, et seuls deux hommes auraient survécu.

« Tous les maux qui se font en la guerre furent par iceux reistres faitz, excepté le feu ; filles et femmes furent violées et efforcées et la ville pillée, sans respecter aulcune personne ; ilz chargèrent leurs harnois et chariotz de tous les meilleurs biens. »<sup>141</sup>

Ce n'est pas la seule mention chez Haton d'une forme de solidarité entre les reîtres. L'auteur rapporte également qu'au moment où dix à douze reîtres ne revinrent pas de leur picorée à

139 Haton, Tome 3, p. 275.

140 *Ibid.*, p. 276.

141 *Ibid.*, p. 285.

Saint Loup-de-la-Fosse-Gelane et Saint Martin-de-Bossenay, une troupe dix fois plus grande s'en alla brûler les deux villages. Comme à Vertu, les Allemands mirent le feu à quelques maisons pour donner le signal de leur départ. Les habitants de Provins se félicitèrent du départ des reîtres, et probablement aussi du fait de ne pas avoir subi le sort des habitants de Marigny. À nouveau, les habitants de la région montèrent un camp plus à l'est pour contrôler la Seine. Les ravages des reîtres étaient amplifiés par les exactions de pillards : « car, parmi lesdis reistres, y avoit ung tas de meschans voleurs françoys, qui les suyvoient aux escars et desvalisoient tous les passans »<sup>142</sup>. Heureusement pour les habitants de la Champagne, Alençon finit par obtenir l'argent promis aux reîtres par la paix à Troyes.

Après la signature de la paix, le roi renvoya également les reîtres menés par Bassompierre<sup>143</sup> et un certain Chambar<sup>144</sup> qui étaient au nord-ouest de la Champagne entre Château-Thierry et Meaux. Les 10 000 à 12 000 Allemands tentèrent de passer la Marne à Pinson, où avait eu lieu la bataille de Dormans, mais les habitants s'étaient armés et refusèrent de les laisser passer. Pour eux, il y avait peu de différences entre les Allemands du roi ou de Condé. Ils finirent par réussir à traverser la Marne à Épernay, et attendirent leur paiement jusqu'au 20 juin à Châlons<sup>145</sup>. C'est selon Haton « Jehan de Vauhardi, grénetier du sel de Provins » qui fut chargé de verser la somme. Il rapporte d'ailleurs une curieuse anecdote concernant les deux capitaines allemands qui connurent une fin funeste :

« Durant lequel temps [...] survint question et débat entre lesdis sieurs Bessonpierre et Chambar touchant l'honneur des dames de France, que ledit Bessonpierre accusoit d'estre toutes impudiques et desloyalles à leurs maris, touchant l'oeuvre de mariage, disant ce le bien sçavoir par l'expérience qu'il en avoit fait avec des plus grandes depuis qu'il hantoit en France, concluant que les aultres n'estaient plus chastes ne à leurs maris plus fidelles que celles qui s'estoient habandonnées à luy. Lesquelles parolles ne put porter patiemment le sieur de Chambar, et en deffendant l'honneur desdittes dames, soustint qu'il n'estait vray de toutes, comme disoit ledit Bessonpierre ; et sur ces parolles entrèrent en querelle, jusques à mettre la main à l'espée l'ung contre l'autre, et advint que ledit Chambar tua Bessonpierre. Qui provocqua il Chambar à défendre l'honneur des dames de France, fut l'amour et l'honneur qu'il pourtoit à la sienne, laquelle, comme on disoit, estoit de la nation de France, de laquelle il se tenoit si assuré qu'elle en sa vie ne luy avoit fait tort de son corps ni de la loyauté de mariage. »<sup>146</sup>

142 Haton, Tome 3, p. 287.

143 Orthographié parfois Besson Pierre chez Haton. Bassompierre est la forme francisée de Betstein.

144 Ce dernier est nommé Amblof chez Poinsignon : POINSIGNON, Maurice. *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*. Tome 2. Châlons-en-Champagne : Martin Frères, 1885, p. 247. Dans les lettres de Mondreville, le colonel des reîtres est désigné comme le propre frère de Gaspard de Schomberg, et nommé Auswolf. Amblof Chambar serait donc la forme francisée de Hans Wolf von Schönberg.

145 Haton, Tome 3, p. 253, p. 308.

146 *Ibid.*, p. 309.

Ce passage laisse penser que les reîtres ont pu parfois entretenir des liens étroits avec le pays où ils furent employés : proposer ses services à l'étranger offrait à certains l'opportunité de s'intégrer en France, et certains reîtres firent preuve d'un certain attachement pour la France. Mais cette anecdote témoigne surtout de la brutalité de personnages, qui étaient prêts à s'égorger pour une dispute. Autre point intéressant, une délégation de l'évêque de Châlons, Côme Clause de Marchaumont, fut également envoyée au roi le 22 juillet pour demander le départ des reîtres de Chambar qui gênaient les moissons. La réponse d'Henri III ne fit que renforcer l'idée que les Allemands étaient hors de contrôle : ces derniers refusaient de suivre les ordres de Guise et Schomberg. Dans une lettre du 3 juin, Mondrelville écrivait aux habitants de Châlons :

« vous avez toutes les occasions de vous plaindre des pilleries ordinaires que font les reïstres ; de ma part, je suis sy ennuyé de veoir molester les subjectz du Roy et traicter comme s'ilz estoient donnez en proye aus estrangiers, que j'ayme myeulx me retirer que demeurer plus longtemps spectateur de telles misères. Mais de vous plaindre de moy et de la promesse que je vous ay faicte, vous au – riez tous les tors du monde. Car je ne vous ay pas promis de les empescher de courir absolument, ains, sans plus, de les retirer à quatre ou cinq lieues de vos – tre ville, afün qu'ilz ne coupassent vos bleds, leur faisant tellement prendre leur brisée qu'ilz ne tireroient vers le Partois ; ce que j'ay fait ; car il y a trois régimens logez à six et huit lieues de vous, les plus proches en estant esloingnez de quatre et cinq lieues ; encor est-ce un régiment lequel j'ay tousjours excepté, ayant de long temps cogneu l'opiniastreté de la quelle il use en sa résolution. »<sup>147</sup>

Le dénommé Chambar finit lui-même par se faire assassiner par un paysan de Châlons avec trente de ses reîtres, et les Allemands du roi finirent par quitter le royaume en septembre<sup>148</sup>. Après cet évènement, le roi ne prit pas la défense des habitants de Châlons, victimes depuis plusieurs mois des ravages des reîtres, mais des Allemands. Le 17 août, Henri III envoya une nouvelle lettre désignant les assassins de Chambar pour responsables, les interdisant de quitter la ville pour être plus tard jugés. Mais la sentence ne fut probablement pas appliquée et il n'y eut pas de poursuites supplémentaires après le départ des reîtres<sup>149</sup>.

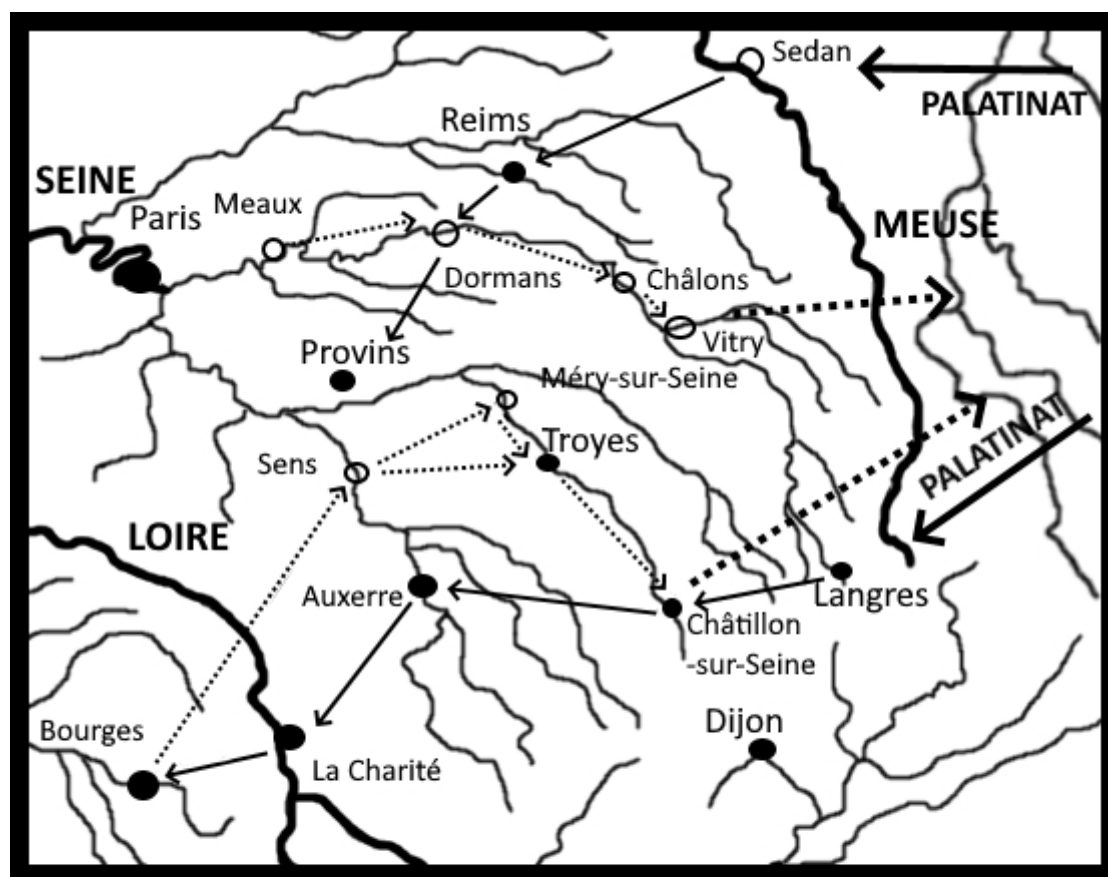
En Champagne, les reîtres mettaient à mal l'autorité royale. Officiellement au service du roi, il était précisé dans leur contrat qu'ils toucheraient une solde tant qu'ils seraient en France. Ils ne quitteraient pas le royaume avant d'avoir touché tout ce qui leur était dû, et la

147 HÉRELLE, Georges. *La Réforme et la Ligue en Champagne*. Paris : Champion, 1892, p. 91-92.

148 Haton, Tome 3, p. 323.

149 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 134.

monarchie n'avait pas les moyens de les déloger par la force : probablement parce qu'il n'était pas préférable de s'en faire des ennemis. Les reîtres étaient en position de force parce qu'ils proposaient un service indispensable à la monarchie, dont l'autorité était au plus bas. De plus, les arriérés de paiement du roi prolongeaient les violences, même après la signature de la paix, maintenant les régions frontalières du nord-est en état de guerre pendant plusieurs mois supplémentaires. Seule la monarchie était en capacité de régler cette situation, en payant les reîtres. Selon l'historien Mark W. Konnert, c'est cette guerre qui aurait eu les pires répercussions pour la Champagne<sup>150</sup>. Au vu du récit de Haton, ce n'est pas étonnant : les exactions des deux armées, qui n'empruntèrent pas le même trajet, chacune d'un côté de la Seine, semblent avoir été très importantes. Il ne faut pas oublier que depuis le début des guerres civiles, plusieurs armées étaient déjà passées par la Champagne et que toutes, y compris les armées royales poursuivaient les Allemands, apportèrent leurs lots de ravages.



Légende : ———> : Voyage aller des reîtres menés par Thoré et Méru au nord et de ceux de Jean-Casimir au sud  
 .....> : Voyage retour des reîtres menés par Schomberg et Bassompierre au nord et de ceux de Jean-Casimir au sud

Carte 6 : Les opérations des reîtres d'Henri III et Condé entre 1574 et 1576

150 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 125.

### Une paix trop favorable aux huguenots ?

« Nous tenons aussi et reputons pour noz bons parens, voisins et amis noz tres chers et amez cousins les conte Palatin, electeur du Saint Empire, et le duc Jean Cazimir son filz, et que ce qui a esté faict par eux n'a esté faict que pour nostred. service. »<sup>151</sup>

Lors de la paix de Monsieur, Henri III avait dû acheter le départ des reîtres. Pour convaincre le duc de partir, la monarchie mit en gage les bijoux de la couronne<sup>152</sup>, et Jean-Casimir repartit avec le surintendant des finances Pomponne de Bellièvre en otage pour s'assurer de recevoir toute la somme. Victorieux, les reîtres rentrèrent à Heidelberg où le fils de l'électeur palatin « tel un général romain triomphant, fit une entrée remarquable »<sup>153</sup>. Ce dernier avait dû renoncer aux Trois-Évêchés pour ne pas « perdre » la paix<sup>154</sup>, mais s'était fait promettre lors d'un traité avec le roi signé le 22 juillet la somme très importante de 6 400 000 livres, et avait également obtenu le duché d'Étampes et Château-Thierry<sup>155</sup>. Le surintendant des finances fut libéré le 2 septembre, lorsqu'Henri III envoya Jacques Faye « porteur des garanties financières nécessaires à sa libération, laquelle intervint le 2 septembre. »<sup>156</sup> Schomberg était également allé proposer une rente à Jean-Casimir en 1581 en échange de la libération des otages restants : Henri III tenait alors probablement à s'attacher le duc. La détention du surintendant avait été catastrophique pour les finances, alors que la situation était déjà tendue avant la guerre. À son retour, Bellièvre réforma les finances, ce qui permit de payer le départ des reîtres, et il avait même été forcé de fournir « en son propre nom » une partie du paiement de Jean-Casimir<sup>157</sup>.

La paix de Monsieur ne dura pas, la guerre reprit dès 1577, mais cette fois-ci fut trop courte pour que les Allemands aient le temps d'intervenir. Schomberg avait seulement été

---

151 VALOIS, Henri III de. *VII. Paix de Monsieur. Édit de Paris dit de Beaulieu*. Mai 1576.

152 Il est difficile de savoir si les bijoux furent directement donnés en gage à Jean-Casimir, ou s'ils furent déposés ailleurs. Charles Chassé dans l'article précise que le « Côte de Bretagne » retourna en France après avoir été prêté en 1576. CHASSÉ, Charles. *Aventures de « Côte de Bretagne », le rubis de la Duchesse Anne*. *Revue des Deux Mondes*. Juin 1958, p. 709-717.

153 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 137.

154 Wolgast, p. 69.

155 Ce qui aurait fait à ce moment de 3 398 549 florins : JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 567.

156 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 87.

157 *Ibid.*, p. 124.

envoyé par Henri III à Metz avec 100 000 écus pour y recruter des reîtres<sup>158</sup>, mais il n'y eut aucune activité notable du côté huguenot. Guise fut également envoyé en Lorraine pour bloquer une éventuelle incursion étrangère<sup>159</sup>. Damville combattait cette fois pour le roi, et la nouvelle paix fut signée dès le mois de septembre de la même année. Les huguenots perdirent les avantages de la paix de Beaulieu pour revenir au statut d'après la première guerre<sup>160</sup>. L'intervention de Jean-Casimir et de ses reîtres, si elle avait permis l'enrichissement des Allemands, se solda donc par un échec sur le plan politique. Une fois les reîtres partis, la monarchie avait imposé ses conditions.

« Tous lesdis reistres logez ès environs de Chaslons et lieux susditz ne s'en retournèrent en Allemagne dire des nouvelles aux gens de leur pays ; il en demoura beaucoup au pays de Champaigne, pour engrèsser le terrouer et pour nourrir le poisson des rivières ; car tout aultant qu'on en trouvoit aux escartz, aultant on en tuoit et ruoit-on par terre. Pour ce faire s'estaient bandez les gentishommes et paysans du pays les ungs avec les aultres, lesquelz, au désespoir de la perte de leurs biens, n'espargnoient iceux reistres non plus que chiens fols. »<sup>161</sup>

---

158 50 000 écus fournis par le roi, 50 000 autres par le Pape selon Arlette Jouanna : JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 765.

159 Hanton, Tome 3, p. 415.

160 Le Roux, p. 220.

161 Haton, Tome 3, p. 309.

## **Chapitre 6. La huitième guerre, première partie : Henri III, Guise, Navarre et l'« armée de secours germano-suisse », 1585 – 1587**

### L'évolution de la situation en Allemagne et en France depuis la paix de Beaulieu

Pendant les sixièmes (1577) et septièmes (1579 – 1580) guerres de Religion, il n'y eut aucune incursion notable de reîtres en Champagne. La situation avait en effet beaucoup évolué en Allemagne. Au Palatinat, l'électeur Frédéric le Pieux, qui était probablement le plus fervent défenseur des huguenots dans l'empire (par trois fois il avait envoyé une armée au secours des huguenots, en 1562, 1568 et 1574), était mort le 26 octobre 1576. Sa mort fut catastrophique pour la cause réformée dans son ensemble, car s'était le seul prince calviniste d'importance dans le *Reich*. Le nouvel électeur, son fils Louis VI, était luthérien : trois mois après la mort de son père, il débuta la « décalvinisation »<sup>162</sup> de ses États, en expulsant les réformés, réintroduisant le luthéranisme comme religion officielle, en se débarrassant des conseillers de son père. Louis VI mit également fin à la politique ouest-européenne de son père, coupant notamment les liens avec la France et les Pays-Bas. Le duc Jean-Casimir son frère cadet se retira dans sa principauté de Palatinat-Lautern où il accueillit les réfugiés réformés et les dissidents. Jean-Casimir organisa alors une campagne aux Pays-Bas, comme son frère auparavant, pour porter secours aux réformés. Mais il se brouilla pendant celle-ci avec Guillaume d'Orange, qui encourageait au même moment la montée du catholique François d'Anjou sur le trône des Pays-Bas<sup>163</sup>. Le règne de Louis VI fut court, seulement sept ans, et il mourut en 1583, laissant place à une régence. Dans son testament, l'électeur avait demandé à maintenir le luthéranisme au Palatinat, et nomma des tuteurs luthériens : sa femme Élisabeth de Hesse, Georges-Frédéric de Brandebourg-Ansbach, Louis IV de Hesse-Marbourg et Louis VI de Wurtemberg. Mais lui-même n'avait pas respecté le testament de son père, qui avait demandé à maintenir le calvinisme dans ses États, et Jean-Casimir se proclama *Hauptvormund* et *Kuradministrator* du Palatinat, c'est-à-dire premier tuteur de son neveu, et administrateur de l'électorat. Il exerça la régence du jeune Frédéric IV pendant neuf ans, jusqu'à sa mort en 1592<sup>164</sup>, provoquant le retour du Palatinat au calvinisme et à la politique

<sup>162</sup> « die Entcalvinisierung » en allemand : Wolgast, p. 74.

<sup>163</sup> Wolgast, p.87.

<sup>164</sup> Il est intéressant de remarquer qu'avec la Bulle d'Or de 1356, la majorité des princes-électeurs avait été fixée à 18 ans, et que la régence devait être exercée par l'oncle le plus âgé du prince, alors qu'en France la



ouest-européenne de Frédéric III. Jean-Casimir s'entoura d'étrangers comme Fabien de Dohna, originaire de Prusse-Orientale, et qui jouera plus tard un rôle important auprès des huguenots. En Hesse, après la mort de Philippe I en 1567, qui avait soutenu Condé au début des guerres civiles, ses terres furent divisées entre ses fils. Guillaume IV de Hesse-Cassel, l'aîné, était pacifiste et n'approuvait pas les levées sur son territoire et critiquait toute intervention des princes d'empire à l'étranger<sup>165</sup>. Il était notamment en opposition avec Frédéric III et Jean-Casimir, qu'il accusait de soutenir des rebelles. En 1575, le Palatinat justifia sa politique étrangère en invoquant le droit des *Reichstände* à entrer en service à l'étranger, ainsi que le devoir de soutenir les fidèles de la vraie foi contre l'oppression des dirigeants tyranniques et sans Dieu. La Saint-Barthélemy avait donné de bonnes raisons aux Allemands de s'opposer à la « tyrannie ».

En France, François d'Anjou<sup>166</sup> s'était rapproché des protestants. Il avait d'abord eu le projet de se marier à la reine Élisabeth, comme son frère en 1571, mais ce fut à nouveau un échec. Il tourna ensuite son regard vers les Pays-Bas : avec le traité du Plessis-les-Tours signé en septembre 1580, il obtint le trône des Pays-Bas et devait en échange participer au combat contre l'indépendance. Il reçut en 1582 le titre de duc de Brabant mais échoua l'année suivante à prendre Anvers, et rentra sans avoir rien obtenu en France. Il mourut finalement le 10 juin 1584, faisant du calviniste Henri de Navarre l'héritier de la couronne de France. Henri III se rapprocha de lui et tenta de l'amener à se convertir. Opposés à l'accession au trône d'un huguenot, le duc de Guise et les Lorrains prirent en 1585 la tête d'une Ligue dont l'objectif était, entre autres, de retirer à Henri de Navarre ses droits au trône. Les catholiques désignèrent leur propre héritier à la couronne de France, le cardinal Charles de Bourbon, oncle de Navarre, et la guerre reprit. Henri III chercha à prendre la tête de la Ligue afin d'éviter la reprise de la guerre civile. En 1586, Anne de Joyeuse descendit en Poitou affronter Navarre. Guise s'apprêtait à assiéger Sedan : il soupçonnait le duc de Bouillon de comploter avec Navarre, et Sedan était une place forte protestante à l'entrée du royaume, menaçant le nord-est et la Ligue principalement implantée dans le nord du royaume. En décembre 1586, Catherine de Médicis rencontra Navarre pour négocier la paix, sans succès. En effet, la situation allait basculer lorsque Navarre recevrait l'appui des Allemands : il avait donc tout intérêt à attendre.

Le roi de Navarre avait été reconnu « protecteur des Églises réformées » à l'assemblée de Montauban en 1579. À partir de 1583, et ce jusqu'en 1585, il envoya son surintendant aux

---

majorité des rois avait été abaissée à 13 ans lors des guerres de Religion.

165 Wolgast, p. 71.

166 François d'Alençon avait obtenu l'Anjou avec la paix de Beaulieu.

affaires et finances, Jacques de Ségut-Pardaillan, en mission pour trouver du soutien à l'étranger<sup>167</sup>. Ségur rencontra la plupart des grands princes protestants : la reine Élisabeth, Guillaume de Nassau, Frédéric II du Danemark, l'électeur palatin, les margraves de Brandebourg, Ansbach et Bade, ainsi que les ducs de Saxe, de Wurtemberg, de Brunswick, de Holstein, de Poméranie et de Meckembourg. Navarre aurait alors souhaité voir la reine d'Angleterre prendre la tête d'une contre-ligue protestante, afin de se défendre sur tous les fronts. Pour cela, Jacques de Ségur agita le spectre de la réunion des possessions des Habsbourg par Rodolphe II à la mort de Philippe II. Mais les princes allemands ne firent rien, de peur de remettre en question le statu quo de la paix d'Augsbourg. Seul le duc Auguste de Saxe était alors favorable à cette entreprise. Ce dernier prit d'ailleurs la défense de Ségur lorsque l'empereur lui demanda de l'arrêter. Élisabeth devait quand même envoyer 200 000 écus pour recruter des reîtres et lansquenets, mais finalement Navarre n'aurait reçu que 50 000 écus, et pas avant « l'entrée des allemands en campagne »<sup>168</sup>. Le duc de Brunswick-Lunebourg était prêt à conduire 6 000 reîtres et quatre régiments de lansquenets, mais Ségur n'avait à ce moment pas un sou à verser les frais d'entrer en campagne : l'entreprise fut donc annulée. L'empereur s'opposa même ouvertement aux levées de Navarre dans l'Empire, ce qui refroidit encore plus les princes. Ces derniers proposèrent une médiation : les députés des princes et des villes libres d'Ulm, Strasbourg, Francfort et Nuremberg se rendirent en France, sans succès. Pendant ce temps-là aucune levée n'avait lieu en Allemagne. Ségur s'agaçait de la lenteur des Allemands :

« Le malheur est qu'ils sont beaucoup, et qu'il n'en est un seul qui ait assez d'autorité pour bientôt, comme il est requis, les assembler. Tous veulent bien faire, mais ils attendent qui commencera »<sup>169</sup>

Sans argent, Navarre était paralysé dans l'empire. La situation se débloqua avec la mort de l'électeur Louis VI et la régence de Jean-Casimir. Navarre et lui signèrent le 11 janvier 1587 l'accord de Friedelsheim : l'administrateur du Palatinat s'engageait à intervenir en France pendant trois mois et à conduire 8 000 reîtres et 14 000 fantassins. En échange, il exigea en caution des hypothèques sur les biens de Navarre, des seigneurs et des Églises réformées. Les sommes que lui devait la couronne de France depuis la dernière guerre lui seraient également remboursées. Pour permettre cette entreprise, Élisabeth envoya 100 000

---

167 Anquez, p. 7-8.

168 *Ibid.*, p. 10, p. 11.

169 *Ibid.*, p. 13.

écus directement au duc, et le roi du Danemark fournit 100 000 Thalers supplémentaires<sup>170</sup>. Ségur emprunta également 109 000 florins en son nom<sup>171</sup>. Jean-Casimir fournit en plus de cela lui-même 600 reîtres et 3 000 lansquenets, de l'artillerie, des chevaux et des munitions. Les recrutements prirent du temps, dans la mesure où les autres seigneurs protestants étaient toujours opposés à cette entreprise, et les luthériens s'inquiétaient sûrement du retour à la politique d'aide aux calvinistes du Palatinat. À Strasbourg se réunirent 4 000 reîtres<sup>172</sup>, 3 000 lansquenets et 16 000 Suisses, auxquels il faut ajouter 3 000 arquebusiers et 500 cavaliers français de Bouillon, ce qui faisait en tout 26 500 hommes. L'armée séjourna six semaines en Alsace, qui fut dévastée, poussant les habitants à se réfugier dans les bois<sup>173</sup>. Jean-Casimir, qui ne participa pas en personne à la campagne de 1587, encouragea Condé à prendre la tête de cette armée, mais Navarre préféra envoyer le prince de Bouillon, qui fut nommé « lieutenant général en Champagne ». En parallèle, le baron de Dohna fut nommé par Jean-Casimir pour commander les Allemands. Le baron de Dohna était considéré comme inexpérimenté, et les conflits entre les commandants déstabilisèrent l'armée. Ces derniers n'étaient pas d'accord sur le trajet à suivre : Bouillon voulait d'abord rejoindre Sedan, puis la Picardie, Dohna souhaitait rejoindre les huguenots dans le sud-ouest. L'armée partit ensuite pour la France, et entra en Lorraine par Phalsbourg : déjà les combats et pillages commencèrent.

#### Les déboires de l'armée de secours

Le 30 juin 1587, Schomberg envoya une lettre à Henri III pour le prévenir de la levée d'une armée de 10 000 reîtres en Allemagne, destinée à rejoindre Navarre, et menée par le duc de Bouillon. Des Français, qui s'étaient réfugiés à Montbéliard, les suivaient, et tout le monde avait rendez-vous le 15 août sur la plaine du Rhin. Schomberg affirmait que l'armée était composée en tout de 12 000 reîtres, 14 000 lansquenets et 4 000 français. En France, Navarre attendait l'arrivée de l'armée de secours « germano-suisse » depuis avril<sup>174</sup>. Ce dernier menaçait alors le sud-ouest du royaume. René de Lucinge partageait régulièrement à son maître, le duc de Savoie, son inquiétude de voir l'armée allemande couper à travers la Savoie

---

170 Soit 100 000 écus environ, la même somme qu'Élisabeth. 100 000 écus font 200 000 florins.

171 Anquez, p. 14.

172 Jean-Casimir avait promis 8 000 reîtres, 4 000 autres rejoignirent l'armée en Lorraine.

173 *Ibid.*, p. 18-19.

174 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Lettres de 1587 : l'année des Reîtres*. Genève : Librairie Droz, 1994, p. 10, p. 219.

pour rejoindre directement Navarre dans le sud du royaume, mais ce ne sera pas le cas. Henri III forma alors trois armées pour vaincre les huguenots, et en garda une pour lui. L'objectif était double : il envoya Guise en Champagne « mais se garde bien de lui donner les forces suffisantes »<sup>175</sup>, afin de se débarrasser de son rival, et Joyeuse, pour sa part, devait vaincre Navarre avec le gros des troupes. La surprise également fut double : Guise écrasa les reîtres, ce pour quoi il tira énormément de gloire, et Joyeuse mourut contre Navarre lors de la défaite royale de Coutras. De plus, Henri III était suspecté par les catholiques de soutenir Navarre : son ménagement à l'égard des reîtres n'arrangea pas sa situation.

L'armée allemande, trop nombreuse, fut rapidement victime de son nombre. Le 10 juin 1587, l'ambassadeur de Savoie en France, René de Lucinge, écrit :

« Les reistres ne peuvent s'acheminer que la cueillette ne soit serrée. Ils ne viendront que bien forts. De quarante mil estrangers tout Suisses qu'Allemands qu'ils font entrer, il en fault rabattre la moytié. Vint mil hommes, avec ce qui leur fera escorte et, d'autre part, le Roy, qui ne sera pas désarmé, affameront tout le pays et eux mourront de faim dedans »<sup>176</sup>

Lucinge avait raison, une armée aussi grande allait affamer tout le pays sur son passage. Guise en était conscient et évita de l'affronter en bataille rangée, et préféra la harceler et pratiquer la terre-brûlée sur son passage afin de l'affamer. Le duc de Lorraine voulut éviter que les combats aient lieu chez lui, le 23 juillet, René de Lucinge écrivait à nouveau :

« les reîtres ont passé le Rhin, 12 000 et 2 000 du duc de Bouillon. On dict que le duc de Lorreine leur a mandé de passer par son pays sans rien esmouvoir. Ilz ont fait responce qu'ilz ne veulent rien de frit mais tout rousty. Les 8 000 reistres qu'attendait le duc de Lorreine ne sont pas encore prests et les autres sont à cheval. Mr du Mayne, à ce qu'on dict, fait fortifier Dijon ; et ceux de Mascon n'ont voulu recevoir garnison. Mr de Guise fait de mesme à Chaslon (sur Marne). On envoie, à ce qu'on dict, un régiment des gardes dans Troyes. »<sup>177</sup>

Les Allemands étaient remontés contre Charles III de Lorraine, qui avait soutenu la Ligue en France<sup>178</sup>. Le duc de Lorraine prépara des défenses : il réquisitionna ses hommes pour couper 180 000 pieds d'arbres pour bloquer les passages à travers la Lorraine, il fortifia également le passage des Vosges à Saverne, et fit détruire les ponts<sup>179</sup>. Le 22 août les reîtres étaient encore à Sarrebourg entre Nancy et Strasbourg, et des rumeurs circulent comme quoi les reîtres se

175 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 239.

176 *Ibid.*, p. 205.

177 *Ibid.*, p. 242.

178 L'ESTOILE, Pierre de. *Mémoires-journaux : 1574-1611. Tome 1*. 12 Tomes. Paris : Librairie Jules Tallandier, 1982, p. 501.

179 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 257.

seraient déjà mutinés pour ne pas avoir reçu leurs soldes. Les ligueurs et les Lorrains eurent largement le temps de se préparer à leur arrivée. Le 30 août, l'armée était enfin partie, et passait à dix lieues de Nancy. Quelques jours plus tard, Guise battit trois cornettes de reîtres. Au même moment, Jean-Casimir envoya 4 000 reîtres supplémentaires, ce qui retarda davantage l'armée allemande qui dut attendre leur arrivée pour poursuivre sa route<sup>180</sup>. Les reîtres s'occupèrent en brûlant quelques villages. Guise, qui avait fait des levées pour renforcer son armée, avait le 13 septembre en tout selon les informateurs de Lucinge 20 000 à 22 000 hommes avec lui, et le duc de Parme lui aurait envoyé des contingents. Les Allemands étaient encore plus nombreux, environ 28 000 « biens équipés et conduit »<sup>181</sup>.

Dès janvier 1587, les Guises avaient des vues sur Sedan, sans doute afin d'assurer leurs arrières : la principauté était avec la Lorraine une porte d'entrée vers la France pour les armées des reîtres. Le siège de Sedan donnera plus tard aux Guises une raison de garder leurs troupes mobilisées. L'armée de Bouillon et Dohna entra finalement en France vers le 19 septembre, mais le 24 septembre ils étaient toujours à Joinville<sup>182</sup>. L'année est bien avancée et Luncinge se fit à nouveau prophète en affirmant que les conditions ne seraient plus favorables aux Allemands. La traversée du territoire jusqu'au Poitou, par une armée aussi nombreuse, harcelée par les Guises, sera un véritable calvaire :

« J'estime que, si les reîtres ne se hastent, les pluies, lesquelles sont désja assés fréquentes de deçà, leur apporteront plus de destourbes par la crue des rivières que l'effort des armées de deçà. »<sup>183</sup>

Les reîtres passèrent ensuite la Seine à Châtillon le 2 octobre, et se dirigèrent vers La Charité pour rejoindre le roi de Navarre.

« La peste commence à forcener estrangement parmy leur armée, la faim les assaut ; ilz sont pour la pluspart nuds et pieds deschaus. Ilz ne sçavent que c'est de vin car on a tout osté de devant eux de manière qu'auparavant qu'ilz soyent ensemble, ilz seront bien esbyffez. »<sup>184</sup>

Navarre était bloqué car il ne contrôlait pas la Loire : le 20 octobre les armées de Navarre et de Joyeuse se rencontrèrent à Coutras. Ce fut une victoire importante pour Navarre qui écrasa son ennemi, et Joyeuse perdit la vie. Mais après la bataille, plutôt que de poursuivre vers le nord, il préféra aller hiverner avec son armée dans le Béarn. Les reîtres auraient « insisté pour

180 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 270, p. 276.

181 *Ibid.*, p. 289.

182 *Ibid.*, p. 26, p. 245, p. 303.

183 *Ibid.*, p. 295.

184 *Ibid.*, p. 310.

que Navarre se joigne à eux », mais au lieu de cela ils se retrouvèrent isolés, en plein hiver, au nord de la Loire<sup>185</sup>. Cet événement ressemble à un sacrifice, dans la mesure où l'armée protestante épuisée et divisée entre ses chefs se retrouva condamnée à combattre seule l'armée des Guises, mais il est possible que Navarre n'ait pas eu connaissance du trajet de l'armée de secours. Quoi qu'il en soit, cet événement fut une des raisons de la future rupture entre Jean-Casimir et Navarre. Les reîtres suivaient alors le fleuve vers le nord. Deux nouvelles cornettes furent défaits par Épernon<sup>186</sup>, et six jours après la bataille de Coutras, Henri de Guise rattrapa l'armée allemande à Vimory près de Montargis et l'écrasa. La stratégie de la terre brûlée avait décimé l'armée, et les Suisses entamèrent les négociations pour se rendre ou changer de camp.

« Pour la force le 27 Octobre, sur le soir, ils donnent avec toutes leurs troupes dedans Vimory, pensant enlever de nuit ce quartier : mais les Reistres incontinent se rallierent, il y eut là un grand combat où les Ducs de Guise & de Mayenne perdirent deux cents quarante des leur, & les Reistres cent cinquante : une partie du bagage du Baron d'Othnaw, fut pillée il perdit les deux Chameaux qu'il devoit presenter au Roy de Navarre, les deux attabales, qui sont petits tabourins de cuivre, que les Bachas des Turcs estans chefs d'armée font sonner & marcher devant eux ; trois cents chevaux de chariots : les Ducs après cest exploit se retirent avec leurs troupes vers Nemours »<sup>187</sup>

Le reste de l'armée de secours prit la direction de l'ouest, et fut une nouvelle fois battu à Auneau en Beauce le 24 novembre. Pendant cette bataille, le duc de Guise fit 800 morts, prit 1 500 chevaux, et captura trois cornettes<sup>188</sup>. La victoire d'Auneau renforça grandement Guise et son camp. Le roi fit alors la demande à Guise de ne pas agresser les Suisses, qu'il prit sous sa protection. Après s'être débarrassés de leur train et de leur artillerie, 3 500 reîtres et lansquenets commandés par Bouillon et Dohna auraient réussi à fuir. Ils signèrent le 8 décembre suivant la capitulation de Marcigny-les-Nonnains avec Épernon. Bouillon regagna alors Genève avec les troupes, où il mourut, et Châtillon rassembla une partie des débris de l'armée pour rejoindre le Languedoc<sup>189</sup>.

Les Lorrains, après les victoires de Guise à Vimory et Auneau, eurent l'occasion de se venger des exactions faites dans leur duché la même année et les guerres précédentes. Pour regagner l'empire, il n'y avait pas un grand nombre de trajets possibles : soit les reîtres

185 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 13.

186 *Ibid.*, p. 330.

187 PALMA CAYET, Pierre Victor. *Mémoires de Pierre-Victor Palma Cayet*. Tome 55. Londres : rue et hôtel Serpente, 1838, p. 106.

188 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 341, p. 363.

189 THOU, Jacques-Auguste de. *Histoire universelle*. Londres : 1734, p. 62-63.

revenaient par la Lorraine, soit ils passaient par Sedan plus au nord, ou alors ils pouvaient traverser les possessions espagnoles. C'est la Franche-Comté qui fut choisie pour le trajet de retour, certainement afin de ne pas subir les représailles des Lorrains. Le marquis de Pont-à-Mousson prit alors la tête d'une armée pour poursuivre les reîtres en terres espagnoles, et en profita pour mettre à sac le comté de Montbéliard, qui était une possession de la maison de Wurtemberg. Le duc de Wurtemberg était fidèle à Navarre et avait participé à la levée de 1587<sup>190</sup>.

« et l'on se peult bien quelquefois tromper de s'attaquer aux princes allemands soubz ceste croiance qu'ilz ne s'esmeuvent que pour argent et pour leur intérêt particulier car, outre que Wurtemberg est assez puissant, il ne treuvera peult-estre que trop de secours chez ses alliés et ailleurs contre la maison de Lorreyne, haïe de mort entre tous les protestans. »<sup>191</sup>

La faide entre les maisons de Lorraine et de Wurtemberg aurait pu se poursuivre longtemps si l'administrateur du Palatinat Jean-Casimir ne s'était pas interposé pour régler la situation. Ce dernier était proche du duc de Wurtemberg, qui était également un des tuteurs de son neveu, et il connaissait bien les Lorrains pour avoir vécu à leur cour pendant son enfance.

Charles III attaqua également au même moment, en 1588, Sedan, possession du duc de Bouillon qui représentait une autre porte d'entrée vers la France pour les reîtres. Les Guises avaient aussi des vues sur la principauté de Sedan, qu'ils avaient déjà assiégée en 1586 : lorsque Bouillon mourut, ils s'intéressèrent naturellement à sa seule héritière, qui aurait pu être mariée au fils d'Henri. Le siège de Sedan permettait également à la Ligue de rester armée, en fournissant une justification<sup>192</sup>. Le roi aussi s'armait : si l'armée de secours de Jean-Casimir fut arrêtée, les recrutements de la monarchie en Allemagne ne cessèrent pas, il fallait encore battre Navarre. Schomberg avait déjà levé 1 200 reîtres, et il s'apprêtait à en lever davantage :

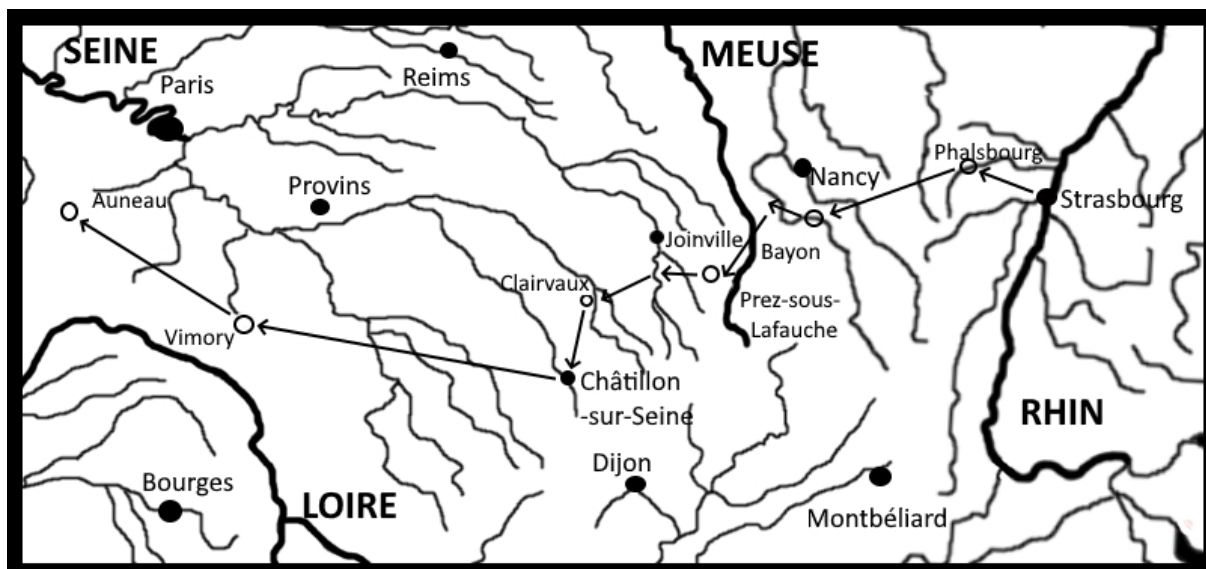
« Bassompierre et Chomberg sont despechez pour faire des levées, l'ung aux Cantons, l'autre en Allemagne. L'ung promet, s'il a argent, de mener 14 Souisses, l'autre 6 000 reistres et 8 000 lansquentes, troupes dont ilz menacent la Savoye, sinon de toutes, aulmoins d'une partie, et l'autre [veut] s'opposer au Roy de N. et à ses levées, contre lequel la guerre est tousjours résolue. »<sup>193</sup>

190 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 341, p. 374.

191 *Ibid.*, p. 70.

192 *Ibid.*, p. 121, p. 144.

193 *Ibid.*, p. 408.



Légende : —→ : voyage des reîtres de Bouillon et Dohna en 1587

Carte 7 : Campagne de Bouillon et Dohna en 1587

### Les conséquences de la campagne de 1587

Pour gêner son rival le duc de Guise, Henri III avait empêché après la bataille d'Auneau la destruction totale des reîtres. Il donna aux Allemands de quoi se nourrir et chargea Épernon de les escorter en dehors du royaume. La relation entre la couronne et les reîtres était toujours ambiguë, le roi n'osait pas s'aliéner les *pistoliers* qui pouvaient à la fois servir contre les huguenots et la Ligue en cas de besoin. Cette ambivalence envers les reîtres tenait plus généralement de la position de la monarchie dans les conflits civils, qui devait jouer des rivalités entre les différentes factions pour ne pas tomber, et ne fermait jamais la porte à de nouvelles opportunités. Entre 1588 et 1589, un nombre important de chefs protestants et catholiques de premier plan perdit la vie. Henri de Condé mourut le 5 mars 1588, laissant Navarre seul chef du parti huguenot. Lors de son retour à Paris en mai 1588, Guise fut reçu en triomphateur. Henri III dut fuir la ville, craignant un soulèvement des ligueurs. Le 23 décembre, le duc de Guise fut assassiné par ordre du roi, le cardinal de Guise fut également exécuté le lendemain. Le 5 janvier 1589, c'était au tour de Catherine de Médicis de mourir. La Ligue se souleva, et Henri III dû faire appel à Navarre pour reprendre le contrôle du royaume. Enfin, le dernier roi de la dynastie des Valois fut lui-même poignardé le



1<sup>er</sup> août 1589, il disparut le lendemain. Henri de Navarre accéda alors au trône de France, mais il lui restait à conquérir son royaume.

En 1569, l'armée de Wolfgang de Deux-Ponts avait eu la chance de prendre La Charité en peu de temps, brisant le « blocus » formé par la Loire, qui encerclait les armées huguenotes. Bouillon et Dohna, échouèrent à passer le fleuve 18 ans plus tard, alors que leur armée était plus puissante et que Navarre venait de son côté de remporter une victoire importante contre l'armée royale. En changeant de point de vue, 1587 marqua un tournant pour la monarchie, tardif peut-être, dans la mesure où pour la première fois, les armées royales réussirent à mettre à profit leur contrôle du territoire français pour stopper une armée allemande. Il est très probable que la taille de l'armée de secours « germano-Suisse » ait joué en sa défaveur : les années précédentes, les reîtres en nombre moindre étaient avantagés par leur mobilité, qui leur permettait d'éviter les armées ennemies, de les harceler, de piller sur une grande étendue. En 1587, c'est le contraire, les Guises harcelèrent les Allemands et pratiquèrent la terre-brûlée devant cette armée condamnée à la lenteur. La longueur des préparatifs avait également été décisive, laissant le temps à la monarchie et à la Ligue de se préparer, et de lever une armée importante. Les défauts de cohésion et les désaccords n'arrangèrent pas les choses. Lors de cette campagne, les limites des interventions allemandes apparaissaient, avec une première vraie déception : si les reîtres avaient aidé à accélérer la signature des paix les conflits précédents, en menaçant la monarchie, en poussant les différents camps à la ruine financière, en s'approchant du cœur du royaume, cette fois-ci ils ne mirent pas fin à la huitième guerre, qui allait être la plus longue de toutes. Et cette fois-ci, « Le duc Casimir, qui a esté tousjours païé des deniers du battu. »<sup>194</sup>, ne gagna rien. La mort de Condé, avec qui Jean-Casimir du Palatinat s'entendait bien, éloigna le duc de la cause huguenote : le courant ne passait pas avec Navarre. Dohna accusa les officiers français, les tenant pour responsables de la défaite de la campagne de 1587. Les Français répliquèrent en dénonçant les Allemands. Au même moment, Ségur était déjà reparti en Allemagne pour mener une nouvelle levée. De l'aide fut également demandée à Élisabeth. À partir d'août 1587, Jacques Bongars, qui succédera à Ségur, visita Halle, Dresde, Cassel et Lübeck, mais il n'obtint rien<sup>195</sup>. Élisabeth, de nouveau, ne voulut envoyer de l'argent qu'à partir du moment où les Allemands auraient traversé la frontière. Or, l'argent était une condition préalable à l'initiation de tout recrutement.

---

194 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 88.

195 Anquez, p. 24.

## **Chapitre 7. La huitième guerre, seconde partie : Christian d'Anhalt et la dernière grande campagne des reîtres en France, 1591 – 1592**

Suite à la mort d'Henri III, la Ligue avait désigné son propre prétendant au trône de France, le cardinal Charles de Bourbon, mais ce dernier était détenu prisonnier depuis 1588 par la monarchie<sup>196</sup>. Le duc de Mayenne, frère cadet d'Henri de Guise, prit la tête de la Ligue, qui tenait par moitié nord du royaume, dont la capitale Paris. Charles de Mayenne avait lui-même fait des levées en Allemagne : Christophe de Bassompierre, colonel de reîtres, avait même intégré le conseil de Mayenne<sup>197</sup>. Après s'être dirigé vers la capitale en 1589, Henri IV prit la route de la Normandie : il disposait seulement de 12 000 hommes, contre 25 000 du côté de Mayenne<sup>198</sup>. Malgré l'infériorité numérique, il gagna plusieurs batailles et commença à reconquérir l'ouest du royaume, tout en renforçant son armée. À la bataille d'Ivry, en 1590, quelques reîtres se trouvaient encore dans les deux camps<sup>199</sup>. Mais Paris et Rouen tenaient bon : la Ligue bénéficiait du soutien militaire et financier de Philippe II. Henri IV, depuis l'échec des Allemands en 1587, souhaitait se débrouiller sans l'appui militaire des étrangers. Mais il dut faire une dernière fois appel aux princes protestants pour en finir avec la Ligue : c'est dans ce contexte qu'eut lieu la dernière grande campagne d'une armée allemande en France. Vers 1589, Henri IV avait déjà envoyé Jacques Bongars et Nicolas de Harlay Sancy dans l'Empire, le premier au nord, le second au sud, pour recruter des soldats<sup>200</sup>. À la fin de l'année, le landgrave de Hesse Guillaume le Sage, les électeurs Christian I de Saxe et Frédéric IV du Palatinat, ainsi que Jean-Casimir son oncle, se mirent d'accord pour fournir 4 000 reîtres et 9 000 lansquenets au roi de France l'année suivante. Ces deniers demandèrent en échange au roi de France d'user de ses liens diplomatiques avec l'Empire Ottoman pour détourner les Turcs de l'empire. En effet, après une longue période de paix entre les Habsbourg et les Ottomans, les années 1590 allaient marquer la reprise des conflits. Déjà dans son testament rédigé en 1576, Frédéric le Pieux avait désigné les divisions internes et les Turcs comme les deux plus grandes menaces pour le *Reich*<sup>201</sup>. Le Landgrave de Hesse prêta en

---

196 Le Roux, p. 274.

197 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 14.

198 Le Roux, p. 283.

199 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 1237.

200 Anquez, p. 40, p. 47.

201 Wolgast, p. 53.

plus de cela 100 000 florins au roi de France, qui emprunta également à Ulm et Nuremberg. Sansy, qui avait déjà conduit les Suisses et Allemands d'Henri III avec habileté, était réputé dans l'Empire : à la mort du dernier des Valois, Sansy passa au service de son successeur, tout comme les Suisses. Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, fut ensuite envoyé dans l'Empire pour essayer de rassembler les seigneurs protestants au sein d'une ligue évangélique. L'électeur de Saxe confirma donc l'envoi d'une armée de 6 000 reîtres et 8 000 lansquenets, que Turenne accepta.

En Allemagne, la situation avait momentanément évolué depuis 1587. Avec la mort de l'électeur Auguste de Saxe en 1586, l'Allemagne luthérienne perdit une de ses grandes figures. Auguste représentait dans l'Empire le parti du statu quo, qui ne souhaitait pas donner aux catholiques des raisons de reprendre les conflits religieux. Son fils, Christian I, avait pour tuteur son beau-frère Jean-Casimir du Palatinat, qui l'encouragea à se rapprocher du parti calviniste. La Saxe passa à la Réforme en 1589, et forma une ligue évangélique avec le Palatinat : le 3 février 1591, les *Stände* protestants de l'Empire réussirent à se rassembler au sein de l'union de Torgau. Firent partie de cette union des électeurs de Saxe, de Brandebourg et du Palatinat, l'évêque administrateur de Magdebourg, l'évêque d'Halberstadt, le margraviat de Brandebourg-Ansbach, le duc de Brunswick-Lunebourg, le landgrave de Hesse. Leur objectif était la paix et l'unité de l'empire, mais l'alliance prévoyait aussi de se rapprocher de l'Angleterre, des cantons suisses et des Pays-Bas : l'influence de la politique réformée de rapprochement avec l'ouest menée par Jean-Casimir, héritée en droite lignée des idées de son père Frédéric III, se ressent ici. Les luthériens commençaient à étendre leur champ de vision au-delà de l'empire, pour le meilleur et pour le pire<sup>202</sup>. Il était prévu que l'union de Torgau dure quinze ans, mais la mort de Christian I le 25 septembre 1591 précipita sa fin : pendant cinq ans l'influence du calvinisme s'était étendue dans l'empire, la mort de l'électeur mit un coup d'arrêt à l'introduction du calvinisme en Saxe. La régence de Christian II fut alors prise en main par Frédéric-Guillaume de Saxe-Weimar<sup>203</sup>, qui débuta la « reluthérisation » de la Saxe.

Le court règne de Christian I avait permis d'organiser les protestants dans l'Empire. Le prince Christian d'Anhalt-Bernourg, un calviniste, prit le commandement de la nouvelle armée évangélique. L'ambassade de Turenne en Allemagne confirma le soutien de l'électeur de Brandebourg, du duc de Wurtemberg et du landgrave de Hesse envers Navarre. Cette fois-ci, le Palatinat n'était pas le seul appui d'importance des huguenots dans l'empire<sup>204</sup>. En tout,

---

202 Wolgast, p. 89.

203 Fils de Jean-Guillaume de Saxe-Weimar, qui avec ses reîtres avait porté secours à Charles IX en 1568.

204 Anquez, p. 36.

16 000 lansquenets et 10 000 reîtres furent finalement recrutés. La capitulation du duc d'Anhalt, disponible en annexe, montre qu'Henri IV, en s'alliant aux protestants de l'Empire, était héritier de ses prédécesseurs au trône de France en plus de la tradition huguenote d'appeler au secours en Allemagne<sup>205</sup>. À Francfort, les agents du duc de Saxe traitèrent avec les colonels, la première montre eut lieu le 1<sup>er</sup> août sur le Rhin, en aval de Mayence, les reîtres et lansquenets devaient servir pour trois mois<sup>206</sup>.

« Les Officiers arrivèrent de tous côtés, de Silésie, de Saxe, de Brandebourg, de Tliuringe, de Misnie, & s'assemblèrent pour recevoir leurs appointemens. Les premiers qui étoient allés saluer le prince d'Anhalt à Gelansen eurent ordre d'aller à Ursel & à Francfort sur le Meyn. On lit enfuite publier au sujet des vivres un règlement, par lequel on fixa le prix du bled, de l'avoine, du vin, de la biere & des autres choses nécessaires à la vie, avec défense aux soldats de piller les jardins, d'emmener les troupeaux, de gâter les moissons. Enfin le 11. Août tous les Colonels s'assemblèrent à Hocheim où l'on avoit coutume de faire la revue des troupes, on passa d'abord en revüë mille chevaux fous les ordres de Thomas baron de Crehanges, & un pareil nombre conduit par le baron de Dohna, qui avoit commandé cinq ans auparavant l'armée auxiliaire en Chef. Il ne crut pas au-dessous de lui de venir réparer en qualité de simple Colonel les mauvais succès qu'il avoit eus par la faute d'autrui, lorsqu'il étoit Général d'armée. Venoit enfuite l'artillerie avec douze cens mineurs ou pionniers. Le vicomte de Turenne suivoit à la tête du régiment de France composé de seize cens hommes de cavalerie & d'infanterie ; le prince d'Anhalt commandoit ensuite douze cens chevaux ; & George Guillaume de Berbisdorff conduisoit mille hommes de cavalerie.

Le prince d'Anhalt ne se réserva que le pouvoir de donner l'ordre, & consentit que le vicomte de Turenne prît le commandement de l'armée, jusqu'à la jonction de ces troupes à celles du Roi. Le prince d'Anhalt devoit après cette jonction prendre la place du Vicomte. Après qu'on eut fait la revüë de ces troupes, elles firent serment en élevant les mains, de servir fidèlement pendant trois mois fous les drapeaux du Roi. Le bruit du canon se mêla au son des tropettes, & annonça la joye de l'armée. On fit dans une partie d'une vaste plaine coupée par un petit retranchement, la revüë de l'infanterie composée de six mille hommes commandés par Herman comte de Wecla, & par le baron Henri de Lenty. Ces troupes passrent le Rhin avec la cavalerie à Walhaufen sur 70. barques & sur quelques grands bateaux qu'on leur tenoit prêts.<sup>207</sup>

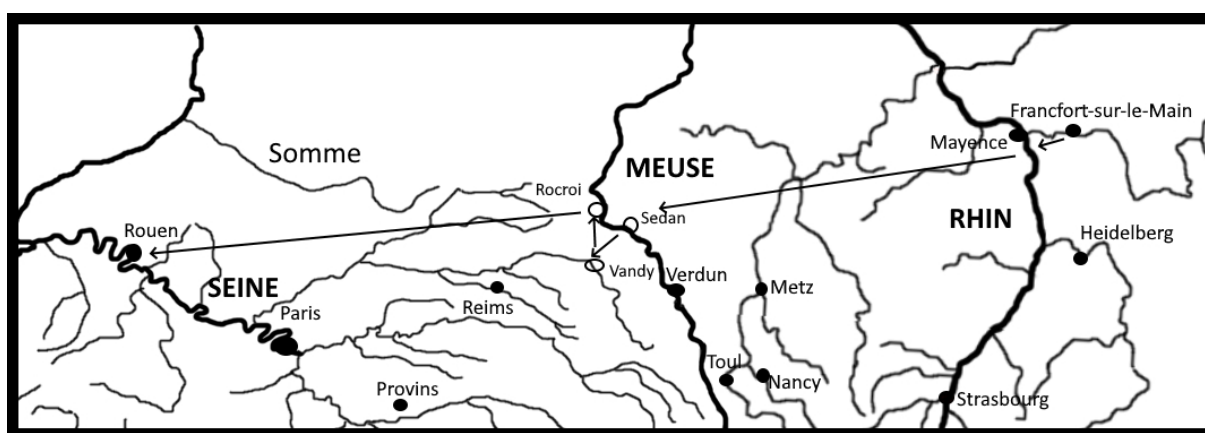
L'armée entra en Lorraine le 18 août. Respectant la tradition instituée depuis le début des guerres de Religion, les reîtres ravagèrent le duché de Charles III, puis Navarre les rejoignit le 19 septembre à Vandy près de Sedan. Les Allemands étaient divisés en quatre régiments de reîtres, et autant de lansquenets. L'armée menée par Turenne, et dirigée par le comte de Biron, partit pour la Picardie. Sur la route, deux régiments de lansquenets se rebellèrent et voulurent

205 Page 1.

206 Anquez, p. 37.

207 THOU, Jacques-Auguste de. *Histoire universelle*. Londres : 1734, vol. 11, p. 335-336.

passer à la Ligue : ils nommèrent de nouveaux officiers. Le prince d'Anhalt et le baron de Lentz, l'ancien commandant d'un des deux régiments, prirent la poursuite des rebelles et les rejoignirent près de Rocroi où ils eurent le choix entre revenir au service d'Henri IV et la mort. Ils se soumirent donc, et l'armée put reprendre sa route. Le 24 novembre, le roi arriva à Rouen, où se trouvait alors 13 500 Allemands. Mais les fonds manquaient, et même les reîtres qui étaient payés en priorité s'insurgèrent. Sans avoir mené aucune opération, les Allemands furent raccompagnés à la frontière par Turenne et démobilisés au début de l'année 1592. Ils se séparèrent après avoir passé la Meuse<sup>208</sup>.



Légende : —→ : voyage aller des reîtres du prince d'Anhalt en 1592

Carte 8 : Trajet de Christian de Anhalt et Turenne en 1591 et 1592

208 Anquez, p. 38-40.

## **Chapitre 8. Les reîtres en France de 1562 à 1592 : épilogue**

Le 16 janvier 1592, le duc Jean-Casimir mourut. Ce dernier avait pendant la plus grande partie des guerres de Religion été l'instigateur des interventions en faveur des huguenots dans l'empire. À sa mort, le calvinisme était bien installé au Palatinat, et il avait grandement participé à l'émergence d'un sentiment communautaire commun entre les protestants. Ces derniers étaient plus que jamais prêts à s'entraider. La relève allait être assurée par Christian d'Anhalt, qui était devenu proche du roi Henri IV pendant la campagne de 1591 – 1592<sup>209</sup>. Ce dernier abjura la foi réformée en 1593 pour assurer son contrôle du royaume, ce qui refroidit les Allemands et Élisabeth<sup>210</sup>. Henri IV se rapprocha également de l'électeur de Brandebourg, qui défendait sa politique dans l'empire, lorsque celui-ci voulut assurer l'évêché de Strasbourg à son fils Jean-Georges contre le cardinal de Lorraine. Le contexte international était alors marqué par la guerre entre l'Espagne et la France, ultime étape des guerres de Religion, et Henri IV cherchait des appuis dans l'empire contre les Habsbourg. Mais lorsque le roi de France demanda à faire des levées en Allemagne en 1595, les princes ne firent rien. Même après que l'Angleterre se soit liguée avec Henri IV et lui eut fourni de l'argent, les princes restèrent impassibles : en tournant le dos à la Réforme, il perdit leur soutien. Mais la traditionnelle alliance entre les rois de France et les protestants de l'empire allait reprendre. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'électeur Jean III Sigismond de Brandebourg était calviniste et le landgrave Maurice de Hesse s'était également converti. En 1619, les Tchèques élurent un calviniste roi de Bohême : l'électeur Frédéric V du Palatinat. Le Saint-Empire plongea alors dans la guerre de Trente Ans. Lors de la bataille de la Montagne-Blanche, le prince Christian d'Anhalt-Bernbourg fut défait par les protestants : cette bataille eut des conséquences terribles pour le Palatinat, Christian V, le « roi d'un hiver » fut mis au ban de l'Empire et fuit à Sedan.

Les mêmes dynamiques semblèrent se répéter concernant le recrutement des reîtres pendant les guerres de Religion. Alors que les huguenots recrutaient de vraies armées, pourvues en lansquenets, en artillerie et très nombreuses, destinées à appuyer des armées protestantes plus petites en France, surtout après la Saint-Barthélemy ; la monarchie, au contraire, recruta toujours les reîtres sous forme de petits régiments d'un millier de cavaliers,

---

209 Wolgast, p. 91.

210 Anquez, p. 40.

souvent commandés par des Français qui les recrutaient directement. Ce point sera évoqué plus loin, mais il semble également que les espaces de recrutement ne furent pas les mêmes : la monarchie disposait de soutiens importants en Saxe, dont les ducs étaient souvent ses clients. Au contraire, les soutiens les plus importants des huguenots, et avant tous les autres le Palatinat, étaient sur le Rhin. Ces armées protestantes s'illustrèrent rarement lors des batailles, et préféraient éviter les forces royales pour opérer une jonction avec les huguenots, qui pousserait certainement à la paix. Si la jonction n'était pas possible, elles avaient au moins l'avantage d'ouvrir un second front à l'est du royaume, autour de la Champagne, dans un territoire contrôlé traditionnellement par les Guises. Les schémas de recrutement et de démobilisation étaient également répétitifs : en début de conflit, voire avant les débuts des conflits, des agents étaient envoyés en Allemagne pour opérer un rapprochement avec les princes et trouver des fonds. Pour les huguenots, les subsides anglais ou autres étaient indispensables pour permettre les levées. La monarchie avait moins de problèmes à emprunter aux villes libres ou aux princes. Les agents étaient des personnages de premier plan, des proches des grandes figures ou ces grandes figures elles-mêmes : Condé, Andelot, Schomberg, Pomponne de Bellièvre, Sansy, Turenne, etc. Ensuite, les troupes traversaient la Lorraine, qui était pillée au passage. Puis elles ravageaient l'est du royaume et tentaient d'atteindre la Loire. Dû côté catholique, les reîtres, qui étaient parfois des Lorrains, faisaient moins de ravages dans ce territoire. Ils se gênaient moins en France. La monarchie dépêchait systématiquement des troupes à la frontière pour les stopper, et échouait presque systématiquement : les cavaliers avaient l'avantage de la mobilité. Enfin, le retour des reîtres après la paix inaugurerait une phase de grands pillages : les Allemands n'étaient plus menacés par les armées ennemies et pouvaient se consacrer entièrement au chargement de leurs chariots. Il était prévu lors des capitulations et des traités de paix que les reîtres ne pouvaient quitter le royaume tant qu'ils n'étaient pas payés, et qu'ils devaient être payés tant qu'ils n'avaient pas quitté le royaume. Les grandes difficultés des rois de France à trouver les fonds tournaient à leur avantage et leur laissait plusieurs mois pour profiter de leur séjour. Les reîtres patientaient toujours dans la même région : en Champagne, près de la frontière. C'est cette province qui souffrit certainement le plus de leur présence en France. Les reîtres au service de la monarchie, qui furent largement minoritaires dans cette chronologie, seront plus amplement étudiés dans les parties suivantes.

# Partie III. Les reîtres : un type de combattant adapté aux guerres civiles ?

## Chapitre 1. Qu'est-ce qu'un reître ? La description du « reître type »

### Origine étymologique : du *Reiter* au reître

« Ce mot de *reistres* n'avoit oncques, du vivant des plus anciens, esté en usage en France, et n'en avoit-on jamais parlé qu'à présent, encores que de tout temps les roys de France se fussent servis en toutes guerres des Allemans, Suisses et lansquenetz, qui sont contenus soubz ce mot et nom de Germanie ou d'Allemaigne. J'ai faict tout debvoir d'enquérir à plusieurs personnes qui s'estimoient sçavoir toutes choses, que signiffoit ce mot de *reistres* ; mais n'ai sceu trouver homme qui m'en aye faict sage comme j'eusse bien volu. Aulcuns me dirent en françois que coureur de vitesse ou legerement, comme aultresfois en France on a veu des gens de guerre à cheval qu'on appelloit chevaux-legers ; et estoient distinctz par ce mot de cheval-leger à l'homme d'armes ou archer de compagnie, et que ainsi estoit-il semblable de ce mot de *reistres*. Aultres m'ont dict que ce mot de *reistres* venoit et estoit desrivé du fleuve du Rim qui coulle depuis le pays des Grisons par le pays des Suisses allemens et lansquenetz, en descendant jusques au pays de Frise où il se engoulphe en la mer, et que les habitans du Palatinat, c'est-à-dire du conté de Palatin, qui sont scituez sur laditte riviere du Rim se nomment *reitres*. Si l'ung ni l'aultre n'est vray, je m'en rapporte à ce qui en est ; ceux qui entendent l'ydiomat des Allemens en sçauront mieux dire la vérié. »<sup>1</sup>

Le terme *reistre* est probablement apparu en France pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Les mots *pistoies* et *pistolets* étaient aussi répandus avant les guerres de Religion pour désigner les reîtres : Martin du Bellay, mort en 1559, les utilisait dans ses mémoires<sup>2</sup>. Il était à cette époque commun de désigner les soldats par leur équipement, comme le laissent penser les mots *mousquetaires*, *corselets*, *hallebardiers*, *arquebusiers*, *fusiliers*, etc. À partir du *pistolet*, désignant directement l'arme, est apparu le terme de *cavalier pistolier*, raccourci en *pistolier*, qui désignait logiquement les cavaliers armés de pistolets. Le terme reître, quant à lui, ne fait pas référence à l'arme mais à la monture. C'est un emprunt à la langue

1 Haton, Tome 1, p. 349-350.

2 DU BELLAY, Martin et DU BELLAY, Guillaume. *Op. cit.*, p. 35.



allemande, où le *Reiter*, écrit parfois *Reuter* dans les sources, désigne une unité montée. Le *Reiter* peut être rapproché du *Ritter*, l'écart de sens étant le même qu'entre le *cavalier* et le *chevalier*. C'est justement au XVI<sup>e</sup> siècle que commença à se faire en français la distinction entre les deux termes<sup>3</sup>, et l'expression *gens de cheval* était utilisée dans les capitulations pour parler des reîtres. Il est d'ailleurs possible que l'apparition du mot *reistre*, à la même époque que le *cavalier*, réponde à un besoin identique : trouver une façon alternative de désigner des unités montées qui n'appartenaient plus exclusivement à la noblesse, et surtout ne combattaient plus à la lance, l'arme par excellence de cet ordre<sup>4</sup>. Si le terme *Reiter* est très vague en allemand, ne faisant référence à aucun type de cavalier en particulier, en entrant dans la langue française, la forme *reistre* ne désigna plus que le cavalier armé d'un pistolet. Plusieurs orthographes existaient dans les sources du XVI<sup>e</sup> siècle, reflétant plus ou moins l'origine en moyen haut allemand tardif du terme : *reyter*, *reystre*, *reïstre*, *reistre*, *reître*. Dans la situation introduisant cette partie, Claude Haton fait part de son chemin de pensée concernant l'arrivée du terme dans la langue française, qui lui semble très récente. Le prêtre connaissait déjà les Suisses et les lansquenets en 1562, mais n'avait encore jamais entendu parler des cavaliers allemands, dont la présence en France était restée jusqu'à présent anecdotique. Mais déjà, le terme était lié à la cavalerie légère d'une part, et à l'Allemagne d'autre part. Curieusement, Haton faisait même le lien entre le *Rim* et les *reïstres*, ce n'est pourtant que plus tard que cette région, et en particulier le *comté de Palatin*, s'avéra être au cœur du recrutement des reîtres.

Alors que les Suisses et lansquenets occupaient également une place très importante dans les guerres, le reître semble avoir joui d'une popularité plus importante, du moins chez les personnes ayant laissé des écrits. Le tableau ci-dessous indique le nombre de fois où chacun des termes *reître(s)*, *lansquenet(s)* et *Suisse(s)* apparaît dans les écrits de différents contemporains des guerres de Religion. Les auteurs sélectionnés sont issus de différents milieux, Haton était un prêtre catholique, Bèze un théologien calviniste, Castelnau un militaire, d'Aubigné un écrivain et Catherine de Médicis la régente du royaume de France. Le terme *Suisse* n'a été conservé que lorsqu'il faisait référence aux soldats des cantons, et il faut savoir que les orthographes ont pu varier pour les différents termes. Il faut être conscient du fait que les données ci-dessous présentent plusieurs biais, notamment concernant le fait que de nombreux autres termes peuvent référer aux différents éléments suivant le contexte.

---

3 RENAUDEAU, Olivier. *Du Moyen-Age à la Renaissance : le cavalier, le feu et le métal*. 22 janvier 2016.

4 Le chevalier était lui-même devenu depuis le XV<sup>e</sup> siècle l'homme d'arme, puis le gendarme : la mutation entre une société militaire où le statut était dicté par l'appartenance à un ordre, et celle caractérisée par rémunération d'un service par une solde est bien visible.

L'exercice reste néanmoins pertinent, car il met en lumière différentes idées concernant la représentation de chaque unité à travers leur utilisation dans le langage.

Tableau 1: Occurrences des termes "reître", "lansquenet" et "Suisse"

Occurrence	Mémoires	Histoire ecclésiastique	Mémoires	Histoire universelle	Correspondance
Auteur	Claude Haton	Théodore de Bèze	Michel de Castelnau	Agrippa d'Aubigné	Catherine de Médicis
Reître	129	107	101	7	90
Lansquenet	9	23	1	/	14
Suisse	45	64	41	1	200

La popularité du terme *reître* chez les trois premiers auteurs est frappante. L'impopularité du terme *lansquenet*, à peine utilisé, peut être constatée en miroir. Les *Suisses* sont plus présents, mais jamais autant que les *reîtres*. Le diagramme suivant permet de se représenter d'autant mieux à quel point le terme *reître* est présent chez les cinq auteurs.

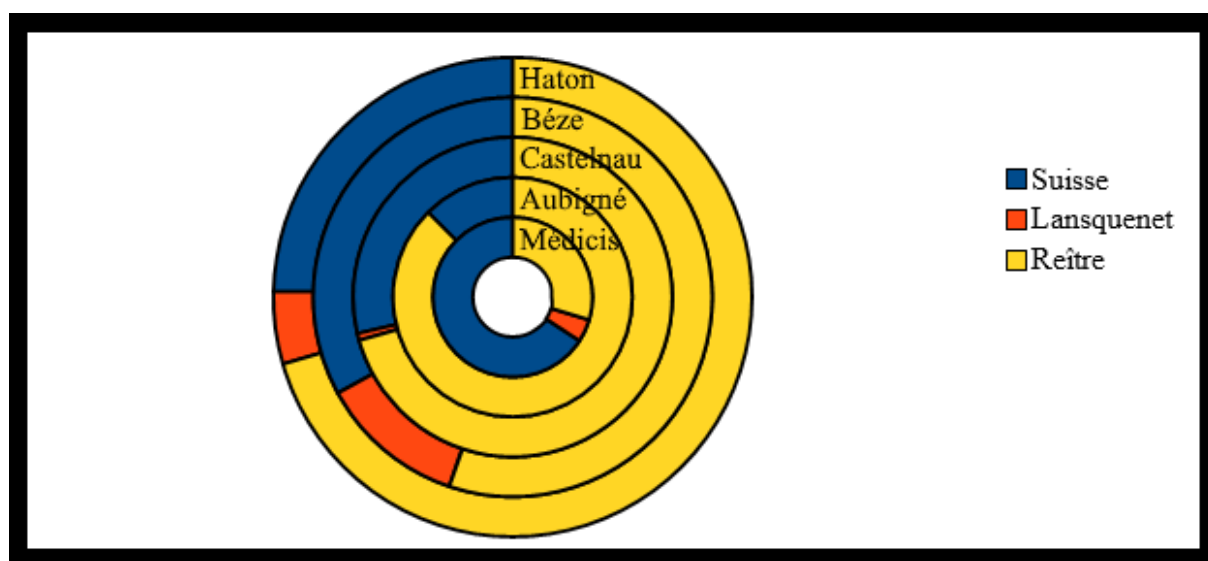


Illustration 2: Occurrences des termes "reître", "lansquenet" et "Suisse"

L'exception ici est Catherine de Médicis, qui semblait plus au fait de la réalité des recrutements. Les Suisses représentaient en effet une grande part des armées royales, ce qui se reflète dans le diagramme où ils occupent une place plus importante. Il y avait donc très probablement une fracture entre les différentes représentations que se faisaient les contemporains des guerres de Religion quant à la présence des reîtres en France. Ces derniers

ont probablement plus marqué les esprits, mais il est difficile de savoir si cela est dû à une différence numérique, de comportement, de popularité, de prestige, etc. Il est également possible que le terme *reître* ait englobé de façon métonymique une réalité plus large que le *pistolier*, comme dans les mémoires de Claude Haton où tous les Allemands deviennent tous des *reîtres*.

En allemand, les notions de *Reisige*, ou *Fahrende* existaient également pour décrire ces populations souvent en déplacement<sup>5</sup>. L'expression *Reisläufer*, qui qualifie en particulier les soldats suisses, exprime la même idée. Les reîtres étaient aussi parfois désignés par la métonymie *les noirs* : *die Schwarzen* ; ceux qui combattent à la caracole : *die Caracollirenden* ; ou par synecdoque des condottieres : *die Condottieri*. Plus tard, les termes *Kyritzer*, *Corritzer*, *Curetser* ou *Kurritzer* apparurent également pour désigner les cavaliers protégés par une cuirasse et combattant au pistolet<sup>6</sup> : les *cuirassiers* en français.

Il existe également quelques termes importants à connaître concernant la chaîne de commandement. Le *colonel* ou *coronal* était l'officier à la tête d'un régiment de reîtres, appelé en allemand *Oberst*<sup>7</sup> ou *Obrist*. En dessous dans la hiérarchie, le commandant d'une compagnie était le *capitaine*, appelé en allemand *Rittmeister*<sup>8</sup>, et parfois francisé en *Reitmestre* ou *Rittmaistre*. Encore plus bas, le commandant d'une *Rotte*<sup>9</sup>, composée de cinquante hommes chez les reîtres, était nommé *Rottmeister*. La francisation *Rottmaistre* existe également. Les commandants de cavalerie étaient aussi parfois désignés comme des *Feldmarshall*, ce qui donna en français le mot *feld-maréchal* : Schomberg était régulièrement désigné comme le *feld-maréchal* des Allemands du roi.

#### Origine technologique : *eine neue Art der Reiterei*<sup>10</sup>

« The thousands of pistol-armed reiters were a relatively novel and successfull attempt to marry the firearm technology of the century to the mobility and shock power of heavy columns of cavalry »<sup>11</sup>

5 Ce qui a donné le terme allemand moderne *Reise* : le voyage.

6 REDLICH, Fritz. *Op. cit.*, p. 43.

7 *Ibid.*, p. 55.

8 Les orthographes sont également nombreuses en allemand, voir la capitulation avec Maximilien en annexe.

9 Du latin *rot*, c'est-à-dire une troupe.

10 Un nouveau type de cavalerie : Barthold, p. 156.

11 Wood, p. 40.

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'arme par excellence de la cavalerie était la lance. Les cavaliers armés de lances, appelés gendarmes pendant la seconde moitié du siècle, s'étaient petit à petit couverts d'armures de plus en plus lourdes pour contrer le développement des armes à feu dans l'infanterie. La lance était une arme d'attaque et de défense, qui avait l'avantage de disloquer les rangs ennemis lors de la charge, mais perdait son intérêt en combat rapproché. Après le choc, elle devait donc être abandonnée au profit d'armes moins encombrantes comme l'épée, la masse ou plus tard le pistolet. La cavalerie protégée par une épaisse armure et armée d'une lance était nommée « cavalerie lourde ».

Aux côtés de la cavalerie lourde existait un autre type de cavalerie beaucoup plus mobile et plus légèrement défendue, nommée de ce fait « cavalerie légère ». Depuis l'Antiquité, les archers montés Huns et Parthes infligeaient de gros dégâts aux infanteries et cavaleries lourdes, en tirant parti de leur mobilité. Au Moyen Âge, les Mongols avaient remporté de nombreuses batailles grâce aux mêmes techniques. Ces unités avaient l'avantage de tirer à cheval, en restant mouvement, contrairement aux archers à cheval anglais et français du XV<sup>e</sup> siècle. Ces derniers étaient en effet des unités d'infanterie montées, qui utilisaient leurs chevaux pour se déplacer, notamment lors des batailles, mais pas pour combattre. Elles mettaient pied à terre pour utiliser leurs arcs ou leurs arbalètes<sup>12</sup>. À la Renaissance, le développement des armes à feu permit de remplacer ces archers à cheval par des arquebusiers montés, qui de la même manière utilisait leurs montures pour gagner en mobilité, mais combattaient à pied. Les premières armes à feu devaient être déclenchées à l'aide d'une mèche enflammée, ce qui limitait leur utilisation<sup>13</sup>.

« Cependant, il leur faut donner l'honneur d'avoir mis les premiers en usage les pistolettes, que je pense estre tres-dangereuses quand on s'en sçait bien aider. C'est une lignee que les arquebuses ont enfantee, & (pour en dire ce qui en est) tous ces instruments la sont diaboliques, inventez en quelque meschante boutique pour dépeupler les Royaumes & Republicques de vivans, & remplir les sepulchres de morts. »<sup>14</sup>

Le développement du rouet pendant la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle permit de déclencher les armes à feu sans mèche enflammée. Des armes plus petites pouvant être déclenchées avec une seule main furent alors créées : les pistolets à rouet. Les Allemands furent les premiers à équiper des unités montées armées de ces pistolets : pour la première fois il n'y avait plus besoin de démonter pour tirer à cheval, et grâce à leur petite taille, les

12 RENAUDEAU, Olivier. *Op. cit.*

13 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 185.

14 LA NOUË, François de. *Discours Politiques et Militaires du Seigneur de la Nouë*. Imprimerie de François Forest, 1587, p. 308.

cavaliers pouvaient tirer avec deux pistolets à la fois. Selon Barthold, c'est lors des campagnes impériales en Italie et en Hongrie que les Allemands abandonnèrent l'armure lourde, et pendant la guerre de Smalkalde que la cavalerie s'équipa pour la première fois de pistolets<sup>15</sup>. Ce dernier indique aussi que le duc Henri le Jeune de Brunswick aurait été le premier à former des compagnies de reîtres. Les protestants équipèrent ensuite ce type d'unité, et notamment le margrave Albrecht Alcibiade de Brandebourg-Culmbach<sup>16</sup> et l'électeur Maurice de Saxe<sup>17</sup>. Il est curieux de remarquer le lien entre les princes protestants qui, les premiers dans l'empire au début des conflits religieux, armèrent des cavaliers avec des armes à feu, et les huguenots, qui firent un usage particulièrement important des arquebuses pendant les guerres de Religion. L'argument économique était sûrement le plus important, dans la mesure où les armes à feu étaient abordables. Fritz Redlich explique que l'adoption du pistolet à rouet permit à la cavalerie de devenir une unité tactique, dont le fonctionnement ressemblait à celui des Suisses et des lansquenets, des unités uniformes combattant en groupe à l'aide de piques. Tout comme la pique, l'adoption du pistolet par les compagnies de reîtres demandait une grande cohésion à des troupes qui, de surcroît, étaient de plus en plus massives. Comme pour l'infanterie armée d'arquebuses, les cavaliers devaient tirer et se déplacer conjointement et simultanément pour être efficaces. C'est ce qu'on appelle un « feu roulant » : les troupes, en rangs serrés, tiraient lignes par lignes. À chaque fois qu'une ligne déchargeait ses pistolets, elle s'écartait sur les côtés pour s'éloigner et recharger. L'adoption du pistolet avait aussi enclenché un processus de standardisation des unités, qui étaient toutes plus ou moins équipées de la même manière<sup>18</sup>. De cela découla une professionnalisation du milieu militaire : l'entreprenariat militaire avait stimulé l'emploi de nouvelles armes, permettant une innovation technologique. Les entrepreneurs, qui disposaient de soldats de métier ou les formaient, créèrent des unités fortes de part leur grande technique<sup>19</sup>. Après avoir combattu en France, ils furent imités et le pistolet, en particulier, eut par la suite beaucoup de succès chez les cavaliers. Une ordonnance publiée par Henri II en 1549 montre que les gendarmes avaient déjà la possibilité sous son règne de porter un pistolet « a l'arson de la selle » et obligeait les archers qui les accompagnaient à en posséder un eux-mêmes<sup>20</sup>. Les

---

15 Barthold, p. 156.

16 Albrecht Alcibiade fut un grand entrepreneur de guerre, et l'oncle du duc palatin Jean-Casimir.

17 Barthold, p. 158.

18 C'est encore plus vrai pour les reîtres que pour les lansquenets, la première infanterie tactique allemande. Il existait en effet plusieurs types de lansquenets.

19 POTTER, David. *Op. cit.*, p. 1.

20 VALOIS, Henri II de. *Ordonnance sur la créance des gages des gens d'armes et sur leur manière de servir.* 1549.

reîtres, eux, en portaient au moins deux, un de chaque côté de la selle, ce qui leur donnait une puissance de feu non négligeable.

« Neantmoins la malice humaine les a rendus si necessaires, qu'on ne s'en sçauroit passer. [...] C'est assez de dire que les defensives sont pareilles à celles des lanciers en bonté, mais les offensives les surpassent : parce que la gendarmerie ne se sert de sa lance que pour un coup, là où le Reitre porte deux pistoles, dequoy il en peut tirer six ou sept, qui endomagent grandement quand il le fait à propos. Chacun porte aussi l'espee, dont les effects peuvent estre egaux. La pistole pouvant donc fausser les armes defensives & la lance non, il faut conclure que le Reitre à l'avantage aux offensives, & esgalité aux defensives. »<sup>21</sup>

Dans ses *Discours Politiques et Militaires* publiées en 1587, La Nouë réserve un chapitre entier, ce qu'il appelle un *Paradoxe*, à prouver que les reîtres étaient supérieurs aux gendarmes. Sa principale réflexion se base sur leur équipement : il décrit les pistolets comme supérieurs offensivement à la lance, car ils pouvaient être utilisés de multiples fois, et ajoute que leurs équipements étaient équivalents en termes de défense. Le lancier aurait toutefois été avantagé par sa monture, de meilleure qualité et mieux dressée<sup>22</sup>. Il était stipulé dans les montres que les reîtres devaient monter un « bon cheval » et qu'il était interdit d'échanger un cheval *de harnois* pour un cheval *de selle*. Les premiers étaient des chevaux de trait, utilisés pour tracter le bagage des reîtres, c'est-à-dire les nombreux chariots qui les suivaient, les seconds étaient les montures des soldats. À ce sujet, la capitulation du colonel Dompartin pour l'année 1589, disponible en annexe, est riche en informations<sup>23</sup>. Si la pratique était condamnée, c'est probablement qu'elle était répandue. De plus, lorsque les reîtres perdaient leurs montures, ou lorsqu'ils pillaient avant de rentrer chez eux, ils capturaient de nombreux chevaux : ces derniers étaient des biens de valeur. Claude Haton, notamment, rapporte à de nombreuses reprises la façon qu'avaient les reîtres de capturer les montures qu'ils trouvaient<sup>24</sup>. Toutefois, le même auteur rapporte également qu'après la bataille de Dormans en 1575, les hommes des Guises échangèrent leurs « mechans chevaux à ceux desditz reystres qui estoient fort bons et beaux. »<sup>25</sup> Contrairement aux montures des gendarmes<sup>26</sup>, les chevaux

21 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 308.

22 *Ibid.*, p. 307.

23 Voir notamment les lignes 60 et 130.

24 Haton, Tome 3, p. 74.

25 *Ibid.*, p. 171

26 Les premières armures pour cheval seraient apparues au XVe siècle pour se défendre contre les unités de piquiers qui se développaient alors, et qui étaient particulièrement efficaces contre les cavaliers. RENAUDEAU, Olivier. *Op. cit.*

des reîtres n'étaient pas bardés, ce qui signifie qu'ils n'avaient pas d'armures, appelées *bardes*<sup>27</sup>. Ils étaient donc plus vulnérables aux tirs de pistolets et d'arquebuses, ainsi qu'aux lances des chevaliers, qui pouvaient viser la monture pour la tuer, mais cette faiblesse était compensée par une mobilité accrue : face aux cavaliers lourds qui chargeaient les lignes adverses protégés par leurs armures, les reîtres proposaient une autre logique, consistant à garder ses distances avec les ennemis et à les éviter, tout en les harcelant par le feu. Les pistolets à rouet étaient toutefois imprécis et possédaient une courte portée, ce qui obligeait les reîtres à se rapprocher le plus possible des lignes adverses avant de décharger leurs armes. Si le choc était inévitable, les *pistoliers* étaient aussi équipés d'une épée. L'équipement des reîtres était également réglementé. Dans les capitulations, il était exigé que les reîtres soient « armes de corseletz, mantheau de mailles, ganteletz, moryons, garnytz de deux pistolletz pour le moins ung coustelatz et ung marteau d'arme. »<sup>28</sup>. Le corselet était une cuirasse, qui plus tard donna leur nom aux cuirassiers, type de cavalier similaire aux reîtres, et le morion était un casque très répandu à l'époque. La capitulation du colonel Lunebourg, disponible en annexe, faite en 1568, donne beaucoup de détails supplémentaires. Enfin, l'équipement des reîtres était recouvert d'un enduit de couleur noire, qui protégeait le métal contre la corrosion<sup>29</sup>, c'est ce qui leur valut leur surnom de *cavaliers noirs*.

---

27 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 1237.

28 *Recueil de lettres, mémoires et pièces diverses concernant les rapports de la France avec l'Allemagne : troupes allemandes au service de la France ; affaire du duc Casimir, etc. (1568)*. 1568, p. 30-33.

29 RENAUDEAU, Olivier. *Op. cit.*

Origine sociale : nobles et valets

« Sur quoy les lanciers diront que leurs compagnies estans plus fournies en Noblesse que celles des autres, qu'aussi elles doyvent estre plus valeureuses. Mais il faut noter aussi que dans les cornettes de Reitres il y de la Noblesse quelque peu, & quantité de soldats experimentez. Et quant aux Capitaines, pource qu'ils sont si souvent employez de divers Princes, il doyvent estre entendus en l'art militaire. »<sup>30</sup>



Illustration 3: Pourtrait de la fonteyne.

Gravure de Jean Perrissin

Les premières fois où les Allemands servirent auprès des Français, ces derniers s'étonnèrent de les voir combattre avec leurs valets. Alors que la cavalerie lourde était traditionnellement recrutée dans la noblesse<sup>31</sup>, la cavalerie légère avait pour réputation de comprendre des serviteurs. Néanmoins, cette opposition est caricaturale et la gendarmerie elle-même ne comprenait pas que des nobles au XVIe siècle. Les officiers des régiments de reîtres étaient pour la plupart nobles, issus du corps des chevaliers d'empire<sup>32</sup>, ou même des princes d'empire<sup>33</sup>. Le morcellement de l'empire, qui était provoqué par la division des terres à chaque succession, avait pour conséquence un appauvrissement des princes. Pour maintenir leur statut social, ces derniers

30 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 310.

31 La gendarmerie était l'héritière de la chevalerie. Georges Basta parle de « l'ordre principalement qui en est l'âme », pour désigner la cavalerie : BASTA, Giorgio. *Le Gouvernement de la cavallerie legere*. Rouen : Jean Berthelin, 1616, p. 14. Peter Burschel explique qu'au XVIe siècle, la cavalerie était encore essentiellement recrutée dans la noblesse, et que ce n'était plus le cas au milieu du XVIIe siècle : BURSCHEL, Peter. *Söldner im Nordwestdeutschland des 16. und 17. Jahrhunderts*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1994, p. 131.

32 La *Reichsritterschaft* bénéficiait de l'immédiateté impériale et avait fourni beaucoup d'entrepreneurs de guerre au XVIe siècle. TALLON, Alain. *Op. Cit.*, p. 112.

33 Redlich, p. 412.



devaient, en plus du revenu de leurs terres qui ne suffisait plus, trouver d'autres entrées d'argent<sup>34</sup>. La gravure de Jean Perrissin, ci-dessus, représente une fontaine commandée par le duc Jean-Casimir du Palatinat. L'œuvre représente les activités « faisant la fortune des chevaliers allemands »<sup>35</sup>, et en premier lieu la guerre. L'entrepreneariat militaire était une alternative évidente pour les nobles, car il leur permettait d'exercer une activité digne de leur classe : la noblesse était l'ordre guerrier, pour qui l'entrepreneariat était un débouché naturel. Tavannes, dans ses mémoires, sous-entend que la noblesse allemande, qui servait auparavant dans les régiments de lansquenets, s'était orientée vers ceux de reîtres à leur apparition : « rarement en un royaume la cavalerie et infanterie sont bonnes ; les lansquenets valent peu depuis que les gentilshommes allemands se sont faits reïstres »<sup>36</sup>. Cette hypothèse concorde bien avec l'idée d'une noblesse plus facilement attirée par la cavalerie. L'alternative de l'entrepreneariat était également un moyen d'affirmation pour la petite noblesse, qui pouvait ainsi traiter avec les grands hommes de son temps, les contemporains assistèrent à de grands succès : il faut penser au rôle important du chevalier Franz von Sickingen pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, ou à l'ascension d'Albrecht von Wallenstein le siècle suivant. Pendant la période qui nous intéresse, Jean-Casimir du Palatinat, Gaspard de Schomberg ou Fabien de Dohna s'élevèrent au-dessus de leurs statuts en servant à l'étranger. Les officiers semblent eux-mêmes avoir appartenu pour la plupart à la noblesse. Leurs noms, presque toujours précédés du *Adelprädikat*, la particule de noblesse, le laissent penser. Les noms des colonels de reîtres servant pour le roi en 1587 étaient, par exemple, monseigneur le comte Charles de Mansfelt l'aîné, monseigneur de Saint-Bellemont, monseigneur de Schlégel et monseigneur de Munchhausen<sup>37</sup>. De la même façon, parmi les officiers de l'armée allemande du prince d'Anhalt en 1591, de Thou nomme de nombreux comtes et barons : le baron Thomas de Crehanges, le baron de Dohna, Georges-Guillaume de Berbisdorff, le comte Herman de Weda, le baron de Lentz, le lieutenant de Rebours, le prince Bernard de Dessau, le comte de Westerborg, le comte de Mansfeld, le comte de Barby et Gaspard Schomberg. En revanche, les noms de certains des capitaines trahissent une origine plus modeste : Arnauld Frentz,

---

34 La Saxe est un bon exemple : après la séparation du duché entre les branches ernestine et albertine, un nombre très important de divisions eut lieu et seule la mortalité importante permettait de réunir les duchés divisés. Les électors, théoriquement indivisibles depuis la bulle d'or de 1356, laissaient également beaucoup de fils pauvres en terres. Parmi les fils de Frédéric le Pieux, deux s'étaient ainsi lancés dans l'entrepreneariat militaire : Jean-Casimir et son frère cadet Christophe.

35 BENEDICT, Philip et ALVAREZ, Anna Maria. *Le regard saisit l'histoire : les guerres, massacres et troubles de Tortorel et Perrissin*. Genève : Librairie Droz, 2012, p. 81-82.

36 TAVANNES, Gaspard de Saulx vicomte de. *Op. cit.*, p. 242.

37 HÉRELLE, Georges. *Op. cit.*, p. 185.

Olivier Tempel, Iselstein, Quad, Christophe Eller<sup>38</sup>. En 1562, un Espagnol avait capturé un reître lors de la bataille de Dreux, et il espérait en obtenir 500 ducats de rançon, une somme très importante : « J'ay pour ma part un cavalier allemand, qui servoit sous le prince de Condé, avec six reistres. Il m'a promis cinq cens ducats lorsque je l'ay arrêté. Il est un peu blessé. »<sup>39</sup>. Selon Redlich, alors qu'un lansquenet était immédiatement abandonné en cas de capture, les employeurs des reîtres fournissaient parfois leurs rançons, lorsque c'était stipulé dans la capitulation<sup>40</sup> : une valeur plus importante leur était prêtée, car ils étaient issus d'un milieu social plus élevé que leurs compatriotes fantassins. La capitulation de Domp Martin, en annexe, précise aux lignes 6 et 36 que les colonels et capitaines recevaient par mois l'équivalent de leur solde en supplément pour les « plus apparents », c'est-à-dire pour l'entretien des personnages de rang supérieur.

« La cavalerie française est meilleure que toutes les autres. Tant que les reistres feront de leurs valets leurs compagnons, qu'ils tourneront à gauche pour recharger le pistolet sans se mesler, que les Italiens et Espagnols se fieront en leurs lances et caracol, et les Turcs desarmez, ils seront battuz par nostre gendarmerie, qui choquent teste pour teste, fendent les escadrons, percent au travers et y font jour. »<sup>41</sup>

Tavannes invoquait ici la présence de valets parmi les reîtres pour prouver leur infériorité face à la gendarmerie. Le coût abordable de l'équipement d'un reître attirait en particulier des jeunes hommes de bas rangs, et que cette accessibilité fut responsable de la profusion des compagnies de reîtres par la suite<sup>42</sup>.

Mais si les reîtres accueillaient des « valets » dans leurs rangs, l'entrepreneariat militaire était, d'après Redlich, avant tout un entrepreneariat aristocratique<sup>43</sup>. C'est l'aristocratie qui disposait, à cette époque, à la fois des fonds et des valeurs nécessaires à la formation de compagnies militaires, et l'entrepreneariat nécessitait des valeurs militaires et marchandes<sup>44</sup>. Les principes entrepreneuriaux portés par la petite noblesse jouèrent un rôle dans la mutation des sociétés de la Renaissance, que l'on peut observer à travers l'évolution

38 THOU, Jacques-Auguste de. *Op. cit.*, p. 335-336.

39 CIMBER, L. et DANJOU, F. *Op. cit.*, p. 93.

40 Redlich, p. 122.

41 TAVANNES, Gaspard de Saulx vicomte de. *Op. cit.*, p. 210.

42 « Waren zwar Edelleute überwiegend die Obersten und Rittmeister dieser 'Reistres' und dienten unter ihnen viel 'einspännige' adlige Knechte, so bewirkte doch die wohlfeilere Ausrüstung, daß junge Gesellen niederer Stände unter ihre Fahnen traten, und daß deshalb bei weitem zahlreiche haufen im Felde erschienen. » : Barthold, p. 158.

43 Redlich, p. 122.

44 *Ibid.*, p. 64.

du monde militaire. Les osts féodaux composés de chevaliers et de vassaux disparurent pour laisser place à des armées professionnelles organisées par des entrepreneurs : les officiers organisaient des entreprises pour le profit. Mais il semble peu probable que les armées du début de l'époque moderne aient été composées d'un groupe social strictement militaire : les entrepreneurs, comme les reîtres en bas de l'échelle, pratiquaient sûrement plusieurs activités. Cette idée est renforcée par le fait que la guerre était une activité saisonnière, et que les soldats n'étaient pas sédentaires. Il est intéressant de constater que les grandes armées allemandes arrivaient, pour chaque grande campagne, très tard dans l'année en France : à la fin du mois d'août et en septembre, comme si le calendrier de recrutement était basé sur celui des moissons. Les soldats étaient probablement, en partie au moins, occupés aux champs les mois précédents. Mais les reîtres étant alors presque systématiquement accompagnés de lansquenets<sup>45</sup>, et il est difficile de savoir si un des deux types de soldats était davantage responsable de ce calendrier.

#### Origine géographique ou religieuse : difficiles déductions

Il n'est pas aisé de découvrir quelle a pu être la région d'origine des reîtres ou leur confession. En effet, les recrutements s'opéraient généralement sur des places centrales, comme Francfort-sur-le-Main, où se rencontraient agents français, colonels et capitaines. Ces derniers allaient ensuite lever des soldats dans d'autres régions d'Allemagne. Braudel disait des montagnes qu'elles fournissaient « des soldats réguliers, presque traditionnellement réservés à tel ou tel prince »<sup>46</sup>. La situation est plus complexe dans l'empire, où le lien entre région d'origine et allégeance envers un prince étranger n'était pas clair. L'Allemagne du nord, principalement luthérienne, était d'une part partagée entre la solidarité religieuse pour les huguenots et la haine des calvinistes, et d'autre part liée au roi de France, qui incarnait le soutien le plus important des princes contre l'empereur du Saint-Empire. De plus, si en Suisse, toute levée militaire se faisait sous la supervision des cantons, la situation était autre en Allemagne où les princes laissaient plus ou moins leurs sujets prendre service à l'étranger. Christophe de Wurtemberg s'était ainsi, dans un premier temps en 1562, opposé à ce que ses sujets servent à l'étranger<sup>47</sup>. Le landgrave de Hesse aussi s'opposa à toute levée sur son

45 À noter que les compagnies de lansquenets comptaient aussi des nobles dans leurs rangs, notamment chez les doubles-payés : Redlich, p. 9.

46 BRAUDEL, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II – Tome 1 : La part du milieu*. Armand Colin, 2017, p. 55.

47 SECOUSSE, Denis-François. *Op. cit.*, p. 443.

territoire en 1574<sup>48</sup>. Dans l'ensemble, les sources n'évoquent pas de recrutements ayant eu lieu dans les régions majoritairement catholiques du sud de l'Empire : la Bavière, la Souabe, le Tyrol, l'Autriche, la Bohême. Il n'est pas non plus question du nord-ouest et des Pays-Bas : la Frise et les villes hanséatiques ne semblent pas avoir été exportatrices de reîtres. Au contraire, la Lorraine, le Palatinat, la Hesse et la Saxe étaient parmi les régions les plus dynamiques concernant le recrutement de reîtres : la Lorraine a fourni beaucoup de reîtres aux armées royales, en particulier par l'intermédiaire des Bassompierre, le Palatinat a été l'allié des huguenots tout au long de la période, la Hesse a été très active sous le règne de Philippe I, et les différents duchés saxons ont fourni des reîtres tout au long de la période aux différents partis français. Barthold affirme que les reîtres étaient particulièrement recrutés dans les plaines de basse Allemagne, dans les duchés de Mecklembourg, Holstein et Poméranie, dans la marche de Brandebourg, puis en Basse-Rhénanie et en Franconie<sup>49</sup>. Le peu d'occurrences concernant l'origine des reîtres dans les sources ne contredit pas cette idée, et c'est également ce qu'affirmait Tavannes dans ses mémoires :

« Les regions temperées, comme la France, l'Allemagne, moitié de Grece, d'Italie et d'Espagne, portent les meilleurs soldats, qui sont vaillans et spirituels. [...] Des froides regions sont sorties souventesfois plusieurs peuples qui ont envahy l'Empire et les royaumes, Gots, Ostrogots, Huns et Wandalles. [...] La cavalerie est meilleure en Bourgongne, Champagne et Picardie, et les gens de pied en Gascongne et Languedoc. Les reistres de Pomeraye et Franconye excèdent en valeur ceux des autres provinces de l'Allemagne : dequoy il est mal aisé de dire les raisons. Bien a-il esté remarqué que des lieux plus steriles sont sortis souvent les meilleurs soldats : Rome estant en pays maigre, l'Allemagne plein de forests [...] Une partie de la montre de la valeur du cavalier gist en la bonté de son cheval : les bons chevaux d'Espagne, d'Italie et barbes sont rares : la vraye monture du soldat sont des chevaux d'Allemagne [...] »<sup>50</sup>

Lucinge indique également dans sa correspondance qu'une partie des reîtres qui rejoignit l'armée de Jean-Casimir en 1587 arrivait « de la Poméranie »<sup>51</sup>. Mis à part la Lorraine, il s'agit de régions majoritairement protestantes : et les capitulations laissent penser que les reîtres eux-mêmes étaient souvent en partie protestants. En effet, la capitulation de Dompartin en annexe, par exemple, stipule que les reîtres ne pouvaient pas combattre contre ceux de la religion d'Augsbourg<sup>52</sup>. La même capitulation comprend parmi les postes payés au moins

48 Wolgast, p. 71.

49 Barthold, p. 159.

50 TAVANNES, Gaspard de Saulx vicomte de. *Op. cit.*, p. 206.

51 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 207.

52 Ligne 148.

deux chapelains par régiments<sup>53</sup>, et un prédicant par compagnie<sup>54</sup>. Il est donc ici seulement possible de supposer que les reîtres provenaient majoritairement de la moitié nord de l'Allemagne, et qu'ils étaient, à l'instar de la plupart des officiers, pour parts protestants. Il est difficile de dire s'ils avaient une unité religieuse commune, leur proximité culturelle et linguistique jouait sûrement plus en faveur de leur cohésion.

---

53 Lignes 10 et 21.

54 Ligne 52.

## Chapitre 2. Les reîtres comme combattants

### Processus de recrutement

Le processus de recrutement des régiments de reîtres fonctionnait de façon pyramidale, avec quelques différences entre les armées royales, huguenotes ou de la Ligue. Redlich explique que pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les officiers recrutaient sans distinction des reîtres ou des lansquenets, mais que pendant la période qui nous intéresse, ils étaient systématiquement spécialisés dans l'un ou l'autre type d'unité<sup>55</sup>. Pour lever des reîtres, les huguenots commençaient par envoyer un agent dans l'empire, qui cherchait à obtenir l'appui des princes. Ces princes les laissaient ensuite recruter sur leurs territoires en accordant un *Werbepatent*, mot-à-mot un *brevet de recrutement*<sup>56</sup>. La première étape était de recruter un colonel, avec qui une *Bestallung*, une *capitulation*, était signée : le contrat de recrutement. Les fonds nécessaires aux recrutements étaient, si possible, fournis au colonel. Ce dernier allait ensuite lui-même recruter autant de capitaines qu'il fallait de compagnies, une compagnie comptant normalement 300 reîtres. Chaque capitaine allait à son tour dans l'empire recruter des hommes à l'aide du *Werbepatent*, et faisait crédit s'il n'avait pas de quoi payer. En suivant cette logique, le capitaine devait pouvoir recruter à son tour six rottmaîtres, qui levaient chacun cinquante hommes. La chaîne de commandement était ensuite la même que la chaîne de recrutement. Les rottmaîtres servaient sous les ordres des capitaines, qui eux-mêmes servaient sous les ordres des colonels. Les colonels, les capitaines, et leurs hommes avaient probablement l'habitude de traiter ensemble. Le processus était le même pour la monarchie, à l'exception que le roi envoyait directement ses propres colonels recruter dans l'empire, et notamment à Francfort-sur-le-Main, où étaient centralisées les rencontres entre colonels et capitaines. Les colonels du roi étaient au service de la monarchie et recevaient parfois une pension, comme Gaspard de Schomberg. Les princes allemands recevaient parfois eux-mêmes une pension de la couronne, ce qui simplifiait l'accès de la monarchie au *Werbepatent*. Dans une lettre à l'administrateur de Halle datant du 9 novembre 1574, Henri III s'assurait du soutien de son « cousin » afin de lever des reîtres. Ce soutien ressemble à un échange de services :

---

55 Redlich, p. 96.

56 *Ibid.*, p. 41

« Mon cousin, je me promects bien tant de vostre bonne amitié et affection que je m'asseure que ceux qui se reclameront de moy et seront employez pour mon service et affaires trouveront tousjours quelque faveur particuliere en vostre endroit. Cela est cause que je vous faitz ceste lettre pour vous dire que estant contrainct a mon plus grand regret de faire faire une levee de reistres pour la deffence et conservation de ma couronne a l'encontre de ceux qui sont eslevés en armes contre mon auctorité, et en ayant baillé la charge a mes collonelz les contes Bouckart de Barby, le conte Charles de Mansfelt, le sieur de Bassompierre, Ernest de Mandesloe, Dietrich de Schomberg, Henry de Staupitz, Otho Plotho et le feltmarschal Gaspart de Schomberg, je vous prie d'avoir agreable qu'ilz faent leur levees en voz terres et qu'ilz puissent faire passer par icelles leurs dictes levees, selon que vous en serez requis, en quoy me gratiffiant oultre que vous ferez chose digne de l'amitié que j'actendz recevoir de vous, je seray tousjours prest a m'en revancher envers vous par quelque autre bon office s'en offrant l'occasion. »<sup>57</sup>

La même année, Henri III avait également demandé à l'électeur de Saxe de le laisser recruter sur son territoire : la monarchie profitait de ses liens avec ses pensionnaires dans l'empire pour effectuer ses levées<sup>58</sup>.

Anquez explique aussi que la base du recrutement était l'individu<sup>59</sup> : chaque officier, à son échelle, était responsable des hommes qu'il avait lui-même recrutés. Les princes allemands donnaient leur accord mais ne semblaient pas vraiment superviser les levées. Les capitaines allaient lever des hommes dans les différentes régions d'Allemagne, avant de retourner à Francfort, où avait lieu la première montre<sup>60</sup>, pendant laquelle le premier mois de solde était fourni aux reîtres et où le règlement était lu<sup>61</sup>. Ce règlement est disponible sur les différentes capitulations en annexe. En plus de la première solde, il fallait verser aux reîtres une somme appelée *Anritt*, qui couvrait les frais de déplacement des hommes vers le lieu de la première montre. Cette somme est parfois également appelée *Enrichtgeld* ou *henryguelt*, il s'agit là probablement d'une variante ou de la forme francisée de *Anritt*. Une fois toutes ces étapes passées, les régiments pouvaient se rendre en France.

57 BOUCHER, Jacqueline, CHAMPION, Pierre et FRANÇOIS, Michel. *Lettres de Henri III, roi de France : Tome VII (21 mars 1585 – 31 décembre 1587)*. Paris : Société de l'Histoire de France, 2012, p. 295-296.

58 *Ibid.*, p. 166.

59 Anquez, p. 2.

60 La montre désignait une revue de troupe.

61 Anquez, p. 4-5.

### Organisation des compagnies et régiments

Le processus de recrutement des compagnies militaires faisait de chaque officier un recruteur. Autrement dit, le modèle entrepreneurial demandait à ce que chacun des maillons de la chaîne de recrutement effectue une partie des démarches, et prenne sous sa charge son quota d'hommes. Il existait une certaine mobilité au sein de cette hiérarchie. Le baron Fabien de Dohna, qui était l'équivalent d'un colonel ou d'un lieutenant colonel en 1587, avait par exemple servi sous les ordres du prince d'Anhalt en tant que capitaine en 1582<sup>62</sup>. Une ascension était possible au sein de cette hiérarchie, et le poste de capitaine pouvait préparer à devenir un jour colonel<sup>63</sup>.

La plus grande formation de reîtres possible était le régiment, à la tête duquel se trouvait le colonel. Les régiments étaient formés de compagnies dirigées par les capitaines, parfois aussi appelées cornettes, ou *Fannen* en allemand, soit des étendards. La troupe commandée par le Rottmaistre était appelée une *Rotte*. Les rottmaistres étaient élus par les troupes, et ils avaient la responsabilité de distribuer les soldes, les munitions et la nourriture à leurs reîtres<sup>64</sup>. La taille des régiments pouvait varier, suivant le nombre de cornettes qu'ils comprenaient. Pendant la période qui nous intéresse, les colonels étaient souvent des princes et étaient la plupart du temps présents à la tête de leurs troupes : c'était le cas de Jean-Casimir, de Wolfgang de Deux-Ponts ou du prince de Anhalt par exemple. Le siècle suivant, les colonels délèguèrent de plus en plus le commandement à leur lieutenant-colonel<sup>65</sup>. Le lieutenant-colonel était le deuxième personnage le plus important dans la chaîne de commandement : lorsque Wolfgang de Deux-Ponts trouva la mort en 1569 près de Limoges, c'est son lieutenant Vollrad von Mansfeld, qui prit le commandement des reîtres.

Les colonels, lieutenants-colonels et capitaines venaient souvent du même milieu social, comme nous l'avons vu précédemment. Les régiments de reîtres donnaient l'impression de compter beaucoup d'officiers, mais ce n'est pas vraiment le cas en comparaison avec un régiment de gendarmerie. Cette impression est due à la taille importante des cornettes de reîtres : le capitaine d'une compagnie de gendarmes avait sous sa charge environ cinquante hommes, alors que chez les reîtres, l'officier le moins haut placé, le

---

62 THOU, Jacques-Auguste de. *Op. cit.*, p. 335.

63 Redlich, p. 109.

64 PARROTT, David. *Op. cit.*, p. 63.

65 *Ibid.*, p. 97.



rottmaistre, en commandait autant. En plus de ces officiers, les compagnies de reîtres comprenaient un très grand nombre de spécialistes de toutes sortes, un personnel qui n'existait pas chez les gendarmes ou les lansquenets. Les reîtres étaient ainsi accompagnés par un chirurgien, un maître-ouvrier des pistolets, un barbier, un truchement, etc. Tous ces postes sont listés dans le tableau pages 110 et 111. Contrairement aux compagnies de lansquenets, les reîtres ne semblaient pas avoir de *Hurenweibel*, un officier en charge des bagages et des prostituées.

De façon surprenante d'ailleurs, il n'est presque jamais fait mention de prostituées accompagnant les reîtres, alors que la pratique semblait commune chez les lansquenets, au moins pour la première partie du siècle, et qu'au siècle suivant, les armées occidentales comptaient en moyenne quatre prostituées pour cent hommes<sup>66</sup>. La réglementation des reîtres, promulguée lors de la diète de Spire en 1570, interdisait aux reîtres d'emmener avec eux des prostituées, qui menaçait leur « façon de vivre Chrestienne » :

« Les reittres [...] ne meneront avec eux aucunes femmes lubriques & deshonestes, ne les endureront en leur camp : Et neantmoins quant aux autres femmes non soupçonnees, desquelles on se pourroit servir pour soulager les malades, pour blanchir linges, & autres telles choses licites, esloingnees de deshonneur & vilenie, icelles seront tollerees avec le sceu toutefois des gens de charge. »<sup>67</sup>

Si la société des reîtres était, bien évidemment, essentiellement masculine, quelques femmes étaient néanmoins acceptées pour effectuer les tâches « licites, esloingnees de deshonneur & vilenie ».

Les régiments de reîtres possédaient enfin leur propre prévôt, qui exerçait la justice à l'aide d'un lieutenant et de hallebardiers : au sein de l'armée, les reîtres jugeaient donc eux-mêmes leurs propres membres<sup>68</sup>, et le colonel représentait l'autorité judiciaire suprême<sup>69</sup>. Il y avait plusieurs postes de hallebardiers au sein des compagnies, ces derniers exerçaient la police<sup>70</sup>. En plus du prévôt, les régiments comptaient également un garde des prisons, chargé des prisonniers, et un exécuteur de la haute justice : le bourreau. Il existait également un encadrement religieux, assuré par les ministres : chapelains et prédicants. Tous ces « spécialistes » semblent avoir été eux-mêmes des *pistoliers*, compris parmi les cavaliers.

66 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 163.

67 AUSTRASIEN, Nicolas Jacob et HABSBURG, Maximilian II. von. *Diète imperiale ou Ordonnances et résolution de l'empereur et des estats du S. Empire, deliberee & arrestee en la derniere journee tesnue à Spire, en l'an 1570*. Paris : André Wechel, 1571, p. 96-97.

68 Wood, p. 236.

69 PARROTT, David. *Op. cit.*, p. 63.

70 Anquez, p. 6.

Cette organisation dépeint une société autonome, presque fermée, qui devait subsister par elle-même en terres étrangères. L'élection était importante dans l'organisation des troupes, dans la mesure où les officiers devaient se montrer capables de prendre des décisions pour l'ensemble des troupes. Lors de mutineries, comme en 1592, les reîtres se choisirent de nouveaux officiers au moment de changer de camp<sup>71</sup>. Enfin, les régiments de reîtres étaient particulièrement bien organisés concernant une pratique intimement liée à la guerre : le pillage.

### Composition du train

« Plusieurs s'estoient persuadez, & le bruiet en couroit aussi, qu'on n'auroit pas mis le pied dans la Lorraine, que les coqs des Reîtres ne s'entendissent chanter. »<sup>72</sup> En 1567, lorsque l'armée huguenote menée par Condé s'engagea en Lorraine pour rejoindre les reîtres du duc Jean-Casimir, une rumeur circulait selon laquelle les Français auraient entendu les Allemands arriver avant même de les voir. Les *pistoliers* avaient donc déjà acquis la tradition, à l'heure de la deuxième guerre de Religion, de tirer un long bagage et de mener avec eux leurs bétails. Il était toujours stipulé dans les capitulations que les régiments de reîtres possédaient un grand chariot pour douze *pistoliers*, tiré par quatre chevaux, ou bien un petit chariot pour six *pistoliers*, tiré par deux chevaux. En calculant, on obtient donc entre 25 et 50 chariots pour une compagnie, tirés par cent chevaux, soit cent chevaux dits *de harnois*, c'est-à-dire de trait, pour 300 chevaux *de selles* montés par les reîtres. Pour mettre en perspective, un régiment de 1 500 hommes était donc suivi par entre 125 et 250 chariots, tirés par 500 chevaux. Au train de bagages pouvait s'ajouter des coches, dans lesquels se déplaçaient certains seigneurs, comme l'indique la capitulation avec Domp Martin, ligne 67. Des *charriots d'appointement* faisaient également partie du train, un par compagnie et deux supplémentaires par régiment. Ces derniers semblaient très importants, dans la mesure où l'employeur versait 24 florins pour chacun<sup>73</sup> : peut-être servaient-ils à transporter l'argent des soldes et le butin de grande valeur ? Enfin, si les simples reîtres possédaient seulement une monture, les grands seigneurs pouvaient emmener avec eux jusqu'à douze chevaux, ce qui accroît encore le nombre de montures théoriquement présentes avec les reîtres.

---

71 *Ibid.*, p. 38-40.

72 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 197.

73 À moins que la somme corresponde à six florins pour quatre chevaux tirant les chariots d'appointement ? Mais alors, pourquoi seraient-ils comptés à part ?

« Pour autant aussi que le grand nombre & multitude de chevaux, qu'ont les gentilshommes & autres particuliers, donne grande occasion à plusieurs maux & desordres, & est pour tout l'estat de la guerre notoirement prejudiciable, on ne pourra passer n'y allouër à la monstre autre nombre de chevaux que celui qui s'ensuit : A sçavoir à un Rittmaistre douze chevaux seulement, à un gentilhomme jusques au nombre de six, ou huict : & à un Comte ou Baron de dix, ou douze : Sinon que quelque grand remarquable & puissant Comte seigneur ou gentilhomme se presentast à la monstre avec plus grand nombre de gens d'eslite & bien equippez sur tous autres, auquel, ou ausquels les commissaires des monstres pourront, selon leur discretion, allouër quelques chevaux, & excéder le nombre que dessus. »<sup>74</sup>

Lorsque les Allemands combattaient pour les huguenots, ils pouvaient également amener de l'artillerie en France, où elle manquait. Il était ainsi prévu dans la capitulation de 1587, entre Jean-Casimir et Navarre, que le comte palatin mène en France « Artillerie, Pionniers, Pouldres, & Munitions suffisantes »<sup>75</sup>. La forte impression que pouvait provoquer l'arrivée de troupes suivies par un tel cortège dans le royaume de France devait marquer les esprits. D'autant plus que cet important train ne servait pas qu'à transporter l'équipement et les vivres nécessaires aux reîtres.

« Plusieurs aultres reistres furent prins prisonniers en particulier par les gens de guerre du camp dudit seigneur de Guise, qui feirent leur prouffit de la rançon qu'ilz en eurent, ou furent riches et bien récompensez de leur long travail au butin qu'ilz feirent. Lesditz ennemys, tant François reniez que reistres, perdirent tout leur bagage, qui estoit de plus de cinq cens harnois gros et grans. »<sup>76</sup>

Lorsque les hommes du duc de Guises battirent les reîtres à Dormans, ils furent récompensés par le gros butin amassé par les reîtres. Ces derniers venaient pourtant de pénétrer dans le royaume, où ils avaient traversé le nord de la Champagne. Haton rapporte également que les reîtres, en plus de leurs armements, transportaient de quoi faucher les récoltes et transformer le blé :

« Ils portoient en içeux leurs harnois vans à vaner grain, fléaux à battre ès granges, seaux ou seilles à porter et puiser eau, cordes et chaînes pour en puiser ; ils avoient sur aucuns harnois de petis fours à cuire le pain, pour s'en servir en nécessité, et molins artificiellement faitz pour moudre du grain. Ils estoient fort songneux de charger du bled et de l'avène en leurs ditz harnois et d'enmener le bestial gros et menu devant eux. »<sup>77</sup>

74 AUSTRASIEN, Nicolas Jacob et HABSBURG, Maximilian II. von. *Op. cit.*, p. 89-90.

75 SÉGUR, Jacques de. *Accort et capitulation faict entre le roy de Navarre, & le duc de Cazimir pour la levee de l'armee des reistres venus en France en l'annee 1587*. Strasbourg : Oelboum Heugst, 1587, p. 9.

76 Haton, Tome 3, p. 171-172.

77 *Ibid.*, p. 432.

Les troupes étaient explicitement organisées pour piller, et le butin de guerre représentait sûrement une grande partie de leurs gains, tout en limitant leurs dépenses : ainsi, lorsqu'un cheval était perdu au combat, il suffisait d'en dénicher un nouveau pour le remplacer. Le fourrage était probablement particulièrement concerné, dans la mesure où les régiments de reîtres comptaient énormément de chevaux, ce qui en nécessitait une énorme quantité, que l'on trouvait sur le pays. Cette dépendance est visible à travers l'importance des fourriers, officiers chargés de l'approvisionnement des chevaux, et payés autant qu'un chapelain ou qu'un chirurgien. Les autorités essayaient de réguler les pillages, mais ils faisaient partie de la guerre. Pour ce qui concerne le train, les capitulations stipulaient que les reîtres ne pouvaient pas disposer de plus de chariots que le nombre prévu, ce qui atténuait au moins un peu l'importance des dévastations<sup>78</sup>.

### Les reîtres au combat

« l'ordre massif & serré que tiennent les Reîtres, suplee à la foiblesse de leurs chevaux et de leur tenuë. Quand à l'effroyement de la lance, il n'est pas de si grande efficace qu'est l'estonement qu'apporte la pistolle, quand on la sent bruire de pres. »<sup>79</sup>

Dans ses *Discours Politiques et Militaires*, La Nouë explique l'efficacité des reîtres par leur formation au combat. Pendant la bataille, ces derniers étaient organisés en escadrons, c'est-à-dire en plusieurs rangs serrés et massifs alignés les uns derrière les autres. Les gendarmes, au contraire, combattaient en haie, soit en un seul rang. Lors de la bataille de Dreux, les reîtres auraient ainsi formé des escadrons profonds de seize rangs<sup>80</sup>. L'autre principale différence entre ces deux types d'unités était leurs effectifs : alors qu'une compagnie de gendarmes comptait environ cinquante hommes, les cornettes de reîtres étaient six fois plus grandes, comptant trois cents cavaliers. Michael Roberts plaisantait en expliquant que les unités massives demandaient moins de moral aux soldats, « dans la mesure où il était difficile de fuir avec quinze rangs derrière soi »<sup>81</sup>. Malgré leur nombre, les reîtres faisaient preuve d'une grande cohésion, ce qui faisait leur force :

78 Voir par exemple la capitulation de Domp Martin, ligne 55.

79 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 308.

80 Wood, p. 191.

81 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 13-14.

« Car quand on l'observe comme il convient, allant à la charge, cela donne un grand fondement à la victoire. En ceci il faut dire que les Allemans surpassent toutes les autres nations, par ce qu'il ne semble pas seulement qu'ils soyent serrez, ains qu'ils soyent collez les uns avec les autres : ce qui procede d'une ordinaire accoustumance qu'ils ont de se tenir tousjours en corps, ayant appris tant par conoissance, que par espreuve, que le fort emporte tousjours le foible. Et ce qui rend encores bon tesmoignage qu'ils ne faillent guerres en ceci, est que quand ils sont rompus, ils se retirent & fuyent sans se separer, estans tous joints ensemble. »<sup>82</sup>

La caracole demandait en effet une grande cohésion pour être effectuée correctement. La formation en escadrons, l'usage de la caracole, et la « massification » des compagnies de reîtres étaient le produit de l'adoption de l'arme à feu : comme pour les arquebusiers à pied, il s'agissait au combat de produire un feu continu, afin de décomposer les rangs ennemis et de les maintenir à distance, et pour cela les cavaliers faisaient « rouler » les rangs. C'est le principe de la caracole : les escadrons chargeaient, lorsque le premier rang arrivait à portée de tir des adversaires, soit entre cinq et dix pas<sup>83</sup>, les reîtres déchargeaient leurs deux pistolets, puis faisaient demi-tour et allaient se ranger à l'arrière de l'escadron. La distance était une donnée importante, et les officiers étaient d'accord sur le fait que le camp qui retenait le plus longtemps son feu faisait le plus de dégâts à l'adversaire : l'objectif était donc de s'approcher le plus près possible des lignes ennemies avant de faire demi-tour. Au combat, les reîtres chargeaient au pas : le problème de l'allure des cavaliers faisait beaucoup de débat à l'époque, car l'utilisation du pistolet à rouet était incompatible avec la charge au galop. Pour viser avec les pistolets très peu précis au XVI<sup>e</sup> siècle, l'allure avait dû être réduite. Au siècle suivant, le pas, très critiqué, fut abandonné pour un retour à la charge au trot puis au galop<sup>84</sup>.

Par principe, la caracole consistait à charger en éludant la phase de choc. Mais celle-ci pouvait avoir lieu, par exemple si les gendarmes réussissaient leur charge sans se détourner. Les reîtres n'étaient pas perdus lors de la mêlée, car si tout s'était bien déroulé, leurs adversaires approchaient estropiés par les tirs précédents. De plus, les gendarmes devaient se débarrasser de leurs lances pour combattre, ce qui équilibrait le combat rapproché. Les reîtres qui avaient plusieurs autres pistolets, ou avaient eu le temps de les recharger, pouvaient continuer à faire feu. Les autres se saisissaient de leurs épées ou de leurs masses pour combattre.

82 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 310.

83 PARROTT, David. *Op. cit.*, p. 58.

84 CHAUVIRÉ, Frédéric. *Le problème de l'allure dans les charges de cavalerie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Revue historique des armées*. 2007, n° 249, p. 16-27.

La cohésion était à la base du succès de la manœuvre en caracole : à Dreux, même si la bataille était perdue, les reîtres étaient restés en formation et s'étaient retirés au pas, et ainsi ils avaient subi peu de pertes<sup>85</sup>. Les manques de cohésions pouvaient coûter cher à la cavalerie au combat, il suffit de penser au désastre de la charge ratée de Joyeuse à Coutras. Si La Nouë fait dans ses *Discours* l'éloge de la caracole et de ses avantages contre la gendarmerie et l'infanterie, il rappelle néanmoins que si cette dernière était mal effectuée, elle pouvait s'avérer inutile. Il évoque notamment une « mauvaise coutume » des reîtres, qui, après que le premier rang ait tiré, déchargeaient tous leurs pistolets en l'air<sup>86</sup>. Ces défauts seront évoqués plus loin.

Aux côtés des lansquenets « multicolores », habillés de façon extravagante, les reîtres offraient un spectacle différent. Dans son ensemble, la cavalerie était une arme très impressionnante, dont la charge était redoutée, les reîtres en particulier, très mobiles, devaient apparaître insaisissables au combat. Ils étaient également relativement bien défendus, et leurs pistolets leur accordaient une grande polyvalence : ils étaient particulièrement efficaces contre les unités statiques, comme les Suisses et les lansquenets, mais aussi contre la gendarmerie. Au combat, leur grande mobilité leur permettait de harceler les troupes ennemies, en répétant les allées et venues, et ils pouvaient également contourner les armées pour aller piller les bagages ennemis. Pour ces raisons, plusieurs fois évoquées, ils inspirèrent de la crainte à leurs adversaires. Mais les reîtres se révélaient surtout utiles dans les opérations de petite guerre, pendant lesquelles ils pouvaient se séparer et couvrir un territoire important, grâce à la mobilité assurée par leurs montures. L'activité où ils excellaient le plus était le pillage, et en définitive, les reîtres participèrent peu aux batailles pendant les guerres de Religion.

Enfin, les dégâts causés par les armes à feu, qui étaient terribles, jouaient sûrement un rôle important dans l'impact psychologique causé par les reîtres sur le champ de bataille. Les charges des reîtres, comme celles des gendarmes, devaient être frappantes et terroriser leurs adversaires. Les armes à feu n'épargnaient personne, pas même les puissants, et tuaient sans distinction : pour prendre les plus célèbres, l'amiral de Coligny<sup>87</sup> et le duc de Guises s'étaient fait blesser au visage par des reîtres. Le cas d'Anne de Montmorency peut également être cité : le connétable, qui avait déjà pris un coup de pistolet dans le dos à Saint-Quentin, et qui reçut à Saint-Denis un premier coup d'arquebuse au visage, qui traversa son casque, puis un nouveau coup de pistolet « au milieu de l'épine du dos », dont il finit par mourir<sup>88</sup>. Ambroise

---

85 Wood, p. 202.

86 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 312.

87 PARÉ, Ambroise et LE PAULMIER. *Op. cit.*, p. 71.

88 *Ibid.*, p. 49, p. 68.

Paré, qui était le premier chirurgien du roi, livre également beaucoup de détails sur l'état des soldats après les batailles des guerres de Religion. Il rapporte notamment les conséquences de la bataille de Moncontour, où de nombreux chefs furent blessés ou tués. Parmi tous les membres, les bras semblaient particulièrement touchés : Pierre-Ernest de Mansfeld avait pris « un coup de pistolet qui lui fracassa le coude droit », Christophe de Bassompierre avait déjà été touché au coude gauche à Jarnac et en reçut une au coude droit à Moncontour. Le Rhingrave mourut de la fièvre des suites de ses blessures. Le maréchal de Bassompierre rapporte ainsi la façon dont son père et son oncle furent handicapés après la bataille :

« Il est de plus à remarquer que maître Ambroise Paray ayant déclaré ausdits colonels qu'ils ne devoient esperer aucun mouvement au bras, a cause que la noix du coude estoit emportée, et qu'ils pouvoient choisir s'ils vouloient avoir le bras droit ou courbe, mon père donna le choix à son oncle de prendre l'une façon, et qu'il prendrait l'autre, afin de voir par le succès celui qui auroit le plus heureusement eslu : ledit comte choisit d'avoir le bras estendu, disant qu'avec iceluy il pourrait allonger une estocade, et mon père l'ayant laissé courbé, il s'en aida beaucoup mieux que son oncle ne fit du sien ; car il luy fut du tout inutile, là où mon père se servait du sien en beaucoup de choses, et ne parais – sait pas du tout estropié. »<sup>89</sup>

---

89 BASSOMPIERRE, François de (1573-1646) Auteur du texte. *Journal de ma vie : mémoires du maréchal de Bassompierre*. Paris : Jules Renouard, 1877.

### **Chapitre 3. Importance du recrutement des reîtres pendant les guerres**

#### Dépendance française et « course aux recrutements »

Pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les armées françaises ne purent se passer des entrepreneurs militaires pour garnir leurs rangs. Selon James Wood, jusqu'à 70 % des armées royales furent composées d'étrangers, notamment dans la cavalerie où ils étaient très présents<sup>90</sup>. Cette dépendance était la conséquence de deux phénomènes. Sur le temps court, les armées royales avaient été décimées à Saint-Quentin, la dernière grande bataille contre les Habsbourg, qui mit fin aux guerres d'Italie. La noblesse, entre autres, avait été particulièrement touchée. Sur le temps long, la Renaissance avait été une période de transition du point de vue militaire. Les armées de type médiéval, féodal, formées par les vassaux et leurs sujets laissaient place depuis le XV<sup>e</sup> siècle à des armées composées de soldats professionnels. D'une part, la chevalerie, désormais appelée gendarmerie, avait été organisée au sein des compagnies d'ordonnance. D'autre part, le développement de l'entrepreneuriat militaire, en Suisse dans un premier temps, mit à disposition des armées occidentales un nombre croissant de soldats professionnels. Les Allemands, sous l'impulsion de l'empereur Maximilien I, formèrent leurs propres troupes sur le modèle suisse : les lansquenets<sup>91</sup>. Ainsi, pendant les guerres d'Italie, Habsbourg et Valois s'appuyèrent sur les Suisses et lansquenets, ainsi que sur les entrepreneurs locaux, les condottiers, pour composer leurs armées. Du point de vue huguenot, à la bataille de Saint-Quentin s'ajouta le désastre de la Saint-Barthélemy, qui les priva d'une partie encore plus importante de leurs gentilshommes. Au début des guerres de Religion, les Français étaient donc déjà insérés dans les marchés militaires, et particulièrement avec les États protestants du Saint-Empire, qui étaient leurs alliés face aux Habsbourg. Catholiques et protestants profitèrent donc d'un réseau diplomatique déjà ancien dans l'empire pour garnir leurs armées.

Fritz Redlich, dans son ouvrage, poursuit un raisonnement intéressant. Selon lui, puisque le nombre d'hommes disponible n'était pas infini, et que la guerre était impossible sans hommes, alors la quantité de soldats disponible « sur le marché » était un des paramètres

---

90 Wood, p. 41.

91 POTTER, David. *Op. cit.*, p. 1.



conditionnant les conflits. Ainsi, la fin d'une guerre était disponible au déclenchement d'une autre<sup>92</sup>. Les interventions des Allemands pendant les guerres de Religion, si elles ne firent pas basculer l'avantage d'un camp vers l'autre, participèrent par contre à l'allongement des conflits. Si sur le cours terme, comme en 1568 et 1574 avec les campagnes de Jean-Casimir du Palatinat, l'arrivée des reîtres forçait la paix, à chaque fois cette dernière ne se révélait pas durable. Une fois les reîtres rentrés et disponibles, ils étaient à nouveau recrutés pour repartir en campagne. Sans cela, il est peu probable que le duc des Deux-Ponts ait réussi à recruter si vite une armée aussi importante en 1569, où il lui fallut seulement quelques mois pour rejoindre la France. Après la campagne en France de Anhalt en 1592, le prince lui-même prit part à la guerre des évêques qui venait de débiter à Strasbourg<sup>93</sup>, et à la fin du conflit, Henri IV chercha à nouveau à recruter une partie des soldats<sup>94</sup> ! Enfin, c'est lorsque les guerres civiles commencèrent à prendre fin en France que les conflits entre l'empire et les Ottomans reprirent, et à partir de ce moment Henri IV n'obtint plus l'appui des Allemands<sup>95</sup>.

Les reîtres, en particulier, surent s'imposer dans le rapport de force français. La bataille de Dreux marqua un changement dans les doctrines de guerre : pendant les guerres suivantes, l'objectif des catholiques comme des protestants allait être de recruter autant de reîtres que possible<sup>96</sup>. Dans les armées royales, les Suisses furent préférés aux lansquenets, car les premiers s'étaient également illustrés à Dreux. Les protestants, quant à eux, eurent encore beaucoup recours aux lansquenets, certainement parce qu'ils disposaient de moins de choix et recrutaient par l'intermédiaire des princes allemands. Il ne semble pas y avoir eu de logique concernant la proportion de reîtres et de lansquenets dans les armées venues au secours des huguenots :

---

92 Redlich, p. 120.

93 Christian I., Fürst von Anhalt. Dans : *Allgemeine Deutsche Biographie*. Tome 4. München/Leipzig : Duncker & Humblot, 1876, 56 vol., p. 145-150.

94 Anquez, p. 42.

95 *Ibid.*, p. 40.

96 Wood, p. 204.

Tableau 2: Proportions de reîtres et lansquenets dans les armées allemandes

	Rollshausen (1562)	Deux-Pont (1569)	Jean-Casimir (1574)	Dohna (1587)	Anhalt (1592)	Moyenne
Nombre de reîtres	3 000	6 000	6 000	12 000	10 000	7 400
Nombre de lansquenets	4 000	5 000	4 000	14 000	16 000	8 600
Proportion reîtres / lansquenets	43 / 57	55 / 65	60 / 40	46 / 54	38 / 62	46 / 54

En termes de cavalerie légère, les reîtres étaient l'alternative la plus viable pour les Français, car celle disponible en plus grand nombre. Il existait d'autres types de cavaliers légers, comme les estradiots et les argoulets, mais ceux-ci étaient rares. Pendant les guerres de Religion, des argoulets étaient à Dreux, et les estradiots ne s'illustrèrent qu'à Coutras<sup>97</sup>. Il existait également des carabins espagnols, qui remplacèrent les estradiots et les argoulets, et qui, comme les reîtres, tiraient à cheval à l'aide d'une arquebuse à rouet ou d'un pistolet<sup>98</sup>. Mais les reîtres étaient les plus nombreux et les plus employés, notamment chez les huguenots qui ne disposaient pas des réseaux diplomatiques de la monarchie, avec l'Espagne, avec la Suisse, etc.

Comme nous l'avons déjà dit, les armées de reîtres étaient des armées de masse. Les compagnies comptaient chacune 300 hommes, ce qui était un grand nombre comparativement aux standards français. C'est peut-être justement parce que les reîtres étaient disponibles en grande quantité qu'il fallait les recruter : en les prenant à son service un parti empêchait ses adversaires de les engager. Cette dynamique déclenchait un phénomène d'escalade, de « course aux recrutements » pourrait-on dire, qui voyait chaque parti des guerres de Religion lever un maximum de ces reîtres. Les Allemands surent profiter de ce rapport de force en leur faveur pour recevoir des pensions, exiger des garanties importantes ou tout simplement se comporter de façon très « libérale » sur le théâtre de guerre sans qu'il n'y ait jamais de répercussion à leur encontre. Mais la dépendance française vis-à-vis des reîtres a également pu être fantasmée, dans une société où l'importance accordée à la cavalerie était surévaluée. Bertrand Fonck explique ce phénomène en décrivant un « préjugé favorable à la cavalerie

97 DANIEL, Gabriel. *Op. cit.*, p. 230-233.

98 FIEFFÉ, Eugène. *Op. cit.*, p. 72.

chez les officiers français »<sup>99</sup> : le privilège donné au recrutement de la cavalerie, c'est-à-dire ici des reîtres, par rapport à l'infanterie, relevait également de l'image positive accordée à la cavalerie en général, et ce depuis très longtemps, dans l'imagerie des sociétés modernes.

### Avantages des reîtres

Les reîtres offraient donc plusieurs avantages à leurs employeurs : ils étaient très mobiles et pouvaient se rendre sur les différents théâtres de guerres français en quelques mois une fois recrutés, ce qui était une condition nécessaire lors de conflits civils très brefs. Leur mobilité leur permettait d'éviter les armées ennemies, de les distancer le temps de se joindre aux troupes de la monarchie, des huguenots, de la Ligue, etc. C'était également un paramètre indispensable pour vivre sur le pays, dans la mesure où les compagnies étaient très nombreuses, et devaient donc consommer d'une part énormément de vivres pour les hommes, d'autre part une quantité de fourrage gigantesque pour les bêtes, qui étaient plus nombreuses que les reîtres en comptant le train. Grâce à leurs montures, les cavaliers pouvaient couvrir une grande surface, où ils collectaient les denrées nécessaires, ce qui leur permettait de se maintenir en forme. La dimension psychologique de l'appel aux reîtres, qui avait l'avantage d'impressionner ses adversaires, a déjà été évoquée : les troupes françaises s'attaquaient rarement aux reîtres sans être assurées de la victoire ; il suffit de penser à Saint-André en 1562, à Anjou en 1568 ou à Aumale en 1569, qui furent envoyés en Champagne avec la même mission : stopper les reîtres à la frontière, et qui en furent incapables, condamnés à les suivre en attendant les renforts.

De plus, faire appel à des entrepreneurs militaires offrait plusieurs atouts. Ils évitaient d'avoir à financer une armée permanente, chose encore très rare à l'époque, et qui ne concernait que quelques troupes. Il ne faut toutefois pas oublier qu'ils coûtaient plus cher que des troupes « indigènes », pour plusieurs raisons : les cavaliers touchaient une solde plus faible que celle des gendarmes<sup>100</sup>, mais leurs officiers gagnaient plus que leurs homologues français<sup>101</sup>, il fallait payer de nombreux spécialistes en supplément, les reîtres étaient bien plus

---

99 FONCK, Bertrand. *Le XVIIIe siècle : l'évolution des emplois tactiques et opérationnels de la cavalerie*. 22 janvier 2016.

100 Selon James Wood, dans les troupes de gendarmes, l'homme d'arme touchait 33 livres (22 florins) par mois et l'archer 17 livres (11 florins) par mois, alors que les reîtres touchaient 21 livres (14 florins). Wood, p. 135-136.

101 Cette différence de salaire des officiers était sûrement due au nombre d'hommes commandés. Selon Wood, le capitaine d'une compagnie de 60 lances, soit 150 hommes, touchait 267 livres par mois (178 florins),

nombreux que les gendarmes<sup>102</sup>. Il était donc avantageux de les recruter seulement le temps d'une guerre, et s'en débarrasser ensuite : une fois qu'ils étaient totalement payés, il n'y avait théoriquement plus de dépenses à faire. De surcroît, il semble qu'en temps de guerre civile, le recours à des étrangers ait au moins permis de ne pas armer ses sujets directement, ce qui semble judicieux.

« [Mercenaries] economized the state's own manpower, and hence its wealth, the system of recruiting through captains relieved the government of a good deal of administrative work. »<sup>103</sup>

Comme l'explique Michael Roberts, l'usage d'étrangers permettait aussi de préserver la population du pays, qui n'était pas occupée à une activité « improductive » : la guerre ne procurait pas de revenus à l'État, elle les drainait. Pour la financer, il fallait impérativement entretenir une classe productive, surtout dans la perspective où la noblesse ne pouvait fournir tous les effectifs militaires.

On pourrait affirmer que les entrepreneurs militaires représentèrent une classe sociale « bâtarde », ni complètement issue de la noblesse, ni complètement du tiers état. Cette classe « bâtarde » s'appropriait peu à peu, à partir de la Renaissance, le privilège noble de constituer des armées professionnelles : une forme de concurrence apparut. Les entrepreneurs militaires menaient des troupes professionnelles, bien organisées, bien équipées, expérimentées, standardisées, à plein effectif, en France : c'est autant d'aspects que les employeurs n'avaient pas à superviser eux-mêmes<sup>104</sup>. En un sens, c'est du monde du privé qu'émergea une armée organisée, professionnelle et rentable, à l'époque moderne. Parmi les différentes offres proposées par les entrepreneurs de guerre, les reîtres constituaient l'élite, comme le montre le fait qu'ils étaient les mieux payés des étrangers, et de loin. La question des paiements sera à nouveau abordée plus loin.

« Mais posons le cas que le lancier & le pistollier s'attaquent, tousjours l'issuë en sera douteuse, combien que j'estime que si le pistollier se garde de heurter teste pour teste contre le lancier, qu'il aura l'avantage sur icelui, à cause de la grande offense que font les armes qu'il porte. »<sup>105</sup>

---

rapporté à 300 hommes (la taille d'une compagnie de reîtres) on obtient 356 florins, alors qu'un capitaine de reîtres touchait 300 florins par mois.

102 Wood, p. 137.

103 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 16.

104 Wood, p. 141.

105 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 309.

Au combat, les reîtres étaient efficaces contre la gendarmerie, l'élite de la cavalerie française, même s'il ne faut pas surévaluer leur force : la gendarmerie restait très puissante et resta au cœur des combats tout au long de la période<sup>106</sup>. Le pistolet rendait la lance en partie caduque, et elle fut d'ailleurs peu à peu abandonnée au tournant du siècle. Enfin, le fait que les reîtres étaient des unités mobiles et combattant à distance participait à réduire les pertes. La cavalerie subissait en général moins de pertes que l'infanterie<sup>107</sup>, et les étrangers moins que les Français. Les raisons sont multiples : les reîtres touchaient leurs soldes en priorité<sup>108</sup>, aux dépens des autres corps d'armée, désertre n'était pas évident lorsqu'on se trouvait en pays étranger, les reîtres avaient moins de difficultés que l'infanterie à vivre sur le pays car plus mobiles. Mais les faibles pertes des *pistoliers* pouvaient aussi n'avoir été qu'une impression, provoquée en partie par les fraudes, dans la mesure où les soldats avaient tout intérêt à déclarer présents des soldats morts ou des déserteurs pour se partager leurs soldes.

### Inconvénients des reîtres

L'appel à des entrepreneurs militaires étaient loin de ne présenter que des avantages. « Plusieurs n'approuveront ceci, & objecteront que lesdits Reîtres ne se fussent laissé battre tant de fois, s'il y eust eu tant de vertu en leur bonne ordre ? »<sup>109</sup> Les reîtres se firent en effet battre à plusieurs reprises, notamment lorsqu'ils voulaient fuir plus que combattre, comme à Dormans<sup>110</sup>, ou parce qu'ils avaient échoué à opérer leur jonction avec les huguenots. Même au combat, les reîtres avaient tendance à fuir, selon La Nouë, qui semble pourtant admiratif de ces unités. En outre, si ces derniers tiraient d'une distance trop grande ou en l'air, leurs charges perdaient tout intérêt<sup>111</sup>. Il semble que les Français, au cours de la seconde moitié du XVIe siècle, se soient habitués à voir les *pistoliers* combattre, et se soient ainsi moins laissés surprendre par leurs techniques de combat à la fin de la période. La campagne de 1587 avait été catastrophique, les Allemands n'avaient apporté aucun avantage aux huguenots et s'étaient fait battre à deux reprises à Vimory et à Auneau. La dernière grande campagne, en 1592, n'avait retenu aucun acte notable de la part des reîtres.

106 *Ibid.*, p. 204.

107 Wood, p. 235

108 LUBLINSKAJA, A. *Documents pour servir à l'Histoire des Guerres Civiles en France (1562-1563)*. 1962, p. 266.

109 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 311-312.

110 Haton, Tome 3, p. 170.

111 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 311-312.

En cas de bataille, les reîtres pouvaient en effet se révéler peu fiables. Il est évident que la caracole pouvait se dérouler de façon désastreuse, si les reîtres n'étaient pas suffisamment entraînés ou organisés. Il est également important de savoir qu'il existait pour les lansquenets une *Schlacht – und Sturmsold*, une prime versée en cas de victoire<sup>112</sup>. Chez les reîtres, l'équivalent semble avoir été la pratique de compter le mois comme fini en cas de victoire militaire, ce qui raccourcissait la durée entre les soldes<sup>113</sup>. En plus de leurs soldes, il fallait donc verser une prime aux reîtres pour les motiver à combattre, comme si, par défaut, il n'était pas vraiment attendu d'eux qu'ils participent aux batailles. Il y avait donc un paradoxe entre le fait qu'on les recrutait de plus en plus d'une part, et l'idée qu'ils étaient de moins en moins efficaces d'autre part. Ce paradoxe s'est matérialisé lors de la campagne de 1587, pendant laquelle l'armée allemande, immense, avait été uniquement source de déception : les reîtres, lorsque trop nombreux, perdaient leur avantage, et leur nombre devenait la cause de leur perte.

Leur présence aux côtés des soldats français avait également des répercussions sur le moral des autres soldats. Les reîtres touchaient leurs soldes les premiers, de peur de les voir désertir ou passer à l'ennemi, et de ce fait les autres corps d'armées étaient payés plus tard lorsque les fonds manquaient. Dans les faits, les fonds semblaient toujours manquer. Dans une lettre envoyée à Catherine de Médicis en 1563, Brissac expliquait qu'au sein de l'armée royale, c'étaient les Français qui se débandaient le plus vite, car les reîtres du Rhingrave étaient correctement payés contrairement aux premiers<sup>114</sup>. La capitulation signée entre le duc Jean-Casimir et Navarre en 1587 prévoyait aussi, par exemple, de ne payer les Français qu'à la fin de la guerre, alors que les Allemands devaient toucher leurs soldes mensuellement<sup>115</sup>. Cette clause ne fut sûrement pas étrangère à la catastrophe qui survint ensuite. Enfin, le bilan était catastrophique pour le pays, à cause des destructions causées par les reîtres. Les pillages n'étaient pas seulement le fait des reîtres<sup>116</sup>, mais ces derniers causaient des dégâts plus importants. Les raisons ont déjà été évoquées : les reîtres étaient des unités massives de cavaliers, leur nombre drainait les ressources du pays, et leurs montures demandaient une quantité de fourrage très importante. Sur un autre plan, il semble que les reîtres aient été « organisés explicitement pour piller »<sup>117</sup>, comme le révèlent leurs pratiques pendant les guerres de Religion et le suggère la taille démesurée de leur bagage.

112 Redlich, p. 123.

113 Cela se constate dans la capitulation avec Dompmartin, à la ligne 127.

114 LUBLINSKAJA, A. *Op. cit.*, p. 266.

115 SÉGUR, Jacques de. *Op. cit.*, p.11.

116 Wood, p. 127.

117 *Ibid.*, p. 236.

## **Chapitre 4. Que devient la caracole ? Une révolution annoncée par l'entrepreneuriat militaire**

### Les reîtres et l'idée de « révolution militaire »

L'expression « révolution militaire » est apparue sous l'impulsion de l'historien anglais Michael Roberts<sup>118</sup>. Ce dernier défendait la thèse selon laquelle, entre les années 1560 et 1660, une révolution militaire aurait eu lieu en Europe occidentale, modifiant la stratégie, la tactique, l'échelle de la guerre et l'influence de celle-ci sur la société<sup>119</sup>. Or, les reîtres étaient insérés dans la stratégie des différents partis des guerres de Religion, auprès desquels ils jouaient un rôle central, ils furent la première cavalerie tactique, du fait de l'adoption de l'arme à feu et de la standardisation de leurs escadrons massifs, ils participèrent au changement d'échelle des guerres de Religion, déportant les intérêts des Français dans l'empire, et leur apparition était la conséquence d'une mutation de la société, dans la mesure où ils répondaient à un besoin grandissant en soldats professionnels. Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, leur présence toucha les finances du royaume, ce qui encouragea indirectement le développement du système de crédit, et participa à introduire une nouvelle technologie en France : le pistolet à rouet.

Il est possible de se représenter l'évolution du domaine militaire comme une série d'innovations, de nouvelles unités permettant chaque fois de surclasser les anciennes. Les armées médiévales, dominées par la cavalerie lourde, laissèrent place à des unités standardisées de piquiers au XVe siècle, qui les rendaient obsolètes. La cavalerie adopta ensuite l'arme à feu et s'équipa d'armures plus légères pour pouvoir s'opposer aux Suisses et aux lansquenets, puis l'infanterie au XVIe siècle se munit prioritairement d'armes à feu, alors que la cavalerie opéra un retour à l'arme blanche pour privilégier le choc et abandonner la caracole. Cette vision est néanmoins erronée, elle est très caricaturale et fut très critiquée. Les différents types d'unités militaires ont en effet toujours présenté une très grande diversité, et si les XVe et XVIe siècle virent apparaître à la fois la standardisation et la massification des armées, ces dernières restaient pourtant très hétérogènes et les Suisses, lansquenets et reîtres ne remportaient pas seuls les batailles. James Wood, tout au long de son ouvrage, montre bien

---

118 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 13.

119 *Ibid.*, p. 11.

que la gendarmerie garda son importance tout au long des guerres de Religion, et continua à dominer les champs de batailles<sup>120</sup>. Les lansquenets, de plus, s'ils ne furent plus recrutés en priorité, continuèrent à jouer un rôle jusqu'au XVIIe siècle, notamment pendant la guerre de Trente Ans. Il y avait donc une persistance des anciennes pratiques en parallèle du développement de nouveaux usages.

Malgré leur rôle important dans la mutation du milieu militaire, les reîtres ne furent jamais évoqués par Michael Roberts ou par les historiens ayant poursuivi ou critiqué ses recherches. La cavalerie aurait-même été un « angle mort de la révolution militaire »<sup>121</sup> Il est tout de même possible de se demander quel aurait pu être l'apport des reîtres à une révolution, ou à des révolutions militaires au XVIe siècle. Déjà, le milieu de l'entrepreneuriat militaire était au cœur des innovations, militaires, tactiques et technologiques<sup>122</sup>. L'adoption du pistolet à rouet, il est vrai, avait provoqué l'apparition d'une toute nouvelle manœuvre à cheval : la caracole. Cette dernière révolutionna les combats et participa à accélérer l'abandon de la lance par la gendarmerie. La cavalerie ne chargeait plus avec le choc pour finalité, mais la répétition des phases de feu :

« Car on ne se conteste plus, comme faisoient les Romains contre les autres nations, qui demouroient souvent deux heures en campagne, combatans teste à teste, sans que nuls tournassent visage. Pour toutes les raisons susdites je suis contraint d'advouër que l'esquadron de pistolier, voulant faire son devoir, rompra celui de lances. »<sup>123</sup>

Les reîtres mettent également à mal l'idée d'un XVIe siècle comme celui de l'avènement de l'armée d'État. La monarchie déléguait une bonne partie de ses responsabilités à des acteurs privés, pourtant c'est cette délégation qui permit l'émergence d'acteurs professionnels : les Suisses, lansquenets et reîtres peuvent être placés au point de départ d'un lent chemin vers la professionnalisation des armées, qui devinrent plus tard « étatiques ». Et déjà au XVIe siècle, l'usage d'entrepreneurs militaires, avait forcé l'appareil économique et financier de l'État à se perfectionner. En 1575 et 1576, le surintendant des finances Pomponne de Bellièvre mit en place une « réorganisation des finances » pour permettre à la monarchie de trouver les fonds permettant de payer les reîtres<sup>124</sup>. Indirectement, le recrutement de reîtres dans l'empire avait participé à renforcer les liens entre la monarchie et les financiers allemands. Ce sujet sera abordé dans la prochaine partie. L'augmentation des impôts qui en découla avait

120 Wood, p. 129-131.

121 FONCK, Bertrand. *Op. cit.*

122 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 15.

123 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 313.

124 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 124.



probablement préparé l'appareil monarchique français au développement futur d'une armée professionnelle et d'État.

On peut également penser le recrutement de soldats privés comme un moyen d'affirmation pour le pouvoir monarchique. Au Moyen Âge, les rois dépendaient de leur noblesse et de la bonne volonté de cet ordre pour former leur appareil militaire. Le recrutement de soldats étrangers court-circuitait ce modèle : à l'origine, Maximilien I avait encouragé le développement des lansquenets pour pouvoir disposer d'effectifs dans l'empire sans avoir à passer par l'intermédiaire des princes<sup>125</sup>. Cette création lui échappa dans la mesure où les Valois comprirent rapidement son importance et en firent un grand usage. La pyramide féodale était concurrencée par une pyramide entrepreneuriale, dont le maillon le plus élevé était en contact avec les grands princes du temps, et la base formée par le peuple. Si des nobles faisaient systématiquement partie de cette pyramide, ce n'était pas en tant que seigneurs mais en tant qu'entrepreneurs : les hommes au sein de ce nouveau monde militaire n'étaient plus liés par des liens seigneuriaux et vassaliques, mais par des liens économiques et une hiérarchie militaire affranchie de la structure sociale traditionnelle.

« Ainsi, les États possèdent l'agilité de l'économie moderne. L'État moderne vient de naître, armé et désarmé tout à la fois, car il ne suffit pas à sa tâche : pour faire la guerre, percevoir les impôts, administrer ses affaires, rendre la justice, il doit s'appuyer sur les hommes d'affaires et les bourgeois en quête de promotion sociale. Mais ceci même est un signe de sa force nouvelle. »<sup>126</sup>

Le recrutement des reîtres par le roi peut donc être perçu comme le dernier signe de la « force nouvelle » acquise par l'État : la présence des reîtres en France est un symbole fort, celui d'une alternative à la noblesse, représentée par la gendarmerie. Une première affirmation de l'« absolutisme » de la monarchie qui, déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, et cela en temps de guerre civile, s'affranchissait de l'intermédiaire de la noblesse en se tournant vers le monde des entrepreneurs. Plutôt que de penser l'usage d'étrangers comme une nécessité pour l'État, lors d'une période de faiblesse due aux guerres civiles, il est possible au contraire de le comprendre comme un moyen de prise ou de reprise en main de la suzeraineté de la monarchie vis-à-vis de ses fonctions régaliennes. Michael Roberts faisait débiter sa révolution militaire en 1560, soit à l'aube des guerres de Religion en France. L'apparition des reîtres, peu avant, mais dont les plus grandes opérations se firent pendant la seconde moitié du siècle, répondait inévitablement à un besoin. Le « choc physique et psychologique de la

125 PARROTT, David. *Op. cit.*, p. 57.

126 BRAUDEL, Fernand. *Op. cit.*, p. 97

cavalerie »<sup>127</sup> provoqué par l'introduction des *pistoliers* sur les champs de bataille français fut ainsi renforcé par un choc social : une armée de « valets » se hissa à la hauteur des chevaliers français, et les concurrença à cheval. Et ils eurent du succès.

### Mutation progressive de la cavalerie sous Henri IV

Le développement des unités de cavalerie légère de reîtres et leur arrivée en France eurent des répercussions sur les troupes françaises. Déjà en 1549, le roi Henri II avait publié une ordonnance demandant aux valets des compagnies de gendarmes de porter un pistolet à leurs selles. La même ordonnance atteste de l'utilisation de pistolets par les gendarmes eux-mêmes à cette époque<sup>128</sup>. Le pistolet devenait l'arme par excellence du cavalier<sup>129</sup>, et la lance subissait depuis longtemps des revers. Les gendarmes étaient dans une impasse : l'introduction des armes à feu les avait obligés à épaissir leurs armures pour résister aux balles, mais alors que la puissance de feu des armes augmentait grandement tout au long du siècle, les armures ne pouvaient pas être renforcées indéfiniment. Avant les années 1570, l'armure des gendarmes atteignit les 20 kilos, elle se renforça par la suite jusqu'à 25 et 30 kilos<sup>130</sup>. L'avenir des gendarmes était donc incertain, et leurs effectifs stagnaient autour de 6 000 cavaliers depuis le XVe siècle<sup>131</sup>.

« Nous voulons l'homme d'armes estre armé d'armet ou habillement de teste fermé & sans y recevoir aucuns morions, encores qu'ils eussent baniere, boncorps de cuirasse, brassars ou avant, bras tassettes, cuissots, avec les genouillieres & devant de greves, bonne & forte lance, l'estoc & espee d'armes, la selle armee devant & derrierer : avoir deux bons chevaux de service, dont l'un sera bardable, portant le chanfrain, & le devant de bardes avec les flançais de cuir bouilly : & aura encores pour le moins un coutaut ou cheval de bagage, sans qu'il luy soit permis mener avec soy aucune charrette. »<sup>132</sup>

Si les reîtres n'avaient pas provoqué la disparition de la gendarmerie, ils avaient participé à amorcer sa mutation. Plutôt que de continuer à alourdir leurs armures comme les

127 RENAUDEAU, Olivier. *Op. cit.*

128 VALOIS, Henri II de. *Ordonnance sur la créance des gages des gens d'armes et sur leur manière de servir.* 1549.

129 RENAUDEAU, Olivier. *Op. cit.*

130 *Ibid.*

131 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 185.

132 VALOIS, Henri II de. *Ordonnance du Roy sur le reglement, police & forme de payement de sa gendarmerie.* 1584, p. 15.

Français pour résister au feu, les reîtres prirent le problème dans le sens inverse. Ils allégèrent leurs armures en se débarrassant de plusieurs pièces, adoptèrent le morion interdit aux gendarmes et ne bardèrent pas leurs chevaux. Ils adoptèrent eux-mêmes le feu, ce qui leur permit de menacer leurs ennemis, et se rangèrent en escadrons pour mettre à profit leur nombre. C'est d'abord dans le camp huguenot que la mutation apportée par les reîtres semble avoir débuté en France, et par nécessité : ces derniers manquaient des moyens de la monarchie pour lever des armées, et introduisirent davantage d'armes à feu dans leurs rangs<sup>133</sup>. Les arquebuses furent beaucoup utilisées dans l'infanterie, puis vers la fin des conflits se développa la cavalerie légère. Lors de la bataille d'Arnay-le-Duc le 17 juin 1570, Coligny prit la décision de disposer sa cavalerie en escadrons, sur le modèle des reîtres, et non en haie comme le faisait traditionnellement la chevalerie. C'est lors de cette victoire protestante qu'Henri de Navarre et Henri de Condé s'illustrèrent pour la première fois<sup>134</sup>. Par la suite, Navarre réutilisa cette technique avec laquelle il eut de grands succès, comme à Coutras en 1587. Les protestants privilégièrent donc la cavalerie légère, notamment pour pallier leur manque de cavalerie lourde.

Ensuite, la « reïtrisation » de la cavalerie toucha la gendarmerie, mais plus lentement. À la fin du siècle, les Français abandonnèrent la lance, mais ils étaient réticents à utiliser le pistolet. La Nouë écrivait en 1587 que ces derniers ne prenaient même pas la peine de charger leurs armes !

« On peut encor repliquer que le gendarme porte aussi une pistole, dequoy il se sert, sa lance estant rompuë. Cela est beau à dire : mais la pratique s'en trouve fort froide, parce que la plupart d'eux n'ayant pas mesme le soin de la charger, & s'en remettans à leurs valets, qui n'en sçavent pas mieux l'usage qu'eux, quand ce vient à combattre, la moitié faillent, ce que plusieurs ont esprouvé assez de fois : ou bien, pour estre mal chargees, n'endommagent point. [...] Et jusques à ce qu'ils [les gendarmes] ayent appris à garder fermement l'ordre & à estre plus soigneux de leurs armes, ils ne feront les effects de la pistolle tels que les Reitres. Ceux qui estiment la pistole si espouvantable & offensible, n'ont pas mauvaise opinion : à laquelle je ne contrediray pas, moyennant qu'elle soit maniee par mains valeureuses. »<sup>135</sup>

La gendarmerie mit donc du temps à s'adapter, notamment à cause du dédain pour les armes à feu reléguées aux valets. Une fois la lance abandonnée, le combat en escadrons pouvait être privilégié. Si les reîtres et la caracole disparurent par la suite, ils marquèrent tout de même l'histoire de la cavalerie en ayant introduit en cavalerie une nouvelle formation de combat.

133 Le Roux, p. 174.

134 *Ibid.*, p. 111.

135 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 313-314.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la proportion de cavaliers parmi les armées occidentales avait chuté, alors qu'au siècle suivant la tendance s'inversa avec un développement plus important de la cavalerie<sup>136</sup>. La caracole fut abandonnée au début de la guerre de Trente Ans : sous l'impulsion de Maurice de Nassau et de Gustave II Adolphe de Suède. En effet, la caracole avait longtemps été critiquée, tout comme le développement de la cavalerie légère aux dépens de la lourde, qui avait eu lieu avec la massification des armées. Les mentalités changeaient et la monarchie entendait désormais se débrouiller sans l'aide des Allemands. Au XVII<sup>e</sup> siècle, un retour au choc fut donc privilégié, avec l'abandon du pistolet pour l'épée. Les unités de cavalerie virent également leur taille se réduire, et la standardisation annoncée par les reîtres se poursuivit<sup>137</sup>. Avec la disparition de la caracole, les reîtres tombèrent progressivement dans l'oubli. À la place, plusieurs types de cavaliers légers se développèrent, comme les cuirassiers, rares cavaliers à maintenir l'usage du pistolet. L'infanterie montée se développa également pour rendre le feu plus mobile, mais les arquebusiers, dragons et mousquetaires tiraient à pied. La gendarmerie, quant à elle, perdit comme les reîtres peu à peu en importance et disparut. Ainsi, les *pistoliers* allemands tombèrent dans l'oubli.

---

136 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 259.

137 *Ibid.*, p. I.



## Partie IV. Questions économiques et financières

### Chapitre 1. Le modèle économique des entreprises militaires allemandes

#### Un modèle entrepreneurial

Le modèle entrepreneurial allemand moderne tire en partie ses origines dans la tradition germanique de la *Fehde*, qui pouvait avoir un but lucratif. La faide, en français, était une forme de guerre privée, qui occasionnellement consistait pour des nobles à racheter à bas prix des créances à des marchands, et à aller les réclamer par la force<sup>1</sup>. Les campagnes à l'étranger, qui se développèrent avec l'entrepreneuriat militaire, permirent d'atténuer la pratique de la faide, tout en maintenant les soldats entraînés. La violence des Allemands était redirigée vers l'extérieur, mais elle ne disparut pas complètement. Il y a également des persistances féodales dans l'entrepreneuriat, dans la mesure où la noblesse, nous l'avons vu, fournissait la grande majorité des officiers. Les nobles étaient mieux payés que le reste des soldats, et faisaient probablement combattre leurs propres valets. Et si la solde était censée être octroyée en fonction du service rendu, les « plus apparents » bénéficiaient toujours d'avantages. Il était également attendu que les « serviteurs » restent à leur place, comme le laisse penser l'extrait de la réglementation de la diète de Spire qui suit :

« Item les serviteurs ne se pourront opposer fierement, rebeller avec temerité & insolence à leurs maistres & gentillhommes, & encores moins s'attaquer à eux avec armes, ou pistoles, sur peine de punition corporelle »<sup>2</sup>

Le processus de recrutement, présenté plus tôt, décrivait les régiments de reîtres comme structurés de façon pyramidale : les officiers avaient la charge de recruter les hommes sous leurs ordres. Cette structure se reflète à travers les soldes de chaque officier, celle-ci dépendant du nombre d'hommes sous leur commandement. Ces derniers étaient à la fois des

---

1 Redlich, p. 45.

2 AUSTRASIEN, Nicolas Jacob et HABSBURG, Maximilian II. von. *Diète imperiale ou Ordonnances et résolution de l'empereur et des estats du S. Empire, deliberee & arrestee en la derniere journee tesnue à Spire, en l'an 1570*. Paris : André Wechel, 1571, p. 92.

chefs militaires et des hommes d'affaires. Afin de gagner leurs vies, les entrepreneurs offraient un service à leurs employeurs, de nature militaire, mais aussi financière : les conflits représentaient des opportunités de s'enrichir. La création d'une entreprise nécessitait un investissement de départ, afin de payer les premiers salaires des reîtres vers le lieu de la première montre<sup>3</sup>, pour se procurer les chevaux, équipements et chariots nécessaires, et pour couvrir divers autres frais. Cet investissement pouvait être permis par le crédit<sup>4</sup> : au milieu du XVIe siècle, les banquiers et marchands allemands commencèrent à financer davantage les entreprises militaires allemandes, ce qui permit justement le développement d'unités plus sophistiquées comme celles de reîtres<sup>5</sup>. Les simples soldats devaient eux aussi réaliser un investissement préalable, en se procurant un cheval, une armure complète et des armes. Selon Redlich, à la fin du XVIe siècle, une pique coûtait 36 Kreuzer, une hallebarde coûtait 45 Kreuzer, soit un florin, une épée entre un florin et demi et quatre florins, un pistolet entre deux et sept florins et une armure entre dix et douze florins<sup>6</sup>. En comparaison, le salaire d'un laboureur était au même moment de deux florins et demi par mois : se procurer l'ensemble de l'équipement pouvait donc s'avérer onéreux. Mais le retour sur investissement devait ensuite être rapide, avec un salaire de quatorze florins par mois pour un reître<sup>7</sup>. Le prix des équipements montre bien qu'un reître devait effectuer un investissement plus important qu'un lansquenet ou un Suisse, mais les *pistoliers* revenaient sûrement plus rapidement dans leurs frais, avec un salaire beaucoup plus élevé. D'autre part, l'équipement du reître était plus abordable que celui du gendarme, qui devait se procurer des pièces d'armures plus nombreuses et plus résistantes. Enfin, outre l'équipement, le prix des montures devait être considérable, et il devait y avoir une très grande différence de prix et de qualité entre un destrier et un cheval moins noble<sup>8</sup>. Une fois leurs équipements et leurs montures remboursés, les reîtres disposaient d'une bonne situation et avaient de quoi entretenir un train de vie convenable.

---

3 Si cette somme n'était pas directement fournie par l'employeur.

4 POTTER, David. *Op. cit.*, p. 4.

5 Redlich, p. 33.

6 *Ibid.*, p. 130.

7 Il faut toutefois garder à l'esprit le fait que les reîtres étaient rarement employés une année complète au service du même employeur et que la solde devait couvrir divers frais.

8 La nature des chevaux montés par les reîtres n'était pas réglementée, contrairement aux gendarmes : « Que les simples courtaux ou hacquenees ne seront pas pour chevaux de service. ». VALOIS, Henri II de. *Ordonnance du Roy sur le reglement, police & forme de payement de sa gendarmerie*. 1584.

### Les gains du soldat

Les gains possibles pour les reîtres variaient peu : les sources laissent paraître une grande homogénéité entre les contrats tout au long de la période. Les capitulations étaient très standardisées, et certains passages étaient souvent identiques. Les capitulations disponibles en annexe témoignent de cette standardisation. Les grandes lignes des règlements militaires étaient décidées en haut lieu, lors des diètes impériales, comme à celle de Spire en 1570. Ces règlements définissaient les revenus des reîtres, qui étaient de plusieurs natures. Le gain le plus évident était la solde, versée théoriquement de façon mensuelle<sup>9</sup>, lors des revues de troupes : les montres. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, la paye des reîtres a beaucoup évolué, suivant l'évolution des prix : de dix florins en début de siècle, elle est passée à douze<sup>10</sup>, puis à quatorze pendant la période qui nous intéresse. L'augmentation des salaires concernait également les offices, généralement payés 20 florins en 1568, puis 24 en 1589. Cela correspond à une augmentation de 20 %, comme pour les soldes des reîtres. Si la demande était importante, les soldes pouvaient être augmentées : la capitulation de Lunebourg en annexe, signée en 1568, indique ainsi que les cavaliers devaient toucher quinze florins par mois. Il a parfois été dit que les Allemands profitaient de la détresse des Français pour obtenir des capitulations très avantageuses<sup>11</sup>, mais, dans les faits, aucune grande variation entre les contrats n'est constatée. Par contre, un salaire mensuel de quatorze florins pouvait être considéré comme élevé pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En comparaison, les lansquenets et les Suisses touchaient seulement quatre florins par mois<sup>12</sup>. En général, les soldats étaient relativement bien payés : vers 1575, un laboureur journalier touchait 2,5 florins par mois, un charpentier 3,30 florins, un maçon cinq florins<sup>13</sup>. L'entrepreneuriat militaire représentait donc une opportunité très lucrative.

---

9 Dans les faits, les employeurs manquaient la plupart de temps de fonds et leurs dettes s'accumulaient. Les reîtres pouvaient donc ne recevoir leurs soldes que quelques mois après la paix. La montre pouvait aussi être dite sèche, ce qui signifiait que les paiements devaient attendre la fin des confits. Anquez, p. 4.

10 Redlich, p. 12. En 1546, Charles Quint payait déjà ses reîtres douze *rheinische Gulden* par mois (douze florins rhénans) : Barthold, p. 159

11 Anquez, p. 15.

12 Deux écus, soit quatre florins : *Ibid.*, p. 222.

13 L'auteur précise que le mois de salaire correspond à 25 jours de travail : Redlich, p. 127.



En plus de la solde, différentes sommes étaient versées aux reîtres. Pour se rendre au lieu de la montre, les reîtres touchaient l'*Anrittgeld*<sup>14</sup>, qui suivant les capitulations correspondait à un mois de solde complète<sup>15</sup>, ou à un demi-mois<sup>16</sup>. En échange de cette somme, le cavalier devait marcher quatre jours sur cinq, et pas plus de quatre ou cinq lieues par jour<sup>17</sup>. Une *Nachtgelt* devait également être accordée aux reîtres pour leur permettre de payer leurs hôtes, mais, dans les faits, la possibilité qu'elle ait été versée est questionnable<sup>18</sup>. Les reîtres recevaient également un *Waghengelt* pour les cent chevaux de trait tirant leurs chariots, qui équivalait à six florins par chevaux<sup>19</sup>.

En temps de paix, il arrivait que les employeurs versent des sommes aux compagnies de reîtres pour les maintenir prêtes : le *Wartegeld*, parfois orthographié *Vartgelt*, l'argent d'attente, était versé avant les campagnes. Dans les mémoires de la Huguerye, la somme s'élève à dix florins par reîtres<sup>20</sup>. Ensuite, si une campagne durait moins de trois mois, ou si les reîtres arrivaient en France après la signature de la paix, il leur était garanti au moins trois mois de solde. Ils recevaient forcément une solde en plus pour le retour au pays, et si une bataille avait été remportée juste avant la paix, le mois comptait comme révolu et ils étaient récompensés par une solde supplémentaire.

« Item la ou nous, ou le S. Empire, n'aurions besoin apres la monstre faicte nous servir des gens de cheval plus outre, ou bien moins que l'espace de trois mois, & les voudrions licentier au premier ou second mois, apres avoir entré en un ou plusieurs jours, leur seront neantmoins payez & satisfaits les trois mois entiers, compris toutefois en ce le mois de retour : Mais au cas qu'ils seroient licentiez au troisiemes mois, soit tost ou tard, on leurs payera outre les trois mois entiers, le mois de retour. »<sup>21</sup>

Dans le cas où la monture d'un *pistolier* était blessée ou tuée, certaines capitulations demandaient à l'employeur de rembourser les dommages.

14 Parfois orthographiée *Anrittgelt*, *Enrichtgeld* ou *henryguelt*. Les employeurs pouvaient faire en sorte de ne pas payer cette somme en recrutant des troupes déjà levées.

15 Douze florins par cheval dans la capitulation de Dompartin, ligne 76, soit un peu moins que les quatorze florins de solde. Le calcul est plus complexe chez Redlich, mais il revient au même : six Batzen par jours (soit 0,4 florin), ce qui revient bien à douze florins au mois. Redlich, p. 42.

16 Sept florins par cheval dans la capitulation de Maximilien, ligne 30, la même somme est indiquée dans la réglementation de Spire : AUSTRASIEN, Nicolas Jacob et HABSBURG, Maximilian II. von. *Op. cit.*, p. 85.

17 Chez Redlich, les reîtres devaient faire quatre miles allemands par jour : Redlich, p. 42. Voir aussi la capitulation d'Andelot en annexe, ligne 28.

18 AUSTRASIEN, Nicolas Jacob et HABSBURG, Maximilian II. von. *Op. cit.*, p. 85.

19 *Ibid.*, p. 86.

20 HUGUERYE, Michel de la. *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye*. Paris : Librairie Renouard, 1877, Tome 1, p. 227.

21 AUSTRASIEN, Nicolas Jacob et HABSBURG, Maximilian II. von. *Op. cit.*, p. 87.

Enfin, en plus des reîtres et des officiers, il existait de nombreux offices qui étaient payés en supplément : la solde des *pistoliers*, à elle seule, peut être estimée à 58 % du coût d'un régiment de reîtres. La majeure partie du reste allait aux officiers, ainsi qu'au grand nombre de spécialistes<sup>22</sup>. Parmi les 300 hommes d'une compagnie de reîtres, 22 étaient des spécialistes<sup>23</sup>. À ce nombre il faut ajouter 44 spécialistes par régiment<sup>24</sup>. Toutes ces données rendent très complexe le calcul du coût total d'une troupe. Le tableau suivant, réalisé à partir de la capitulation de Dompmartin en annexe, reprend tous les postes présents au sein d'un régiment de reîtres, et le salaire qui était attribué à chacun. Les chiffres annoncés ont pu varier au cours de la période, mais donnent une bonne idée de l'importance accordée à chaque membre. Pour rappel, le régiment était l'unité la plus grande possible, et chaque régiment était composé de plusieurs compagnies. En calculant le coût total d'une compagnie, on obtient 6 137 florins par mois. Un régiment de 1 500 hommes, composé de cinq compagnies de reîtres, devait coûter 36 173 florins par mois.

---

22  $(300 \times 14) \times 5 = 21\,000$  florins allant aux soldes des *pistoliers* pour un régiment de 1 500 hommes, coûtant au total 36 173 florins par mois à l'employeur.

23 En comptant les officiers, le capitaine et son lieutenant, mais il est possible qu'il faille les compter en plus des 300 hommes.

24 Toujours en comptant le colonel et son lieutenant-colonel.

Tableau 3: Soldes particulières d'un régiment et d'une compagnie

par régiment				par compagnie			
nombre	nom du poste	salaire en florins / mois / unité	total	nombre	nom du poste	salaire en florins / mois / unité	total
colonel et son personnel				capitaine et son personnel			
1	colonel	2 500	2 500	1	capitaine	300	300
1	« plus apparents »	1 500	1 500	1	« plus apparents »	300	300
1	lieutenant- colonel	750	750	1	lieutenant	75	75
				1	porte-cornette	75	75
				6	reitmestres <sup>25</sup>	50	300
1	maréchal des logis	40	40				
1	capitaine des bagages	40	40	1	capitaine des bagages	30	30
1	secrétaire	25	25	1	secrétaire	25	25
1	chapelain	24	24	1	prédicant	24	24
1	truchement	24	24	1	truchement	24	24
1	chirurgien	24	24	1	barbier	24	24
1	fourrier	24	24	1	fourrier	24	24
4	trompette	24	96	2	trompette	24	48
				1	maréchal	24	24
				1	maître ouvrier des pistolets	24	24
1	boucher	20	20				
				300	pistolier	14	4 200
12	hallebardier	8	96	2	hallebardier	8	16
prévôt et son personnel							
1	prévôt	40	40				
1	lieutenant	25	25				
1	garde des prisons	20	20				

25 Il faut comprendre ici rottmaistre.

1	exécuteur de la haute justice	20	20				
1	chapelain	12	12				
3	hallebardier	8	24				
3	sergent	8	24				
maître du guet et son personnel							
1	maître du guet	40	40				
2	hallebardier	8	16				
maître des vivres et son personnel							
1	maître des vivres	40	40				
2	hallebardier	8	16				
chariots				chariots			
2	chariot d'appointement	24	48	1	chariot d'appointement	24	24
				100	chevaux	6	600
44		: total personnel		22		: total personnel	
total coût :			5488	total coût (sans <i>pistoliers</i> ) :			1 937
				total coût (avec <i>pistoliers</i> ) :			6 137
coût total par mois pour un régiment de 1 500 reîtres : 36 173 florins							

La « picorée » et autres formes de profits

« Le premier désordre qui arriva, fut à la prise de Boigency, [...] là où ils exercèrent plus de cruauté & de pillerie sur ceux de la Religion habitans d'icelle, que contre les soldats Catholiques qui le defendoient : mesmement il y eut des forçemens de femmes. Ainsi perdit nostre infanterie son pucelage, & de ceste conjonction illegitime, s'ensuivit la procréation de *Mademoiselle la Picorée*, qui depuis est bien accreue en dignité, qu'on l'appelle maintenant *Madame*. Et si la guerre civile continue encore, je ne doute point qu'elle ne devienne *Princesse*. Ceste perverse coustume s'alla incontinent jeter au milieu de la Noblesse une partie de laquelle ayant gousté des premieres friandises qu'elle administre, ne voulu plus se repaistre d'autre viande. Et en ceste maniere de mal, de particulier devint general, & alla toujours de plus en plus infectant le corps universel. »<sup>26</sup>

François de La Nouë rapporte dans ses mémoires qu'au début des conflits, les armées se comportaient de façon convenable. Mais la situation bascula vite avec l'apparition de la picorée : pour subsister, les soldats de tout horizon commencèrent à se servir sur le pays, qu'ils ravagèrent. Les reîtres, disposaient d'un très grand bagage, supérieur à celui des autres corps d'armées, et étaient donc particulièrement disposés à cette pratique : ils étaient organisés, en partie au moins, avec le pillage pour horizon. Dans les capitulations, comme dans celle de Domp Martin, ligne 95, il était précisé que les reîtres ne devaient pas se séparer de leurs armes et armures pour être plus disposés à la picorée. Les reîtres étaient d'autant plus prompts aux pillages qu'ils se trouvaient en terre étrangère, et n'avaient donc pas d'attachement particulier pour le pays. Malgré tout, il est arrivé que les ravages se soient poursuivis dans l'empire, avant et après chaque campagne. En 1587, l'Alsace fut ravagée pendant six semaines, le temps que les reîtres se rassemblent<sup>27</sup>. Les terres des archevêques-électeurs de Mayence, Trèves et Cologne furent également traversées par les reîtres<sup>28</sup>. Également en 1587, l'électeur de Cologne s'excusa auprès du Pape, car il n'avait rien pu faire pour arrêter les reîtres traversant son État<sup>29</sup>. Selon l'historien britannique Colin Jones, avec les femmes et la boisson, les pillages étaient « les gains officieux de la guerre », et il importait

26 LA NOUË, François de. *Mémoires de François, Seigneur de la Noue, commençant en 1562, & finissant en 1570*. Londres : rue et hôtel Serpente, 1788, p. 118.

27 Anquez, p. 14.

28 *Ibid.*, p. 7.

29 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 207.

peu que les populations locales soient alliées ou non<sup>30</sup>. Les mémoires de Claude Haton montrent bien que les reîtres des différents partis s'adonnaient aux pillages : être employé par le roi n'y changeait rien. Parmi les biens volés, les chevaux semblaient particulièrement prisés, parce qu'ils étaient nécessaires aux reîtres, en tant que montures ou pour tirer le train : et « si les propriétaires en réclament la valeur, on les paye à coup de bâton »<sup>31</sup>. Même pendant les batailles, les reîtres avaient des vues sur les montures de leurs ennemis, ironise La Nouë : « C'est qu'un brave Reitre doit tuer le gendarme, qu'il vient assaillir, & emmener son cheval : car il faut qu'ils grippent tousjours quelque chose. »<sup>32</sup>

Cependant, il faut être conscient du fait que les Allemands ne faisaient sûrement pas plus de saccages que leurs homologues français. La picorée était une pratique commune à toutes les armées, et en particulier celles qui n'étaient pas payées correctement<sup>33</sup>. En revanche, une combinaison de facteurs a pu donner l'impression que les reîtres excellaient dans cette pratique. Entre autres, le nombre important de cavaliers à nourrir, leur mobilité qui leur permettait de couvrir un territoire plus grand, la répétition de leurs passages sur un même territoire, ou le fait qu'ils pouvaient être suivis par des armées ennemies ou des troupes de pillards<sup>34</sup>, ce qui démultipliait les ravages. Ainsi, les destructions dues aux reîtres en particulier ont pu être surestimées. Malgré tout, une partie non négligeable des gains des reîtres devait provenir des pillages, mais cette part est impossible à calculer. Ces gains dépendaient de la richesse du théâtre de guerre, de la capacité des habitants à se défendre, de la capacité du train à stocker les ressources, etc. Pour autant, les pillages n'étaient pas uniquement une source de revenus, ils étaient avant toute chose nécessaires à la survie des reîtres. La plupart des ressources prises sur le territoire devait être consommée par les hommes et les bêtes : elles couvraient les besoins des reîtres au moment de la campagne.

Les rançons pouvaient également constituer une forme importante de revenus pour les reîtres. Ceux-ci pouvaient capturer des combattants pendant les batailles, ou des civils. Les religieux semblaient être des cibles de choix, dans la mesure où ils se défendaient rarement. Les rançons devaient rapporter des sommes importantes. Haton rapporte que le curé d'Avans accorda une rançon de plus de cent écus aux reîtres en 1575<sup>35</sup>. La capitulation de Dompmartin, en annexe, stipule que les ennemis capturés par les reîtres employés par la monarchie devaient être obligatoirement cédés au roi contre rançon, et non libérés

---

30 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 153.

31 Tome 2, p. 174.

32 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 310.

33 Haton, Tome 3, p. 257.

34 *Ibid.*, p. 257.

35 Soit plus de 200 florins, quatorze mois de solde d'un reître. *Ibid.*, p. 178.

directement. Les prisonniers pouvaient en effet se révéler utiles lors des négociations de paix. Grâce à cette capitulation, il est possible de se faire une idée de la valeur des différents prisonniers : la plus haute rançon pour les hommes « de quelque état, qualité et condition qu'ils puissent être » était de 6 000 écus<sup>36</sup>, sauf pour « le chef, prince, ou le lieutenant général dudit chef des troupes étrangères », qui pouvaient rapporter jusqu'à 20 000 écus<sup>37</sup>. Selon le règlement, les reîtres ne disposaient pas de leurs prisonniers, qu'ils ne pouvaient pas déplacer ou rançonner sans l'autorisation de l'employeur, mais ils restaient une source importante de gains. Ces pratiques prenaient fin lors de la paix, quand tous les prisonniers étaient relâchés :

« Que tous prisonniers, soit de guerre ou pour le faict de la religion, seront respectivement mis en liberté de leurs personnes et biens sans payer aucune rançon, en ce non compris les volleurs, brigans, larrons et meurdriers, lesquelz ne sont compris en cesd. presentes. »<sup>38</sup>

Les reîtres purent également se faire embaucher pour protéger des places contre leurs camarades<sup>39</sup>. Parfois, des sommes leur étaient également proposées contre leur clémence. En 1576, lors du retour mouvementé des reîtres du duc Jean-Casimir en Allemagne, le village de Sargine proposa 500 écus d'or<sup>40</sup> aux reîtres afin d'être épargné. Ces sommes importantes devaient être empruntées par les bourgeois de la ville<sup>41</sup>. Enfin, il existait de nombreuses formes possibles de fraudes, par lesquelles les reîtres tiraient davantage d'argent de leurs employeurs. Celles-ci étaient listées dans les capitulations, avec les graves peines encourues. Les employeurs faisaient tout pour les empêcher, car elles se faisaient toujours à leurs dépens, et pouvaient leur coûter très cher : ces pratiques les mettaient en danger en les poussant à surévaluer leurs forces. À Pavie en 1525, François I aurait ainsi surestimé la taille de son armée de 30 %, et cela aurait été une des causes du désastre<sup>42</sup>. Ce problème aurait été présent tout au long du siècle. C'est pourquoi la capitulation de Domp Martin indique que les hommes présents à la montre devaient être les Allemands engagés par le roi, et non des lansquenets, des Français ou autres<sup>43</sup>, et ils devaient avoir leurs propres armes et montures sur eux<sup>44</sup>. Il

36 Soit 12 000 florins. Ligne 231.

37 Soit 40 000 florins, un peu plus que le coût mensuel d'une compagnie de reîtres. Ligne 239.

38 VALOIS, Charles IX de. *Édit d'Amboise*. 19 mars 1563.

39 Haton, Tome 1, p. 424-425.

40 Soit mille florins.

41 Haton, Tome 3, p. 275.

42 Redlich, p. 52. Le fait que les compagnies de reîtres semblaient subir peu de pertes et rester au même effectif tout au long des campagnes est probablement une des conséquences des pratiques frauduleuses.

43 Les servants, gens du pays, ou soldats d'autres compagnies présentés aux montres comme des reîtres étaient appelés des passe-volants, ou *passavolanten* en allemand. *Ibid.*, p. 51.

44 Ligne 156. Le matériel en mauvais état était aussi détruit pour empêcher son utilisation.

n'était pas non plus possible pour les colonels de laisser leurs hommes rentrer au pays sans l'accord du roi<sup>45</sup>. Comme pour les pillages, ces fraudes étaient le fait de tous les corps d'armée, étrangers ou pas. Les compagnies de gendarmes elles-mêmes étaient concernées, et les peines encourues pour un gendarme ou pour un reître étaient les mêmes :

« [...] Et advenant qu'il se trouve aucun si temeraire que de se presenter & respondre pour un autre : nous voulons que outre la peine & punition, en a quelle le Chef (qui auroit consenty telle faute) & le delinquant, seroient encourus par la rigueur de nos ordonnances, que les armes & chevaux d'iceux soient adjugez [...] »<sup>46</sup>

Enfin, comme pour les équipements, les *pistoliers* devaient disposer de leurs propres chevaux, aptes au combat. La capitulation du colonel Dompmartin indique bien qu'il était interdit aux reîtres de faire passer à la montre des chevaux de harnois pour des chevaux de selle<sup>47</sup>, ou des chevaux de coche pour des chevaux de selles<sup>48</sup>.

### La part du lion pour les officiers

Au sein des régiments de reîtres, c'étaient les officiers qui obtenaient les plus grands gains. Cette situation est logique, dans la mesure où ces derniers effectuaient les plus grands investissements, et où la rémunération venait récompenser une prise de risque. En reprenant le tableau pages 110 et 111, il apparaît que les salaires additionnés des officiers équivalaient à 28 % du coût total d'un régiment<sup>49</sup>. De plus, en assurant également le rôle de créancier, les entrepreneurs s'assuraient des profits sur le temps long, et instaurent une relation plus étroite avec leurs employeurs. Il est possible de distinguer plusieurs types d'entrepreneurs, un prince allemand ne prenant pas les mêmes risques qu'un colonel ou un capitaine ne disposant pas des ressources d'un État, ou qu'un colonel pensionné par la couronne de France. Les entrepreneurs touchaient, pour le service qu'ils vendaient, une somme qui était généralement proportionnelle au nombre de reîtres fournis<sup>50</sup>. Ainsi, un capitaine touchait 300 florins pour les 300 hommes d'une compagnie<sup>51</sup>, un colonel 1 500 florins pour un régiment d'autant

45 Ligne 177.

46 VALOIS, Henri II de. *Ordonnance du Roy sur le reglement, police & forme de payement de sa gendarmerie*. 1584, p. 22-23. La capitulation avec Dompmartin, ligne 156, propose la même peine pour ce type de fraude.

47 Ligne 60.

48 Ligne 74.

49 Parmi les officiers sont ici compris le colonel, son lieutenant-colonel, les capitaines et leurs lieutenants, les portes-cornettes et les Rottmaistres. On obtient en tout 10 000 florins sur 36 173 par mois.

50 À ce sujet, la capitulation d'Andelot en 1563 est très claire, voir en annexe ligne 15.

51 Cette somme était parfois appelée *rithmeistergeldt*.



d'hommes, plus mille florins supplémentaires. Suivant les capitulations, les rottmaîtres touchaient entre un demi et un florin par homme sous leurs commandements<sup>52</sup>. Les lieutenants étaient également très bien payés, comme l'indique le tableau pages 110 et 111. Les sommes accordées aux officiers pouvaient beaucoup varier. La capitulation avec l'empereur Maximilien indiquait par exemple que le lieutenant colonel d'une compagnie de mille reîtres devait toucher cent florins<sup>53</sup>, soit cinq fois moins que le lieutenant colonel de Domp martin, rapporté au même nombre d'hommes. La capitulation avec Lunebourg, en annexe, indique au contraire une solde de 300 florins par mois pour le lieutenant d'une compagnie de mille hommes<sup>54</sup>. En plus de leurs soldes, les colonels et capitaines recevaient un florin par homme<sup>55</sup> qui devait servir à l'entretien des « plus apparents », soit les grands seigneurs, barons et comtes. Les reîtres les mieux équipés, des nobles la plupart du temps, pouvaient ainsi recevoir le double du salaire habituel<sup>56</sup>. Pour comparer, le lieutenant colonel d'un régiment de 2 000 lansquenets touchait environ 266 florins par mois<sup>57</sup>.

Il existait également une forme de cumul des offices, qui permettait aux officiers de toucher plusieurs soldes différentes. Le colonel d'un régiment pouvait ainsi être le capitaine de la première compagnie, et le lieutenant qui administrait en réalité la première compagnie pouvait être capitaine d'une deuxième compagnie<sup>58</sup>. La première compagnie pouvait aussi être plus grande que les autres, générant donc un revenu plus important. La capitulation de Lunebourg, en annexe, indique par exemple que la première cornette était grande de 400 hommes et non de 300.

Plus important encore, les princes à la tête des armées de reîtres pouvaient obtenir des sommes gigantesques lors des paix, en échange du retrait de leurs troupes notamment. Les sommes versées aux étrangers faisaient l'objet de négociations séparées. Ainsi, Jean-Casimir du Palatinat se fit promettre par le roi en 1568, pour le payement de ses reîtres, 1 026 421 livres<sup>59</sup>. De nouveau le 22 juillet 1576, deux mois après la signature de l'édit de Beaulieu, le roi lui promit 3 398 549 florins contre le retrait des Allemands. Cette somme démesurée devait servir à rémunérer les reîtres qui avaient été employés par les protestants pendant la

---

52 Soit entre 25 et 50 florins pour cinquante hommes.

53 Voir en annexe, ligne 47.

54 Voir en annexe, première page.

55 1 500 florins pour le colonel d'une compagnie de 1 500 hommes, 300 pour un capitaine.

56 PARROTT, David. *Op. cit.*, p. 59.

57 Anquez, p. 221. Il est néanmoins probable que les soldes des colonels et capitaines de lansquenets aient pu plus varier que celles des reîtres, dans la mesure où les fantassins étaient équipés de façon beaucoup plus diverses que les reîtres.

58 Redlich, p. 55.

59 Soit environ 685 000 florins. Le roi s'engagea à verser la moitié de la somme au mois de septembre à la foire de Francfort et l'autre moitié plus tard à Strasbourg. POINSIGNON, Maurice. *Op. cit.*, p. 176-177.

cinquième guerre : le premier versement serait de 721 504 florins, et les suivants seraient retirés aux foires de Francfort-sur-le-Main<sup>60</sup>. Pour s'assurer de recevoir la somme complète, Jean-Casimir prit le surintendant Bellièvre en otage avec lui, et les bijoux de la couronne furent mis en gage. Pour mettre en perspective cette somme gigantesque, il faut savoir que les revenus annuels du Palatinat s'élevaient à 200 000 florins<sup>61</sup>. Si une partie de la somme allait aux reîtres, le reste, et entre autres la somme allouée personnellement à Jean-Casimir, devait représenter une grande aide pour les finances de l'État. Les revenus tirés de l'entrepreneuriat militaire étaient donc conséquents pour les princes allemands. En 1576, en plus de l'argent, Jean-Casimir avait obtenu pour lui-même le duché d'Étampes et Château-Thierry<sup>62</sup>. Mais il y renonça l'année suivante, probablement pour se libérer de la suzeraineté du roi de France, et protester contre la reprise des conflits et les paix récentes. En plus des gains monétaires, les entrepreneurs pouvaient gagner en prestige personnel, ce qui les aidait notamment à se positionner sur les plans diplomatique et politique. Jean-Casimir était par exemple devenu un acteur clé dans l'empire au fil de ses interventions, ce qui lui permit d'élever son rang social, et est sûrement un des facteurs lié à sa grande influence sur la politique palatine.

Les officiers engagés directement par la couronne pouvaient également grandement s'enrichir par le biais de l'entrepreneuriat militaire. Schomberg, qui était à l'origine un petit noble d'origine saxonne, et avait d'abord combattu pour les huguenots, avait réalisé une fabuleuse ascension sociale en se mettant au service de la couronne, pour qui il allait recruter des reîtres dans l'empire. Il s'était élevé jusqu'au conseil d'État, et était devenu lieutenant général de la cavalerie allemande du royaume, et touchait en 1577 la somme de 8 700 livres par an de pension. Il acheta finalement en 1578 le comté de Nanteuil-le-Haudoin au duc de Guise pour 380 000 livres<sup>63</sup>.

Selon Fritz Redlich, les entrepreneurs pouvaient également tirer une partie importante de leurs gains du commerce d'armes et d'armures. En Hesse, le margrave se réservait ce privilège, dont les revenus finissaient dans les caisses de l'État<sup>64</sup>. Ainsi, les officiers pouvaient recruter des hommes sans équipement, et le leur fournir en échange d'une retenue sur leur salaire. Dans le cas des compagnies de reîtres, le commerce de chevaux, de pistolets et de poudre devait également exister. Les entrepreneurs étaient payés en fonction du nombre d'hommes à leurs services, et ceux-ci devaient obligatoirement être correctement armés et

60 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 567.

61 Les dépenses annuelles du Palatinat, elles, s'élevaient à 250 000 florins. La partie de ces dépenses allouée à la guerre devait, dans le cas des entreprises militaires des fils de Frédéric III, être perçue comme une forme d'investissement. Wolgast, p. 72.

62 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 567.

63 Soit 250 000 florins. *Ibid.*, p. 1291.

64 Redlich, p. 49.

défendus. Il fallait donc bien équiper ses hommes pour être mieux payé, et fournir un équipement pouvait s'avérer être une source de revenus supplémentaire<sup>65</sup>. D'autre part, si un reître mourrait, ses camarades ou le commandant pouvaient s'approprier ses biens, ce qui représentait un autre gain possible.

Enfin, en cas de désertions ou de morts, les officiers n'avaient pas d'intérêt à déclarer les pertes à leurs employeurs, notamment en fin de guerre, lorsque les montres n'avaient plus lieu, car les autorités se basaient alors sur les anciens registres. Les capitaines et colonels pouvaient alors garder pour eux les sommes perçues en trop. L'existence de ces pratiques frauduleuses devait en partie être permise grâce à des formes de corruption. Il était également possible pour les princes, dans une société d'ancien régime, d'exiger de leurs sujets un service militaire gratuit pour une durée limitée, et de toucher une solde pour ces hommes de la part de l'employeur<sup>66</sup>. Il est difficile de savoir si les salaires étaient répartis de façon équitable entre les nobles et les valets, dans la mesure où les soldes étaient versées par l'intermédiaire des officiers allemands. Enfin, les entrepreneurs gardaient à la fin des campagnes leur propre butin, plus une partie de celui de leurs troupes, ainsi qu'un pourcentage des rançons<sup>67</sup>. Les différents avantages garantis aux entrepreneurs venaient récompenser une prise de risques et permettaient le retour sur investissement. Mais leurs entreprises ne pouvaient pas toujours être heureuses.

#### Des risques pour les entrepreneurs

Le déroulement des guerres étant imprévisible, les risques étaient aussi importants que les gains possibles en cas de victoire. Le premier danger était la mort : les reîtres, mieux défendus et plus mobiles que leurs compatriotes lansquenets, ou que les fantassins en général, couraient moins de risques. Quoi qu'il en soit, les exemples de reîtres ayant trouvé la mort lors des guerres de Religion sont nombreux tout au long du mémoire, que ce soit pendant les batailles, contre les civils, de maladies, de la faim ou de blessures. Une des morts les plus marquantes est celle du duc de Deux-Ponts, qui menait les Allemands en 1569, et fut emmené par la maladie. Toutefois, les civils n'étaient pas non plus épargnés à une époque marquée par les guerres civiles et religieuses. Redlich plaisante dans son ouvrage en expliquant qu'en mettant en perspective les dangers représentés par guerre et la faible espérance de vie du

---

65 Redlich, p. 49.

66 *Ibid.*, p. 48.

67 *Ibid.*, p. 57.

temps, les risques ne semblaient plus si importants<sup>68</sup>. Pour ce qui est des simples soldats, la carrière militaire pouvait relever plus de la nécessité que du choix, tout en offrant un moyen de subsistance satisfaisant.

Les risques financiers étaient également importants. Pour financer leurs campagnes, les entrepreneurs investissaient leurs propres capitaux<sup>69</sup>. La relation entre l'entrepreneur et l'employeur était plus complexe que celle entre le créancier et le débiteur : le rapport de force entre les différents acteurs la structurait. Redlich avance l'idée selon laquelle les entrepreneurs militaires auraient été pris au piège de leur propre succès : à moins de devenir suffisamment riches, ils étaient liés par l'argent à leurs employeurs<sup>70</sup>. Ces derniers n'avaient pas vraiment d'intérêts à verser l'argent en temps et en heure, car rembourser toutes les dettes mettait fin à la relation. La dette maintenait l'entrepreneur attaché à son employeur, l'empêchant de mettre fin à son service ou de changer de camp : autrement, les pertes seraient trop importantes. Lors des guerres de Religion, les reîtres restaient sur le territoire français tant qu'ils n'étaient pas payés, afin de s'assurer de recevoir ce qui leur était dû. Ils avaient l'avantage d'être en position de force : ils étaient nombreux et la situation instable les rendait nécessaires.

« Ces reîtres descendent volontiers car, outre l'avidité du pillage, ilz estiment ceste occasion d'estre payés de leurs arréraiges, et qu'il les faudra renvoyer par l'argent. »<sup>71</sup>

Au cours des conflits, la situation avait peu à peu basculé. Les sommes dues à certains entrepreneurs étaient tellement importantes qu'elles ne pouvaient être versées en une seule fois. Des situations apparurent lors desquelles les entrepreneurs préparaient de nouvelles campagnes en France pour s'assurer de se faire rembourser les anciennes. Ainsi, lors de la campagne de 1587, Jean-Casimir s'assura avant de partir au secours de Navarre que les sommes qu'on lui devait depuis 1576 lui seraient remboursées<sup>72</sup>.

---

68 *Ibid.*, p. 140.

69 PARROTT, David. *Op. cit.*, p. 79.

70 Redlich, p. 47.

71 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 207.

72 Anquez, p. 14-15.

« Ledit sieur de Navarre promet [...] qu'il sera possible, non seulement pour la presente armee & guerre, mais aussi de toutes les autres debtes passees comprises en l'obligation faicte l'an 1577, Entre le Roy de France & son Altesse, & interests d'icelles, & de toutes les autres precedentes debtes, & ce sur les receptes tant generales que particulieres, tant du domaine, tailles equivalent, Impositions, que des greniers & gabelles de sel & autres natures de deniers, lesquelles ledit sieur Roy de Navarre, & lesdites Eglises & associez tiennent de present & tiendront au jour de la paix, tant en Guyenne, Gascongne, Languedoc, Daulphiné, & autres lieux du Royaume [...] »<sup>73</sup>

Les campagnes militaires pouvaient ainsi être motivées par la volonté de venir réclamer un dû. Mais à la fin des guerres de Religion, la monarchie française avait gagné en stabilité et commençait à prendre l'ascendant sur les entrepreneurs de guerre. Ces derniers n'étaient plus indispensables, ce qui est observable à travers les retards de paiements. Christian de Anhalt ne fut par exemple jamais remboursé en totalité pour sa campagne en France en 1592<sup>74</sup>. Les Allemands devaient relancer continuellement la monarchie, pour espérer se faire rembourser. Mais si la couronne ne remboursait pas totalement ses dettes, les entrepreneurs n'étaient pas non plus complètement à plaindre : les sommes obtenues pendant la campagne, le butin, les remboursements et les intérêts déjà perçus leur avait sûrement déjà permis de rentrer dans leurs frais. Les entrepreneurs pensionnés par la couronne prenaient également des risques. Gaspard de Schomberg avait par exemple dû faire crédit à l'État en 1589<sup>75</sup>. La pratique était courante, dans la mesure où les finances du royaume étaient fragiles. En 1576, le surintendant des finances Pomponne de Bellièvre avait déjà dû s'engager en son propre nom pour fournir une partie de l'argent promis à Jean-Casimir<sup>76</sup>. La monarchie avait donc souvent des difficultés à entretenir ses compagnies de reîtres.

---

73 SÉGUR, Jacques de. *Op. cit.*, p. 18.

74 Anquez, p. 65.

75 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 1291.

76 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 136.

## Chapitre 2. Un coût élevé pour la monarchie

### De grandes dépenses

Tout d'abord, afin d'avoir des repères, il est important de rappeler la façon dont ont évolué les revenus de la monarchie française pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Selon Nicolas le Roux<sup>77</sup>, le montant des recettes annuelles de la monarchie s'élevait à 10,2 millions de livres en 1567, passa à 14,5 millions en 1576, et enfin à 27,6 millions de livres en 1588. Pour comparer, 300 000 livres entraient dans les caisses du Palatinat chaque année<sup>78</sup>. En 1588, la guerre coûtait en moyenne 1,5 millions de livres à l'État par mois<sup>79</sup>. Une forte croissance des recettes de l'État pendant la période des guerres civiles est donc constatée. Cette croissance était en partie le fait de la révolution des prix, qui eut lieu tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. Une forte inflation causait partout l'augmentation des salaires, ce qui se répercutait notamment sur la guerre : les armées étaient de plus en plus chères à financer. Cette évolution est visible à travers l'accroissement de la solde des reîtres, qui de dix florins vers 1500, passa à douze en milieu de siècle, puis à quatorze pendant les guerres de Religion, soit une augmentation de 40 % entre le début et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. De cette façon, chaque guerre coûtait plus d'argent que la précédente<sup>80</sup>.

Dans le tableau plus haut, pages 110 et 111, le fait qu'un régiment de 1 500 reîtres devait coûter environ 36 173 florins par mois, soit environ 54 000 livres par mois, a été calculé<sup>81</sup>. Rapporté sur une année entière, on obtient 648 000 livres, soit 2 % des revenus de la monarchie en 1588<sup>82</sup>. Même à une époque où les revenus de la monarchie n'avaient jamais été aussi élevés, payer les reîtres devait donc représenter une part non négligeable du budget de l'État. D'autant plus qu'il s'agit ici seulement de 1 500 hommes. Pour donner un exemple précis, la monarchie avait environ 6 000 reîtres sous ses ordres pendant la troisième guerre de Religion<sup>83</sup>. Ses revenus s'élevaient à environ 10,2 millions de livres en 1567, et n'avaient pas dû beaucoup augmenter après deux ans de guerre civile. Pour l'exemple, les reîtres seront

77 Le Roux, p. 206.

78 Wolgast, p. 72.

79 Le Roux, p. 209.

80 ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *Op. cit.*, p. 15.

81 James Wood a obtenu exactement le même résultat dans son étude : il affirme qu'un régiment de 3 600 reîtres coûtait à la monarchie 130 000 livres par mois, soit 54 000 livres rapporté à un régiment de 1 500 reîtres. Wood, p. 283.

82 La capitulation de Dompmartin, sur laquelle sont basés nos calculs, date de 1589.

répartis en quatre régiments de 1 500 hommes<sup>84</sup> : on obtient alors 216 000 livres dues aux reîtres par mois, soit 25 % des revenus de la monarchie<sup>85</sup>. Pour mettre cela en perspective, un régiment de lansquenets de 1 500 hommes coûtait 19 000 livres par mois en 1562, autant qu'un régiment de Suisses, mais plus de deux fois moins qu'un régiment de reîtres. Un régiment hypothétique<sup>86</sup> de 1 500 gendarmes aurait coûté 48 000 livres par mois, soit un peu moins que celui de reîtres<sup>87</sup>. Les *pistoliers* coûtaient donc très cher à la monarchie lorsqu'ils étaient recrutés : ils représentaient alors, proportionnellement à leur nombre, la plus importante des dépenses militaires<sup>88</sup>. C'est justement leur nombre qui était en grande partie à l'origine de leur coût : les régiments de reîtres étaient massifs. Les dépenses militaires représentaient la grande majorité des dépenses de l'État à cette époque, la cour coûtait bien peu à côté<sup>89</sup>. Même en prenant en compte le fait que les dépenses de l'État dans leur ensemble étaient supérieures à ses revenus, c'est-à-dire en comparant le coût des reîtres aux dépenses et non aux revenus, les étrangers restaient très onéreux : il suffit de voir la proportion de la dette due aux entrepreneurs allemands.

### L'importance de la dette

La dette de la monarchie avait augmenté en parallèle de ses revenus : en 1560, avant le début des guerres civiles, elle s'élevait à 41 millions de livres, puis passa à 101 millions en 1576, après la paix de Monsieur, et atteignit les 133 millions en 1588<sup>90</sup>. Une part non négligeable de ces dettes étaient dues à des Allemands. James Wood explique qu'en 1574, 5 859 454 livres devaient être remboursées aux reîtres et lansquenets par la monarchie, ce qui représentait, au même moment, près de la moitié des dettes royales accumulées depuis le début des guerres de Religion<sup>91</sup>. En effet, lors des guerres précédentes, Charles IX avait dû

83 LA NOUË, François de. *Mémoires de François, Seigneur de la Noue, commençant en 1562, & finissant en 1570*. Londres : rue et hôtel Serpente, 1788, p. 291.

84 Cette donnée n'est pas déterminante puisque les officiers, qui touchaient le gros des paiements, étaient rémunérés en fonction du nombre d'hommes sous leurs ordres.

85 216 000 livres multipliées par douze mois font 2 592 000 livres, soit 25 % des 10 200 000 livres perçues annuellement par la monarchie en 1567.

86 Une compagnie de gendarme comprenait entre trente et soixante hommes, contre 300 pour une de reîtres. Des régiments de gendarmes aussi grands n'existaient pas.

87 Wood, p. 283.

88 L'artillerie n'est ici pas prise en compte.

89 TALLON, Alain. *Op. cit.*, p. 122.

90 Le Roux, p. 206.

91 Wood, p. 299.

s'engager à payer les soldes des Allemands au service des huguenots en plus des siens. En plus de cette somme, 2 211 676 livres étaient dues aux villes d'empire, et une partie avait probablement servi au recrutement des Allemands<sup>92</sup>. En additionnant les deux sommes, on obtient 8 070 908 livres, la dette dans l'empire de la monarchie s'élevait donc à 68 % des 11 930 392 livres empruntées par la monarchie en 1574. Cette situation n'allait pas s'arranger, puisqu'en 1576, avec la paix de Monsieur, Henri III s'engagea à verser plus de cinq millions de livres à Jean-Casimir et à ses reîtres<sup>93</sup>. Les sommes dues aux reîtres et lansquenets creusaient donc particulièrement la dette de la monarchie.

Mais si l'État s'endettait autant, c'est parce qu'il en était capable. Il faut se demander si, au lieu d'augmenter les impôts pour payer la dette, ce n'était pas plutôt l'augmentation des impôts qui permettait un endettement plus important, et donc une capacité plus importante à dépenser. La dette augmentait en même temps que les revenus, car des recettes importantes déterminaient une capacité à s'endetter importante. La capacité à s'endetter était déterminante pour lever de grandes armées. Cette nouvelle puissance fiscale semblait réussir à la monarchie, qui n'avait pas de peine à recruter dans l'empire : les Allemands, que ce soient les marchands et financiers, ou les entrepreneurs de guerre directement, lui faisait confiance. Cette confiance est visible à travers le crédit. De plus, l'augmentation des prix poussait probablement les États à s'endetter pour financer leurs guerres, ce qui favorisait le développement de ces réseaux de crédits : pour rappel, la monarchie empruntait souvent directement dans l'empire pour payer ses reîtres, mais les Italiens prêtaient aussi beaucoup.

On peut également imaginer que la monarchie française avait intérêt à s'endetter pour accélérer la fin des conflits et permettre le retour à la stabilité, dans la mesure où, d'une part, l'inflation amoindissait chaque année le poids de la dette, et où, d'autre part, le revenu tiré des impôts augmentait chaque année. Une grande partie des nouveaux revenus de la monarchie servait à repayer la dette<sup>94</sup>. Il ne faut donc pas surestimer la gravité des millions de livres qui furent versés à Jean-Casimir afin de le pousser à retirer ses reîtres du royaume : ces versements permettaient un retour à la stabilité et la reprise du développement économique en France. Le fait que de telles sommes aient été versées aux Allemands montre bien que la monarchie était suffisamment forte pour les mobiliser : une réforme des finances fut nécessaire suite à la paix de Beaulieu, pour payer les reîtres, mais l'État parvint ainsi à

---

92 Les sommes empruntées en Allemagne pouvaient également servir à payer d'autres soldats. Lorsque la monarchie préparait la campagne d'Anjou aux Pays-Bas en 1580, 300 000 écus furent par exemple empruntés dans l'empire : Anquez, p. 24

93 Jean-Casimir devait toucher 3 398 549 florins. Arlette Jouanna estime que cette somme équivaldrait à environ 6 400 000 livres, ce qui semble un peu élevé : Jouanna, p. 567.

94 Wood, p. 299.



améliorer son appareil financier<sup>95</sup>. Ce modèle a tout de même des limites, dans la mesure où la guerre, qui mobilisait les hommes autour d'une activité improductive, ralentissait le développement économique : les conflits devaient donc rester courts pour ne pas causer une quantité trop importante de dette. Mais, encore une fois, le recours aux étrangers, et notamment aux reîtres, avait au moins l'avantage d'occuper des étrangers à cette activité improductive, et donc de préserver les recettes de l'État. Le coût très cher de la guerre causait sa brièveté, mais l'usage d'étrangers donnait les moyens économiques de la rallonger.

### Trouver les moyens

« Ces troubles civilz estoient une occasion de demander au peuple françoys tousjours nouvelles tailles, nouveaux empruntz à jamais rendre, nouveaux impotz et nouvelles gabelles. »<sup>96</sup>

Emprunter ne suffisait pas toujours, et l'État devait trouver des formes de revenus. Après la signature de la paix, ces sommes devaient être prêtes le plus rapidement possible, car les reîtres coûtaient de l'argent, ravageaient le pays, et remplissaient leurs chariots en attendant. Les dettes aussi devaient être remboursées, et lorsque la monarchie ne pouvait plus emprunter davantage d'argent, comme en 1576, c'est le surintendant des finances Pomponne de Bellièvre qui dut en son nom propre s'engager à rembourser le fils de l'électeur palatin<sup>97</sup>. Pour fournir 200 000 livres au duc avant le 20 juillet<sup>98</sup>, il emprunta de l'argent à un marchand italien et un Lyonnais. Il leur avait lui-même fait la promesse de les rembourser via le versement d'une rente « sur les deniers de sa commission et recepte des anoblissements ordonnez par Sa Majesté [...] et sur la vente des biens du temporel des ecclésiastiques. »<sup>99</sup> Mais cela ne suffit pas, car Jean-Casimir s'attendait à recevoir cinq à six millions de livres : le duc Charles III de Lorraine avait alors avancé un million de livres au roi, et son oncle le comte de Vaudémont prêta 600 000 livres<sup>100</sup>. L'État avait besoin d'encore plus d'argent, et entre 1576 et 1588, la taille passa de 7 à 18 millions de livres par an<sup>101</sup>.

95 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 124.

96 Haton, Tome 2, p. 266.

97 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p.136.

98 BELLIIÈBRE, Pomponne de. *Papiers et correspondance de Pomponne Ier de Bellièvre*. 1576.

99 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p.136.

100 *Ibid.*

101 JOUANNA, Arlette. *La France du XVIe siècle : 1483-1598*. 3e édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2016, p. 567.

L'Église participait également beaucoup à soutenir les finances royales : entre 1561 et 1567, elle avait versé 1,6 millions de livres par an à la monarchie, en 1567 elle s'engagea à verser 1,3 millions de livres par an pendant dix ans, contrat qui fut prolongé par la suite<sup>102</sup>. Des biens ecclésiastiques furent également à plusieurs reprises vendus pour accélérer le départ des reîtres : entre 1563 et 1568, le clergé subit sept aliénations de son temporel<sup>103</sup>. En 1563, le roi obtint par exemple 500 000 livres de l'Église pour payer les Allemands qui attendaient en Champagne<sup>104</sup>. La couronne avait également la possibilité de mettre ses bijoux en gage, lorsqu'elle n'avait pas d'autres moyens pour lever des sommes rapidement. Ils servirent notamment à plusieurs reprises pour avancer de l'argent aux reîtres :

« Les bijoux de la cour de France ont été souvent mis en gages, car la Couronne avait fréquemment besoin d'argent liquide. En 1569, Catherine de Médicis met en gage les 'trois rubis' chez son cousin le duc de Flandre afin de pouvoir contracter un emprunt. En 1571, ils rentrent en France et ils sont alors portés par la jeune reine Elisabeth d'Autriche, l'épouse de Charles IX, celle que Clouet a pris pour modèle et qu'il a immortalisée. Ils servent de parure ensuite à Louise de Lorraine, princesse de Vaudémont, qui fut la femme de Henri III. Mais c'est l'époque des guerres civiles entre catholiques et protestants. Pour obtenir le départ des reîtres allemands qui, sous le commandement du comte palatin Jean Casimir, occupaient la moitié du royaume, les rubis sont engagés par Henri III et ils quittent la France pour séjourner à l'étranger. En 1578, sur l'ordre du roi, la Côte de Bretagne a été remise par le duc de Lorraine à plusieurs colonels des reîtres royaux comme garantie de l'arriéré de solde de leurs troupes. Ce ne fut qu'un bref dépôt car en 1581 la Côte de Bretagne avait réintégré le trésor. »<sup>105</sup>

Pour persuader les reîtres de partir, la monarchie pouvait également leur fournir des lettres de crédit<sup>106</sup>. Ainsi, entre 1577 et 1581, Jean-Casimir devait retirer plus de 2,5 millions de florins aux foires de Francfort pour se faire rembourser<sup>107</sup>. Par la suite, Henri III proposa au palatin de convertir cette somme en une pension annuelle.

---

102 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 567-568.

103 Le Roux, p. 205.

104 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 86.

105 CHASSÉ, Charles. Aventures de « Côte de Bretagne », le rubis de la Duchesse Anne. *Revue des Deux Mondes*. Juin 1958, p. 712.

106 Wood, p.286.

107 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 567.

### Des coûts indirects

La durée de campagne des reîtres était en général assez courte, quelques mois seulement, ce qui permettait de limiter les frais. Mais leur présence dans le camp adverse impliquait d'autres dépenses pour la monarchie. L'arrivée des reîtres au service des huguenots en France forçait la monarchie à entretenir des compagnies de gendarmes et d'infanterie à la frontière, avec pour objectif de les arrêter. Les villes devenaient également des lieux de refuge pour les populations des régions traversées par les armées : il fallait y entretenir des garnisons, les fortifier ou rénover les fortifications. À travers les mémoires de Claude Haton apparaît le mécontentement des populations de Champagne et de Brie, qui payaient des impôts supplémentaires pour entretenir les garnisons et subissaient la présence des levées<sup>108</sup> : il semble que la présence royale était aussi mal acceptée que celle des reîtres. Toutes les tentatives de la monarchie de fortifier la frontière avaient de plus obtenu des résultats mitigés : les reîtres saccageaient tout sauf les bourgs fortifiés, et les gendarmes arrivent rarement à les confronter alors qu'ils pénétraient plus amplement dans le royaume. Lors du retour vers l'empire des reîtres, après la signature des paix, il était également préférable de financer une escorte pour réduire les dégâts.

Parfois, la monarchie tentait d'acheter les reîtres, afin de les dissuader de faire campagne en France, ou à leur arrivée pour les inciter à changer de camp. Ainsi, en 1575, Henri III promit 500 000 livres à Jean-Casimir en échange de l'abandon de son intervention en France<sup>109</sup>. S'il avait accepté cette belle somme, la cinquième guerre aurait coûté bien moins cher à la monarchie. Deux ans plus tard, Schomberg fut envoyé en Lorraine pour proposer au duc d'arrêter lui-même les reîtres ennemis pour 500 000 livres<sup>110</sup>. Le duc de Guise aussi aurait tenté de débaucher des reîtres ennemis en 1587 :

« Mr de Guise faict taster les reïstres pour esprouver s'ilz voudroyent tourner leur casaque pour 200 000 escuz et prendre party, ou s'en retourner en arriere. »<sup>111</sup>

108 Haton, Tome 2, p. 266, p. 350.

109 JOUANNA, Arlette. *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*. Paris : Éditions Robert Laffont, 1998, p. 765.

110 *Ibid.*, p. 1291.

111 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Lettres de 1587 : l'année des Reîtres*. Genève : Librairie Droz, 1994, p. 292.

Mais au-delà de l'État, ce sont souvent les populations locales qui faisaient les frais de la présence des reîtres. Elles s'organisaient souvent elles-mêmes, et partageaient les dépenses. En 1563, le seigneur de Pavans prit l'initiative de faire fortifier son château, et invita les villageois des alentours à venir se réfugier chez lui avec leurs biens<sup>112</sup>. La même année, au passage des Allemands, la muraille de Provins fut renforcée et les habitants réquisitionnés pour organiser les défenses<sup>113</sup>. La ville fut tout au long des guerres de Religion un asile pour ceux qui fuyaient le passage des reîtres. Au sud de Provins, lors du retour des Allemands en 1576, l'abbesse du Paraclin avait accueilli une garnison de 200 hommes dans son monastère, et appelé les locaux à venir s'y mettre à l'abri. Elle fit ensuite payer une taille<sup>114</sup> aux réfugiés pour indemniser les soldats<sup>115</sup>. La protection de l'État ne suffisait pas aux sujets du roi, qui devaient s'organiser eux-mêmes pour être épargnés, notamment lorsque les guerres étaient terminées et que les reîtres rentraient au pays, comme décrit à plusieurs reprises.

#### Des dépenses également en temps de paix

Si les guerres coûtaient cher à la monarchie en temps de guerre, toutes les dépenses ne cessaient pas pour autant au moment de la paix. Deux sommes pouvaient notamment être versées aux reîtres pour les maintenir prêts au combat, ce qui était très utile dans une période où les guerres civiles se suivaient de façon très rapprochée. Le *Wartegeld* était versé quelques semaines avant d'embaucher les reîtres, c'était mot à mot un versement d'attente, pensé sur le court terme. Il existait aussi un *Dienstgeld*, versé aux capitaines sur une base annuelle, et qui coûtait moins cher à la monarchie<sup>116</sup>. Contre ces versements, les reîtres s'engageaient à prendre le service du roi si besoin, et à se maintenir prêts. Cette pratique empêchait l'ennemi de prendre les compagnies concernées à son service, et maintenait une forme de lien de clientélisme entre les employeurs et les entrepreneurs de guerre. La monarchie pouvait également verser des pensions aux princes et colonels allemands, pour entretenir de bonnes relations. Gaspard de Schomberg, qui avait rendu de grands services à Charles IX et Henri III, touchait vers 1577 8 700 livres par an<sup>117</sup>. Alors que ses finances allaient très mal, en 1575,

---

112 Haton, Tome 1, p. 425.

113 *Ibid.*, p. 428-429.

114 Une taxe ici.

115 Haton, Tome 3, p. 284.

116 Selon Redlich, il était versé annuellement vers 1558 1 200 couronnes de *Dienstgeld* à un colonel, et 400 couronnes à un capitaine : Redlich, p. 56.

117 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 765.

Henri III tenait tout de même à s'assurer de la « bonne amitié » de l'archevêque-électeur de Cologne :

« Gaspard de Schomberg, son chambellan ordinaire, ira visiter l'archevêque de sa part et lui remettra sa pension pour une demi année. Il compte toujours sur sa bonne amitié. »<sup>118</sup>

Une rente avait également été proposée à Jean-Casimir en octobre 1581, contre la libération des otages qu'il détenait depuis la paix de Monsieur<sup>119</sup> : dans ce cas, la rente avait l'avantage d'étaler les paiements. Si les Allemands recevaient tout l'argent d'un coup, ils pouvaient théoriquement avoir les moyens de préparer de nouvelles entreprises au secours des huguenots, alors que la rente aurait attaché le palatin au roi de France, qui pourrait lui couper les vivres en cas de rébellion. Enfin, mêmes si les pensions versées aux Allemands dépassaient le cadre du simple recrutement de reîtres et lansquenets, notamment concernant l'alliance traditionnelle entre les rois de France et les princes d'empire dirigée vers les Habsbourg, c'est elles qui déterminaient les espaces de recrutements de la monarchie dans l'empire.

#### Des sommes dues et non-remboursées

Tout au long des guerres de Religion, les Allemands se plaignirent des lenteurs des remboursements. Comme expliqué plus tôt, la monarchie n'avait pas intérêt à payer ses étrangers en temps et en heure, notamment pour les maintenir à son service. De plus, payer les soldats régulièrement ne permettait pas beaucoup d'accroître leur efficacité<sup>120</sup>. Bien les payer permettait surtout d'épargner les populations locales qui souffraient de la picorée, mais certainement pas de manière significative. Pour autant, les retards de soldes pouvaient avoir des conséquences, comme en 1569 où les Allemands des deux partis cessèrent de marcher près de Moncontour, ce qui ne permit pas aux généraux de choisir le lieu de la bataille. Lorsque Jean-Casimir se plaignit des retards de paiement en 1578, la monarchie dut se plier à ses exigences, et le surintendant des finances qui était en Flandres dut rentrer précipitamment en France pour régler l'affaire<sup>121</sup>. Mais la situation allait plus tard évoluer à la défaveur des Allemands.

---

118 BOUCHER, Jacqueline, CHAMPION, Pierre et FRANÇOIS, Michel. *Op. cit.*, p. 163.

119 JOUANNA, Arlette. *Op. cit.*, p. 1291.

120 Redlich, p. 134.

121 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 88.

La dette française dans l'empire était répartie entre plusieurs acteurs, les sommes les plus élevées étant souvent dues à des princes. En 1598, à la fin des guerres de Religion, les sources indiquent par exemple que Christian d'Anhalt attendait le remboursement de 3,2 millions de livres<sup>122</sup>, et en 1603, l'électeur palatin attendait toujours le versement de 858 404 livres<sup>123</sup>. Lors du processus de recrutement des mercenaires, des sommes importantes étaient empruntées auprès des villes d'empire, soit par les employeurs, soit par les entrepreneurs. Le montant dû à ces villes par la monarchie représentait en 1574 plus de deux millions de livres, et en 1612 la monarchie n'avait pas encore remboursé toutes ses obligations<sup>124</sup>. Il faut préciser que ces sommes ne servirent pas qu'à payer des reîtres, mais aussi des lansquenets, et purent couvrir d'autres dépenses. Mais ce sont les *pistoliers*, par leur coût et leur nombre élevé, qui pesèrent le plus sur le budget de la monarchie. La relation entre l'entrepreneur et l'employeur n'était pas une relation habituelle de créancier à débiteur : le rapport de force entre les deux partis conditionnait l'existence de la relation. À la fin des guerres, il était de plus en plus difficile aux entrepreneurs de réclamer leur argent, car l'État reprenait son rôle dominant face aux acteurs privés. C'était le contexte d'une dépendance monarchique qui avait permis aux entrepreneurs de prendre les dessus et d'imposer leurs termes, et en fin de siècle la monarchie rétablie dans sa puissance pouvait se permettre de ne plus se plier aux exigences des entrepreneurs. Vers la fin des conflits, Henri IV hérita en plus de ses propres dettes des obligations des Valois, et fut incapable de rembourser toutes les sommes dans les temps, d'autant plus que la guerre avec l'Espagne occupait son attention. Selon les « Mémoires des sages et royales oeconomies d'Etat », 4 897 000 livres auraient été remboursées avant 1607 aux Allemands, sous la surintendance de Sully<sup>125</sup>. Quoiqu'il en soit, les remboursements se prolongèrent plusieurs décennies après la fin des guerres civiles, et certaines obligations furent oubliées : les relations amicales entre l'électeur palatin et Bouillon lors de la rébellion de ce dernier, ainsi que le conflit autour de l'évêché de Strasbourg, avaient notamment retardé les paiements vers l'Allemagne. La détérioration des relations entre Frédéric IV et Henri IV compliqua les choses, et entre 1600 et 1610, le Palatinat ne reçut que 50 000 livres<sup>126</sup>. Pendant la même période, le landgrave de Hesse et les villes libres se plaignirent également des retards de versements. Mais Henri IV, à la fin de son règne, et ses successeurs, oublièrent quand ce fut possible leurs obligations envers les Allemands. L'exemple le plus curieux, rapporté par

---

122 Le Roux, p. 328.

123 Aquez, p. 56

124 *Ibid.*, p. 59.

125 SULLY, Maximilien de Béthune, duc de. *Memoires des Sages et Royales Oeconomies D'Etat*. Paris, 1837, p. 171.

126 . Anquez, p. 56.

Léonce Anquez, est celui du prince Christian d'Anhalt, qui avait dirigé la dernière grande expédition envoyée au secours d'Henri IV en 1592. Le prince avait engagé des sommes importantes dans cette campagne, et sur les 3,2 millions de livres qu'on lui devait en 1598, il ne restait plus que 94 419 écus et 33 sols à rembourser en 1625. Cette somme, malgré les divers rappels des successeurs de Christian, ne fut jamais versée, et ce jusqu'en 1816, date à laquelle un descendant du prince d'Anhalt réclama 944 963 écus d'intérêts à Louis XVIII<sup>127</sup>.

---

127 Anquez, p. 65-67.

### Chapitre 3. Et pour les huguenots

#### Trouver les moyens

Contrairement à la monarchie, les huguenots ne disposaient pas du revenu des impôts pour financer la venue des reîtres en France. Ils ne semblaient pas bénéficier de tarifs privilégiés de la part des princes protestants : les dépenses à effectuer pour la levée des régiments de reîtres étaient donc les mêmes que celles citées précédemment. Leur principal problème était de trouver de quoi payer l'*Anrittgeld* afin de pouvoir débiter les campagnes, puis accessoirement de quoi fournir les soldes. Ils avaient beaucoup plus de difficultés pour emprunter de l'argent, dans la mesure où il était risqué de faire crédit à des acteurs qui étaient souvent considérés comme des rebelles. Entre autres, l'éventualité d'un non-remboursement était logiquement bien plus faible en faisant crédit à un État moderne, plutôt qu'à un « parti d'opposition ». Les sommes que les huguenots arrivaient à emprunter venaient, la plupart du temps, des princes protestants de l'empire. Ainsi, en 1562, le margrave de Bade, l'électeur du Palatinat et le duc de Deux-Ponts fournirent ensemble 30 000 florins à Andelot pour lui permettre d'effectuer ses levées en Hesse<sup>128</sup>. Lorsque les princes ne prêtaient pas d'argent, c'était bien souvent l'Angleterre qui finançait les premières levées : en 1587, Élisabeth envoya 200 000 florins directement à Jean-Casimir pour permettre la levée. La somme devait permettre de verser l'*Anrittgeld* à toute l'armée<sup>129</sup>. La même année, le roi du Danemark Frédéric II avait également fourni 200 000 florins aux huguenots, et Jacques de Ségur, l'ambassadeur de Navarre, avait emprunté 109 000 florins supplémentaires<sup>130</sup>. Ces sommes étaient très importantes, mais l'armée levée en 1587 l'était encore plus, et il est possible d'estimer que le tout ne suffit pas à financer l'armée plus d'un mois<sup>131</sup>. Les huguenots faisaient donc face à un dilemme : pour la survie de leurs communautés, ils devaient lever de véritables armées en Allemagne, comptant plusieurs milliers d'hommes, mais ils ne

128 Barthold, p. 406.

129 En supposant que l'*Anrittgeld* et le *Laufgeld*, l'équivalent pour les lansquenets, étaient d'un mois de salaire, on obtient des frais d'entrée en campagne de 188 000 florins environ ( $8\,000 \times 14$  (reîtres) +  $3\,000 \times 4$  (lansquenets) +  $16\,000 \times 4$  (Suisses)).

130 Anquez, p. 15.

131 Sur les 509 000 florins au total, il ne restait théoriquement plus que 321 000 florins une fois l'*Anrittgeld* et le *Laufgeld* payés, et moins de 133 000 florins au bout du premier mois. De plus, ce calcul est très optimiste, dans la mesure où il ne comprend pas le paiement des officiers ! Plus haut, il avait été calculé que, chez les reîtres, le paiement des *pistoliers* n'équivalait qu'à 58 % du coût total d'un régiment.



disposaient pas de la capacité d'emprunt de la monarchie. Les sommes, tout de même très importantes, qu'ils arrivaient à obtenir ne suffisaient donc pas à financer les armées plus de quelques mois tout au plus. Trouver de quoi payer les soldes des soldats était un problème récurant pour les huguenots, tout au long des guerres de Religion<sup>132</sup>.

Les huguenots disposaient d'autres sources de revenus, peut-être pas aussi lucratives que les soutiens étrangers, mais qui pouvaient aider à initier les premières levées. Les Églises réformées ont par exemple pu être sollicitées, de la même manière que la monarchie était soutenue par le clergé catholique. Aux assemblées de Montauban, Saint-Jean-d'Angély et La Rochelle, il avait été convenu de lever un impôt sur les Églises protestantes de France<sup>133</sup>. Le commerce de vin et de sel avait également pu représenter une monnaie d'échange avec les Allemands<sup>134</sup>. Des taxes pouvaient également être récoltées sur les régions contrôlées. En 1562, il avait été fait une « taille » sur les huguenots pour payer les Allemands. Condé aurait également fait « forger » de la monnaie à partir de l'or et de l'argent des églises selon Haton<sup>135</sup>. Les protestants ont également pu procéder à des emprunts forcés ou à des extorsions sur les riches catholiques, en plus des souscriptions volontaires<sup>136</sup>. Enfin, des hypothèques ont été concédées sur les biens de Navarre, des grands seigneurs réformés, ou des Églises pour garantir le paiement des reîtres. À plusieurs reprises, le roi de Navarre a dû également vendre ou engager une partie de son domaine<sup>137</sup>. En 1585, il avait réuni un million de florins grâce à la vente d'une partie de ses terres<sup>138</sup>, mais cette somme, qu'il souhaitait envoyer en Allemagne, ne devait probablement pas servir qu'aux levées de reîtres et lansquenets<sup>139</sup>. Certaines promesses pouvaient aussi aider à « motiver » les princes allemands. Le traité de Strasbourg de 1574 avait ainsi promis en cas de victoire les Trois-Évêchés au fils de l'électeur palatin<sup>140</sup>. Dans ses mémoires, La Nouë partage plusieurs fois les ingéniosités des huguenots, qui par tous les moyens levaient des fonds pour payer les Allemands. En 1562, ils

---

132 C'était également un problème pour la monarchie, mais elle avait plus facilement accès à l'emprunt.

133 Anquez, p. 52.

134 *Ibid.*

135 Haton, Tome 1, p. 328.

136 PARROTT, David. *Op. cit.*, p. 89.

137 LIVET, Georges. *Les guerres de Religion*. 9ème édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2002, p. 108.

138 ANQUEZ, Léonce. *Op. cit.*, p. 9.

139 La même année, Navarre aurait étudié l'éventualité de laisser les Allemands qui seraient venus à son secours fonder des « colonies » en France. Cela semble très douteux. DE NAVARRE, Henri et BERGER DE XIVREY, M. *Recueil des lettres missives de Henri IV*. Tome 2. Paris : Imprimerie Royale, 1843, p. 116. Anquez, p. 10.

140 LIVET, Georges. *Op. cit.*, p. 107.

empruntèrent 300 000 florins à « quelques marchands d'Angleterre. »<sup>141</sup>. En 1563, ils fournirent pour solde aux reîtres de l'argent qu'ils avaient trouvé « par cy & par là »<sup>142</sup>, en 1568 toute l'armée huguenote fut mise à contribution pour obtenir 80 000 livres, afin de payer les reîtres de Jean-Casimir. Les chefs donnèrent leur « vaiselle d'argent », les prédicants et les capitaines exhortèrent leurs hommes<sup>143</sup>. De cette façon, les huguenots trouvaient de quoi faire venir les Allemands en France. La suite était souvent improvisée.

### L'issue des guerres décisive pour les reîtres au service des huguenots

Si les reîtres embauchés par la monarchie savaient qu'ils seraient payés tôt ou tard, ceux qui partaient au secours des huguenots faisaient un pari plus risqué. Ils s'assuraient de recevoir l'*Anrittgeld*, soit un premier mois de solde, mais ensuite, c'est de l'issue de la guerre que dépendait leur paiement. Dans un premier temps, la chance était de leur côté : en 1563, 1568, 1570 et 1576, Charles IX puis Henri III s'étaient engagés à payer les soldes des reîtres lors des accords de paix et les huguenots étaient déchargés de toutes leurs dépenses. Voici par exemple un extrait de la paix du traité de paix de Saint-Germain-en-Laye, signé en 1570 :

« Et demoureront tant nostred. tante que nosd. frere et cousin, seigneurs, gentilzhommes, officiers, corps des villes et communaultez, et autres qui les ont aydez et secouruz, leurs hoirs et successeurs, quictes et deschargez, comme par ces presentes nous les quictons et deschargeons, de tous deniers qui ont esté par eulx ou leurs ordonnances prins et levez, tant de noz receptes et finances, à quelques sommes qu'ilz se puissent monter, que des villes, communaultez ou particuliers, des rentes, revenuz et argenterie, vente de biens meubles, tant ecclesiasticques que autres, boys de haulte fustaye, soit de nous ou autres, amendes, buttins, rançons, ou autre nature de deniers par eulx prins tant pour l'occasion de la presente que precedentes guerres, sans que eulx ny ceulx qui ont esté par eux commis à la levée desd. deniers ou qui les ont baillez et fourniz en puissent estre aucunement recherchez pour le present ny à l'advenir ; et en demeureront quictes tant eulx que lesd. commis de tout led. maniemment et administration en rapportant pour toute descharge acquiet de nostred. tante ou de nosd. frere et cousin, et de ceulx qui par eulx auront esté commis à l'audience et closture d'iceulx. Demoureront aussi quictes et deschargez de tous actes d'hostilité, levée et conduite de gens de guerre, fabrication de monnoye, fonte et prise d'artillerye et munitions tant en noz magazins que de particuliers, confection de pouldres et salpestres, prinses, fortifications, demantellemens et demolitions de villes, entreprises sur icelles, bruslemens et demolitions de temples et maisons,

141 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 137.

142 *Ibid.*, p. 138.

143 *Ibid.*, p. 199-200.

establissement de justice, jugemens et execution d'iceulx, voïages, intelligences, traictez, negociations et contractz faitz avecques tous princes et communaultez estrangeres, introduction desd. estrangers es villes et autres endroitz de nostre royaume, et generallyment tout ce qui a esté fait, geré et negocié durant et depuis les presens, premiers et secondz troubles, encores qu'il deust estre particulièrement exprimé et speciffyé. »<sup>144</sup>

La perspective de ces paix devait inciter les Allemands à s'engager auprès des huguenots. Par contre, en cas de défaite, comme en 1587, les reîtres rentraient certainement bredouilles dans l'empire, emportant avec eux le peu de soldes qui avaient pu être touchées pendant la campagne. Le modèle économique des entreprises militaires au secours des huguenots était donc basé sur deux points principaux : le subsidie des princes étrangers, et l'espoir de toucher une somme suffisante de la monarchie avec la signature de la paix. Le premier point permettait la campagne, le second venait la récompenser. Mis à part une défaite militaire, les huguenots risquaient peu du point de vue financier, alors que les reîtres, en cas de défaite, perdaient leurs vies et leur argent. L'idée de pari, presque de jeu, était liée aux entreprises militaires. Aussi, les limites d'une explication simplement économique et financière des campagnes allemandes au secours des huguenots sont peut-être ici atteintes.

### L'arrivée de Navarre sur le trône de France

Lorsqu'Henri III fut assassiné en 1589, c'est le protecteur des Églises réformées de France, le futur Henri IV, qui devait hériter du trône. Avec le trône, il hérita des obligations de ses prédécesseurs les Valois, qui vinrent s'ajouter aux siennes. Il se trouva alors dans l'incapacité de tenir les délais de remboursement, mais il avait toujours besoin du soutien des princes d'empire pour vaincre la Ligue, et ne pouvait donc pas ignorer ses devoirs sur le moment. Pour se sortir de cette situation désastreuse, le roi de France mit en place un conseil des finances, dont faisaient partie Gaspard de Schomberg et Pomponne de Bellièvre, ainsi que sept autres membres<sup>145</sup>. La présence de Schomberg au sein de ce conseil n'est sûrement pas fortuite, dans la mesure où Henri IV devait soigner ses relations avec l'Allemagne, et où Schomberg avait joué un rôle majeur depuis le début des conflits concernant l'entente entre la monarchie et les princes d'empire. Navarre avait déjà vendu certaines de ses terres et des bagues avant d'accéder au trône de France<sup>146</sup>. Une fois roi de France, il envoya deux des

144 VALOIS, Charles IX de. *Édit de Saint-Germain en Laye*. 8 août 1570.

145 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 195.

146 Anquez, p. 52.

anciens conseillers de Henri III, Nicolas de Harlay-Sancy et Philippe Canaye, lever des fonds en Allemagne :

Muni de ce pouvoir, Sancy obtint du landgrave de Hesse 100 000 florins ; de l'administrateur de Magdebourg 20 000, et de celui de Halle 24 000 ; du duc de Wurtemberg 36 000 ; du duc de Saxe 12 000 ; de l'électeur palatin 30 000 ; du duc Jean-Casimir 40 000, et du comte palatin de Neubourg 6000 ; du margrave de Brandebourg 30 000 thalers, et du duc de Brunswick 24 000. Aux uns comme aux autres il délivra des obligations que Henri IV approuva par lettres patentes datées ou du Mans, le 6 décembre 1589, ou de Breteuil, le 7 février 1590. En cas de non-restitution à l'époque fixée dans les contrats, les parties s'indemnisaient par la saisie de gages nommément désignés<sup>147</sup>.

En 1590, 1591 et 1595, de nouveaux emprunts furent effectués en Allemagne. Au même moment, Henri IV donna une partie de ses terres en gage aux princes allemands : en 1589, le duc de Wurtemberg reçut le comté d'Anguin avec diverses terres, et à partir de 1599, les revenus du duché d'Alençon. En 1587 une chartreuse fut cédée à Strasbourg contre l'oubli d'une dette de 42 000 florins et 12 000 florins supplémentaires. Henri IV put également mettre à profit la puissance diplomatique du royaume de France, dont il disposait à présent. Ainsi, l'électeur de Brandebourg accepta d'oublier ses créances contre le soutien français à son fils, Jean George, dans la guerre pour l'évêché de Strasbourg. Les terres prêtées en gage aux Allemands avaient toujours été cédées contre un droit de rachat, et petit à petit, Henri IV racheta les terres concédées aux Allemands<sup>148</sup>.

Il a été constaté que beaucoup d'obligations furent oubliées sous les règnes de Henri IV et de ses successeurs. En 1602, des sommes très importantes avaient été envoyées en Angleterre, en Suisse et en Hollande, mais rien aux princes allemands. L'année suivante, en 1603, la monarchie devait encore 858 404 livres à l'électeur palatin et 758 096 livres au duc de Wurtemberg<sup>149</sup>. Finalement, par ses différentes manœuvres, Henri IV s'acquitta de 4 897 000 livres envers les princes d'empire entre 1602 et 1607<sup>150</sup>. Mais tous les princes n'étaient pas concernés et certains s'en aagaient. Le landgrave de Hesse accorda en 1607 un sursis à Henri IV pour les 100 000 florins qu'on lui devait<sup>151</sup>. Une lettre de l'électeur Frédéric IV à Sully, datant de 1608, montre que la monarchie avait cessé les versements vers le Palatinat :

---

147 *Ibid.*, p. 52-53.

148 Anquez, p. 53-65.

149 *Ibid.*, p.56, p. 58.

150 SULLY, Maximilien de Béthune, duc de. *Memoires des Sages et Royales Oeconomies D'Etat*. Paris, 1837, p. 171.

151 Anquez, p. 64.

« Monsieur mon cousin, je ne sçay par quel accident la poursuite du remboursement de mes deniers si sincerement prestez au Roy, monsieur et tres-honoré cousin, et à la couronne de France, s'entraîne d'une difficulté en l'autre, et que ce qui a esté une fois deuëment approuvé se rend de nouveau disputable, en sorte que, nonobstant toutes diligences faites par les miens, je n'ay en huit ans peu tirer qu'une assignation. Le traitement peu convenable à l'affection que j'ay toujours eüe au bien des affaires de sa dignité royale et à la bonne volonté qu'elle me porte, est cause que j'envoye le sieur de Carl Paul, l'un de mes conseillers et gentil-hommes ordinaires, vers mondit sieur et tres-honoré cousin, pour le prier tres-affectueusement me vouloir faire sortir de ce labyrinthe. Et d'autant que vous m'avez promis toute assistance, et que d'ailleurs estes disposé et pouvez m'y faire de bons offices, j'ay bien voulu vous en prier, comme je fais affectueusement, en vous assurant que je seray toujours prest à en tesmoigner reconnoissance en toutes choses que je sçauray vous estre agreables. »<sup>152</sup>

La rébellion de Bouillon et le soutien de l'électeur palatin envers le prince de Sedan avait accru les tensions entre la France et le Palatinat. De plus, en 1612, deux ans après la mort d'Henri IV, la monarchie ne s'était toujours pas acquittée de ses dettes envers les villes d'empire<sup>153</sup>. Les descendants du prince de Anhalt n'allait jamais non plus être remboursés par la monarchie. Lorsqu'il monta sur le trône de France, Henri IV mit directement à profit sa nouvelle position pour faire des levées et emprunter de l'argent en Allemagne. Mais sa conversion et les différents conflits qui se déclenchèrent dans l'empire au tournant du siècle, notamment autour de Sedan, Strasbourg et Juliers, affectèrent les relations entre la France et les princes protestants. Cette rupture est visible à travers la façon donc la monarchie de Henri IV commença à considérer les dettes. L'âge d'or des reîtres et de leurs interventions dans la France des guerres de Religion avait pris fin, et il n'était plus nécessaire de soigner les communications avec l'Allemagne.

---

152 SULLY, Maximilien de Béthune, duc de. *Op. cit.*, p. 261.

153 On devait alors encore 36 000 florins à Nuremberg. Anquez, p. 59.

# Partie V. Les reîtres entre religion, diplomatie et politique

## Chapitre 1. Religion et diplomatie

### Des reîtres partout, mais présents de manière inégale

Pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les reîtres servirent dans la plupart des conflits en Europe de l'Ouest. Dans la partie économique et financière, la monarchie et les huguenots ont été opposés de façon caricaturale, mais la Ligue, par exemple, faisait également des levées dans l'empire. Les reîtres combattirent auprès de la monarchie, des huguenots, des malcontents, de la Ligue, mais ils servirent également Philippe II<sup>1</sup>, ou firent campagne aux Pays-Bas, notamment dans les armées de Jean-Casimir et de son frère Christophe<sup>2</sup>. L'alliance entre les princes protestants de l'empire et les Français, qui remontait à François I, avait toujours été une des composantes maîtresses de l'opposition à la suprématie des Habsbourg. D'ailleurs, le spectre d'une réunion des possessions de la maison d'Autriche a souvent été agité par ceux qui souhaitaient liquer les protestants<sup>3</sup>. L'alliance entre les princes protestants, promue à diverses reprises par divers partis, visait traditionnellement à défendre la *Teutscher Nation libertet*, la liberté de la nation allemande<sup>4</sup>. Au début des guerres civiles en France, les liens entre les *Reichstände* protestants et les Français semblaient déjà posséder des bases solides. Indépendamment du parti que choisirent de soutenir les princes, les connexions entre les aristocraties françaises et impériales étaient nombreuses. La capitulation signée entre Henri IV et le prince de Anhalt en 1592, disponible en annexe, rappelle ainsi les liens anciens entre la monarchie française et les princes d'empire. C'est ce lien qui fournit aux différents partis français un cadre concernant le recrutement des reîtres. Il est intéressant de remarquer que les princes ayant porté secours aux huguenots s'assuraient toujours de la légitimité du combat auquel ils se mêlaient. Claude Haton parle notamment du « faulx baillé » qui permit à Andelot d'obtenir l'aide de l'électeur palatin en 1562<sup>5</sup>.

---

1 RUBLE, Alphonse. *Op. cit.*, p. 288.

2 Wolgast, p. 69.

3 L'empereur Maximilien II avait épousé la fille de Charles Quint, sa cousine, Marie d'Autriche, et entre 1568 et 1578, Philippe II d'Espagne n'avait pas d'héritier mâle.

4 Wolgast, p. 21.

5 Haton, Tome 1, p. 349.

Ainsi, les Guises firent principalement des levées dans le duché de leur cousin Charles III de Lorraine. Dans l'ensemble, la monarchie trouva aussi l'appui du duc de Lorraine, mais semblait recruter préférablement dans les duchés saxons, et plus rarement sur le territoire des archevêques-électeurs. Les saxons, en particulier, étaient les alliés historiques des rois de France. Pourtant, la Saxe était aussi une région centrale pour le luthéranisme. C'est sous la protection de Frédéric le Sage que Luther traduit la Bible, et le rayonnement de l'université de Wittenberg s'étendait sur tout le monde protestant. Les électeurs de Saxe étaient également les chefs traditionnels du parti luthérien dans l'empire. Les deux branches saxonnes étaient proches des rois de France : Jean-Guillaume de Saxe-Weimar, le rival d'Auguste, avait par exemple personnellement mené une armée au secours de Charles IX en 1568<sup>6</sup>, et l'électeur avait lui-même cherché à former une alliance défensive avec la France à plusieurs reprises au cours des guerres de Religion<sup>7</sup>. Dans l'empire, les Français faisaient face à un double enjeu : entretenir une alliance avec les princes protestants permettait de s'assurer le recrutement de régiments de reîtres indispensables à la guerre, et toujours garder possible la création d'une contre-ligue contre les Habsbourg.

Plus que les régions, il ne faut pas oublier que ce sont les habitudes de recrutement qui divergèrent entre les différents partis français. La monarchie faisait appel à ses propres colonels pour recruter seulement des reîtres dans l'empire. Concernant l'infanterie, elle préférait faire appel aux Suisses. Les Guises, de façon semblable, recrutaient également des reîtres dans l'ouest de l'empire, et parfois des lansquenets. Au contraire, les huguenots, qui n'avaient pas les moyens de maintenir des relations ininterrompues avec l'empire et agissaient souvent dans l'urgence, devaient s'assurer l'appui des princes, qui recrutaient à la fois reîtres et lansquenets. Il est également possible de comparer les cycles de levées et de dispersions des troupes de reîtres. Les rois de France avaient l'avantage de pouvoir maintenir à leurs services des *pistoliers* en temps de paix, même si c'était rare, car les étrangers coûtaient cher et aggravaient les tensions dans le royaume par leur simple présence<sup>8</sup>. L'opposition n'avait pas accès à cette possibilité, si elle voulait éviter la reprise des conflits. Une fois la paix signée, la société retrouvait symboliquement son unité à travers le fait que le roi payait toutes les soldes des reîtres et lansquenets, qui avaient été levés auparavant contre lui. Par cet acte, il prenait la responsabilité de raccompagner les étrangers en dehors du royaume afin de rétablir la paix. Au

---

6 MÉDICIS, Catherine de et FERRIÈRE-PERCY, Hector. *Lettres de Catherine de Médicis*. Tome 3. Paris : Imprimerie Nationale, 1887, 11 vol, p. 122-123.

7 WADDINGTON, A. La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III. Hubert Langue et Gaspard de Schomberg. *Revue Historique*. 1890, Vol. 42, n° 2, p. 259.

8 En maintenant ses étrangers mobilisés en 1569, la monarchie avait sûrement accéléré la reprise des conflits.

contraire, en 1587 et 1588, le duc de Guise refusait de désarmer, prenant prétexte de mener ses reîtres et lansquenets contre Sedan<sup>9</sup>. Par cet acte, il s'opposait frontalement au roi, en affirmant sa propre souveraineté : il levait des armées tel un prince. Plus tard, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'absolutisme royal s'affirma particulièrement à travers la revendication d'un monopole de la violence. L'État moderne se renforça en s'imposant comme le seul acteur légitime concernant la levée des armées et l'exercice de la violence. Paradoxalement, le recours à l'entrepreneuriat privé, comme structure militaire affranchie du contrôle nobiliaire, fut un des outils qui permit à l'État d'affirmer sa souveraineté, dans une marche vers l'absolutisme.

En allant plus loin, il est possible de se demander si, en accordant ses faveurs à des acteurs issus de la petite noblesse impériale, la royauté n'exprimait pas par les actes son ascendant sur la noblesse autochtone. L'exemple d'un Gaspard de Schomberg, simple étudiant au début des guerres civiles, comte et membre du conseil d'État à la fin du siècle, est frappant. Les rôles qu'on attendait de lui étaient multiples, mais toujours liés à l'empire : il fut ambassadeur chargé d'entretenir les liens entre la couronne et les princes allemands, agent chargé de superviser les levées dans l'empire, simple colonel ou Feld-maréchal des reîtres. La monarchie avait non seulement pris Schomberg à son service pour ses compétences, mais surtout pour ses contacts dans l'empire. Il assura surtout le maintien des bonnes relations avec la Saxe, et grâce à ses liens familiaux fournit de nombreux agents qui servirent directement ou indirectement la couronne. Il faut penser à son frère Hans Wolf<sup>10</sup> de Schomberg, colonel de reîtres en 1576, ou à Georges<sup>11</sup> de Schomberg, proche des Guises<sup>12</sup>. Gaspard fut naturalisé français en 1570, le roi lui accordait donc de l'importance, et il semble que les 1 500 reîtres dont il était le colonel étaient entretenus de façon permanente par le roi<sup>13</sup>. De plus, si Schomberg était protestant et avait servi les huguenots en 1562, il est possible qu'il ne se soit converti au catholicisme qu'au moment de l'abjuration d'Henri IV, en 1593<sup>14</sup>.

Au contraire, les huguenots n'avaient pas d'agents aussi présents dans l'empire. Des hommes y étaient envoyés en cas de besoin, souvent des chefs du parti comme Andelot ou Condé. Plus tard, vers la fin des conflits, des agents tels que Jacques Bongars, Jacques de Ségur ou La Huguerye, furent envoyés à la fois pour négocier des emprunts, des levées et la constitution d'une ligue protestante. Les reîtres venus au secours des huguenots ne restaient

---

9 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 47.

10 POINSIGNON, Maurice. *Op. cit.*, p. 247.

11 Parfois appelé Dietz.

12 JOUANNA, Arlette. *La France du XVI<sup>e</sup> siècle : 1483-1598*. 3<sup>e</sup> édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2016, p. 566.

13 *Id.*, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*. Paris : Éditions Robert Laffont, 1998, p. 403.

14 *Ibid.*, p. 1291.



jamais en France après la fin des conflits, mais il est possible que certains soient parfois passés au service de la monarchie, comme en 1569. De plus, les véritables armées composées de plusieurs milliers d'hommes levées dans l'empire par les huguenots n'avaient rien à voir avec les petits contingents recrutés par la monarchie, qui venaient rejoindre une armée déjà plus importante. Les huguenots, généralement bien établis dans le sud-ouest de la France, ouvraient un second front dans le nord-est lorsqu'ils faisaient appel aux Allemands, ce qui mobilisait une partie non négligeable des ressources de la monarchie. Il existait donc des méthodes et des demandes différentes, car les besoins n'étaient pas les mêmes suivant les employeurs. Les moyens aussi variaient, qu'ils soient politiques, économiques ou diplomatiques.

### Facteurs idéologiques et individualité

L'idée de solidarité religieuse a beaucoup varié dans l'empire au cours de la période. Ce sont particulièrement les principautés protestantes du nord de l'empire qui semblent avoir fourni la plupart des reîtres ayant composé les entreprises militaires allemandes. Du moins, ce sont les princes protestants ayant toléré ou encouragé les levées sur leurs terres, qui ont laissé le plus de traces dans les sources. Mais dans les faits, il est possible que les capitaines, opérant généralement à partir de Francfort, soient allés recruter dans l'ensemble de l'empire, toutes régions confondues. Par ailleurs, la monarchie française et les états protestants étaient prédisposés à s'allier, notamment pour contrer l'influence des Habsbourg d'Espagne et d'Autriche, qui se sont opposés plus ou moins violemment à la Réforme depuis le début du siècle et ont été au même moment les principaux rivaux des Valois. Il ne faut pas non plus oublier que, mêmes les électeurs, qui étaient parmi les princes les plus puissants de l'empire, pouvaient être menacés par les Habsbourg. Il suffit de rappeler le cas de Jean-Frédéric de Saxe, qui se vit privé de sa dignité électorale en 1547, à l'issue de la guerre de Smalkalde<sup>15</sup>. Les princes catholiques de l'empire ne semblent pas s'être autant impliqués militairement dans les guerres de Religion que leurs homologues réformés. C'est parfois chez les archevêques-électeurs, et notamment à Coblenche, sur les terres de l'électeur de Trèves, que les catholiques français firent leurs levées, comme en 1562<sup>16</sup>. Mis à part cet événement, les exemples de solidarité catholique entre les Allemands et la monarchie française sont rares.

---

15 Ou, au siècle suivant, le destin de Frédéric V, descendant de Frédéric le Pieux.

16 Barthold, p. 388.

Cette tendance est probablement due au fait que les Habsbourg, leaders de la cause catholique dans l'empire, étaient les principaux rivaux des Valois.

Parmi les protestants dans leur ensemble, il n'y avait pas non plus de soutien inconditionnel envers les huguenots, mais certaines tendances existaient. Le principal obstacle à une alliance entre les protestants français et allemands était leurs confessions : les tensions étaient grandes entre luthériens et calvinistes. Cela se vérifie dans les faits, dans la mesure où le Palatinat, principauté calviniste, fut le seul État à soutenir de façon régulière les huguenots tout au long des guerres de Religion. La seule rupture dans la politique palatine de soutien aux réformés fut justement le règne de Louis VI (1576 – 1583), un luthérien. Les autres appuis réguliers de huguenots se trouvaient surtout en Hesse, en Wurtemberg et en Brunswick. Par ailleurs, s'il est possible de parler de solidarité politique et militaire entre les protestants, leur soutien n'a pour autant jamais été gratuit.

Il peut être difficile de savoir à quel point les facteurs économiques et idéologiques ont pu motiver les princes allemands comme les plus simples entrepreneurs à porter secours aux différents partis français. Si certaines entreprises, comme celles de Jean-Casimir en 1568 et 1574 aux côtés des huguenots, ou les différentes missions de Schomberg ou du Rhingrave chez les catholiques, ont dû rapporter beaucoup d'argents aux entrepreneurs, il est au contraire difficile d'imaginer que des campagnes telles qu'en 1569 et 1587, pendant lesquels de nombreux Allemands ont trouvé la mort, aient pu être considérées comme des succès. Mais, encore une fois, la simple perspective d'un succès militaire a pu être une motivation importante. En omettant le cas palatin, peu de principautés allemandes ont été constantes dans leurs politiques avec l'ouest. C'est dû à la nature même des états patrimoniaux du XVI<sup>e</sup> siècle, pour lesquels seule la bonne volonté des princes pouvait assurer une continuité politique. Dans l'ensemble, les luthériens avaient plutôt une politique d'échelle régionale, limitée au Saint-Empire, quand les calvinistes avaient une politique internationale. La Réforme avait eu du succès en Europe occidentale, permettant aux calvinistes d'élargir leur horizon. Les luthériens avaient tout de même des liens en dehors de l'empire, comme avec les États scandinaves et la monarchie des Valois.

Les motivations individuelles des princes, avant toute chose, ont pu avoir une incidence importante sur la promotion d'une certaine solidarité religieuse. Ainsi, Philippe le Magnanime en Hesse, Christophe de Wurtemberg ou Wolfgang de Deux-Ponts jouèrent parmi les luthériens un rôle important dans le soutien aux huguenots. Au contraire, Auguste de Saxe et son cousin Jean-Guillaume, ou Philibert de Bade, étaient des luthériens proches de la monarchie française. Toutefois, il n'est pas complètement exact de dire que les calvinistes

étaient, dans leur essence même, plus prompts à soutenir les huguenots : les exemples d'États calvinistes étaient encore trop rares. Frédéric le Pieux, son fils Jean-Casimir, et le beau-frère de ce dernier l'électeur Christian de Saxe, ainsi que Christian de Anhalt, furent les quatre princes calvinistes les plus influents, et il n'y avait pas vraiment d'équivalent à ces personnages pendant la période dans l'empire.

Les positions d'un même prince ont également pu varier dans le temps. Il est intéressant de remarquer que le duc d'Anjou, en 1573, avait pu traverser l'Allemagne et les principautés protestantes sans problème, allant jusqu'à se rendre à Heidelberg pour se faire ensuite escorter par Jean-Casimir. Pourtant, en 1574, c'est-à-dire moins d'un an plus tard, la situation politique s'était tendue entre la France et les princes : ces derniers étaient pourtant les mêmes. Henri III avait alors dû rejoindre l'Autriche puis le nord de l'Italie pour retourner en France. Après une brève période de détente au début des années 1570, pendant laquelle les princes luthériens et Charles IX s'appêtaient à s'allier au sein d'une ligue défensive<sup>17</sup>, le retour des tensions en France avait poussé une partie des Allemands à s'opposer à nouveau à la monarchie. Dès 1574, Condé et Guillaume de Montmorency-Thoré, réfugiés à Strasbourg, recrutèrent une nouvelle armée avec l'aide de Jean-Casimir pour s'opposer à la monarchie.

Il faut aussi retenir que les engagements n'étaient pas communs à l'ensemble des protestants, qui, la plupart du temps, n'avaient pas la volonté de se liquer, mais étaient plutôt individuels. Plusieurs rivalités empêchaient l'union des protestants. L'électeur palatin et l'électeur de Saxe se battaient pour le leadership des *Stände* protestants<sup>18</sup>. Le margrave de Hesse et la Saxe étaient généralement opposés au sein des luthériens. C'est souvent sous l'impulsion d'États étrangers, la France, l'Angleterre, ou dans une moindre mesure le Danemark, et par l'intermédiaire du Palatinat dans l'empire, que les protestants réussirent à se mobiliser pour porter secours aux huguenots. En 1556, Henri II essaya de rallier les princes protestants à lui contre l'empereur, et quelques années plus tard, Élisabeth tenta également de liquer les protestants de l'empire<sup>19</sup>. Parvenir à liquer les protestants représentait un enjeu majeur, mais était une tâche herculéenne. À nouveau en 1569, une alliance protestante avait été promue par Frédéric le Pieux et Élisabeth, mais la conférence d'Erfurt fut un échec<sup>20</sup>. Le mariage de Jean-Casimir avec la fille de l'Électeur de Saxe en 1570 annonça un rapprochement, mais qui n'eut finalement pas lieu. Il fallut attendre 1591 et le bref passage de la Saxe à la Réforme sous Christian I pour qu'une vraie alliance protestante se mette en place

17 WADDINGTON, A. *Op. cit.*, p. 266.

18 Wolgast, p. 30.

19 *Ibid.*, p. 31.

20 TOL, Jonas van. *Germany and the Coming of the French Wars of Religion : Confession, Identity, and Transnational Relations*. York : University of York, 2016, p. 260.

avec l'union de Torgau<sup>21</sup>. L'alliance ne dura pas, mais elle permit d'organiser une campagne au secours de Navarre, lors de laquelle les reîtres furent menés par le prince de Anhalt. Pendant la majeure partie des guerres de Religion, les Allemands ne réussirent donc pas à travailler ensemble pour soutenir les huguenots : les interventions reposaient sur des motivations et des actions individuelles et isolées. Il est alors justifié de parler d'entreprises, concernant les interventions des reîtres, dans la mesure où la volonté individuelle d'entreprendre était à la base de toute action. Il a fallu attendre l'extrême fin des conflits, et les années 1590 pour voir les protestants s'organiser réellement ensemble. L'union de Torgau fut la première d'une suite de rapprochements entre les luthériens et les réformés, qui vit la signature de plusieurs traités : l'entreprise individuelle laissait peu à peu place à une solidarité universelle au sein du monde protestant, les prises de décision changeaient d'échelle. La politique promue par Frédéric III, puis poursuivie sous l'administration de son fils Jean-Casimir, et plus tard sous les règnes des électeurs Frédéric IV et Frédéric V, conseillés par Christian de Anhalt, finit par payer à la fin du siècle, avec diverses alliances dans l'empire et en dehors. Indirectement, en poursuivant cette politique d'alliances internes à l'empire et avec les puissances étrangères, le Palatinat finit par plonger dans la guerre de Trente Ans.

#### Le cas palatin : une exception

Le cas palatin relevait de l'exception à plusieurs égards. Comme expliqué précédemment, les princes palatins furent les plus constants dans leur politique vis-à-vis des huguenots. Ils étaient un bastion calviniste dans une Allemagne qui ne reconnaissait pas cette confession. Ils étaient davantage tournés vers les puissances occidentales, la France, les Pays-Bas, que leurs homologues dans l'empire. Ils aidèrent les huguenots, par leur soutien militaire, à obtenir deux paix favorables pendant les guerres de Religion. La conversion du Palatinat au calvinisme sous le règne de Frédéric III (1559 – 1576) fut une aubaine pour les huguenots, qui purent ainsi trouver un appui solide dans l'empire. C'est en grande partie grâce au soutien des princes palatins, dès 1562, que les huguenots eurent l'occasion de se fournir en reîtres et lansquenets. Pendant l'interlude luthérien, provoqué par l'avènement de Louis VI, le fils aîné de Frédéric III, les huguenots et Henri IV restèrent en contact avec l'Allemagne grâce à l'intermédiaire de Jean-Casimir, qui prit la tête du parti calviniste au Palatinat. En assurant la régence pour son neveu Frédéric IV, suite à la mort de son frère en 1583, Jean-Casimir

---

21 Wolgast, p. 89.

poursuivit la politique de son père et s'affirma comme la figure principale de la Réforme dans l'empire. Il provoqua le retour du Palatinat au calvinisme, et eut une influence sur le virage confessionnel en Saxe, qui, malgré sa brève durée, joua un rôle dans l'émergence d'une forme de solidarité protestante dans l'empire et avec le dehors.

La confession du Palatinat l'éloignait politiquement des autres États impériaux, mais le rapprochait de l'ouest, et donc des révoltés huguenots et néerlandais. L'identité calviniste du Palatinat le plaçait d'office dans l'opposition avec l'empereur. Cette identité poussa également les princes palatins à porter secours aux églises réformées, jusqu'à l'étranger. Les rapports entre le Palatinat et la France étaient complexes. Frédéric III et son fils Jean-Casimir étaient, en quelque sorte, accoutumés à la politique française. Ils passèrent chacun une partie de leurs enfances dans les cours occidentales. De ce fait, des liens forts persistèrent tout au long de la période avec les Valois et la maison de Lorraine, dont faisaient partie les Guises. Jean-Casimir resta notamment en contact avec les Guises : ses relations ne se limitèrent pas qu'aux huguenots en France<sup>22</sup>. Les princes Palatins et leur famille étaient bien insérés dans les cercles princiers européens, et notamment ouest-européens, que ce soit avec les grands princes catholiques, avec leurs homologues luthériens dans l'empire, ou avec leurs alliés en Angleterre et aux Pays-Bas<sup>23</sup>. Jean-Casimir et son frère Christophe consacrèrent également une partie de leurs vies au secours de la Réforme aux Pays-Bas.

Les princes de Condé, Louis Ier et Henri Ier, puis Henri de Navarre, en tant que protecteurs des Églises Réformées de France, furent les principaux interlocuteurs de Frédéric III et Jean-Casimir. Une solidarité calviniste renforçait leurs relations, et c'est ensemble qu'ils menèrent les armées huguenotes lors des guerres de Religion. Pour autant, cette politique ne s'était accompagné d'aucune alliance matrimoniale<sup>24</sup>. La mère de Louis VI, Jean-Casimir et Christophe était issue de la maison de Brandebourg. Le premier avait épousé la fille de Philippe le Magnanime, le second la fille d'Auguste de Saxe, le dernier était fiancé à une des filles de Guillaume d'Orange. En 1570, le mariage de Jean-Casimir et Élisabeth avait marqué un rapprochement entre les deux figures principales du protestantisme dans l'empire<sup>25</sup>. Au moment du mariage, Frédéric le Pieux, Auguste de Saxe, Georges-Frédéric de

22 TALLON, Alain. *Op. cit.*, p. 198.

23 VAN TOL, Jonas. *Op. cit.*, p. 33-58.

24 Les liens matrimoniaux du Palatinat étaient plus nombreux avec les Pays-Bas. La sœur de Frédéric III, Sabine, avait épousé Lamorale d'Egmont, dont l'exécution en 1566 avait été un des déclencheurs de la guerre de Quatre-Vingts Ans. Frédéric avait épousé en deuxième mariage la veuve d'un chef des Gueux, Amélie de Neuenahr-Alpen. Une des filles de Frédéric III avait épousé Jean VI de Nassau-Dillenburg, frère de Guillaume d'Orange. Frédéric IV épousa Louise-Juliana, une des filles du prince d'Orange. Wolgast, p. 15.

25 Deux filles de Frédéric le Pieux avaient été mariées à des princes de la branche ernestine de Saxe, Jean-Casimir, lui, épousa la fille du chef de la branche albertine.

Brandebourg-Ansbach, Louis IV de Wurtemberg, Guillaume, Philippe et Georges de Hesse, Adolphe de Holstein-Gottorp et Charles II de Bade-Durlach, rédigèrent une lettre à l'attention de Charles IX. L'objectif était de l'inciter à maintenir la paix<sup>26</sup>, et cet événement montre que le Palatinat disposait de l'influence nécessaire pour réunir les principaux princes protestants de l'empire.

Lorsque Jean-Casimir mourut en 1592 à Heidelberg, son neveu Frédéric IV, pour qui il effectuait la régence, allait alors avoir 18 ans, la majorité pour les princes-électeurs. S'il ne fut jamais électeur lui-même, Jean-Casimir exerça toujours une grande influence sur la politique palatine, notamment après les disparitions de son père Frédéric III puis de son frère Louis VI. Sa confession le distinguait de son frère aîné, et lui permit de devenir le fer de lance de la Réforme dans l'empire<sup>27</sup>. Il joua un rôle majeur concernant la sauvegarde et la propagation du calvinisme dans une principauté où l'influence des luthériens était encore forte. À la fin du siècle, le calvinisme européen était renforcé par l'adhésion de plusieurs princes, comme Maurice de Hesse-Cassel et Guillaume d'Orange dans l'empire, ou avec l'arrivée au pouvoir d'Henri IV en France. La cohésion entre les princes protestants, encouragée par le duc, commençait aussi à se renforcer. C'est pendant qu'il était régent du Palatinat que Jean-Casimir se retrouva au cœur d'un puissant réseau d'alliances européen, mais le prince palatin ne put réitérer ses exploits passés au service des huguenots. La guerre en France et le besoin en reîtres et lansquenets avaient stimulé les rapports entre les protestants, mais la déception de la campagne de 1587, la difficulté de la monarchie française à rembourser les Allemands après celle de 1592 et l'abjuration de Henri IV provoqua une rupture entre les principautés protestantes et la France. Cette rupture s'accompagna de la brusque disparition des reîtres, qui ne firent plus parler d'eux au siècle suivant. Contrairement aux lansquenets, qui furent des figures importantes de la guerre de Trente Ans, les reîtres ne survécurent pas aux guerres de Religion. Le Palatinat, de part sa place centrale lors des différentes entreprises militaires allemandes, possède donc un statut particulier. Le duc Jean-Casimir, notamment, fut une figure d'exception, de part l'énergie qu'il consacra au secours de la Réforme. Sans lui et son père, les communautés huguenotes auraient certainement subi un destin différent.

---

26 WADDINGTON, A. *Op. cit.*, p. 256.

27 C'est certainement sa confession qui poussa son père à lui accorder autant de responsabilités.

### Le comportement religieux des reîtres

Les régiments de reître disposaient d'un encadrement religieux. Dans les capitulations, il était précisé que chaque régiment disposait d'un chapelain, et chaque compagnie comptait un prédiquant<sup>28</sup>. La présence présumée d'un double-encadrement catholique et protestant laisse paraître la multiconfessionnalité des troupes de reîtres. L'extrait ci-dessous, issu de la réglementation promulguée par la diète de Spire en 1570, laisse penser qu'on attendait des reîtres un comportement correct, et notamment pendant le service religieux, où ils devaient rester attentifs.

« D'avantage, suivant ceste capitulation, il est expressément interdit aux vivandiers estans à la suite du camp de ne tirer, vendre, n'y distribuer aucun vin, biere, ou telles autres choses, ce pendant qu'on vaquera aux services divins, & qu'on fera les predications.

Pareillement l'on procedera severement à l'encontre de ceux, qui blasphemont publiquement le noin de Dieu : & ceux qui audacieusement & à leur escient persevereront en tels juremens & blasphemés, seront punis en leurs honneurs, vies & biens »<sup>29</sup>

Les règlements donnés aux reîtres interdisaient régulièrement les pratiques immorales comme le blasphème : déjà, la capitulation d'Andelot, signée en 1562 avec le maréchal de Hesse, précisait que « les blasphèmes et ivrongneries seront pugnys sans grâces. »<sup>30</sup> Les employeurs attendaient des reîtres une certaine discipline religieuse. L'ivrognerie et la luxure étaient aussi théoriquement punissables, et les autorités semblaient attendre des reîtres un comportement respectable :

« Et pour autant que depuis quelque temps en ça, on voit és gens de guerre Allemans plusieurs desobeissances, desordres, une vie & façon de faire desbordee, licentieuse & sauvage, en degenerant de la vie & honnesteté louable des anciens Germains, lesquels sur toutes les autres nations ont emporté le pris d'integrité & magnanimité, & le los de la discipline militaire : Et pour obvier à tels desordres & desbordemens, & les empescher de pulluler, ou passer plus outre, & prendre racine pour remettre & replanter la crainte de Dieu, une façon de vivre Chrestienne, bon ordre & reglement, justice & obeissance, sur lesquelles vertus est appuié le salut du public :

28 Voir à ce sujet la capitulation de Domp martin, lignes 10, 21 et 52.

29 HABSBUURG, Maximilian II. von et AUSTRASIEN, Nicolas Jacob. *Op. cit.*, p. 98-99.

30 Voir la capitulation avec Andelot en annexe, ligne 35.

Les reîtres seront tenus pour l'advenir de s'abstenir de telle meschante, lasche & malheureuse vie, & notamment de blasphemer le nom de Dieu, contemnement de sa parole, se garderont de gourmander, excéder, outrager & efforcer le povre peuple : ne meneront avec eux aucunes femmes lubriques & deshonestes, ne les endureront en leur camp : Et neantmoins quant aux autres femmes non soupçonnees, desquelles on se pourroit servir pour soulager les malades, pour blanchir linges, & autres telles choses licites, esloingnees de deshonneur & vilenie, icelles seront tollerees avec le sceu toutefois des gens de charge. »<sup>31</sup>

On retrouve des articles similaires dans la capitulation de Dompartin, en annexe aux lignes 263 et 272. Henri IV, récemment devenu roi de France, semblait en 1589 vouloir limiter les tensions religieuses, en interdisant formellement aux reîtres de saccager les édifices religieux, et de violenter les membres du clergé, sous peine de mort. Comparer le règlement des reîtres à celui des gendarmes peut se révéler une nouvelle fois pertinent, dans la mesure où l'ordonnance de 1584 évoquait aussi l'encadrement religieux des cavaliers français. Les articles de cette ordonnance sont d'ailleurs très proches de la réglementation des reîtres de 1570. Pour que la « crainte de Dieu » soit maintenue, chaque compagnie devait comporter un prêtre, qui devait dire la messe tous les jours, et l'ordonnance insiste sur le fait que les capitaines et tous leurs hommes devaient y assister. Curieusement, alors que chez les reîtres, les ministres faisaient partie intégrante de la compagnie et recevaient leurs propres soldes, les prêtres accompagnant les gendarmes, quant à eux, prélevaient leurs rémunérations sur les soldes des gendarmes, suivant un taux fixé par le capitaine de chaque compagnie<sup>32</sup>. Les ministres étaient peut-être perçus différemment : alors qu'ils semblaient représenter une véritable autorité chez les reîtres<sup>33</sup>, recevant une paye particulière, égale à celle d'un truchement ou d'un fourrier, chez les gendarmes le prêtre semblait subordonné à la troupe, cantonné à un rôle d'accompagnateur. Le blasphème semblait être puni un peu moins durement chez les gendarmes, et de façon plus progressive : les blasphémateurs se voyaient privés d'une partie plus importante de leurs soldes à chaque parole impie<sup>34</sup>.

La violence des reîtres n'était pas originale : elle s'inscrivait dans son temps. Des événements comme la Saint-Barthélemy ou l'exécution de Marie Stuart montrent bien que les

31 HABSBOURG, Maximilian II. von et AUSTRASIEN, Nicolas Jacob. *Op. cit.*, p. 96-97.

32 VALOIS, Henri II de. *Ordonnance du Roy sur le reglement, police & forme de payement de sa gendarmerie*. 1584, p. 13.

33 Léonce Anquez affirme même que, chez les reîtres, les ministres étaient montés, en armures et armés, lorsqu'ils disaient la messe. Anquez, p. 6.

34 « [...] sur peine aux delinquans & contrevenans, de perdre la dixiesme partie de leur solde pour la premiere fois, pour la seconde la moitié, & pour la troisieme le total, & lesdicts deniers mis à nous revenans bons : & s'ils perseveroient en telle faute, voulons estre cassez de la compagnie. » : VALOIS, Henri II de. *Op. cit.*, p. 13.



passions religieuses pouvaient entraîner des actes très violents. Au contraire, le comportement des reîtres, s'il fut religieux, devait surtout choquer les catholiques par son pragmatisme. Les religieux semblaient surtout représenter pour les *pistoliers* des sources de revenus faciles : avec les paysans, ils étaient particulièrement vulnérables. En 1562, d'Andelot fit ainsi 300 prisonniers dans un monastère franciscain près de Châteauvillain<sup>35</sup>. Les reîtres n'étaient pas les seuls à s'attaquer aux prêtres, comme le révèle une anecdote partagée par Claude Haton : en 1575, le curé de Villers aurait été relâché par les *pistoliers* d'Andelot, car, quelques années plus tôt, il avait déjà fait l'objet d'une rançon par les huguenots<sup>36</sup>. Dans l'ensemble, ces violences semblèrent donc plus motivées par le profit que par des convictions religieuses. La seule originalité était que les reîtres protestants ne sacralisaient pas les édifices ou les représentations religieuses, ce qui leur permettait d'élargir leur palette de victimes. Encore une fois, le nombre et la répétition des passages des reîtres étaient des facteurs aggravants, qui participèrent à forger une mauvaise réputation aux Allemands<sup>37</sup>. Mais, dans les faits, ces pratiques étaient communes en temps de guerre : La Nouë rapporte par exemple, dès 1562, l'exemple d'un village détruit par des soldats français<sup>38</sup>.

Toutefois, il est possible que les pillages des reîtres aient eu des cibles particulières, ou que les employeurs aient conseillé de saccager les terres de leurs adversaires. Le cas de la Lorraine, en particulier, est flagrant. À chaque passage, les reîtres au service des huguenots ravageaient les terres du duc, probablement pas parce qu'il était catholique, mais plutôt parce qu'il soutenait les Guises. En 1587, le duc de Bouillon et Dohna prirent particulièrement le temps de piller la Lorraine, fidèle à la Ligue, où ils brûlèrent trente villages. Lucinge rapporte que parmi ces villages, huit étaient possessions de Bassompierre, ce qui pourrait témoigner d'une certaine discorde entre les reîtres au service des catholiques et des protestants. En effet, les Bassompierre fournirent beaucoup de reîtres à la monarchie. Au contraire, les reîtres étaient plus cléments dans d'autres régions, toujours catholiques, mais moins proches de la Ligue.

---

35 KONNERT, Mark W. *Op. cit.*, p. 86.

36 Haton précisé bien que le mobilier fut emmené, mais que l'église ne fut pas brûlée : Haton, Tome 3, p. 176-178.

37 Du côté catholique, l'acharnement sur Sedan ou Montbéliard par vengeance des destructions huguenotes, par exemple, n'était pas moins violent.

38 LA NOUË, François de. *Mémoires de François, Seigneur de la Noue, commençant en 1562, & finissant en 1570*. Londres : rue et hôtel Serpente, 1788, p. 119.

« S'ils passent en d'autres endroictes qui ne soyent aux intéressez de ce party là [la Ligue], ilz vivent seulement et espargent les maisons, meubles et bestail, san offenser personne. Au demeurant, ettay-cy rapporte qu'ilz sont bien conduitz par vieux capitaines, sages et expérimentez, chose qui convient avec ce que Mr de Guise en a escrit à S. Mte. »<sup>39</sup>

Quoi qu'il en soit, ces pratiques violentes n'étaient pas encouragées par les autorités. La réglementation de Spire interdisait, par exemple, les meurtres de prêtres et prédicants<sup>40</sup>. Si les reîtres s'attaquaient au clergé catholique, il était précisé qu'ils ne devaient pas affronter ceux de la confession d'Augsbourg dans les capitulations<sup>41</sup>. Cette règle existait probablement pour une raison double : la première est que les capitaines devaient avoir besoin de l'appui des populations luthériennes pour composer leurs compagnies, la seconde était politique, dans la mesure où les entrepreneurs, par cette clause, devaient montrer leur volonté de ne pas menacer le statu quo dans l'empire, et ainsi ne risquaient pas le courroux des princes et de l'empereur. C'est sûrement également pour cette raison qu'il était aussi précisé dans chaque capitulation que les reîtres ne pouvaient agresser l'empire et l'empereur<sup>42</sup>. Les reîtres ne semblaient donc pas avoir de comportements religieux particuliers. Les pillages, notamment d'églises, étaient répandus pendant les guerres, mais les protestants avaient peut-être moins d'hésitations. Quoi qu'il en soit, ces violences devaient plus être motivées par l'appât du gain que par un quelconque sentiment religieux.

39 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Lettres de 1587 : l'année des Reîtres*. Genève : Librairie Droz, 1994, p. 297.

40 HABSBURG, Maximilian II. von et AUSTRASIEN, Nicolas Jacob. *Op. cit.*, p. 103.

41 SECOUSSE, Denis-François. *Mémoires de Condé*. 1743, vol. 3, p. 443.

42 À ce sujet, voir par exemple la capitulation avec Andelot, ligne 30.

## **Chapitre 2. La mise en place d'un « chemin des reîtres »**

### La temporalité des reîtres

Le voyage n'est pas qu'un mouvement spatial, c'est aussi un déplacement dans le temps. Sur ce point, les campagnes d'Andelot en 1562, à la tête des reîtres de Hesse, et de Jean-Casimir en 1568, avec l'armée de Condé, peuvent être comparées. Lors des deux campagnes, les reîtres prirent un chemin similaire : ils traversèrent la Lorraine, entrèrent en France par le Bassigny<sup>43</sup>, traversèrent la Seine à Châtillon puis l'Yonne près d'Auxerre, et rejoignirent Orléans via Montargis, pour enfin se rendre près de Chartres. Andelot mit un peu plus de deux mois pour se rendre de Baccarat à l'entrée de la Lorraine à Dreux, soit un trajet d'environ 700 kilomètres. Jean-Casimir mit moins de deux mois pour se rendre de Pont-à-Mousson à Chartres, soit un trajet d'environ 550 kilomètres. Ces données permettent de déduire leur vitesse moyenne. Faire le calcul laisse apparaître une vitesse de déplacement des armées de reîtres très lente. Bien plus lente que les deux semaines de trajet à pied évaluées par James Wood pour que les armées royales se rendent de Paris à Metz<sup>44</sup>. Le calcul est critiquable, et les résultats sont ici simplement indiqués pour aider à se représenter les trajets, et les résultats doivent être considérés avec précaution : pour le premier voyage, on obtient une vitesse moyenne de 7,75 kilomètres par jour, pour le second 8,5 kilomètres par jour. Plusieurs facteurs peuvent justifier cette très faible vitesse de déplacement : les reîtres évoluaient en territoires essentiellement hostiles, et devaient éviter ou affronter des troupes ennemies. Les obstacles naturels, principalement les rivières, les obligeaient à faire de grands détours pour trouver un pont ou un gué. Ils devaient se procurer de quoi subvenir à leurs besoins. Les compagnies de reîtres étaient accompagnées de fantassins, et, de toute façon, c'est la vitesse du bagage qui devait conditionner leur allure. Leur train très important devait grandement les ralentir, à une époque où les routes n'étaient pas faites pour supporter le passage des armées. Enfin, les troupes ne devaient pas marcher tous les jours, et avaient besoin de repos. Il serait donc plus judicieux de calculer la vitesse de déplacement des reîtres sur la base d'une semaine : on obtient alors 61 kilomètres par semaine pour Andelot, et 53 kilomètres pour Jean-Casimir. Pour comparer, l'armée espagnole avançait en moyenne à une

---

43 La région autour de Langres.

44 Wood, p. 60-61.

vitesse de 19 kilomètres par jour sur la « route espagnole »<sup>45</sup>, soit plus de 130 kilomètres par semaine. Les voyages furent parfois encore plus longs que pour Andelot et Jean-Casimir : Wolfgang de Deux-Ponts mit cent jours pour se rendre de Metz à La Charité en 1569, soit une vitesse estimée de 29 kilomètres par semaine ; en 1587, l'armée de Bouillon et Dohna, poursuivie par Guise, avança à une vitesse de 44 kilomètres par semaine pour se rendre de Nancy à Vimory. Il est donc possible de conclure que les armées allemandes se déplaçaient à une vitesse rarement très élevée, même par rapport aux standards de leur temps. En prenant en compte la courte durée des guerres, les reîtres passaient la majorité de leur temps à se déplacer. Ce n'est toutefois sûrement pas aussi vrai pour les reîtres au service de la monarchie, qui ne subissaient pas les mêmes contraintes et se déplaçaient généralement en groupes moins nombreux.

### La géographie des reîtres

Certains espaces ont été davantage touchés par le passage des reîtres que d'autres. Tout au long de la période des guerres de Religion, les Allemands s'éloignèrent rarement de la moitié nord du royaume, et notamment de la Champagne, du nord de la Bourgogne, et de la périphérie de la Loire. Une explication simple peut être trouvée : puisque les conflits ne duraient jamais longtemps et que les étrangers étaient recrutés pour quelques mois en général, le temps manquait pour les mener plus loin. Ce sont ainsi souvent les mêmes trajets qui furent empruntés pour se rendre au cœur de la France, dans les zones de conflits. Les trajets des reîtres dans l'empire sont peu connus : les sources parlent surtout de Francfort, où se rencontraient les capitaines et colonels pour former les régiments de reîtres. Parfois les employeurs demandaient l'autorisation des princes souverains pour faire passer les *pistoliers* sur leurs territoires, comme Henri III en 1574, qui s'assura d'avoir l'accord du duc de Saxe<sup>46</sup>. D'autres fois, les reîtres semblent plutôt être passés en force, comme en 1587 :

« [les reîtres arrivent] de la Poméranie pour se joindre à temps avec les autres qui commenceront à marcher après la St. Jehan. L'évesque de Cologne est contrainct de leur donner passaige, de quoy il s'est excusé vers S. Ste.. »<sup>47</sup>

45 PARKER, Geoffrey. *The Army of Flanders and the Spanish Road, 1567-1659 : The Logistics of Spanish Victory and Defeat in the Low Countries' Wars*. Cambridge : Cambridge University Press, 2004, p. 87. James Wood semble indiquer une vitesse similaire pour les armées royales : Wood, p. 60-61.

46 BOUCHER, Jacqueline, CHAMPION, Pierre et FRANÇOIS, Michel. *Op. cit.*, p. 166.

47 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 207.

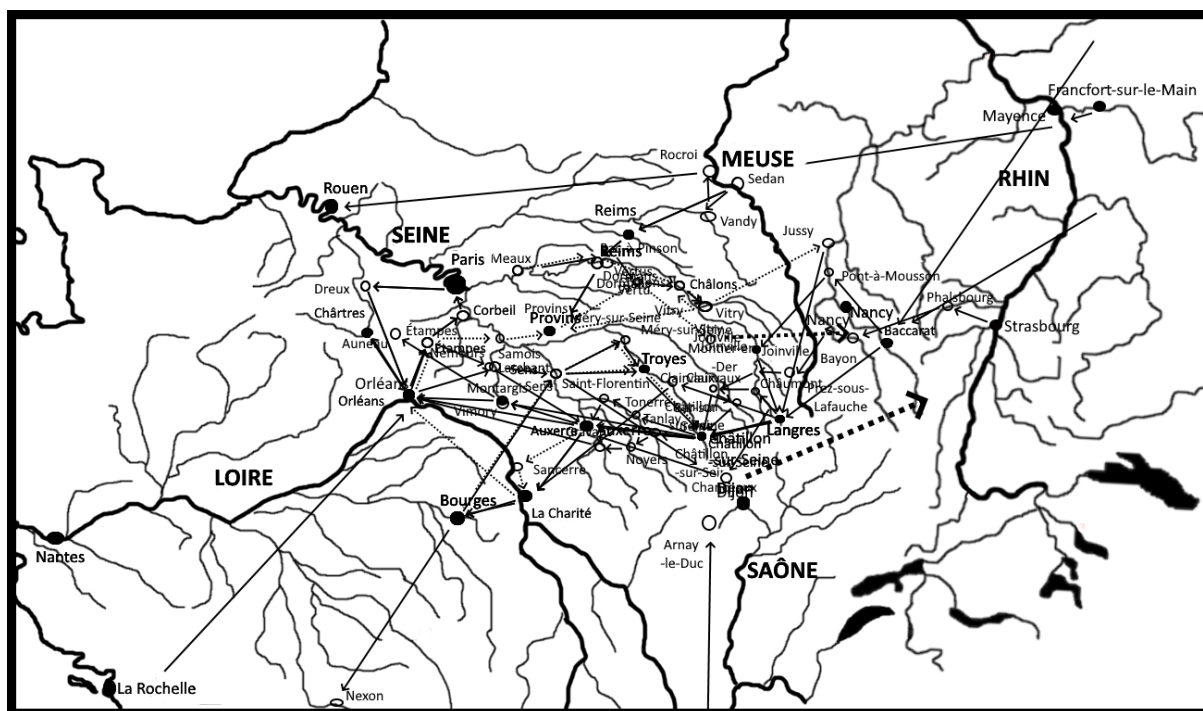
Mais si les armées de reîtres et lansquenets se réunissaient près de Francfort, ou sur le Rhin près de Coblenche et Mayence, il est possible de faire des suppositions quant à leur trajet en Allemagne. À partir de là, le trajet le plus direct passait par l'archevêché de Trèves et le sud-est des Pays-Bas espagnols, soit le duché de Luxembourg, pour rejoindre la principauté indépendante de Sedan. Il est probable qu'en 1574, Andelot se soit avancé au Luxembourg pour rejoindre Sedan, comme le prince d'Anhalt en 1592. Le duc de Saxe était également entré en France par Rethel en 1568, il avait donc très probablement traversé le territoire espagnol. Néanmoins, le trajet le plus sûr pour les reîtres au service des protestants passait plus au sud, par les principautés palatines, l'Alsace, les comtés de Salm et de la Petite-Pierre. Il fallait ensuite traverser la Lorraine. D'autre part, l'importance des pillages des reîtres était automatiquement proportionnelle à la taille des troupes. De la présence même d'armées aussi importantes dans l'empire devait découler des ravages importants. Francfort et les régions autour du Rhin étaient l'épicentre des opérations de recrutement, où se trouvait donc la concentration la plus importante de reîtres. Cette région devait le plus souffrir de la présence répétée des troupes, et en s'éloignant davantage du Rhin, les groupes recrutés devaient être plus dispersés, et les ravages, de ce fait, moindres.

Il est intéressant de remarquer que les Allemands venus au secours des huguenots se rassemblaient et faisaient leur première montre avant d'entrer en Lorraine. Le duché lorrain était donc déjà considéré comme une zone de conflit pour les reîtres, qu'il fallait mieux traverser unis. L'hostilité envers Charles III de Lorraine a souvent été forte parmi les Allemands ayant porté secours aux huguenots, et plus tard son soutien à la Ligue lui valut de voir son duché dévasté. C'est donc entre les Vosges du Nord et le massif des Vosges plus au sud, au niveau du col de Saverne, que les armées se réunissaient préalablement au départ pour la France. Autour, justement, des villes de Saverne, Phalsbourg et Sarrebourg. Les reîtres traversaient ensuite généralement la Moselle vers Pont-à-Mousson. Ils ne semblent jamais avoir rencontré de difficultés à traverser la Moselle, ou la Meuse à la frontière occidentale de la Lorraine. Le Bassigny et Langres étaient une étape importante à l'entrée du royaume : c'est sur le plateau de Langres que la Marne prend sa source, passer plus au nord compliquait tout trajet vers l'ouest du royaume.

Ensuite, une fois rendus en France, les reîtres empruntaient régulièrement les mêmes trajets. S'ils entraient plus au nord dans le royaume, ils pouvaient passer la Marne près de Chaumont, Joinville ou Saint-Dizier. Ensuite il fallait traverser l'Aube, puis la Seine près de Châtillon. Une fois l'Yonne traversée, près d'Auxerre ou de Sens, les reîtres pouvaient se diriger vers le sud et passer la Loire à La Charité, ou poursuivre au nord pour rejoindre l'Île-

de-France ou Orléans via Montargis. Ces points de passages types étaient très empruntés par les Allemands, qui semblaient rarement s'éloigner de leurs trajets habituels. Il faut également être conscient du fait que faire traverser une rivière à une armée représentait un défi important. Les ponts faisaient offices de goulot d'étranglement, limitant grandement les mouvements. Pour se donner une idée, il fallut une journée entière en 1563 pour qu'une armée de 10 000 à 12 000 Allemands passe le Pont de Samoï au sud de Paris<sup>48</sup>. Détruire ou défendre les ponts sur le passage des armées adverses pouvait donc s'avérer très utile.

La carte suivante compile les trajets de toutes les grandes armées de reîtres venues en France pendant la période, principalement au secours des huguenots. L'expérience permet de se représenter à quel point la Champagne, le nord de la Bourgogne l'Orléanais et l'Île-de-France, plus que toutes les autres régions, ont été concernées par le passage des reîtres.



Carte 9 : Trajets superposés des principales campagnes des reîtres en France

Mis à part quelques échappées vers le Berry, le Poitou et la Picardie et la Normandie, les armées Allemandes se sont principalement cantonnées au nord-est du royaume pendant la période. Encore une fois, cela s'explique par la durée très courte des guerres et des services des reîtres. La contrainte matérielle des durées de déplacements limitait leur périmètre d'action. Au contraire, des régions furent largement épargnées par les reîtres : le nord de la Picardie, le sud de la Bourgogne, avec les régions au sud de la Loire en général, mais aussi à

<sup>48</sup> Haton, Tome 1, p. 423.

l'ouest la Bretagne, la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Touraine. La carte ne prend pas en compte la plupart des déplacements des reîtres au service des catholiques, car ils étaient généralement moins nombreux. Mais du fait de leur nombre, justement, il faut imaginer que leurs ravages furent moindres. Une région d'action des reîtres très localisée se dessine donc.

### Assurer un chemin sûr vers le cœur du royaume ?

La région d'action des reîtres était une zone d'enjeux, et il semble que les reîtres au service des huguenots aient souhaité renforcer leurs positions dans cette zone pour faciliter leurs déplacements. Au point de départ des campagnes, les Trois-Évêchés, emboîtés dans le duché de Lorraine, ont pu susciter la convoitise des Allemands. Les trois villes de Metz, Verdun et Toul avaient été conquises par Henri II lors du Voyage d'Allemagne de 1552, et les Habsbourg avaient ensuite été incapables de les soustraire à l'orbite française. La possession illégale des évêchés par la France avait peut-être motivé la campagne de Wolfgang de Bavière en 1569. Le 1<sup>er</sup> juin 1574, lors du traité de Strasbourg convenu entre Condé et Frédéric le Pieux, les Trois-Évêchés furent promis au duc Jean-Casimir<sup>49</sup>. Les Allemands ne réussirent jamais à reprendre les évêchés, qui auraient permis aux huguenots de disposer d'une place forte à l'entrée du royaume, tout en permettant aux reîtres de disposer d'un couloir sécurisé pour se rendre en France. Selon Eike Wolgast, les vues de Jean-Casimir sur les évêchés allaient contre les intérêts de sa maison, qui cultivait de bonnes relations avec les Lorrains, et s'était rapproché de Charles IX depuis 1570. C'est peut-être pour cette raison que les objectifs du duc furent simplifiés peu de temps après le début de la campagne. Toutefois, en cas de victoire, les huguenots auraient si possible souhaité faire des évêchés lorrains une place de sûreté<sup>50</sup>. Plus à l'est, l'évêché de Strasbourg était également une principauté stratégiquement très importante. Strasbourg assurait le passage sur le Rhin pour les troupes venant de l'est, et notamment du pays de Bade et de Wurtemberg. À la fin du siècle, lors du conflit entre les maisons de Lorraine et de Brandebourg pour la possession de l'évêché, il sembla que les protestants aient souhaité s'emparer du pont de Strasbourg « pour assurer aux troupes allemandes envoyées en France le passage du Rhin »<sup>51</sup>.

Les huguenots et les Allemands ont disposé ou tenté de disposer de plusieurs appuis sur le passage des reîtres. Avec la paix de 1576, Jean-Casimir avait par exemple obtenu une

49 LIVET, Georges. *Op. cit.*, p. 107.

50 Barthold, p. 67.

51 Anquez, p. 41.

compagnie d'ordonnance composée uniquement de huguenots. Cette compagnie fut dans un premier temps envoyée à Provins, ville clé à l'est de Paris, juste au-dessus de la Seine<sup>52</sup>. La même année, en plus du duché d'Étampes, situé entre Orléans et Paris, le duc palatin reçut Château-Thierry, qui permettait le passage de la Marne à l'est de Paris. Ces terres avaient été obtenues après des négociations, contre la renonciation du duc aux Trois-Évêchés, et elles revêtaient certainement un intérêt stratégique. James Wood montre bien qu'en temps de paix, c'était dans ces régions au nord et à l'est de la capitale, que stationnaient la plupart des garnisons et compagnies de gendarmerie<sup>53</sup>. En outre, c'est en Champagne que se trouvait la plus grande proportion de compagnies de gendarmes en temps de paix<sup>54</sup> : cette région jouait un rôle clé dans la défense de Paris contre les armées venues de l'empire.

En France, le contrôle de la Loire et de sa périphérie s'avérait décisif pour la cause huguenote comme pour le succès des reîtres en particulier. Parmi les places de sûreté accordées aux huguenots par les édits de Saint-Germain en 1570 et 1574 figurait La Charité, dont le contrôle avait permis aux reîtres lors des troisième et quatrième guerres de Religion d'opérer la jonction avec les armées protestantes à l'ouest de la Loire. Si la carte précédente indique que la plupart des mouvements des reîtres avaient lieu au nord et à l'est de la Loire, ce n'était sûrement pas un choix volontaire. Les catholiques avaient tout intérêt à refuser la traversée du fleuve aux armées huguenotes d'une part, et aux Allemands d'autre part, pour les maintenir divisés et les combattre séparément. En 1569, les huguenots étaient confinés dans le sud-ouest, mais l'armée de Deux-Ponts avait réussi à prendre La Charité avant l'arrivée de renforts, ce qui leur permit de rejoindre le théâtre principal de guerre.

« Car sans cela ils estoient en très-mauvais termes, & eussent été contraincts d'aller chercher la source de la riviere, qui estoit un allongement de plus de soixante lieues, & qui pis est, prenant ce chemin-là, ils s'embarrassoient en un pays montagneux & boscageux, où la cavallerie eust peu profité. »<sup>55</sup>

En 1587, une situation similaire se reproduisit, mais cette fois-ci, les Allemands ne parvinrent pas à passer la Loire. Arriver à confiner les huguenots dans le sud-ouest et arrêter les reîtres sur la Loire s'avéra être une stratégie payante, et les Guises purent décimer la grande armée de secours. Couplée avec Orléans, la Charité permettait également de menacer la capitale et sa région.

52 Haton, Tome 3, p. 387.

53 Wood, p. 53.

54 *Ibid.*, p. 46.

55 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 271.



L'enjeu principal pour la monarchie et les Guises était donc d'empêcher toute jonction entre une grande armée de reîtres et leurs adversaires. Pour cela, la première étape était de les ralentir en Lorraine afin de gagner du temps et préparer les défenses. En 1569, par exemple, Aumale tenta de porter directement la guerre dans l'empire<sup>56</sup>. En 1577, la monarchie chercha l'appui du duc de Lorraine en cas d'une éventuelle invasion allemande, situation qui se reproduisit dix ans plus tard : cette fois-ci, les reîtres perdirent suffisamment de temps en Lorraine pour laisser le temps à Guise de lever une armée qui vaincra les Allemands à Vimory et à Auneau après les avoir harcelés jusqu'à la Loire. Pour rentrer dans l'empire après ces deux défaites, les Allemands, trop faibles, ne purent se risquer à traverser la Lorraine à nouveau. Dohna et Bouillon durent se résoudre à traverser la Franche-Comté pour gagner la Suisse. La façon dont la huitième guerre a marqué un tournant est bien visible : auparavant les reîtres se déplaçaient plutôt librement en France, mais en 1587 les catholiques surent se rendre maîtres du territoire qu'ils contrôlaient. Du point de vue allemand, la défaite de Dormans contre Guise en 1574 avait déjà annoncé un tournant et un déclin de leur avantage, mais cette année-là, les Allemands avaient pu surenchérir en envoyant une seconde armée encore plus grande en France. Henri de Guise, en particulier, joua un rôle majeur dans le combat contre les reîtres au service des huguenots. Il sut instrumentaliser ses victoires pour sa propre gloire, ce qui l'aida à assurer sa position dans le rapport de force français. Voici par exemple un extrait d'un pamphlet publié en 1587, avant la bataille de Vimory :

De fait, ce jours passez monseigneur le Duc de Guise estant adverti que trois cornettes de Reitres de l'armee de ceux de la religion pour loger en un village non eloigné des frontieres de Lorraine entre Nancy & Blamon, despescha dilligement deux cens hommes à cheval [...] bien disposez de combatre vaillament [...] appercevans iceux Reitres ils s'elancerent de telle violence & roideur contre eux qu'ils, sentirent plutost les coups & la fureur des lances & du coutelas que le bruit & nouvelle de la venue des nostres. [...] il demeura du costé des Reitres cinq cens hommes estendus sur la place, & sans grande pene des nostres, & six vingts qui furent menez prisonniers, & de vingt-cinq à trente chariots sans con(?) d'autres lesquels pour estre malaisez à conduire l'on laissa apres avoir tué les chevaux & couppe l'atelage. Mais en recompence il en fut pris six cens autres chevaux des meilleurs & plus choisis. Aussi furent lissees trois cornettes, [...] l'autre a esté envoyé au Roy pour tesmoignage d'un si brave exploit & de la valeur & magnanimité de monseigneur le Duc de Guyse, auquel Dieu donne la grace de continuer en ses victoires à l'honneur de Dieu, au grand contentement du Roy & au soulagement de ce royaume. »<sup>57</sup>

56 *LA NOUË, François de. Op. cit.*, p. 168.

57 *La deffaicte de trois cornettes de reistres par un commandement de Monseigneur le Duc de Guise.* Lyon, 1587.

Le fait qu'un tel texte ait été publié après que 200 français aient battu 900 reîtres avant leur entrée en France laisse penser qu'un tel événement relevait de l'exploit. Lors d'une bataille, qui ne porte même pas de nom, Henri de Guise avait réitéré l'exploit de Dormans, et la même année il allait à nouveau accroître son prestige à Vimory et Auneau.

Cet extrait montre également l'importance du combat de cavalerie dans le nord-est de la France et en Lorraine à l'époque des guerres civiles. L'aspect idéologique est visible à travers l'accent mis sur les armes. Les reîtres ne virent que « les coups & la fureur des lances & du coutelas » : les lances des gentilshommes de la gendarmerie défaisaient les reîtres pourtant bien plus nombreux. Mais au-delà de l'aspect idéologique, c'est la géographie et la stratégie qui dictaient le choix des combattants : les reîtres étaient de passage, ne souhaitaient pas s'attarder dans ces régions pour rejoindre leurs coreligionnaires, et profitaient généralement de la mobilité permise par leurs montures pour se déplacer librement et promptement. Haton explique d'ailleurs à plusieurs reprises que les catholiques cherchaient toujours à disposer de davantage de cavalerie pour poursuivre et affronter les reîtres<sup>58</sup>. C'est notamment la cavalerie lourde, c'est-à-dire la gendarmerie, qui fut mobilisée en grand nombre pour ces opérations<sup>59</sup>. De même, les reîtres n'avaient pas vraiment d'intérêt à se diriger plus au sud du royaume, ou en Normandie qui est « de difficile accès à la cavallerie pour les fréquentes hayes qui y sont et là où il n'y a point de vin. »<sup>60</sup> En 1587, Bouillon et Dohna prirent la décision de porter les combats vers l'Île-de-France plutôt que de passer la Loire vers sa source, sûrement parce qu'ils n'auraient pas été avantagés avec leur cavalerie en un terrain beaucoup plus vallonné. Si la campagne de 1587 a bien montré quelque chose, c'est qu'il était inutile de posséder une armée gigantesque si les officiers ne disposaient pas des moyens suffisants pour la déplacer.

La région d'action principale des reîtres était donc plus généralement un espace stratégique à contrôler pour défendre le cœur du royaume. Si dans un premier temps les reîtres venus au secours des huguenots s'y déplaçaient rapidement, les catholiques finirent par comprendre l'intérêt de limiter leurs mouvements pour empêcher toute jonction entre les armées protestantes. Pour les reîtres ayant rejoint la monarchie ou la Ligue, les déplacements en Champagne devaient être moins mouvementés, mais l'hostilité des populations locales a pu également gêner leurs mouvements. Il suffit de repenser au retour des reîtres du roi en 1563. Les différents enjeux présents dans cette « grande-Champagne », qui fut le théâtre d'un type de guerre particulier et répété pendant les guerres de Religion, révèlent plus généralement les

---

58 Haton, Tome 3, p. 387.

59 Wood, p. 131.

60 LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Op. cit.*, p. 361.

---

enjeux autour des interventions allemandes, qui pouvaient participer à faire basculer l'issue des conflits.

## Partie VI. Conclusion

### Les reîtres faiseurs de paix ?

La présence des reîtres en France pendant les guerres de Religion a pu être décisive lors des décisions de paix. Lorsque les Allemands parvenaient à rejoindre les armées des huguenots, comme en 1562, 1568 ou 1576, ils donnaient un avantage certain à leurs alliés. En 1576, notamment, la simple arrivée de Jean-Casimir auprès de François d'Alençon permit d'arracher la paix de Monsieur, sans qu'il n'y ait eu de combats importants. Les reîtres arrivaient donc à s'insinuer dans le rapport de forces français, et à se rendre nécessaires : ils se trouvaient ainsi partout pendant les guerres civiles, et un phénomène d'escalade des recrutements se produisit. C'est notamment parmi les soldats étrangers que les reîtres eurent le plus de succès, remportant souvent les appels d'offres, contrairement à leurs collègues lansquenets qui perdirent en popularité au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, face aux Suisses notamment. Les reîtres restèrent donc indispensables, et leur présence poussait indirectement à la cessation des conflits, car elle coûtait cher à tous les partis : les *pistoliers* comptaient parmi les soldats les plus onéreux. L'emploi de quelques milliers d'entre eux pouvait représenter une part importante du budget de la monarchie, et il était difficile pour ses adversaires de garder les cavaliers à leur service plus de quelques mois. Une guerre reposant sur l'emploi d'étrangers, et en particulier de reîtres, n'était pas viable au-delà du court terme.

Recruter des reîtres était donc un pari dangereux : la capacité à fournir leurs paiements déterminait l'issue de la guerre. Une autre capacité, celle à mener les reîtres jusqu'à des points stratégiques, pouvait aussi faire pencher la balance. Pour les huguenots, l'idéal était de remporter une paix avantageuse et de ne pas avoir à fournir les soldes au bout du compte, ils gagnaient ainsi sur les deux tableaux. La monarchie, tout au long des guerres civiles, était dans une position plus complexe. Elle n'avait pas vraiment intérêt à écraser les armées venues au secours des huguenots, car donner un avantage trop important au parti catholique pouvait parfois s'avérer tout aussi dangereux. Il semble que la monarchie ait toujours ménagé les reîtres et les princes protestants qui organisaient leur recrutement : elle gardait de cette façon la possibilité de s'allier aux Allemands, qui représentaient des alliés de poids, notamment contre les Habsbourg.

Toutefois, les paix obtenues grâce à la menace des reîtres s'avèrent peu solides, et ne durèrent généralement pas. Les paix de Longjumeau, de Saint-Germain-en-Laye et de Monsieur furent de courtes durées. Les Allemands, qui avaient reçu leurs soldes, étaient satisfaits, mais en France, les gains politiques étaient limités, voire nuls. Pire encore, en 1569, le très grand nombre de cavaliers allemands dans les deux camps fut certainement un facteur de prolongement des conflits. Indépendamment de la longueur des conflits, les allers et retours répétés des *pistoliers* se révélèrent désastreux pour les pays traversés. Les différents partis ne disposaient pas des moyens pour encadrer les troupes. En signant une paix rapide et en promettant de fournir les soldes, la monarchie avait aussi en tête de leur faire quitter le royaume au plus vite. Le moment où les rois de France cessèrent d'avoir recours aux reîtres correspond à la reprise en main de l'État royal sur le royaume. Le va-et-vient des reîtres était en quelque sorte la matérialisation d'une perte de pouvoir de la monarchie sur son territoire : lorsque la monarchie retrouva sa stabilité, elle regagna également en souveraineté sur son armée et sur l'espace « français ».

### Reîtres et relations internationales

« je confesserai pourtant que les guerres civiles ont beaucoup facilité l'entrée aux nations voisines : qui n'eussent osé l'entreprendre sans l'appuy d'une des deux parties. »<sup>1</sup>

Le terme reître renvoie à de multiples réalités, et il y a un gouffre entre le simple *cavalier pistoler* en tant qu'individu, la compagnie ou le régiment entier, composé de membres aux rôles très variés, le capitaine ou le colonel, et bien sûr un prince comme Jean-Guillaume de Saxe ou Christian d'Anhalt, pour ne pas citer Jean-Casimir. Les reîtres, en tant que groupe, ont, par bien des aspects, été au cœur de la diplomatie des guerres de Religion. La « perméabilité des frontières »<sup>2</sup> du début de la période moderne a été un des facteurs permettant à des Allemands de diverses origines de vendre leurs services à l'étranger, et ainsi de devenir, à leur échelle, des acteurs de la diplomatie. Selon Braudel, la fin du XVI<sup>e</sup> siècle fut favorable aux États de moyenne envergure<sup>3</sup> : pendant cette période, ces derniers se

1 LA NOUË, François de. *Op. cit.*, p. 267.

2 TOL, Jonas van. *William of Orange in France and the Transnationality of the Sixteenth-Century Wars of Religion*. *Low Countries Historical Review*. 2019, p. 33-58.

3 BRAUDEL, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II – Tome 2 : Destins collectifs et mouvements ensemble*. Armand Colin, 2017, p. 311.

développèrent aux dépens des grands États en crises, et furent bien plus dynamiques. Les États moyens, comme les principautés palatines ou saxonnes, surent en effet s'imposer comme des acteurs influents, non seulement dans le *Reich*, mais aussi en dehors. Le monde germanique était alors structuré autour de pôles très dynamiques : la Saxe avec Wittenberg et Leipzig, le Rhin et sa périphérie, avec Francfort-sur-le-Main, un des centres politiques et financiers de l'empire, Heidelberg, la « Genève allemande »<sup>4</sup>. L'Allemagne de la paix d'Augsbourg constitua par bien des aspects une arrière-cour des conflits ouest-européens, où les différents belligérants, monarchies, rebelles ou alliés, purent s'alimenter en soldats et capitaux. Quant aux reîtres, ils furent le fruit des conflits religieux et internationalisés du début du XVI<sup>e</sup> siècle, période qui vit le déploiement à grande échelle des unités formées par les entrepreneurs militaires allemands sur tous les fronts. Ils furent aussi par bien des aspects un outil princier, c'est-à-dire concernant de façon plus ou moins importante la politique des princes. En effet, les princes, qu'ils appartiennent au monde du spirituel ou du temporel, dominaient le Saint-Empire et ses territoires. C'est de cet espace morcelé, où les empereurs osaient à peine exercer leur autorité, sans parler de suzeraineté, qu'émergea un entrepreneariat militaire très dynamique. Le terme reître renvoie à des réalités multiples, car le reître était l'enfant de la *Teutscher Nation libertet*, la liberté de la nation allemande.

Après une première moitié de XVI<sup>e</sup> siècle troublée en Allemagne, les *pistoliers* se déployèrent sur les différents champs de bataille européens. Il était stipulé dans les capitulations que les reîtres et lansquenets ne devaient pas combattre l'empire, et, en effet, c'est à l'étranger qu'on les retrouva surtout. Ils étaient l'expression de la diplomatie internationale, formés quasi exclusivement pour servir à l'étranger. Les *pistoliers* furent un outil très utile pour les princes allemands, qui, par leur intermédiaire, se hissèrent à la hauteur des grandes monarchies occidentales : le militaire était le domaine privilégié d'expression de la puissance des États, et les Allemands formèrent à plusieurs reprises de véritables armées capables de rivaliser avec celles du roi de France. Un événement en particulier est révélateur : lorsque Jean-Casimir, fils cadet de l'électeur palatin, participa à obtenir une paix très favorable au roi de France et de Pologne Henri III en se joignant à son « cousin » François d'Alençon, il fit son retour à Heidelberg « tel un général romain triomphant »<sup>5</sup>. Symboliquement, en combattant aux côtés des grands princes de sang français et en ayant triomphé d'un roi, le duc s'était élevé au niveau de l'empereur. Jean-Casimir, cet *armer reuterknab*<sup>6</sup>, ce *pauvre palefrenier*, comme il se décrivait lui-même, ou plutôt ce *vieux reître*,

4 Wolgast, p. 47.

5 PONCET, Olivier. *Op. cit.*, p. 137.

6 Wolgast, p. 82.

est l'exemple le plus magistral de la place que purent occuper les reîtres dans le champ social, à une époque où la libre décision d'entreprendre influait grandement sur la diplomatie internationale.

En faisant un détour par la politique internationale, il est possible de comprendre pour quelles raisons l'Allemagne se retrouva pendant la période qui nous intéresse dans une position privilégiée en Europe, de par sa situation géographique et diplomatique. Le *Reich* et ses reîtres furent le point central de l'internationalisation des conflits européens, car elle bénéficiait alors d'une période de stabilité. Une fragile stabilité permise par le statu quo de 1555, mais aussi par la domination des Habsbourg au sud de l'empire, et plus généralement au sud de l'Europe. La fin des guerres d'Italie avait entériné la domination de la maison d'Autriche sur la péninsule italienne, protégeant la périphérie sud de l'empire qui ne fut désormais plus le théâtre de guerres avec les Valois. La menace la plus importante pour l'empire venait désormais des Balkans, et d'un personnage en particulier : Soliman le Magnifique. Sa victoire à Mohács en 1526 contre le roi catholique Louis II Jagellon offrit aux Turcs la domination de la Hongrie, aux portes de l'empire. En 1566, alors que la guerre allait reprendre avec l'Empire Ottoman et que les Allemands commençaient à se mobiliser, la mort de Soliman mit fin à l'expansion ottomane en direction des États des Habsbourg.

« Fourquevaux n'a pas tort de penser que cette guerre ne peut tourner à son avantage et de souhaiter 'que le Grand Seigneur des Turcs s'obstine et persévère en son entreprise de Hongrie ; car autrement la vermine d'Allemagne est trop à redoubter, si les affaires s'appaisent dudit cousté ». Par malheur pour la France, des guerres de religion, si souvent saccagée par les reîtres, la paix devait se rétablir en Hongrie en 1568 et durer jusqu'en 1593. »<sup>7</sup>

Entre 1566 et le début des années 1590, le *Reich* bénéficia donc de plus de vingt ans de paix avec les Turcs. Ceux-ci subirent plusieurs revers contre Philippe II. Déjà en 1565, ils avaient échoué à prendre Maltes aux Hospitaliers. La bataille de Lépante, en 1571, marqua un coup d'arrêt à l'expansion ottomane en Méditerranée. C'est pendant cette longue période de paix que les reîtres vécurent leur âge d'or, en combattant sur les champs de batailles ouest-européens. Si peu de reîtres opérèrent en France pendant la première guerre civile, la mort de Soliman coïncida dans l'empire avec l'intensification des interventions militaires vers l'ouest. La violence impériale cherchait toujours à s'exporter à l'étranger, et pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle la France fut le principal théâtre de cette violence. C'est peut-être en partie parce que les hommes étaient une ressource limitée qu'il fallut attendre la fin des

7 BRAUDEL, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II – Tome 3 : Les événements, la politique et les hommes*. Armand Colin, 2017, p. 129.

guerres civiles en France pour voir les conflits avec l'Empire Ottoman reprendre : le flux d'hommes, qui s'était dirigé vers l'ouest dans les années 1560, s'orienta à nouveau vers l'est à partir des années 1590. La période privilégiée dans l'empire, caractérisée par la paix à l'intérieur et une politique interventionniste à l'extérieur, qui durait depuis la paix d'Augsbourg, allait prendre fin un peu plus d'un demi-siècle plus tard avec la guerre de Trente Ans : la « deuxième catastrophe » de l'histoire allemande correspondit également à la fin des interventions occidentales, et vit la disparition des reîtres, qui, coupés de l'ouest, et en particulier de la France, n'avaient plus de raison d'être.

### Existence et persistance du reître

Les reîtres disparurent donc avec la politique occidentale des princes du Saint-Empire. Les sources laissent penser que les reîtres existèrent surtout en France. Ils apparurent peu de temps après les guerres de Religion, et la fin des conflits correspond également à leur disparition. Les reîtres semblent donc avoir été un phénomène presque exclusivement lié aux conflits ouest-européens. Ils sont peu évoqués dans les sources et l'historiographie allemande, et il est difficile de les retrouver dans d'autres conflits allemands, comme sur le front hongrois. La définition même du terme *reître* est probablement à l'origine de l'écart important entre les différentes perceptions nationales des *pistoliers*. En passant dans la langue française, le reître gagna un sens nouveau, et commença à renvoyer à une réalité particulière. Cette réalité était partiellement fantasmée, puisque fondamentalement étrangère, et donc incomprise : du *Reiter* émergea le *reître*. Si l'individu était le même, sa perception dans le cadre national allemand et dans le cadre français n'avaient plus beaucoup de choses à voir ensemble, et renvoyaient à deux concepts étrangers l'un à l'autre. Ainsi, le *Reiter* germanique ne passa jamais réellement les frontières de l'empire, et son alter-ego, le *reître* français, fut un être hybride, résidu d'une perception déformée.

Le *reître* interroge sur les concepts et leur variabilité dans le temps et dans l'espace. Tel qu'évoqué dans les sources, il ne correspond pour l'auteur qu'à un fragment d'une réalité matérielle et conceptuelle complexe. Il renvoie à une compréhension, à une représentation parmi plusieurs. Sous cet angle, il serait illégitime d'utiliser le terme *reître* en dehors du contexte français du XVI<sup>e</sup> siècle, et presque du contexte particulier des guerres de Religion. Le *reître* est quasiment étranger à l'Allemagne qui l'a vu naître.



Les reîtres existèrent aussi particulièrement à travers leur réputation. Dans les sources, ils « sont » leur réputation, puisque c'est cette réalité, construite à travers les représentations, que le lecteur perçoit, apprend à connaître. Les reîtres gagneraient à être plus amplement étudiés, afin d'être compris au-delà des clichés construits dans le contexte moderne, et hérités de cette période. Les étudier du point de vue national, c'est se cantonner à quelques fragments de la réalité, et se libérer du cadre national permet au contraire de réunir davantage de fragments, qui ensemble seulement permettent de reconstituer une réalité multiple, la plus proche possible du sujet originel. Le *reître* n'a pas qu'une nature, mais plusieurs, issues des échanges et des incompréhensions. En France il représentait une altérité culturelle et linguistique, religieuse, militaire, en Allemagne, le *pistolier* incarnait aussi une altérité sociale, car sans attache, itinérant. Le *reître* est donc à la fois divers dans le champ conceptuel : il a fait l'objet de différentes compréhensions ; il était également divers dans le champ social : c'était un *pistolier*, un colonel, ou un prince ; mais aussi divers dans le champ culturel : encore aujourd'hui, l'Allemagne possède une grande diversité culturelle, linguistique et religieuse, et au XVI<sup>e</sup> siècle, il faut imaginer un écart encore plus important entre un reître venu de Poméranie, de Lorraine ou de Franconie. Il a souvent été question d'unités standardisées pour représenter les *pistoliers*, mais une grande diversité subsistait dans la standardisation. En tombant dans l'oubli, le *reître* perdit avant tout son sens pluriel.

### Que retenir ?

« *Die Disziplin des Heeres ist aber der Mutterschoß der Disziplin überhaupt* » : Max Weber, dans son ouvrage *Économie et Société*, écrivait que la discipline de l'armée était le sein maternel de la discipline dans son ensemble<sup>8</sup>. Sans aller jusqu'à dire que le comportement des reîtres était représentatif de la société impériale au XVI<sup>e</sup> siècle, il est possible d'en tirer quelques conclusions. Tout d'abord, les reîtres étaient le fruit d'une triple révolution. Premièrement, une révolution technologique et militaire, qui vit l'apparition et le développement des armes à feu portatives, ce qui permit aux Allemands de créer des armées de masse équipées de façon standardisée et combattant en escadrons formés de multiples rangs coordonnés. L'idée de révolution militaire implique fatalement une révolution sociale. Constituer des armées de masses, c'était former des armées par les masses. La voie de la professionnalisation de la guerre ouvrit le cursus militaire à de nouvelles classes, même si la

---

8 WEBER, Max. *Wirtschaft und Gesellschaft*. Tübingen, 1980, p. 683.

noblesse continuait à fournir la plupart des cadres. C'est du monde du privé qu'émergèrent de nouvelles structures qui permirent à la monarchie de s'affranchir de l'intermédiaire de la noblesse, dont dépendait auparavant sa puissance militaire. La profession des armes n'était plus uniquement un privilège noble, mais une opportunité lucrative pour un pan important de la population. Les mutations de la société, et notamment de la société militaire, furent donc aussi accompagnées d'une révolution économique et financière. Le développement des États modernes, des acteurs financiers et des structures entrepreneuriales, qui se stimulaient réciproquement, permit à l'économie de progresser. Les besoins militaires de la monarchie la poussèrent à améliorer son appareil financier et sa capacité à emprunter. Les places financières allemandes, italiennes et françaises surent au même moment répondre à ce besoin en crédit. Les entrepreneurs militaires, eux-mêmes, s'appuyèrent sur ce nouveau système de plus en plus basé sur l'emprunt pour développer leurs affaires et satisfaire les demandes de la monarchie en reîtres et lansquenets.

Malgré tout, des archaïsmes subsistaient, dans la mesure où les entrepreneurs ne servaient pas que les États, mais prirent plus généralement part à des conflits de nature aristocratique. Les guerres de Religion ont été le théâtre d'une réaction nobiliaire contre la monarchie. Il ne faut pas non plus surévaluer l'importance des facteurs économiques dans les interventions allemandes de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : les facteurs idéologiques, et donc ici religieux, ont également grandement motivé les campagnes militaires. Un État, le Palatinat, a joué un rôle majeur dans la survie des communautés protestantes en France. Les luthériens se trouvaient dans une position schizophrène. Ils étaient divisés entre leurs affinités politiques, qui les amenaient à s'allier à la monarchie, et leur conscience religieuse, qui les poussaient soit à haïr les calvinistes, soit à vouloir soutenir la réforme protestante dans son ensemble. La Lorraine catholique était également bousculée de toutes parts, entre ses liens familiaux avec les Guises, ses liens amicaux avec le Palatinat et le Wurtemberg, les nombreux reîtres que le duché fournit à la France, les tentatives de maintenir la neutralité, les dévastations des reîtres soutenant les huguenots, plus tard le soutien à la Ligue.

Le reître, intrinsèquement lié aux guerres de Religion, renvoie à une multitude de réalités. Arrivé en France, il n'avait déjà plus rien à voir avec le *Reiter* allemand. C'était devenu un cavalier cruel, motivé par le gain, iconoclaste, et dangereux. C'est la réputation des reîtres plus que leur efficacité ou leur utilité qui sembla provoquer leur recrutement massif. Ils se sont rendus indispensables parce qu'on les croyait indispensables. Plusieurs facteurs entrent ici en jeu : l'idée de la supériorité de la cavalerie, préjugé qui a poussé à préférer le recrutement des reîtres à celui d'autres types d'unités ; la course aux recrutements des

*pistoliers*, qui s'auto-alimentait, créant artificiellement un besoin ; la forte impression provoquée par la présence lors des batailles de bataillons massifs et coordonnés, qui disposaient d'une puissance de feu importante et continue. Leur apparition en France peu avant les guerres de Religion et leurs multiples interventions pendant ces dernières influencèrent le développement de la cavalerie française, qui peu à peu, adopta le feu et abandonna la lance, et reprit formation des reîtres en escadrons.

La relation qui lie l'entrepreneur à l'employeur, ou le soldat à son officier, dépassait le simple domaine militaire : c'est également celle du créancier au créancier. Le rôle même de l'entrepreneur militaire consistait à fournir un service en échange d'un salaire, c'est-à-dire pour le profit. Les entrepreneurs privés fournissaient des structures plus sophistiquées aux États modernes, dont l'appareil était en pleine mutation. Ces structures étaient efficaces, puisqu'organisées pour être rentables, contrairement aux troupes françaises, héritières d'une tradition ancienne, et assurant un « service public » auprès de la société. Les obligations, qui liaient chaque parti, inscrivaient la relation entre le reître et son employeur dans le long terme, dépassant donc largement la période de l'engagement militaire. Les rapports de force et un certain opportunisme structurent ce rapport, les reîtres et leurs commandants, se plaçant en position de « sauveurs », n'hésitèrent pas à exiger des concessions importantes. À l'inverse, la monarchie française, stabilisée et « restaurée » dans sa puissance à la fin des guerres civiles et au siècle suivant, oublia rapidement certains de ses engagements envers les Allemands. L'entreprenariat militaire stimulait alors toute une économie, constituée de divers acteurs et pôles. Les villes et les princes, en prêtant des sommes importantes, rendaient le recrutement possible, et engageaient une relation. En retardant les remboursements, les employeurs prolongeaient cette relation, maintenant les Allemands liés à leur cause.

Si la ressource « monétaire » était indispensable, une autre ressource « humaine » ne doit pas être négligée. Ce sont les effectifs disponibles en hommes suffisamment armés et entraînés qui permirent de nourrir les guerres. Le recours aux entrepreneurs militaires fut nécessaire pour alimenter les conflits d'une France où les hommes et l'organisation militaire manquaient. Les reîtres avaient alors su proposer un service efficace, mais leur emploi ne fut pas sans risque pour la monarchie, notamment d'un point de vue financier. Leur arrivée en France lors de la première guerre de Religion déclencha un engrenage qui poussa chaque camp à engager de plus en plus d'étrangers, et à contracter des dettes de plus en plus importantes. L'endettement et le recrutement de soldats à l'étranger en si grand nombre furent certainement un important facteur de prolongation des conflits. Les huguenots, notamment, devaient grandement la survie de leur parti à l'aide des Allemands.

La conjoncture française était pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle favorable aux Allemands. Dans l'empire, les conflits religieux avaient pris fin avec la paix d'Augsbourg en 1555. Depuis, la plupart des princes s'évertuaient à maintenir le statu quo, ce qui permit à l'empire de profiter d'un demi-siècle de paix. Au même moment, les conflits religieux avaient gagné la France, et les Allemands, qui avaient perfectionné leur appareil militaire plus tôt, eurent l'occasion de proposer leurs services aux différents partis français. Les reîtres se trouvèrent ainsi en France tout au long des guerres de Religion. Si les entreprises apparaissaient très rentables au début des conflits, il semble que peu à peu, la situation ait basculé en faveur d'une monarchie en cours de renforcement. Ce furent certainement les entrepreneurs de la fin des conflits qui perdirent le plus, dans la mesure où la monarchie oublia une partie de ses obligations et où Henri IV finit par abjurer sa foi.

Si les reîtres disparurent rapidement après les guerres de Religion, l'entrepreneuriat militaire resta un phénomène de longue durée. Les Allemands continuèrent de fournir une partie des effectifs des armées étrangères, par exemple de la monarchie britannique jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cas des Hessois qui combattirent, entre autres, pour la maison de Hanovre en Amérique du Nord lors de la révolution américaine, est bien connu. Plus généralement, des groupes militaires privés proposent toujours de nos jours leurs services aux États et à divers employeurs. Comme au XVI<sup>e</sup> siècle, ces groupes proposent des structures organisées, efficaces, parfois à des États qui n'ont pas les moyens d'entretenir une armée moderne. Pour revenir à l'époque qui nous intéresse, les reîtres disparurent avec la caracole au tournant du siècle. Au siècle suivant, les entrepreneurs militaires continuèrent à jouer un rôle très important, il suffit de penser à l'exemple de Wallenstein pendant la guerre de Trente Ans.

« Dieu veuille réduire les affaires de Sa Majesté de tel état que nous n'ayons plus besoin de secours étrangers », écrivait Jacques Bongars, diplomate français, à la fin du siècle<sup>9</sup>. Les reîtres coûtaient cher à la monarchie de Henri IV, et l'accession du protecteur des Églises réformées au trône de France avait interrompu la demande en cavaliers allemands. La « xénophobie sans complexe du temps »<sup>10</sup> allait reprendre le dessus, et les Allemands perdirent leur statut privilégié de sauveurs des huguenots. Le reître, cet étranger, cette altérité qui bouleversait la paix sociale, n'était plus nécessaire et donc plus désiré. Deux changements allaient avoir lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle en France, qui s'opposaient à leur existence même. D'une part, le flux militaire des armées entre la France et l'empire allait s'inverser : le Voyage d'Allemagne de Henri II avait été, avant les guerres civiles, la dernière avancée de la France vers le Saint-Empire, et pendant les guerres de Religion, c'est l'empire qui s'invita en France.

9 Anquez, p. 44.

10 TALLON, Alain. *Op. cit.*, p. XVIII.

À partir du siècle suivant, et notamment de la guerre de Trente Ans, les interventions allemandes en France cessèrent et la monarchie des Bourbons reprit la politique d'expansion vers le Rhin<sup>11</sup>. Les Reîtres, intrinsèquement liés à la politique ouest-européenne des princes d'empire, avaient perdu leur débouché naturel. D'autre part, le XVIIe siècle vit un renforcement sans précédent de l'autorité de l'État, et donc de son armée. Si les entrepreneurs militaires ne disparurent pas, les entreprises militaires privées furent davantage critiquées. L'armée d'État moderne représentait un pas en avant vers le « progrès moral »<sup>12</sup>, alors que l'entrepreneuriat militaire allait de plus en plus être repoussé vers l'« immoral ».

Le « mercenaire », jadis acteur de la professionnalisation des armées, et le reître, qui avait particulièrement marqué la seconde moitié du XVIe siècle, étaient déjà dépassés, archaïques. Ils disparurent avec l'abandon de l'arme à feu par la cavalerie, tombèrent dans l'oubli, et les historiens ne leur accordèrent par la suite que peu d'intérêt. Le *reître* fut victime d'une « double étrangeté », car il incarnait une altérité religieuse, militaire, culturelle et linguistique en France, et, en Allemagne, une altérité sociale. La nature itinérante, sans attache, des *pistoliers* les éloignèrent des histoires nationales. C'est pour ces raisons qu'ils gagneraient à être étudiés, redécouverts, dans le cadre des relations transnationales, et plus particulièrement dans le cadre des relations franco-allemandes.

---

11 L'expédition d'Henri IV à Sedan marqua déjà un coup de force vers l'empire, au tout début du XVIIe siècle.

12 PARROTT, David. *Op. cit.*, p. 6.

« Adieu, les reîtres, adieu ;  
Retirez-vous en autre lieu ;  
Laissez notre pays de France ;  
Allez au pays navarrois  
Réformer le peuple et les lois,  
Car vous êtes gens de science.

Vous pensiez dans vos chariots  
De France emporter les trésors  
Pour vivre désormais à l'aise,  
Mais vous n'avez eu que des coups,  
De la pluie, du vent et des poux,  
Dont vous n'étiez pas à votre aise.

Vous avez mangé notre blé,  
Mais il vous a bien cher coûté,  
Car il vous a coûté la vie.

Vous avez pillé nos maisons,  
Mangé nos poules et chapons ;  
De vous voir n'avons plus envie.

Or, adieu tous les régiments  
De reîtres noirs et allemands ;  
Fuyez soudain en Allemagne !  
Souvenez-vous une autre fois  
Que pour avoir vu les François,  
Vos corps en portent les enseignes.

Quand reviendrez en ce pays,  
Si voulez être ensevelis,  
Apportez draps ou toile blanche,  
Car les Français, preux et hardis,  
Vous apprendront en ce pays ;  
Vous ne reviendrez plus en France. »<sup>13</sup>

---

13 La chanson a pour nom *Le cimetière des reîtres*, Léonce Anquez partage ces quelques couplets dans son ouvrage : Anquez, p. 21



## Sources

AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d'. *Histoire universelle*. Première partie. Maille : Jean Moussat, 1616. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k991094w>

AUMALE, Henri, duc d'. *Histoire des princes de Condé, pendant les XVIe et XVIIe siècles*. Tome 2. Paris : Calmann Lévy, 1885 – 1896. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k204984j.image>

BASSOMPIERRE, François de. *Journal de ma vie : mémoires du maréchal de Bassompierre*. Paris : Jules Renouard, 1877.

BELLIÈBRE, Pomponne de. *Papiers et correspondance de Pomponne Ier de Bellièvre* [manuscrit en ligne]. 1576. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9064051h>

BÈZE, Théodore de. *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*. Paris : Librairie Fischbacher, 1883 – 1889, 3 Tomes. Disponible à l'adresse : [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5728098f?rk=42918 ; 4](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5728098f?rk=42918;4)

BOUCHER, Jean et KEITH, Cameron. *La vie et faits notables de Henry de Valois*. Paris : Éditions Honoré Champion, 2003.

BOUILLON, Henri de La Tour d'Auvergne. *Mémoires de M. Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, et depuis duc de Bouillon. Commencant en 1560, & finissant en 1586*. Londres : rue et hôtel Serpente, 1788. Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, 49. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k226742>

BRANTÔME, Pierre de Bourdeille et LALANNE, Ludovic. *Oeuvres complètes de Pierre de Bourdeille seigneur de Brantôme*. Paris : Librairie de la société de l'Histoire de France, 1864 – 1882, 11 vol. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2063457>



CASTELNAU, Michel de. *Recueil de la correspondance originale adressée à Michel de Castelnau de Mauvissiere, commissaire général près de l'armée des réîtres du comte Palatin Casimir (1568), gouverneur de Saint-Dizier (1569), ambassadeur en Angleterre (1575-1585)* [manuscrit en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100339503/f1.image>

CASTELNAU, Michel de et PETITOT, Claude-Bernard. *Mémoires de Michel de Castelnau*. Paris : Foucault, 1823. Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36387r/f168.item>

CIMBER, L. et DANJOU, F. *Archives curieuses de l'histoire de France*. Tome 5. Paris, 1835. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62678342>

DU BELLAY, Martin et DU BELLAY, Guillaume. *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay-Langei*. Tome 6. Paris : Nyon, 1753. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10429230>

FRÉDÉRIC III, électeur palatin et KLUCKHOHN, August. *Briefe Friedrich des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz*. Brunswick : A. Schwetschke und Sohn, 1868 – 1872.

GROEN VAN PRINSTERER, G. *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*. S. et J. Luchtmans, 1837.

HABSBURG, Maximilian II. von et AUSTRASIEN, Nicolas Jacob. *Diète imperiale ou Ordonnances et resolution de l'empereur et des estats du S. Empire, deliberee & arrestee en la derniere journee tesnue à Spire, en l'an 1570*. Paris : André Wechel, 1571.

HATON, Claude. *Mémoires de Claude Haton : contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie*. Paris : Bourquelot Félix, 1857, 2 Tomes. Documents Inédits sur l'Histoire de France. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54209367/f5.item>

HATON, Claude et BOURQUIN, Laurent. *Mémoires de Claude Haton*. Paris : Édition du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2007, 4 Tomes.

HOGENBERG, Frans. *Jean Casimir, fils de l'électeur Palatin amène au prince de Condé 8000 reîtres et 6000 suisses au secours des Calvinistes* [gravure à l'eau-forte en ligne]. 1626. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84007185/f1.item.zoom>. Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie : RESERVE FOL-QB-201 (7).

HUGUERYE, Michel de la. *Éphéméride de l'expédition des Allemands en France (Août - Décembre 1587)*. Paris : Librairie Renouard, 1842.

HUGUERYE, Michel de la. *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye. T. I, 1570-1577*. Paris : Librairie Renouard, 1870 – 1877, 3 Tomes. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k207038c/f1.item.zoom>

HUGUERYE, Michel de la. *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye. T. II, 1577-1587*. Paris : Librairie Renouard, 1877 – 1880, 3 Tomes. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k207039r/f1.image>

JEAN-CASIMIR, comte palatin et VON BEZOLD, Friedrich. *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir mit verwandten Schriftstücken*. Munich : Rieger, 1900 1882. Disponible à l'adresse : [https://archive.org/details/bub\\_gb\\_T1rTAAAAMAAJ/mode/2up](https://archive.org/details/bub_gb_T1rTAAAAMAAJ/mode/2up)

LA NOUË, François de. *Discours Politiques et Militaires du Seigneur de la Nouë*. Imprimerie de François Forest, 1587. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1040354v>

LA NOUË, François de. *Mémoires de François, Seigneur de la Noue, commençant en 1562, & finissant en 1570*. Londres : rue et hôtel Serpente, 1788. Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, 47. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k22672c>

LA POPELINIÈRE, Lancelot Voisin de. *L'histoire de France enrichie des plus notables occurrences survenues ez provinces de l'Europe & pays voisins, soit en paix soit en guerre : tant pour le fait séculier qu'eclésiastic : depuis l'an 1550 jusques à ces temps*. 1581. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1512051k>

L'ESTOILE, Pierre de. *Journal de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII*. Paris : Foucault, 1826.

L'ESTOILE, Pierre de. *Mémoires-journaux : 1574-1611. Tome 1*. 12 Tomes. Paris : Librairie Jules Tallandier, 1982. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k25722t.image>

LUBLINSKAJA, A. *Documents pour servir à l'Histoire des Guerres Civiles en France (1562-1563)*. 1962.

LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Lettres de 1587 : l'année des Reîtres*.

Genève : Librairie Droz, 1994. Textes Littéraires Français, 439.

LUCINGE, René de et SUPPLE, James J. *Lettres de 1588 : un monde renversé*.

Genève : Librairie Droz, 2006. Textes Littéraires Français, 581.

MÉDICIS, Catherine de et FERRIÈRE-PERCY, Hector. *Lettres de Catherine de Médicis*. Tome 3. Paris : Imprimerie Nationale, 1887, 11 vol. Documents Inédits sur l'Histoire de France.

MONTMORENCY, Anne de. *Correspondances du connétable Anne DE MONTMORENCY (1537-1557), HENRI II, HENRI III, CHARLES IX et CATHERINE DE MEDICIS (1572-1574), particulièrement avec les ambassadeurs de France*. 1601 – 1700. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100341061/f1.item.zoom>

NAVARRÉ, Henri de. *Declaration et protestation du Roy de Navarre, sur la venue de son armée en l'année presente*. Lyon, 1587. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k79517p/f1.image>

- NAVARRÉ, Henri de. *Discours veritable de la victoire obtenue par le Roy, en la bataille donnee pres le village d'Ivry, le quatorziesme de mars 1590. Cantique faict par Henry de Bourbon IIII, de ce nom.* Lyon : Guichard Jullieron et Thibaud Ancelin, 1594. Disponible à l'adresse :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1009983>
- NAVARRÉ, Henri de et BERGER DE XIVREY, M. *Recueil des lettres missives de Henri IV.* Tome 2. Paris : Imprimerie Royale, 1843. Disponible à l'adresse :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k203962t/f126.item.r=colonie#>
- PALMA CAYET, Pierre Victor. *Mémoires de Pierre-Victor Palma Cayet.* Tome 55. Londres : rue et hôtel Serpente, 1838. Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France.
- PARÉ, Ambroise. Voyage de la bataille de Moncontour. Dans : *Apologie et Traicté contenant les voyages faicts en divers lieux* [en ligne]. 1585. Disponible à l'adresse : <https://www.bartleby.com/38/2/19.html>
- PARÉ, Ambroise et LE PAULMIER. *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents découverts aux archives nationales et des papiers de famille.* Paris : Librairie Académique Didier, 1887. Disponible à l'adresse :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9601104k.texteImage>
- PERRISSIN, Jean. *Pourtrait de la fonteyne et rochier faicte et envoyee au duc de casemil en allemagne. Laquelle estoyt de cinq piedz et demy d'auteur et quatre et demy de largeur, du moys de may 1570.* Gravure de Jean Perrissin [image]. 1570.
- PERRISSIN, Jean et TORTOREL, Jacques. *L'ordonance des deux Armees de la Bataille de Dreux, donnee le 19 Decembre 1562* [gravure à l'eau-forte]. 1570. Gallica.
- PEPELINIÈRE, Henri Lancelot Voisin de la. *La vraye et entière Histoire des Troubles, et Choses memorables avenues tant en France qu'en Flandres... depuis l'an 1562.* Bâle : Davantes, 1572.

RABUTIN, François de. *Commentaires des guerres en la Gaule belgique (1551-1559)*.

*T. 1, 1551-1555*. 2 Volumes. Paris : Ch. Gailly de Taurines, 1932 –1944.

Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6561015t/f1.image.texteImage>

SECOUSSE, Denis-François. *Mémoires de Condé*. 1743, 5 vol. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10430251?rk=107296;4>

SÉGUR, Jacques de. *Accort et capitulation faict entre le roy de Navarre, & le duc de Cazimir pour la levee de l'armee des reistres venus en France en l'annee 1587*.

Strasbourg : Oelboum Heugst, 1587. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k79516b/f1.image>

SÉGUR, Jacques de. *Négotiation de M. [Jacques] de Segur, baron de Pardaillan, pour le roi de Navarre avec les Princes protestans d'Allemagne* [manuscrit en ligne].

1584 – 1586. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10035574w/f6.image>

SULLY, Maximilien de Béthune, duc de. *Memoires des Sages et Royales Oeconomies D'Estat*. Paris, 1837. Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Tome 2.

TAVANNES, Gaspard de Saulx vicomte de. *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*. Tome 1. Paris : Foucault, 1822. Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France.

THOU, Jacques-Auguste de. *Histoire universelle*. Londres, 1734, 16 vol. Disponible à

l'adresse : <https://archive.org/details/histoireuniverse04thou>

VALOIS, Charles IX de. *Édit d'Amboise* [en ligne]. 1563. Disponible à l'adresse :

[http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_02](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_02)

VALOIS, Charles IX de. *Édit de Saint-Germain en Laye* [en ligne]. 1570. Disponible à

l'adresse : [http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_05](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_05)

- VALOIS, Charles IX de. *Lettres patentes du Roy pour la subvention des deniers par lui ordonnez estre levez sur aucunes villes, bourgs & bourgades du ressort de la prevosté & viconté de Paris, pour le payement des reistres, suisses & gents de guerre estrangers : avec l'estat & departement de la contribution desdicts deniers* [Acte royal en ligne]. Paris, 1571. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9749249b/f1.image>
- VALOIS, Charles IX de. *Paix de Longjumeau. Édit de Paris* [en ligne]. 1568. Disponible à l'adresse : [http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_03](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_03)
- VALOIS, Henri II de. *Ordonnance du Roy sur le reglement, police & forme de payement de sa gendarmerie* [en ligne]. 1584. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9709572h>
- VALOIS, Henri II de. *Ordonnance sur la créance des gages des gens d'armes et sur leur manière de servir.* [en ligne]. 1549. Disponible à l'adresse : [http://lecahiertoulousain.free.fr/Textes/ordonnance\\_1549.html](http://lecahiertoulousain.free.fr/Textes/ordonnance_1549.html)
- VALOIS, Henri III de. *IX. Paix de Bergerac. Articles particuliers* [en ligne]. septembre 1577. Disponible à l'adresse : [http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_09](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_09)
- VALOIS, Henri III de. *Lettre patente d'Henri III* [en ligne]. 1576. Disponible à l'adresse : <http://www.corpusetampois.com/che-16-henri3-1576dondetampesajeancaimir.html>
- VALOIS, Henri III de. *Ordonnance du Roy sur le reglement & conduite des gens de guerre faisans chemin par son royaume, pour remedier aux foulles e oppressions de ses subjects : & de quelles peines il veult les delinquents estre punis* [en ligne]. 1577. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97467583>
- VALOIS, Henri III de. *Ordonnance pour le faict de la police et reglement du camp* [en ligne]. 1568. Disponible à l'adresse : [https://fr.wikisource.org/wiki/Ordonnance\\_pour\\_le\\_faict\\_de\\_la\\_police\\_et\\_reglement\\_du\\_camp](https://fr.wikisource.org/wiki/Ordonnance_pour_le_faict_de_la_police_et_reglement_du_camp)

VALOIS, Henri III de. *VII. Paix de Monsieur. Édit de Paris dit de Beaulieu* [en ligne].

1576. Disponible à l'adresse :

[http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_07](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_07)

VITELLI, Étienne et LOMBARD-JOURDAN, Anne. *Commentaires sur la guerre civile de France : de la surprise de Meaux à la bataille de Saint-Denis (1567)*. Paris : École des chartes, 2005. Études et rencontres de l'École des chartes, 17 *Collection Mémoires de la Ligue. Recueil de lettres et pièces originales, et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit* [manuscrit en ligne]. 1501 – 1600. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059407r>. BNF.

*La deffaicte de trois cornettes de reistres par un commandement de Monseigneur le Duc de Guise*. Lyon, 1587. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k79520k/f1.item>

*Recueil de documents relatifs principalement aux guerres de religion en France, en 1587 et 1591, et aux négociations pour la paix entre les Pays-Bas et l'Espagne, en 1607 et 1608* [manuscrit en ligne]. 1591. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059404h>. BNF : 4142.

*Recueil de lettres, mémoires et pièces diverses concernant les rapports de la France avec l'Allemagne : troupes allemandes au service de la France ; affaire du duc Casimir, etc. (1568)* [manuscrit en ligne]. 1568. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057381b>. BNF : 15608.

*Traicté et négociation de Monsieur le prince de Conde [Henri Ier de Bourbon] et autres seigneurs du party de ceux de la Religion prétendue réformée, avec les Princes protestans d'Allemagne*. 1570 – 1883. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100360030/f1.item.r=capitulation.zoom>

## Bibliographie

- ANQUEZ, Léonce. *Henri IV et l'Allemagne : d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars*. Paris : Hachette, 1887. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k213732d>
- BAGI, Zoltán Péter. Westeuropäische Reitertruppen auf ungarischen Kriegsschauplätzen. Truppengattungen, Organisation und Rekrutierung in der Zeit des langen Türkenkriegs. *Militär und Gesellschaft in der Frühen Neuzeit*. 2017, Vol. 19, p. 49-70.
- BAPST, Germain. Les Joyaux de la Couronne. *Revue des Deux Mondes*. 1886, n° Tome 73, p. 861-878.
- BARTHOLD, Friedrich Wilhelm. *Deutschland und die Hugenotten : Geschichte des Einflusses der Deutschen auf Frankreichs kirchliche und bürgerliche Verhältnisse von der Zeit des Schmalkaldischen Bundes bis zum Gesetze von Nantes ; 1531 – 1598*. Brême : Schlotdmann, 1848. Disponible à l'adresse : [https://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10015285\\_00007.html](https://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10015285_00007.html)
- BASTA, Giorgio. *Le Gouvernement de la cavallerie legere*. Rouen : Jean Berthelin, 1616. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6340282k.texteImage>
- BAUBÉROT, Jean. *Histoire du Protestantisme*. Presses Universitaires de France, 1987. Que sais-je ?, 427.
- BECK, Wilhelm. Die deutschen Reiterbestellungen von 1401 bis 1570. *Archivalische Zeitschrift*. 1915, Vol. Ser. 3, 1, p. 1-65.
- BÉLY, Lucien. *Dictionnaire de l'Ancien Régime*. Paris : Presses Universitaires de France, 1996.
- BENEDICT, Philip et ALVAREZ, Anna Maria. *Le regard saisit l'histoire : les guerres, massacres et troubles de Tortorel et Perrissin*. Genève : Librairie Droz, 2012.



- BLAEU, Johann. *Le grand atlas ou Cosmographie blaviane, en laquelle est exactement descrite la terre, la mer et le ciel*. Amsterdam : René Malherbe, 1987.
- BONDOIS, Paul-M. *Le maréchal de Bassompierre (1579-1646)*. Paris : Albin Michel, 1925. Disponible à l'adresse :  
<https://excerpts.numilog.com/books/9782402518123.pdf>
- BOREAU, Victor. *Les Restres, chronique des guerres de Religion*. Paris : Beauvais, 1836. Disponible à l'adresse : <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=njp.32101069194015&view=1up&seq=11>
- BRAUDEL, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Armand Colin, 2017, 3 Tomes.
- BRETSCHNEIDER, Falk. « Les mots du Saint-Empire ». Dans : *Histoire du Saint-Empire – regards croisés franco-allemands* [en ligne]. 2014. Disponible à l'adresse : <https://saintempire.hypotheses.org/publications/glossaire>
- BURSCHEL, Peter. *Söldner im Nordwestdeutschland des 16. und 17. Jahrhunderts*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1994.
- CALMET, Augustin. *Histoire de Lorraine*. Tome 5. Nancy : A. Leseur, 1752.
- CHAGNIOT, Jean. *Guerre et société à l'époque moderne*. Presses Universitaires de France, 2001. Nouvelle Clio. Disponible à l'adresse :  
<https://www.cairn.info/guerre-et-societe-a-l-epoque-moderne--9782130515463.htm>
- CHALINE, Olivier. *Les armées du Roi : le grand chantier XVIIe-XVIIIe siècle*. Paris : Armand Colin, 2016.
- CHAMPION, Pierre, BOUCHER, Jacqueline et FRANÇOIS, Michel. *Lettres de Henri III, roi de France : Tome VII (21 mars 1585 – 31 décembre 1587)*. Paris : Société de l'Histoire de France, 2012.
- CHASSÉ, Charles. Aventures de « Côte de Bretagne », le rubis de la Duchesse Anne. *Revue des Deux Mondes*. 1958, p. 709-717.

- CHATTON, Edmond. *Itinéraire et ravages de reîtres en Lorraine sous la conduite du Duc de Bouillon (1587)*. 1911. Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine Musée historique Lorrain, 61. Disponible à l'adresse : <http://www.blamont.info/textes127.html>
- CHAUVIRÉ, Frédéric. *Histoire de la cavalerie*. Paris : Perrin, 2013.
- CHAUVIRÉ, Frédéric. Le problème de l'allure dans les charges de cavalerie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Revue historique des armées*. 2007, n<sup>o</sup> 249, p. 16-27.
- CHAUVIRÉ, Frédéric. L'ethos chevaleresque dans l'éthique militaire aristocratique. *Inflexions*. 2014, n<sup>o</sup> 27, p. 65-74.
- CHAUVIRÉ, Frédéric. Réconcilier le « technique » et « l'affectif » : la charge de cavalerie au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Expériences de la guerre, pratiques de la paix*. 2013, p. 69-79.
- CROUZET, Denis. *La nuit de la Saint-Barthélémy : un rêve perdu de la Renaissance*. Paris : Fayard, 1994.
- DANIEL, Gabriel. *Histoire de la milice françoise et des changements qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand*. Tome 1. Paris : Jean-Baptiste Coignard, 1721. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k629601>
- DAUSSY, Hugues. *Les huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*. Genève : Librairie Droz, 2002.
- DE COYNART, Raymond. *L'année 1562 et la bataille de Dreux*. Paris : Librairie de Filimin-Didot et Cie, 1894.
- DELABORDE, Jules. *Gaspard de Coligny, amiral de France*. 1 à 2. Paris : Sandoz et Fischbacher, 1879 – 1881. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96262879/f1.image.texteImage>

- DE PABLO, Jean. Contribution à l'étude de l'histoire des institutions militaires huguenotes. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*. 1958, Vol. 104, p. 63-65.
- DESENCLOS, Camille. La parole diplomatique sous Henri IV à travers les mémoires de Jacques Bongars. *Revue de la BNF*. 2014, n° 48, p. 74-85.
- DRÉVILLON, Hervé et WIEVIORKA, Olivier. *Histoire militaire de la France I. Des Mérovingiens au Second Empire*. Éditions Perrin, 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/histoire-militaire-de-la-france--9782262064822.htm>
- DUBOIS, Jean-Pierre. Le manuel d'Histoire Franco-Allemand : Travail de mémoire et projet d'avenir. *Revue des Deux Mondes*. 2010, p. 156-165.
- DUHAMELLE, Christophe. Confession, confessionnalisation. *Histoire, monde et cultures religieuses*. 2013, n° 26, p. 59-74.
- DUVERNOY, Charles. Invasion du Comté de Montbéliard par les princes Princes Lorrains durant l'hiver de 1587 à 1588. *Journal de l'Institut Historique*. 1835, n° troisième tome, p. 20-39.
- FIEFFÉ, Eugène. *Histoire des troupes étrangères au service de France depuis leur origine jusqu'à, nos jours, et de tous les régiments levés dans les pays conquis sous la première République et l'Empire*. Paris : Librairie Militaire J. Dumaine, 1854.
- FONCK, Bertrand. *Le XVIIe siècle : l'évolution des emplois tactiques et opérationnels de la cavalerie* [en ligne]. 2016. Table ronde « À bride abattue : Nouveaux regards sur d'anciennes cavaleries, XVe s.- XVIIIe s. » Disponible à l'adresse : <https://youtu.be/aNPn9yGMBC8>
- FOURCHEUX DE MONTROND, Maxime. Chapitre dix-huitième. Étampes sous le règne de François II et de Charles IX. – Suite des ducs et duchesses d'Étampes. – Étampes sous les guerres de la Ligue. – Règne de Henri III. – Henri de Bourbon. Dans : *Essais historiques sur la ville d'Étampes* [en ligne]. Paris : Debécourt, 1836, p. 240.

- GARNIER, Jacques. *Dictionnaire des guerres et des batailles de l'histoire de France*. Perrin, 2004.
- GELLARD, Matthieu. *Une reine épistolaire : lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis*. Paris, 2014.
- GELLARD, Matthieu et CHICHKINE, Vladimir. Les relations entre la cour de France et les princes allemands pendant les guerres de Religion d'après les autographes français du fonds Dubrovsky à Saint-Pétersbourg. *Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte*. 17apr. J.-C., n° 44, p. 14.
- HAAN, Bertrand. *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*. Presses Universitaires de France, 2011.  
Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-amite-entre-princes--9782130579816.htm>
- HÉRELLE, Georges. *La Réforme et la Ligue en Champagne*. Paris : Champion, 1892.  
Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54777259>
- HUGUET, Edmond. *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*. Paris : Didier, 1925 – 1967, 6 Tomes. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k34116718>
- JACCOBI, Johann. *Art militaire à cheval*. Francfort : Paul Jacques, 1616.
- JENSEN, De Lamar. French Diplomacy and the Wars of Religion. *The Sixteenth Century Journal*. 1874, n° 5, p. 23-46.
- JOUANNA, Arlette. *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*. Paris : Éditions Robert Laffont, 1998.
- JOUANNA, Arlette. *La France du XVIe siècle : 1483-1598*. 3e édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2016. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/la-france-du-seizieme-siecle-1483-1598--9782130609223.htm>
- KIERNAN, V. G. Foreign Mercenaries and Absolute Monarchy. *Past & Present*. 1957, n° 11, p. 66/86.

- KLUCKHOLM, August. Die Ehe des Pfalzgrafen Joh. Casimir mit Elisabeth von Sachsen. *Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften*. 1872, Vol. III, p. 85. Historische Classe.
- KONNERT, Mark W. *Local Politics in the French Wars of Religion, The Towns of Champagne, the Duc de Guise, and the catholic League, 1560-95*. [S. l.] : Ashgate, 2006. St Andrews Studies in Reformation History.
- KRIEGEL, Blandine. *La République et le Prince moderne*. Paris : Presses Universitaires de France, 2011. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/la-republique-et-le-prince-moderne--9782130585572.htm>
- LE ROUX, Nicolas. *Les guerres de Religion*. Paris : Presses Universitaires de France, 2018. Que sais-je ?
- LE ROUX, Nicolas. *Les guerres de Religion, 1559 – 1629*. Belin, 2009. Histoire de France.
- LEHR, Henry. Le Siège de Chartres par Condé en 1568. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*. 1897, Vol. 46, n° 6, p. 281-295.
- LEISERING, Walter. *Historischer Weltatlas*. Wiesbaden : Marix Verlag, 2015.
- LIVET, Georges. *Les guerres de Religion*. 9ème édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2002. Que sais-je ?
- LOCKHART, Paul-Douglas. *Frederik II and the Protestant Cause : Denmark's Role in the Wars of Religion, 1559-1596*. Leiden-Boston : Brill, 2004. The Northern World.
- LOMBARD-JOURDAN, Anne. La bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567). Tradition, propagande et iconographie. *Mémoires*. 1978, n° 29, p. 7-54.
- MUNTZ, A. Entrevue du duc Christophe de Wurtemberg avec les Guise, à Saverne, peu de jours avant le massacre de Vassy, 1562. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*. 1855, Vol. 4, n° 4/6, p. 184-196.

- PABLO, Jean de. Contribution à l'étude de l'histoire des institutions militaires huguenotes. *Archiv für Reformationsgeschichte*. 1957, Vol. 48, n° 1-2, p. 192-216.
- PARDANAUD-LANDRIOT, Chloé. « James mestre n'ema tant servyteur que je vous ayme » : quelques lettres autographes inédites du roi Henri II au connétable Anne de Montmorency, relatives à la bataille de Saint-Quentin et à la captivité du connétable (été 1557- hiver 1558). *Réforme, Humanisme, Renaissance*. 2006, Vol. 63, n° 1, p. 111-131.
- PARKER, Geoffrey. *The Army of Flanders and the Spanish Road, 1567-1659 : The Logistics of Spanish Victory and Defeat in the Low Countries' Wars*. Cambridge : Cambridge University Press, 2004.
- PARROTT, David. *The Business of War, Military Enterprise and Military Revolution in Early Modern Europe*. Cambridge University Press, 2012.
- PASCUCCI, Tomaso. Basculement confessionnel et engagement politique au début des guerres de Religion : le cas d'Antoine de Croÿ, prince de Porcien. *Revue historique*. 2018, Vol. 687, n° 3, p. 593-620.
- PAUL, André. Les réfugiés huguenots et wallons dans le Palatinat du Rhin du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution. *Revue Historique*. 1928, Vol. 157, n° 2, p. 264-276.
- POINSIGNON, Maurice. *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*. Tome 2. Châlons-en-Champagne : Martin Frères, 1885. Disponible à l'adresse : <https://archive.org/details/histoiregnra02poinuoft/page/248/mode/2up?q=amblof>
- PONCET, Olivier. *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de Religion*. Genève : Droz, 1998.
- POTTER, David. Foreign Mercenaries in the Service of the King of France, The Germans : Lansquenets. Dans : *Renaissance France at War, Armies, Culture and Society, c.1480-1560*. Wiltshire : The Boydell Press, 2008, p. 131-143. Warfare in History.

- POTTER, David. Les Allemands et les armées françaises au XVIe siècle. Jean-Philippe Rhingrave, chef de lansquenets : étude suivie de sa correspondance en France, 1548-1566. *Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*. 1993, Vol. Première partie : vol. 20/2 (1993), p. 1-20. Deuxième partie : vol. 21/2 (1994), p. 1-62.
- POTTER, David. *Renaissance France at War, Armies, Culture and Society, c.1480-1560*. Wiltshire : The Boydell Press, 2008. Warfare in History.
- POTTER, David. The International Mercenary Market in the Sixteenth Century : Anglo-French Competition in Germany, 1543-50. *The English Historical Review*. 1996, Vol. 111, n° 440, p. 24-58.
- REDLICH, Fritz. *The German Military Enterpriser and his work force, a study in European economic and social history*. Wiesbaden : F. Steiner, 1964. Vierteljahrschrift für Sozial – und Wirtschaftsgeschichte, 47.
- RENAUDEAU, Olivier. *Du Moyen-Age à la Renaissance : le cavalier, le feu et le métal* [en ligne]. 2016. Table ronde « À bride abattue : Nouveaux regards sur d'anciennes cavaleries, XVe s.- XVIIIe s. » Disponible à l'adresse : <https://youtu.be/WHTSofDzIW0>
- RICHET, Denis. Le cours officiel des monnaies étrangères circulant en France au XVIe siècle. *Revue Historique*. 1961, n° 225, p. 359-396.
- ROGERS, Clifford J., PARKER, Geoffrey et ROBERTS, Michael. *The Military Revolution Debate : Readings On The Military Transformation Of Early Modern Europe*. Routledge, 2018.
- RUBLE, Alphonse. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*. Paris : Adolphe Labitte, 1886. Disponible à l'adresse : <http://archive.org/details/antoinedebourbon04rubluoft>
- SWART, Erik. From « Landsknecht » to « Soldier » : The Low German Foot Soldiers of the Low Countries in the Second Half of the Sixteenth Century. *International Review of Social History*. 2006, n° 51, p. 75-92.

- TALLON, Alain. *L'Europe au XVIe siècle : états et relations internationales*. Paris : Presses Universitaires de France, 2010. Nouvelle Clio. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-europe-au-xvi-e-siecle--9782130530497.htm>
- TOL, Jonas van. *Germany and the Coming of the French Wars of Religion : Confession, Identity, and Transnational Relations* [en ligne]. York : University of York, 2016. Disponible à l'adresse : <https://pdfs.semanticscholar.org/0b0a/324536b4a89283b23cf3b6215eaaf2ebfc6.pdf>
- TOL, Jonas van. *William of Orange in France and the Transnationality of the Sixteenth-Century Wars of Religion*. *Low Countries Historical Review*. 2019, p. 33-58.
- TUETEY, Alexandre. *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains, 1587-1588*. Paris : H. Champion, 1883, 2 Volumes. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6457976z/f31.item.zoom>
- WADDINGTON, A. La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III. Hubert Langue et Gaspard de Schomberg. *Revue Historique*. 1890, Vol. 42, n° 2, p. 241-277.
- WIRSCHING, Andreas. Konfessionalisierung der Außenpolitik : die Kurpfalz und der Beginn der französischen Religionskriege (1559-1562). *Historisches Jahrbuch*. 1986, Vol. 106, p. 333-360.
- WOLGAST, Eike. *Reformierte Konfession und Politik im 16. Jahrhundert. Studien zur Geschichte der Kurpfalz im Reformationszeitalter*. Heidelberg : Universitätsverlag C. Winter, 1998.
- WOOD, James B. *The King's Army, Warfare, soldiers, and society during the Wars of Religion in France, 1562-1576*. Cambridge : Cambridge University Press, 1996. Cambridge Studies in early Modern History.
- ZSOMBOR, Tóth, SOEN, Violet, SOETAERT, Alexander. *Transregional Reformations : Crossing Borders in Early Modern Europe*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 2019.



ZWIERLEIN, Cornel. *La langue des techniques militaires chez les mercenaires allemands et italiens appelés en France dans la deuxième moitié du XVIe siècle* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://eurolab.meshs.fr/page.php?r=50&id=121&lang=fr>

*Allgemeine Deutsche Biographie. Auf Veranlassung und mit Unterstützung Seiner Majestät des Königs von Bayern Maximilian II. hrsg. durch die Historische Commission bei der Königlichen Akademie der Wissenschaften [München].* Leipzig : Duncker & Humblot, 1875 – 1912, 56 Volumes. Disponible à l'adresse : [https://de.wikisource.org/wiki/ADB : Johann\\_Casimir\\_\(Pfalzgraf\\_bei\\_Rhein\)](https://de.wikisource.org/wiki/ADB:_Johann_Casimir_(Pfalzgraf_bei_Rhein))

*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.* Paris : Librairie Fischbacher, 1853. Disponible à l'adresse : <http://archive.org/details/bulletindelasoci16sociuoft>

# Table des matières

Remerciements.....	
Sommaire.....	
Liste des abréviations.....	
Table des cartes.....	
Table des illustrations et tableaux.....	
Table des monnaies.....	
Partie I. Introduction.....	1
Chapitre 1. Les reîtres, avant-propos.....	1
Chapitre 2. Contextualisation.....	5
Contexte historique.....	5
Contexte géographique.....	9
Chapitre 3. Notes sur les sources et la bibliographie.....	13
Les sources.....	13
Brève historiographie du sujet.....	14
Partie II. Les reîtres et leur rôle original pendant les guerres de Religion.....	17
Chapitre 1. Les reîtres et la France avant les guerres de Religion.....	17
Chapitre 2. La première guerre : des Allemands déjà présents en France, 1562 – 1563.....	20
Le début des conflits et les premiers recrutements.....	20
Les premières opérations allemandes.....	23
Suite de la bataille de Dreux et retour en Allemagne.....	27
Chapitre 3. La deuxième guerre : la première campagne de Jean-Casimir, 1567 – 1568....	29
Chapitre 4. La troisième guerre : « du mémorable passage du Duc de Deux-Ponts, depuis les bords du Rhin, jusques en Aquitaine », 1568 – 1569.....	33
Les préparatifs de la troisième guerre.....	33
La traversée du royaume de Deux-Ponts.....	34
Les conséquences du passage du duc de Deux-Ponts en France.....	38
Chapitre 5. La cinquième guerre : le retour de Jean-Casimir, 1574 – 1576.....	40
Les suites de la Saint-Barthélemy.....	40
La campagne des Montmorency et la défaite de Dormans.....	41
La seconde campagne de Jean-Casimir.....	44

La guerre des tranchées.....	45
Une paix trop favorable aux huguenots ?.....	49
Chapitre 6. La huitième guerre, première partie : Henri III, Guise, Navarre et l'« armée de secours germano-suisse », 1585 – 1587.....	51
L'évolution de la situation en Allemagne et en France depuis la paix de Beaulieu.....	51
Les déboires de l'armée de secours.....	54
Les conséquences de la campagne de 1587.....	59
Chapitre 7. La huitième guerre, seconde partie : Christian d'Anhalt et la dernière grande campagne des reîtres en France, 1591 – 1592.....	61
Chapitre 8. Les reîtres en France de 1562 à 1592 : épilogue.....	65
Partie III. Les reîtres : un type de combattant adapté aux guerres civiles ?.....	67
Chapitre 1. Qu'est-ce qu'un reître ? La description du « reître type ».....	67
Origine étymologique : du <i>Reiter</i> au reître.....	67
Origine technologique : <i>eine neue Art der Reiterei</i> .....	70
Origine sociale : nobles et valets.....	75
Origine géographique ou religieuse : difficiles déductions.....	78
Chapitre 2. Les reîtres comme combattants.....	81
Processus de recrutement.....	81
Organisation des compagnies et régiments.....	83
Composition du train.....	85
Les reîtres au combat.....	87
Chapitre 3. Importance du recrutement des reîtres pendant les guerres.....	91
Dépendance française et « course aux recrutements ».....	91
Avantages des reîtres.....	94
Inconvénients des reîtres.....	96
Chapitre 4. Que devient la caracole ? Une révolution annoncée par l'entrepreneuriat militaire.....	98
Les reîtres et l'idée de « révolution militaire ».....	98
Mutation progressive de la cavalerie sous Henri IV.....	101
Partie IV. Questions économiques et financières.....	105
Chapitre 1. Le modèle économique des entreprises militaires allemandes.....	105
Un modèle entrepreneurial.....	105
Les gains du soldat.....	107
La « picorée » et autres formes de profits.....	112

---

La part du lion pour les officiers.....	115
Des risques pour les entrepreneurs.....	118
Chapitre 2. Un coût élevé pour la monarchie.....	121
De grandes dépenses.....	121
L'importance de la dette.....	122
Trouver les moyens.....	124
Des coûts indirects.....	126
Des dépenses également en temps de paix.....	127
Des sommes dues et non-remboursées.....	128
Chapitre 3. Et pour les huguenots.....	131
Trouver les moyens.....	131
L'issue des guerres décisive pour les reîtres au service des huguenots.....	133
L'arrivée de Navarre sur le trône de France.....	134
Partie V. Les reîtres entre religion, diplomatie et politique.....	137
Chapitre 1. Religion et diplomatie.....	137
Des reîtres partout, mais présents de manière inégale.....	137
Facteurs idéologiques et individualité.....	140
Le cas palatin : une exception.....	143
Le comportement religieux des reîtres.....	146
Chapitre 2. La mise en place d'un « chemin des reîtres ».....	150
La temporalité des reîtres.....	150
La géographie des reîtres.....	151
Assurer un chemin sûr vers le cœur du royaume ?.....	154
Partie VI. Conclusion.....	159
Les reîtres faiseurs de paix ?.....	159
Reîtres et relations internationales.....	160
Existence et persistance du reître.....	163
Que retenir ?.....	164
Sources.....	171
Bibliographie.....	179
Annexes.....	193



## **Annexes**

Capitulation 1. 1562 : François d'Andelot.....	194
Capitulation 2. 1566 : Maximilian II de Habsbourg.....	197
Capitulation 3. 1568 : Lunebourg.....	205
Capitulation 4. 1589 : Domp martin.....	210
Capitulation 5. 1591 : Christian d'Anhalt-Bernbourg.....	221

**Capitulation 1.      1562 : François d'Andelot**

Source : *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. Paris : Librairie Fischbacher, 1853, p. 116-128. Disponible à l'adresse : <http://archive.org/details/bulletindelasoci16sociuoft>.

Capitulation des reytres et lansquenetz levez pour monseigneur le prince de Condé, du XVIII  
d'aoust 1562

Nous, François de Coulligny, Sr Dandelot, recognoissons et confessons par ces présentes  
5 devant ung chacun, après que les très-illustres et nobles princes et seigneurs Loys de  
Bourbon, prince de Condé, Gaspard de Coulligny, S<sup>r</sup> de Chastillon, François, comte de La  
Rochefoucault, François de Hangest, S<sup>r</sup> de Genly, et Jacques de Soubize, chevaliers de  
l'ordre du roy, eulx et leurs adhérens nous ont depesché, au moys de juillet dernier, de la ville  
d'Orléans, avecques plein et ample pouvoir du VII dudit moys signé de leurs mains et  
10 cacheté des cachetz de leurs armes, pour lever en Allemagne, pour leur guerre présente, gens  
de guerre tant de cheval que de pié, avoir en vertu d'icelluy pouvoir avecques l'ayde d'au  
cuns princes dudits pays, traicté et accordé pour la levée desdits gens de guerre ce que  
s'ensuit avec le seigneur Friedrich Volthausen, mareschal de la court de Hessen et leur  
Restmeistern, le tout ès noms des dessusdits.

15 Les reytres seront obligez de servir trois moys, et aura chacun rittmeister par moys autant de  
florins qu'il amènera de chevaulx.

A ung chacun, chacun cheval qui passera à la monstre, sera donné aussy par moys quatorze  
florins à raison de quinze B. le florin, et ne sera baillé l'argent à plus hault pris qu'il aura  
couru.

20 Pour douze chevaulx passéz à la monstre, sera passé ung chariot à quatre chevaulx, et aura  
chacun chariot vingt-quatre florins à raison de six florins pour cheval.

Sur cinq ou six chevaulx sera ung paige passé.

Tous chevaulx mailades qui auront passé à la monstre seront payez, à la charge que les  
reytres, en dedans deux moys, se remon teront de bons chevaulx.

25 Tous ceulx qui seront pris prisonniers au service, tant qu'ils seront prisonniers et que le  
service durera, auront leurs gaiges.

Pour lanwertgueld sera donné pour chacun cheval douze florins.

Les reytres ne seront tenuz de marcher plus de quatre lieues d'Allemaigne, le jour, jusques au lieu de la monstre, et, le cinquiesme, se reposeront.

30 Seront tenuz de servir contre ung chacun, fors contre l'empereur et l'empire, ne contre leurs princes et seigneurs, si on les vouloit aller assaillir en leurs pays, et ne seront aussi employez contre la liberté d'Allemaigne et la vraye religion et parole de Dieu.

Si on a besoing d'eulx pour plus longtemps que de trois moys, ils y seront tenuz, à la mesme capitulation.

35 Les blasphèmes et ivrongneries seront pugnys sans grâces.

Le collonel et les cappitaines n'entreprendront rien contre les ennemys, sans le vouloir et congé du chef de l'armée.

Aussi le collonel ne donnera congé à ung ou plusieurs de ses reytres, sans le sceu et congé du chef de guerre.

40 Ils obéiront à tous escriptz et mandementz du chef de guerre qui seront faitz selon l'ordre et statutz de la guerre.

Et si le collonel et les rittmeister, ung ou plusieurs, mouroient ou fussent tuéz, sera annoncé au chef de guerre, et seront les rey tres tenuz de recevoir ung autre chef de leur nation qui leur sera donné par le collonel, sans demander nouvelle capitulation.

45 Les reytres obéiront à leur chef de guerre, à leur collonel et à son lieutenant en toutes honnestes entreprises, soit près ou loing de l'ennemy, aux champs ou en garnison, au guet et garde, par en seignes ou par dixaines.

Nul ne se retirera ny habandonnera sa garde sans le congé du [maistre] de guet.

50 Les reytres serviront loyallement et fidèlement au chef de l'armée, et ne passeront aux monstres cheval et armes, ne autre chose quelconque qui soit au préjudice du chef de guerre.

Ils seront aussy tenuz soubz leur honneur d'empescher, en tant qu'il leur sera possible, toutes mutineries, et mèneront au supplice ceulx qui en seront cause, affin qu'un bon régime soit gardé.

Tous ceulx qui seront désobéissans et mutins seront casséz et licentiéz.

55 Nulle vieille querelle seraramentevée tant que ce régiment durera, et s'il vient quelque querelle entre les reytres ou lansquenetz, ilz ne se boudront point, sur peine de la vie, mais tascheront de les départir.

Nul n'empeschera le prévôt en l'exécution de son office, sur peine de la vie.

60 Quiconque ira contre cette capitulation sera pugny, à la volonté du chef de guerre, selon la veille ordonnance des reytres allemans.



Quand l'on n'aura plus que faire des reytres, on sera tenu, ainsi qu'il a esté faict du temps du feu roy Henry, les remettre à la frontière d'Allemaigne et lors là les licentier en les bien payant, avecques ung moys de gaiges pour leur retraicte, et leur sera baillé le plus d'or qu'il sera possible pour la valeur qu'il vaudra.

- 65 Oultre tout ce que nous François de Coulligny, S<sup>r</sup> Dandelot, promettons par la présente, au nom des susdits princes, comtes et seigneurs, et aussi pour nous et tous nos hoirs, par vertu du susdit pouvoir, sur foy de prince, de comte et de gentilhomme, et la parole de la vérité, sur ce que dessus a esté promis aux susdits collonel rittmeister et reytres par nous et au nom des dessusdits par ceste capitulation bien fidèlement, honnestement et loyallement garder
- 70 tout ainsy que si les dessus nommés princes, seigneurs et gentils hommes l'eussent signée et cachettée de leurs propres cachetz, et ce, soubz l'obligation de tous leurs biens et les nostres, meubles et immeubles, tant qu'il est besoing, et plus, de leurs corps et le nostre propre, partout où ilz pourront estre pris et saisis tant par mer que par terre, demeurant à ce obligés, ung seul et pour le tout.
- 75 En tesmoing, nous François de Coulligny, S<sup>r</sup> Dandelot, avons signé et chachetté. Le XVIII aoust 1562.

**Capitulation 2.      1566 : Maximilian II de Habsbourg**

Source : BECK, Wilhelm. Die deutschen Reiterbestellungen von 1401 bis 1570.

*Archivalische Zeitschrift*. 1915, Vol. Ser. 3, 1, p. 1-65.

Wir Maximilian bekennen öffentlich mit diesem brieff und thuen khundt meniglich :  
Als wir itzo zu bewarung unsere getreuen christlichen unterthanen, lanth und leuth, auch des  
algemeinen vatterlands verursacht werden, uns gegen den erbfeindt dem Türckhen und  
seinen anhangen mit einem redtlichen kriegsvolkh als pald, gleich im antzug, gefasst zu  
5 machen, das wir demnach gnädiglich angesehen, erwogen und bedacht haben die erbar und  
schicklich krigserfarung, fürnemlich aber die redtlichen und städtlichen dinst, die N. nicht  
allein uns, sondern unsern üben vorfahren am heiligen romischen reich und dem haus  
Osterreich wider obbemelten erbfeindt und sonst in mher weg mit getreuem vleiß und mue  
allerunterthenigist erzeigt hat, und haben uns darauff under andern auch mit ihmme  
10 obbedachten N. nachvolgender gestalt einer bestellung zu einem oberisten über 1000 gerüste  
reutter mit gnaden verglichen.

Erstlich solle uns gedachter N. bemelte 1000 reutter, welche mit wolgeubten reisigen  
khnechten, pferden und rüstungen, nemblich woldeckhenden schürtzen, alblen, rück, khrebs,  
[hand-] und haubtharnisch, darzu ir alle und insonder ein jder zum wenigsten mit zweyen  
15 gerechten faust – oder feyrschlagenden büchsen gefast und versehen sein solle, in aller eyll  
werben und dieselben, wo nit ehe, doch von dato zum lengisten innerhalb den nechsten sechs  
wochen auff den musterblatz zur musterung bringen und furstellen, auch, von dem tag der  
musterung an [zu] rechnen, damit drey monat lang dye nechsten nach einander und volgendts  
so lang wir sein bedorfen, mit völliger oder gethailter anzall wieder gedachten erbfeindt der  
20 Christenheit den Turckhen und seinen anhang, auch sonsten alle unser wiederwerttig,  
ausgenomen des reichs fürsten und der waren augspurgischen confession verwandte,  
getreulich, redlich und auffrichtig dienen.

Der obrist und die rittmeister sollen bey ihren underhabenden reuttern in albeg mit sonderen  
ernst darob sein, damit vor allem gottes und seines heiligen worts darob nit vergessen,  
25 dieweil man von niemandts andern hail und segen, dan von ihme zugewarthen ; sein heiliger  
Namen unter ihnen nit ungeheiligt werde, dardurch sein billige und gerechte straff zu  
erfolgen nicht verursacht, auch dem gantzen hellen hauffen dardurch nit unhill wiederfart ;

so solle sich ein jder aller gotteslesterung enthalten und hiemit, bey hoher straff zu vermeiden, angekündigt sein.

30 So wollen wūr, woferr nun solliche tausent reutter geantwortt und angenommen sein, ihme für den anrith auff jdes pferdt siben gulden auff die handt bezallen lassen ; damit sollen sie bies ghein auff den musterplatz zu reutten schuldig und der musterung aida gewerttig sein.

Dan wollen wir inen den reuthern auch baldt nach beschehener musterung in abschlag ihres volgender verdinten auff die handt einen gantzen monathsolt, als nemlich eilff gulden auff  
35 ein reisiges guett gemachts pferdt zu besoldung geben. Auch sol der monat baldt mit der musterung anfangen und dreissig tag für das monath gerechnet sein.

Es sollen auch auff 12 pferdt ein gerüster wagen mit guetten vier rossen gemustert werden, auch in alweg ein gueter fuirschlagender doppelhakhen mitsambt zweien knebelspiessen bey dem wagen gehalten werden. Auff solchen gerüsten wagen wollen wir geben 24 gulden, auch  
40 ein jder gulden für 60 kreutzer gegeben werden ; doch in alweg das gelt in dem werth, da die bezallung geschieht, gib und geb ist, zu nemen schuldig sein.

Es sollen auch auff 50 pferdt ein rothmeister gehalten werden, welcher von eim jdem pferdt ein halben gulden soll haben ; thuet 25 gulden.

Es soll auch auff 12 pferdt ein droßklepper gehalten werden und mit sechs gulden  
45 unterhalten sein.

Des obristen stadt :

des obristen leutenampt soll haben 100 fl ;

auff 2 trabanten jdem 8 fl ;

der Wachtmeister soll haben 40 fl ;

50 der caplan 12 fl ;

der quarttiermeister 40 fl ;

der proviantmeister 40 fl ;

der romarmeister 30 fl ;

der provoß 30 fl ;

55 der wagenburgmeister 12 fl ;

der stokmeister 8 fl ;

auff drey steckenknecht jdem 8 fl, thuet 24 fl.

Es sollen unter diesen tausent pferden vier rithmeister und vier fūgende fhennen sein, daruntter deren jden 250 pferdt. Demselben rittmeister welen wir auff jdes geruest pferdt,  
60 soviel er unter ihm hat und in der musterung guet gemacht wirdt, monatlich und jdes monat besunder ein gulden rithmeistergeldt bezallen lassen ;

- auff ainen wagen 24 fl ;  
auff ein leutenampt 32 fl ;  
auff ein fenderich 24 fl ;
- 65 auff 2 trabanten jdem 8 fl, thuet 16 fl ;  
auff 2 trumetter samt jdes guet gemachten pferdt 12 fl [tut 24 fl] ;  
ein furrierer 6 fl ;  
ein feurschlossenmacher 6 fl ;  
auff ein hueffschmidt 6 fl bezaldt werden.
- 70 Es soll auch unter diesen reuthern keinem hern oder vom adel über 6 pferdt passirt werden ;  
auch auff solliche sechs pferdt ein pueb, und unter 6 pferden kain jung passirt soll werden.  
Unter diesem bewilligen wir : Da einer oder mher aus soliichen reisigen kranckhen oder nach  
kriegsbrauch in unsern dinsten aus bevelch des obristen oder wer an desselben Stadt bevelch  
haben wirdt, sich hetle gebrauchen lassen und von den veindten in ehrlichen handtlungen
- 75 niedergew orffen oder gefangen würde, der oder dieselben sollen monatlichen, wie die  
anderen und gegenwertigen, gehalten werden. Auch sollen der kranckhen ihre pferdt und  
rüstung jeder zeit in der musterung durchgefuerth werden.  
Da aber einer oder inher unter diesen reutherknechten oder pferden geschossen wurden, so  
soll er sich auffs lengst in einem monat mit einem andern knecht oder pferdt gefast machen ;
- 80 oder es soll ihme die besoldung darauff niemen passirth oder bezalt werden.  
Welche aber umb ihres aignen besuchs oder kastenfegens wegen niedergeworffen und  
gefangen wurden, denselben soll die zeit ihres abwesens nit bezalt werden.  
Item so soll auch keiner bey straff oder verlierung seiner besoldung in der musterung oder  
sonst kein knecht, pferdt oder hämisch oder andere rüstung bey andern nit leben und durch
- 85 die musterung bringen ; sonder ein jeder soll für sich selbst völlig und notturfftig versehen  
sein, auch auff zug und wachten aller derselben weren und rüstung oder aber dergleichen,  
wie er damit in der musterung erschienen, zu gebrauchen und die zu fhueren schuldig sein.  
Es soll auch keiner ausserhalb des rithmeisters 10 pferdt und des fenderichs 4 pferdt  
wachtfrey sein.
- 90 Wo aber ainer oder mher unter solche reuter seine guette rüstung, wie dieselbig angezogen,  
nicht haben würde, deme soll obstehnde straff volgen, und sie der mustermeister gar  
auszuthuen macht und geweltd haben.  
Gedachter obrister, auch seine rithmeister, reitter und officir sollen ihr auffseyen [haben]  
erstlich auff uns, nach uns nach unserm und ihren veldtobristen, oder wene wür ihnen ein
- 95 zeit für die andere fürstellen werden, haben und uns oder ihnen in allen fürfallenden sachen

getreu und gehorsamb und gewertig sein und sich in veldt oder besatzungen, wie es die notturfft erfordert und wir oder unsere veldtobriste ihnen dessen bevelch thun werden, bey tag und nacht gehorsamb und willig gebrauchen lassen, ohne unser oder derselben erlaubnus weder mit fannen, rotten oder sonst aus der Ordnung und dem leger nit reitten, noch sich  
100 ohne bevelch mit den feinden und ihren anhang oder helffern einlassen ; sonder ihr jder soll bleiben, wohin er von uns oder vom veldtobristen geordnet wirdt, und sich desselben in alweg, wie es ehrlichen, redtlichen reuters – und krigsleuthen zu thun gebürth und sie ihren krigshern von rechter billigkeit wegen zu laisten schuldig, auch dessen mit dieser bestallung verbunden sein, verhalten.

105 Da aber einer oder mher aus dem leger oder von dem fannen mit einem oder mher pferden ohne erlaubnus unser oder unsers feldtobristen und der nachgesetzten bevelchsleuthen verreitten und auff fütterung über nacht aussen bleiben wurden, der soll nach unser oder unsers obristen erkandtnus andern zum exempell darumb gestrafft werden.

Es soll auch der obrist und ihr fleissig acht haben in den zugen und Ordnungen, ob die reutter  
110 den musterregistern nach der pferdt und rüstungen alles haben ; sollen die glieder oft abzellen und die summa mit den registern vergleichen ; dan dieweilen und sie täglich unter den reuthern sein, mögen sie letztlich wissen, wievill pterdt dem bezat wurd ; wann sie nun mangeln an der zall befunden, sollen sie die reutter im feldt oder sonst für sich fodern, sie darumben zu red stellen, auch almall ein jden fannen mit seinen reuttern besonders ziehen  
115 und alsdan dieselbigem fleissig abzelen lassen ; im vall dan bey ein oder mher mangel erschaint und sie sagen wolen, sie weren davon, so sollen sie [sich] dessen fleisiger verkundigen, ob dem also oder nit. Da auch furgeben wurde, die reutter weren krank oder die pferdt schadhafft, so sollen sie ihr fleissig nachfrag darnach haben und in allweg sich befleisen, das die rittmeister keinen sondern betrug brauchen mögen, und daß uns an der  
120 bezalten anzall so wenig als immer muglich abgee ; darumb sollen sie auch allen musterungen gegenwärtig sein und die summa aus allen registern ausziehen und bey sich haben.

Weitter sol sich keiner auff zug, wachen oder undter fügenden fannen mit dem andern, im leger oder sonst mit mordtlichen weren angreifen oder mit einer buchsen schiessen, noch  
125 sonst mutwilligklich gewaldt thuen ; auch gottesheuser, spitall, muhlen, wittiben, weisen, frauen und jungfrauen in kainerlay weg berauben noch sehenden bey ernster straff.

Vill weniger einer wieder den einen oder gegen dem andern krigsvolk, es sei zu roß oder fues und was nation es wolle, rotten oder zulauffen machen.

130 Es solle auch keiner bey besetzter wacht kein buchsens loßschiessen noch balgen bey hoher straff.

Item es soll keiner kein alte uneinigkait oder feindschafft im feldt oder besatzungen, so lang der zug werdt, nit äffern noch mit tädttlicien furnemen rechnen ; sondern dieselben sachen einstellen oder verordneten bevelchsleuthen vergleichen lassen.

Es soll auch keiner dem andern kein gesindt abspannen.

135 Item es soll auch keiner sein ordentliche wacht versäumen, noch sich derselben verwegern oder fur gebührlicher zeit darvon abziehen, noch zu nacht lermen machen bey leibstraff.

Es solle auch keiner kein frembte verdecktliche oder argvvnische person ohne wissen oder bewilligung des obristen oder seines rithmeisters beherberigen oder bey sich auffhalten.

Weitter soll keiner kein leger ansteckhen oder ansteckhen lassen, es geschech dan aus

140 unsserm oder des obristen bevelich.

Und wo einer oder mher unter gedachten reuthern in dem leger oder sonst im dinst ichts höret und verneme, das uns, unsern landen und leuthen zu nachthail und verhinderung gerathen mochte, oder sonst argwonige leuth sehe oder wüste, der solle solches von stundt an seinem rithmeister oder obristen anzeigen und an sy gelangen lassen. Wa aber einer oder

145 mher solliches nit thetten, der oder dieselben, so mans in erfahrung kombt, soll wie der haubtsacher an leib und gueth gestrafft werden ohn all genadt.

Und ob wir als romischer kaiser oder unser feldtobristen ainige oder mher personen, stet, flecken, merckt, dorffer, heuser oder andere guetter mit postpartten, salva guardia, freiheiten oder ander begnadungen fristen und versichern wurden, so sollen diese unsere bestelte

150 reuther oder jmandt von irenthwegen darwider nicht handien oder thuen in keinerlei weiß.

Dieweil uns und dem gemelten hellen hauffen nit wenig daran gelegen, das guete ordnung in zugen und andern allem gehalten werde, so soll der obrist und ein jder rithmeister und ein jder reuther bey der verwandtnus und dem aidt, so sie uns und dem obristen zu dem fannen gethan, schuldig sein, guette züeg und ordnung zu halten und sich des streiffens von dem

155 fannen gantzlich zu eussern in bedrachtung, das ein jder ehrliebender nicht allein fur sein person, sondern auch mit seinen knechten sich an keinen andern orth [zu] finden zu lassen schuldig, dan bey und unter seinem fannen, dahin er verordtnet ; und sol keiner weder fur sein selbst person verreitten oder seinem knecht solches zu thuen gestatten, es geschehe dan mit vorwissen seines obristen und ritmeisters, sonst in keinerlei weiß. Welcher es aber

160 daruber thette oder thuen wurde, so von seinem fannen ohne erlaubnus verzuege oder wegritte, der soll bey schwerer straff, so bey des obristen erkandtnus soll sein, gestrafft werden.

Item sie sollen auch alle und jde unterthane und verwandten, wer dieselben sein niemandt ausgenommen, in an – und abzug und sonst in durchzigen und legem nicht beschedigen, beschweren, schätzen und blündern in keinerlay weg, und jderman gebürliche hezallung thun. Da sie aber gegen dem feindt zu feldt liegen, alsdan mugen sie zimliche futterung suchen und gebrauchen. Dagegen sollen sie von [den] wirthen über die gebuer nith angesetzt werden.

Item sie sollen sich der iusticia und bevelch, so wir zu rechter ordnung im feld oder sonst nach krigsbrauch in unsern dinsten aus bevelch des obristen, oder wen wir oder unser veldtobristen [und] hauptleuth jder zeit [setzen?], verordnen und auffrichten werden, gemeß gehorsamblich verhalten und an dise personen oder iustitien kein handt anlegen, noch sie an ihrem bevelch verhindern ; sonder sie viel mher, da sie jemandt vergwaltigen wolte, schützen und schuermen helfen.

Item da man in der feindt landt wurde sein, so soll keiner hinausreithen und die armen unterthanen, ausser zugelassener fütterung, bliuidern, schätzen oder vergwaltigen bey leibstraff.

Wan sich auch begebe, das mit hilff des almechtigen unserr feyndt und wiederwerttigen obristen oder veldthaubtleuth durch die unsern gefangen werden, sollen dieselben gefangen personen zu unsern und unser feldtobristen oder desjhenigen handen, der des von uns bevelch haben würdet, gegen zimlicher verehrung uns zu guetem, und sonst niemandt andern, zugestellt werden.

Wo aber ausser dergleichen obristen und veldthaubtleuthen ander personen gefangen wurden, die mag ein jder, der dieselben niederwierfft und bekombt, nach krigsbrauch schätzen und seines gefallens damith handtlen. Doch sollen alle und jde gefangene uns oder unserm obristen angezaigt werden und ohn unsern oder seinen willen nicht ledig gelassen werden.

Und da auch stedt, schlosser, fleckhen und leuth, auch was von großem geschütz und desselbigen munition, und was darzu gehört, erobert wurden, sollen in alweg uns zusteem, volgen und bleiben ; und sollen dieselben eroberten und gehuldigten, auch die aufgenommenen stedt, schlosser, fleckhen und leuth, nachdem sie aufgenommen sein, weiter nicht beschedigt oder geprandschatzt werden. Aber alle ändert haab, so nach krigsprauch preiß ist, soll ihnen bleiben.

Es soll auch keiner auffs peugten begeren, es sey dan der sig gegen den feindten zuvor völlig erhalten.

Item dieweil allerlay nation zu roß und fues zusammenkomen, deshalben umb sovil mher aus geringen ursachen sich unwillen und uneinigkait zu tragen mochte, solle des zu verhuetten

kain nation die andern ainicherlay sachen halben mit worthen oder wercken und gederden  
schmehen oder stumpfieren, noch sich mit demselben in ainiche disputation einlassen ;  
sondern wo ainiche nation gegen der andern beschwerdt, sprüch und vorderung zu haben  
200 vermeindt, solle dasselbig bey ihrer obrykait gesucht und darüber krigsrecht gefodert und  
ausgebracht werden ; auch einer den andern seinen gefangnen und genomen leuth mit  
gewaldt oder sonsten mit nichten endtfrembten, sonder sollen die irrung und uneinigkeit, so  
sich deshalb zutragen mochten, durch ihren obristen und rithmeister oder vor den  
ordentlichen reutherrechten erledigen und entschaiden lassen.

205 Item da einer aus dem veldt ohne sondere erlaubnus und bewilligung abziehen oder zu dem  
feindt überfallen, oder so einer von seinem fanen fliehen oder heimliche oder offentliche  
meutereien machen wurde, der soll an ehr, leib und leben gestrafft werden.  
Gleichfals soll keiner uff den zeugen und wachten, auch da ein lerman wurde, hinter seiner  
fannen bleiben, noch in troß reitten, noch ohne sonder erlaubnus mit den feinden handtlen,  
210 noch brieff überchicken bey leibstraff.

Item es soll keiner die mercetanter inner oder ausser dem leger beschwern oder gewaldt  
anlegen oder die proviant mit gewaldt angreifen ; in vall aber einer oder mher unter  
obgemelten reissigen wieder diese bestallung oder sonst in andere weg wieder krigsrecht und  
– brauch und sein ehr und pflicht handtlen wurde, derselbig [soll] durch mittell der obristen  
215 oder mit zuthuen und erkantnüs seines rittmeisters, fähndrichs und der befehlsleute nach  
brauch und herkomen des reuterrechts und noch gelegenheit seini verwirckung am leib, ehr  
und gut gestrafft werden.

In dem allen sollen sich gemelte obriste und reisigen halten, wie frommen adelichen  
reuttersleuthen und andern ehrlichen krigsleuthen zusteet und geburth, bev eines jden treuen  
220 und glauben.

Und soll auch gemelter unser obrister bey seinen untergebenen rittmeister und reuttern  
selbst in aigner person sein und bleiben, und ohne unser oder unsers veldtobristen vorwissen  
an seiner Stadt keinen verwalter oder leutenampt nit stellen, wie er dan das alles als ein  
ritterliche person, ihrem orden nach, zu thuen, zu halten und zu verantworten wirth wissen,  
225 wie wir auch dißfals zu iliine als einem niettgeldter des vatterlandts unser, gnädiges  
vertrauen zu ihme setzen, gentslich ohne geverde.

Und sollen gedachte reissige knecht monatlich, und als oft es begert, sich mustern zu lassen  
schuldig sein und ihnen ihre bezallung darauff folgen oder geraicht werden. Da sich aber  
zutruge, das sich das geldt verzuge und nicht eben von stundt an verhanden war, so sollen sie



230 geduld tragen und nichts desto weniger ihr zug und wach versehen, auch kein zug  
abschlahen, wie dan redhchen krigsleuthen geburth.

Da auch andere reutter von uns im veldt oder sonst mit besserer bestailung und besoldung  
unterhalten wurden, sollen diese gleicher gestalt, und nit weniger, von uns unterhalten  
werden und besoldt.

**Capitulation 3.     1568 : Lunebourg**

Source : *Recueil de lettres, mémoires et pièces diverses concernant les rapports de la France avec l'Allemagne : troupes allemandes au service de la France ; affaire du duc Casimir, etc. (1568)* [manuscrit en ligne]. 1568, p. 30-33. Disponible à l'adresse :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057381b>. BNF : 15608.



baucle d'ung a son lieu lui et aurom eym d'apz halibarduba po' l'anne  
 appointif. de eym pua. n'au la guire hmit flor. Cy. El bñ florim  
 A d'ung trompette qui aurom eym quinze forma Cy. pp florim

**Estat dim Capp<sup>ne</sup> particulice.**

Auxa eym Capp<sup>ne</sup> es fain en semie auxa sea e gante trois auxa florim  
 par moia Cy. m florim  
 A son lieu par eym pua de semie pp b florim  
 A portu Cornette pp b florim  
 A six et ma stua d'au eym cinquante e gante puy. El florim  
 A sa gage d'ung eym florim pome eym. Cy. El florim  
 A u servitave eb florim  
 A u fomme eb florim  
 A u barbaie eb florim  
 A d'ung trompette eb florim  
 A d'ung marcegal eb florim  
 A u m' onneur de pistolet eb florim  
 Auxa eym eymal particulice po' sa soude de eym pua  
 quinze florim d'alleme quinze d'achere d'achere a d'achere  
 A u fance a e ruche soz e. Cy.  
 Ault motie que la Cornette de qu a ha rima e gante  
 auxa hmit eymal pua a la fance qui des m.

**Estat des officiers :**

A d'ung puaist El florim  
 A u Inachuan ou puaist eb florim  
 A u Chappellain ou puaist eb florim  
 A u gaver ou puaist eb florim  
 Auxa hmit puaist eym officier d'auore trois puaist eymal halibarduba  
 A aurom eym hmit flor par moia Cy. eb florim  
 A l'escoute de Justice eb florim

*Signature*

Au m<sup>e</sup> du quot el florim  
 Auxa hmit m<sup>e</sup> du quot d'ung halibarduba qui aurom par moia  
 eym hmit florim eb florim  
 Auxa hmit m<sup>e</sup> a des logia qui auxa par moia quarante florim  
 Au m<sup>e</sup> de d'ung d'ung eb florim  
 Auxa hmit m<sup>e</sup> de d'ung d'ung halibarduba qui aurom eym  
 hmit florim Cy. eb florim  
 A d'ung d'ung eb florim  
 Auxa hmit d'ung d'ung halibarduba qui aurom eym hmit  
 florim Cy. eb florim  
 A u Capp<sup>ne</sup> du bagage eb florim

D'entre et par d'essua les appointementa gendarme et particulice de pua  
 de d'ung de sa abbaie accoustume. D'entre qui seyr baucle aux Colomul  
 et ma inter sea manie pome eym eymal qui luy sira fait bon et la  
 monstie d'ung florim pome appointie de plus appaume et s'ap pua pua  
 de son regimier fance qui pua pua pua pua pua pua pua pua pua pua  
 soit que de seyr d'ung pua pua pua pua pua pua pua pua pua pua  
 soit sequelme de eym et pua pua pua pua pua pua pua pua pua pua

En somme les articles et conditions desquelz seyr  
 d'ung hmit Colomul Capp<sup>ne</sup> et soldat pome sans m<sup>e</sup>  
 d'ung semier.

Etiam Il pua en d'ung employe les Colomul d'ung sea Capp<sup>ne</sup> hmit aurom  
 pome eym hmit eymal hmit eym pome sea rime de plus soit pua  
 fance se pua au lieu de la monstie qui auxa sira pua pua pua pua pua  
 de fance. Et Inachuan qui seyr seyr au lieu se sira l'ay pua pua  
 de que de fance seyr pua. D'ung moia et de fance en auam fance  
 de moia eym pua eym pua pua pua pua pua pua pua pua pua pua  
 que de moia eym d'ung hmit. Trente. et Trente d'ung pua ou pua  
 et ou seyr se honnoy le nombre d'homme et eym d'ung. D'ung de  
 l'ay auore eym fance auam pua alle Jusqua a la monstie d'ung  
 sea Babatue la somme qui l'ay auore eym baucle pome eym eymal  
 de fance

*Signature*







**Capitulation 4.      1589 : Dompmartin**

Source : ANQUEZ, Léonce. *Henri IV et l'Allemagne : d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars*. Paris : Hachette, 1887, p. 206. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k213732d>.

- Et premièrement aura ledit baron de Dompmartin, pour son état et appointement de ladite charge de colonel desdits quinze cents chevaux reîtres, la somme de 1500 florins par mois durant le temps qu'il sera employé avec lesdits gens de guerre au service de Sa Majesté, valant le florin quinze batz, revenant en monnaie de France à trente sols, qui est pour chacun
- 5 cheval un florin.
- Plus, pour l'appointement des plus apparents qui sont auprès de lui et sous sa charge, 1500 florins encore.
- Plus, pour son entretenement, outre son état de colonel, 1000 florins.
- A son lieutenant-colonel, 750 florins.
- 10 Au chapelain, 24 florins.
- A un truchement, 24 florins.
- A un chirurgien, 24 florins.
- A un fourrier, 24 florins.
- A un secrétaire, 25 florins.
- 15 Pour deux chariots d'appointement, 48 florins.
- Pour douze hallebardiers, raison de 8 florins chacun, 96 florins.
- Pour quatre trompettes, il 24 florins chacun, 96 florins.
- L'état des hauts officiers :
- A un prévôt, 40 florins par mois.
- 20 A son lieutenant, 25 florins.
- A son chapelain, 12 florins.
- Au garde des prisons, 20 florins.
- Aura ledit prévôt six officiers, assavoir trois hallebardiers et trois sergents, qui auront 8 florins par mois chacun.
- 25 A l'exécuteur de la haute justice, 20 florins.
- Au maître du guet, 40 florins.

- A deux hallebardiers pour ledit maître du guet, à 8 florins chacun, 16 florins.
- A un maréchal des logis, 40 florins.
- A un maître des vivres, 40 florins.
- 30 A deux hallebardiers pour ledit maître des vivres, à 8 florins chacune, 16 florins.
- Au capitaine des bagages, 40 florins.
- A un boucher, 20 florins.
- État d'un capitaine particulier.
- A chacun capitaine étant au service de Sadite Majesté, avec ses chevaux, pour son état, 300
- 35 florins.
- Plus, pour appointer les plus apparents de sa cornette, encore 300 florins.
- A son lieutenant, 75 florins.
- A son porte-cornette, 75 florins.
- A six reitmestres, à chacun 50 florins.
- 40 A leur secrétaire, 25 florins.
- A deux trompettes, à chacun 24 florins.
- A un prédicant, 24 florins.
- A un barbier, 24 florins.
- A un maréchal, 24 florins.
- 45 A un maître ouvrier de pistolets, 24 florins.
- A un fourrier, 24 florins.
- A un truchement, 24 florins.
- A deux hallebardiers, à 8 florins chacun, 16 florins.
- A un capitaine des bagages, 30 florins.
- 50 Pour un chariot d'appointement, 24 florins.
- Aura chacun cheval pistoler, pour sa solde, 14 florins par mois.
- Outre lesdits appointements généraux et particuliers, Sa Majesté veut qu'il soit passé à la montre, en chacune cornette, trente-six pages, qui, à raison de douze pour cent, entreront et seront compris au nombre des trois cents chevaux de chacune cornette ;
- 55 Et à douze chevaux pistoliers un chariot et quatre chevaux pour chacun chariot, qui sera pour six chevaux pistoliers un demi-chariot garni de deux chevaux, qui seront payés à raison de 6 florins par cheval, et sera gardé qu'ils ne passent à autre raison que de chevaux de chariot, desquels ils feront montre en la façon qu'ont accoutumé faire les Allemands, et ne pourront lesdits pistoliers amener de leur pays ou d'ailleurs un plus grand bagage à leur suite.



60 S'il vient à connaissance que quelqu'un ait fait passer, le jour de la montre, un ou plusieurs  
chevaux de harnois pour chevaux de selle, ou qu'après la montre faite, il fasse servir les  
chevaux qu'il aura montrés ayant selle pour chevaux de harnois, n'ayant eu pour ce faire  
permission du commissaire général, de son colonel ou capitaine particulier, et que néanmoins  
lesdits chevaux de harnois lui aient été par inadvertance passés en la montre pour chevaux de  
65 selle, icelui sera puni selon son démérite, et privé de ses gages entièrement, qu'on lui rabattra  
au payement de ladite montre.

Et s'il y avait un ou plusieurs gentilshommes, seigneurs ou autres, qui, pour l'aise et  
commodité de leurs personnes, voulussent avoir des coches, seront tenus de faire sortir avec  
leurs chevaux de selle et de harnois lesdits chevaux de coche, afin que, ce faisant, leur soit  
70 retranché le moyen de les faire passer et supposer pour chevaux de harnois et de service.  
Tiendront pour cet effet les commissaires qui feront les montres compte du nombre des  
coches qui seront et auront été trouvés en chacune cornette, afin que si après la montre le  
nombre en est plus grand et qu'ils n'aient été représentés le jour d'icelle, ils soient  
confisqués au commun, et celui qui aura fait passer parmi ses chevaux de selle et de harnois  
75 lesdits chevaux de coche, soit frustré de ses gages.

Pour faire ladite levée et mener ledit nombre de 1500 chevaux, lesquels il a promis rendre  
sur le bord du Rhin le 26me jour d'octobre prochain, Sa Majesté a fait délivrer audit sieur  
baron de Domp martin, colonel d'iceux, la somme, de 18000 florins, qui est, à raison de 12  
florins pour chacun cheval, pour leur denier de levée qu'ils appellent *Enrichtgeld*, duquel  
80 argent lui et ses gens seront tenus se contenter pour le temps qu'ils auront, mis à venir et se  
rendre jusques au lieu et jour de la montre, duquel jour seulement commencera le temps de  
leur service et de leur payement à la raison de la susdite capitulation, et seront tenus de faire  
ladite montre au lieu qui leur sera assigné par le sieur de Sancy, à la charge que si ladite  
montre est retardée par Sadite Majesté ou ses ministres, le temps courra aux dépens de Sadite  
85 Majesté et non d'eux, et seront payés de mois en mois après ladite montre faite, en comptant  
douze mois en l'année, nonobstant qu'il y en ait de vingt-huit et trente jours, plus ou moins,  
et sera seulement payé ledit *Enrichtgeld* pour le nombre d'hommes et chevaux qui se  
trouveront à la place montre, à laquelle ledit sieur de Domp martin a promis se rendre ledit 25  
octobre prochain (st. anc.), consentant que pour les reîtres qu'il amènera moins que ce qui est  
90 porté par la présente capitulation, l'*Enrichtgeld*, jà reçu, lui soit rabattu au prorata de ce qu'il  
aura reçu pour chaque cheval.

Et a été expressément accordé que nuls reîtres ne seront passés, sinon ceux qui se trouveront à la montre, le jour susdit, sans espérance que ceux qui viendraient par après puissent prétendre aucune solde.

95 Et pourront ledit sieur de Domp martin et ses capitaines amener plus grand nombre de chevaux qu'il ne leur a été commandé, à la charge qu'ils leur seront payés à la même raison que les autres, et leur sera rendu leur *Enrichtgeld* au prorata.

Et pour ce que presque tous font difficulté de porter leurs corselets et autres armes sur eux pour être d'autant plus disposés à la picorée et pillerie, en quoi le service du roi est  
100 grandement intéressé et reculé, sera fait commandement à tous généralement de se tenir près de leurs cornettes, ainsi qu'il est porté par la présente capitulation, sans qu'il leur soit aucunement permis de s'en éloigner tant peu que ce soit, et moins encore de demeurer une seule nuit dehors, s'ils n'ont eu permission de leur colonel ou reitmeestre, et qui en usera autrement sera puni de rigueur.

105 Semblablement, ils se tiendront aux quartiers qui leur auront été baillés pour leur cornette, et si aucun s'en départ, et quelque fortune arrive là-dessus, sera puni et même privé de ses gages.

Et pour ce que toute la solde des reîtres consiste en florins, il a été expressément accordé que deux florins seront évalués à un écu sol, ou la valeur d'icelui, selon le prix des monnaies qui  
110 ont cours en France, suivant l'édit du roi, et néanmoins pour le dernier mois ils le recevront au prix de vingt-sept batz l'écu sol, six batz et demi le teston, vingt-six batz la pistole, vingt-un batz le philippe-thaler, vingt-neuf batz le richthaler. Et pour le regardde ce dont le roi lui pourra demeurer redevable à la fin de son service, il le recevra au prix que les autres colonels qui ont ci-devant servi Sa Majesté l'ont reçu et le reçoivent ordinairement.

115 Le mois de retour commencera à courir du jour que Sa Majesté les aura fait licencier de son service, et qu'ils seront rendus sur les frontières du royaume, et pour les y conduire, ils ne feront difficulté de faire quatre ou cinq lieues le jour, et cheminer quatre jours pour ne séjourner que le cinquième.

Sa Majesté assurera ledit sieur colonel, ses capitaines et leursdits soldats du payement de  
120 trois mois de service, et outre ce de la solde d'un autre mois pour leur retour, et toutefois là où leur payement serait retardé seulement pour trois ou quatre jours dans le quatrième mois, qui est le mois de retour, ils ne pourront rien demander pour cela ; mais où il sera passé six jours, sera payé pour un tiers d'un mois ; s'ils entrent dans l'onzième jour du mois, leur sera payé demi-mois ; s'ils retardent jusqu'au vingt-cinquième, leur sera payé le mois entier ; et là

125 où Sadite Majesté s'en voudrait servir plus longtemps que lesdits trois mois, seront tenus de continuer ledit service.

S'il advient que Sa Majesté gagne une bataille contre les ennemis, où lesdits gens de guerre à cheval aient assisté et combattu, du jour de la victoire finira leur mois et recommencera l'autre pour en être payés.

130 Si en faction de guerre commandée advient qu'il y ait des chevaux tués ou tellement blessés qu'ils demeurent inutiles, ceux qui auront fait perte desdits chevaux seront tenus le venir déclarer tout sur l'heure au commissaire que Sa Majesté ou son lieutenant général commettront à cette fin, et aussi à son colonel ou reitmestre, lesquels s'en informeront bien il la vérité, et sur leur certification, lesdits chevaux seront passés pour deux mois à la montre, à  
135 la charge que dedans le troisième mois celui qui aura ainsi perdu son cheval se présentera remonté d'un bon cheval de service autrement ne lui sera plus passé, et les chevaux qui seront morts d'autre façon ne seront point faits bons.

Moyennant ce que dessus, ledit sieur de Domp martin et ses capitaines jureront et promettent  
140 ès mains de celui qui sera député par Sa Majesté de bien et loyalement la servir et la couronne de France, tant qu'il lui plaira les entretenir à son service, envers et contre tous, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, sans nul excepter, pour quelque cause et occasion que ce soit, fors seulement le Saint-Empire, leurs seigneurs féodaux et confession d'Augsbourg, quant à l'offensive seulement, et de n'abandonner le service de Sa Majesté  
145 autres, et sans que tous ensemble ou en particulier se puissent retirer dudit service sans permission ou congé.

Promettent aussi d'obéir à Sadite Majesté, à ses lieutenants généraux et autres officiers, en toutes choses qui leur seront commandées pour son service ; aussi marcheront et feront le  
150 le régiment entier, partie d'icelui, ou une cornette, ou cent, ou cinquante chevaux, vingt-cinq chevaux, dix ou moins, sans qu'ils puissent refuser aucune fonction de guerre pour son dit service.

Amèneront au service de Sa Majesté de bons et vaillants hommes, gens de guerre et de service, vrais Allemands, bien montés et armés de corselets, brassards, gantelets et  
155 habillement de tête, garnis chacun de deux pistolets.

Davantage ne feront passer aucun homme qui ne soit de service et juré sous ledit régiment, et n'emprunteront des lansquenets, Français et autres nations, aucunes armes ou chevaux pour

passer à ladite montre, et si aucuns commettent tels abus, ils perdront leurs chevaux et seront punis exemplairement.

160 Permettront et laisseront reconnaître et faire les montres par les commissaires et contrôleurs pour ce ordonnés, sans aucun débat, contradiction ni querelles, assavoir cornette après cornette, homme par homme, rang par rang, et en la meilleure forme qu'il plaira à Sa Majesté l'ordonner, ou aux commissaires desdites montres aviser afin que le juste nombre des hommes qui s'y trouvera soit payé et soudoyé.

165 Et si les deniers de leur paye n'arrivaient ou n'étaient prêts au jour préfix, soit à cause de la difficulté des chemins ou pour autres considérations qui les pourraient retarder de quatorze ou quinze jours, lesdits reîtres ne prendraient pour cela occasion de s'exempter du guet ou autres devoirs militaires pour le service du roi, ains attendront patiemment la venue desdits deniers.

170 Si deux ou trois ou quatre jours après ladite montre faite, ou quand il plaira à Sadite Majesté ou à son lieutenant général faire faire revue, le nombre ne soit exact et tel qu'il aura été la montre, les colonels et capitaines permettront qu'il leur soit rabattu autant de payes sous la montre ensuivant, comme ils se seront trouvés moins d'hommes il la revue, si ce n'était qu'ils fussent morts ou tués des ennemis, malades ou retirés avec le passeport et sauf-conduit  
175 du lieutenant général.

Lesdits colonel ou capitaines et gens de cheval et pistoliers ne pourront faire entreprise contre les ennemis sans permission de Sadite Majesté ou de son dit lieutenant général.

Et ne pourra ledit colonel bailler aucun passeport ou congé a un ou plusieurs desdits gens de cheval sans en avertir ledit lieutenant général de l'armée, ou celui de la province où ils  
180 seront.

Obéiront il tous les cris qui seront faits au camp de la part de Sadite Majesté ou de son lieutenant, concernant le fait de la guerre ou bien l'ordre et police de la justice, réservant toutefois aux colonel, reitmeistres et officiers desdits reîtres l'exécution d'icelle, selon que de tout temps ils ont accoutumé faire.

185 Nuls desquels gens de cheval, a commencer du plus petit au plus grand, ni semblablement les hauts officiers, ni ceux qui auront charge, ni leurs serviteurs, ne pourront prendre, sous peine de l'honneur et de la vie, chose quelconque sur les sujets de Sadite Majesté ou autres qui auraient impétré sauvegarde de Sa Majesté, de son lieutenant général, du maréchal de camp desdits reîtres, ou de l'un des colonels étant en charge et service, ni même en la munition,  
190 comme pain, vin, chair, poisson, tonneaux, futailles, bétail gros et menu, peaux, ni autres choses quelconques, si ce n'est en payant ; ains se contenteront de leur solde et n'iront au

fouillage sur les terres ni sujets de Sadite Majesté en façon quelconque, si ce n'est qu'il leur soit permis par Sadite Majesté ou son lieutenant général, mais seront contraints de les acheter et payer selon le taux qui raisonnablement y sera mis, et feront de même à l'endroit des vivandiers et autres qui seront à la suite de leur camp, lesquels ils ne pourront molester ni leur ôter aucune chose ; mais s'ils la prennent, ce sera de leur gré et en payant raisonnablement.

Et où aucun d'entre eux aurait pris quelque chose sur les sujets de Sa Majesté dont il apparaîtra, seront tenus les capitaines en faire faire restitution, et à faute de ce, sera retenue leur solde jusques à sa valeur.

S'il ne venait tant de vivres en leur camp qu'il serait requis pour la nourriture d'icelui, leur seront dressées les étapes et distribuée la nourriture bon compte ; cela fait, ils ne pourront courir fourrager par les champs et terres du roi, ni de ceux qui tiennent son parti.

Toutefois, venant la munition tellement à faillir que lesdits reîtres, constitués en extrême nécessité, fussent contraints de s'en pourvoir d'ailleurs, leur sera loisible d'envoyer au plat pays, et par même moyen défendu de se charger de plus grande quantité de vivres qu'il ne leur faut besoin, le tout sans grever les pauvres gens par autres extorsions. S'il s'en trouve qui, non contents desdits vivres, voulussent user et commettre des insolences, comme ouvrir, rompre, fouiller dans les coffres ou lieux fermés, iceux seront punis corporellement sans espérance de grâce, comme aussi seront tenus qui se trouveront convaincus d'avoir desdits ravisseurs acheté, recelé ou retiré en leur garde aucune chose dérobée. Et n'entreprendront aucune justice sur les sujets de Sa Majesté, et si aucuns desdits sujets se trouvaient en faute en leur endroit, seront tenus les remettre en les mains des officiers de Sadite Majesté pour être promptement punis selon le délit.

S'il advenait que ledit colonel sieur de Domp martin vînt à mourir de mort naturelle ou violente, lesdits gens de guerre seront tenus en avertir Sa Majesté ou son lieutenant général, et avoir pour agréable celui ou ceux qui leur seront baillés pour colonel, sans pouvoir pour ce demander nouvelle capitulation.

Ledit sieur de Domp martin, colonel, avertira desdits capitaines et gens de cheval du contenu de la présente capitulation, afin qu'étant en France ils ne puissent quereller autre chose que ce qui y est compris.

Semblablement, si aucun desdits gens de cheval, ou plusieurs, entendent qu'il se fasse aucunes pratiques ou autres choses préjudiciables au service de Sadite Majesté et bien de ses affaires, de ses gens de guerre, serviteurs ou ministres, ou s'il se trouve quelques gens

225 suspects au camp, ils seront tenus d'en faire rapport audit lieutenant général, sous peine d'être punis corporellement, tout ainsi que le délinquant ou malfaiteur principal.

Et si ledit colonel, ses capitaines et autres chefs, officiers ou pistoliers de sesdites cornettes, prennent en exploit de guerre quelques prisonniers des sujets du roi, portant les armes et faisant la guerre contre Sadite Majesté, ils seront tenus présenter tous lesdits prisonniers à  
230 Sadite Majesté ou à sondit lieutenant général, de quelque état, qualité et condition qu'ils puissent être, pour les retenir, si bon lui semble, en baillant, pour la plus haute rançon, 6000 écus par prisonnier, combien qu'il en pût payer davantage de rançon ; et pour les autres moindres ne leur pourront donner congé, ni les faire transporter en quelque lieu que ce soit, sans permission de Sadite Majesté ou de son lieutenant général en ladite armée ou province  
235 où ils seront, comme dit est, tant et si longuement que lesdits reîtres seront au service de Sadite Majesté. Se promettant Sa Majesté dudit sieur de Domp martin et ses capitaines qu'ils n'abuseront ni ne permettront leurs reîtres et gens abuser du contenu eu cet article, et ce sur leur foi et honneur.

Et advenant que ledit sieur de Domp martin, ses capitaines ou leursdits reîtres, ou autres de  
240 leurs troupes, prissent le chef, prince, ou le lieutenant général dudit chef des troupes étrangères, Sadite Majesté ou sondit lieutenant général pour elle, les pourra retirer d'eux et retenir pour Sadite Majesté, en payant, pour la plus haute rançon, 20 000 écus, il la charge néanmoins de les traiter en prisonniers de guerre ; et quant aux autres prisonniers de guerre étrangers, Sa Majesté leur permet de les mettre à telle rançon raisonnable que bon leur  
245 semblera, à la charge toutefois que celui qui aura le prisonnier, ne le pourra mettre en liberté sans permission de Sadite Majesté ou de son lieutenant général, durant le temps que le roi retient lesdits reîtres à sa solde.

Pareillement, s'il se trouve artillerie, munition ou victuaille ès villes, châteaux et bourgades prises, icelles seront à Sa Majesté, et après que lesdites places seront rendues et qu'elle leur  
250 aura donné grâce en baillant sa sauvegarde, elles ne seront plus pillées ni rançonnées. Et ne pourront lesdits gens de cheval mener aucune personne étrangère au camp qui n'ait gage ou solde de Sa Majesté, ni ne pourront prendre intelligences, converser, parlementer, ou écrire lettres au camp de l'ennemi, ou prendre d'un ou d'autre pour les y faire porter, sans le congé du roi ou de son lieutenant général, sans le su et pouvoir desquels ne pourront lesdits  
255 colonel, capitaines et leurs lieutenants, octroyer de passeport a leurs reîtres pour éviter tous inconvénients, et se gouvernera chacun comme il appartient à homme de guerre qui est fidèle et loyal il son maître, et qui désire l'observation des choses contenues desdits articles, lesquels ils doivent et veulent garder et observer inviolablement.

Ne forceront, pilleront, saccageront, brûleront ni démoliront, en quelque façon que ce soit, les maisons, granges, ni édifices des gentilshommes ni autres sujets de Sa Majesté, ni ne commettront aucun acte de violence ès personnes de leurs femmes, veuves, filles ou enfants, ni autre que ce soit, sous peine de la vie, sans espérance d'aucune grâce ou rémission. Et où aucuns pilleraient les églises ou outrageraient les ecclésiastiques, ou abuseraient de la pudicité des religieuses, abattraient les moulins ou commettraient semblables actes d'hostilité, iceux seront sur-le-champ punis de mort, sans que personne soit si hardi d'y mettre empêchement.

Et d'autant que les blasphèmes et exécutions horribles contre l'honneur de Dieu, de jour en jour s'augmentent et deviennent plus que familiers aux gens de guerre, il l'occasion desquels non seulement l'ire de Dieu est provoquée, et tirent aussi après soi une infinité de malheurs dont la chrétienté se sent aujourd'hui presque accablée, sera très expressément défendu de jurer et blasphémer le nom de Dieu, sous peine à ceux qui ne s'en voudront abstenir d'être punis exemplairement.

Et pour ce que plusieurs malveillances et querelles dangereuses naissent de ce que quelquefois les capitaines particuliers ou autres attirent, par subtils moyens, a leur service les reîtres et serviteurs des autres, et que aussi même les serviteurs se séduisent et débauchent l'un l'autre, dont, comme dit est, procèdent de grandes inimitiés, tant entre gentilshommes qu'entre les serviteurs et leurs maîtres, Sa Majesté, pour obvier à tels inconvénients, veut que, tant que cette guerre durera, nul prince, comte, ni baron, gentilhomme, ni autre quelconque, ait à débaucher, gagner, ni attirer, par augmentation de gages, à soi les reîtres et serviteurs d'autrui, si ce n'est du consentement de celui sous lequel ils seront, ni qu'aucun des valets soit désobéissant à son maître par propos injurieux, ou autrement ; mais leur rendront toute obéissance, comme aussi pareillement ne sera permis aux maîtres de donner légèrement congé à leursdits valets qu'auparavant ils n'en avertissent les colonel et reitmestres, et leur fassent entendre à la vérité les causes qui les ont mus de ce faire.

N'oseront davantage lesdits reîtres, à leur volonté, se départir du guet et autres lieux où ils auront été mis et ordonnés par commandement du capitaine, sans le congé d'icelui, ni aussi se retirer entre les gens de pied, entre lesquels ils ne seront aucunement soufferts et reçus, sinon que cela se fasse avec le consentement du colonel.

Seront lesdits reîtres tenus de faire, chacun à son rang, le guet de la nuit et du jour avec tout soin et fidélité. Et si quelqu'un d'entre eux était trouvé audit guet sans les armes et équipage qu'il doit avoir ou avait le jour de la montre, ou qu'il s'en fût retiré sans congé, ou bien qu'il y fut trouvé dormant, les chevaux d'icelui seront confisqués au maître du guet, et lui puni à

la rigueur, à l'exemple de ceux qui, par ivrognerie, commettent de telles fautes dont dépend l'honneur et réputation d'un bon soldat.

295 S'il y a quelque ancienne querelle et inimitié entre quelques-uns, ils ne s'en rechercheront pas par voie de fait durant qu'ils seront au service de Sa Majesté et n'entreprendront l'un contre l'autre, sur peine d'être châtiés rigoureusement, si ce n'est par le moyen de la justice que Sa Majesté veut et entend être ouverte à tout le monde.

300 Le guet ou garde étant posé, nul desdits reîtres ne s'osera trouver à la place des vivres ou autres lieux, ivrognant, dansant, chantant ou tumultuant, ou s'il se trouve, sera puni à la discrétion des capitaines.

De même ne sera permis à aucun d'eux, après que ladite garde sera assise, de se provoquer l'un l'autre au combat ; ains sera la querelle remise jusques au lendemain, et si elle est telle qu'elle puisse être composée et apaisée par arbitres, ne feront difficulté de se soumettre, afin  
305 que le roi soit servi de gens sains et entiers, et non estropiés ; et au cas que ladite querelle fut telle qu'elle ne se pût accorder à l'amiable, leur sera fait défense par la présente capitulation, sur peine de la vie et de l'honneur, de n'user d'aucune supercherie l'un contre l'autre, ains se comporter en cela comme il appartient à gens de bien. Et si leur grand maréchal de camp, ou leurs colonel et capitaines interposent leur autorité, leur défendant toute voie de fait tant  
310 qu'ils seront au service du roi, ils seront tenus d'y obéir.

Nul ne sera si hardi de vouloir faire semblant de mettre la main aux armes contre un autre, lorsque, à cornette déployée, les troupes marcheront, et moins encore de com – mettre quelque acte d'hostilité, sur peine de la vie.

Nul ne sera aussi si hardi que de tenir propos diffamatoires qui puissent offenser l'honneur  
315 [d'un autre], si lesdits reproches ne sont fondés sur bonnes et justes raisons, car si quelqu'un a quelque connaissance de quelque acte lâche et indigne d'un soldat, et qu'il soit assuré le pouvoir dûment prouver, il sera tenu le révéler et ne le céler nullement, afin que la lâcheté soit bannie, et ceux qui en sont tachés punis selon leur mérite.

Et si quelqu'un étant chargé et accusé de choses important à son honneur, ferait apparaître du  
320 contraire, retournera ladite calomnie sur l'accusateur et diffamateur, lequel de tous sera tenu et réputé tel qu'il aurait voulu dire l'autre, et sera sur l'heure puni. Advenant que quelqu'un, après avoir sans occasion assailli un autre, fût tué par icelui, ne pourra ledit survivant, pour avoir repoussé la violence de l'assaillant, être déclaré punissable, pourvu qu'il en fasse apparaître suffisamment mais si, au contraire, celui qui a été le premier provocateur tue le  
325 défendeur, il sera puni corporellement, sans espérance de grâce. Si le jour d'une bataille, escarmouche ou autre rencontre de guerre, quelqu'un desdits gens de guerre, de quelque état



qu'il soit, est cause de quelque désordre, à raison de quoi la bonne réputation desdits reîtres serait intéressée, il sera dégradé de son honneur, privé de ses charges et puni, s'il peut être appréhendé.

330 Seront tous très étroitement, et sur peine de leur honneur, obligés de ne faire aucun monopole au préjudice du service du roi ; observeront aussi et entretiendront inviolablement tous et chacun les points de cette capitulation, et s'il y a quelqu'un d'entre eux qui soit convaincu d'avoir transgressé aucun d'iceux, il sera puni selon son démérite et importance du fait, sans que personne le puisse secourir et retirer de la main des officiers de justice, sur peine de la  
335 vie.

Et finalement se comporteront lesdits sieur baron de Domp martin, ses capitaines et gens de cheval, ainsi que gens d'honneur, de guerre et de police doivent faire, et que plus amplement et particulièrement est compris et porté par leurs articles de la police, qui seront lus et publiés aux lieu et jour de la montre dudit régiment.

340 Et pour confirmation de tout ce que dessus, nous promettons, en foi et parole de roi, de tenir ferme et stable cette présente capitulation en tous et chacun les points et articles y contenus, sous l'obligation de nos royaumes, principautés, terres et seigneuries présents et à venir, en quelque lieu qu'ils soient situés, tant en notre nom que pour nos successeurs rois et ayants cause, dont, pour plus grande assurance et témoignage, avons signé de notre main cette  
345 présente capitulation et fait apposer le cachet de nos armes.

Donné à Senlis, le 14<sup>o</sup> jour d'août, l'an de grâce 1589, et de notre règne le premier.

Signé : HENRI. Contresigné : REVOL.

**Capitulation 5.      1591 : Christian d'Anhalt-Bernbourg**

Source : *Recueil de documents relatifs principalement aux guerres de religion en France, en 1587 et 1591, et aux négociations pour la paix entre les Pays-Bas et l'Espagne, en 1607 et 1608* [manuscrit en ligne]. 1591, p. 507-511. Disponible à l'adresse :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059404h>. BNF : 4142.

# EXTRAIT 97

De la Capitulation de la Sicutance  
Generale de Monseigneur le Prince  
Christian, Prince d'Anhalt

Ce jour d'uy vingtquatriesme April nouveau Stil, mil cinq cents  
quatre vingtz et on se, a este faicte et accordée la Capitulation  
et Traicte qui s'ensuit, entre l'eant et puisant Seigneur Messire  
Henry de la Tour, Viconte de Thienc, Comte de Montfort,  
Vas.<sup>es</sup> du Roy treschrestien en son Conseil d'Etat et privé,  
Capp.<sup>ns</sup> de cent hommes d'armes et ses ordonnances, Premier  
gentilhomme de sa Chambre, et Ambassadeur pour S. M.  
et en vertu du Pouvoir a luy donne, Et le tresillustre  
Prince Monseigneur Christian Prince d'Anhalt, Comte  
d'Ascarie, Seigneur de Zerbst et Beudowitz, et ses.

## Principalement

Estant Sa M. tresasseeblee de la bonne affection la S.<sup>te</sup>  
Empire et de ses principaux membres, et du grand Zele qu'ils  
ont toujours monstree a la conservation de l'Etat et Couronne  
de France, pour l'ancien amitie et bonne correspondance, qui  
a toujours este entre lesd. St. Empire et les Roys de France  
et mesmement se resouvenant sad.<sup>te</sup> M.<sup>te</sup> treschrestienne du  
secours qu'elle a receu a diverse fois en ses justes deffences  
contre les efforts et injustes armes de ses Ennemys, Et ayant  
sad.<sup>te</sup> M.<sup>te</sup> entendu que la S.<sup>te</sup> Royne d'Angleterre  
desiroit que se levant en Allemagne une notable et puissante  
armee pour le service de sad.<sup>te</sup> M.<sup>te</sup> lad.<sup>te</sup> arce Just

commandee et conduite par un Signeur Prince d'Allemagne  
et notamment par mondit Seigneur le Prince Christian d'Anhalt.  
Ce que Sads<sup>te</sup> M<sup>te</sup> jugeant estre tres a propos pour le bien de  
son service et de son Etat, ayant aussi plusieurs bons  
testimoignes et rapports de la valeur, vertuz et grandes  
qualitez dudit Seigneur Prince Christian d'Anhalt,  
et scachant qu'il appartient de fort pres a la pluspart  
et aux Principaux des Princes d'icy d'Empire, Pour  
toutes ces considerations et mesmes pour l'affection singuliere  
que la vesillustre maison a eu de tout temps et a encores  
au bien des affaires et Etat de Sads<sup>te</sup> M<sup>te</sup>, qu'elle  
veult d'icellement conserver, Sads<sup>te</sup> M<sup>te</sup> a d'icellement requis  
et receue lesd<sup>s</sup> Seign<sup>rs</sup> Prince Christian d'Anhalt,  
d'accepter cette charge, et d'en estre le qualifieur et  
l'honneur d'un grade et qualite indigne a son M<sup>te</sup>.  
extraction, et a ses merites, la doit donner et pourveoir  
par ces presentes pour commander a l'icy l'armee d'Allemagne  
en qualite de Lieutenant General de Sads<sup>te</sup> M<sup>te</sup>, avec  
les mesmes autoritez, pouvoirs, prerogatives et preeminences  
qui appartiennent et sont attribuees aux autres Lieutenants  
Generaux de Sa M<sup>te</sup> en ses armees, a la charge neanmoins  
de resigner lesd<sup>s</sup> Seign<sup>rs</sup> Viconte de Turinge pour  
Lieutenant General de Sads<sup>te</sup> M<sup>te</sup>, et representant sa  
personne en l'icy l'armee suivant l'election que Sa M<sup>te</sup>  
a faite de sa personne pour luy commettre une si importante  
charge, et la grande confiance que Sads<sup>te</sup> M<sup>te</sup> a  
de son experiance et fidelite.

209  
Ainsi l'icy Seign<sup>rs</sup> Prince Christian d'Anhalt, pour son Etat  
et entretènement de la presente charge, le Lieutenant General  
de Sads<sup>te</sup> M<sup>te</sup> en l'icy l'armee Allemande, la Somme.

D'advantage desirant Sa M<sup>te</sup> de tant plus favoriser ledit  
Seign<sup>rs</sup> Prince Christian d'Anhalt, et luy donner moyen de  
subvenir a la grande despence qu'il fera en ses charges de Lieu-  
tenant General en ceste armee, veult qu'il aye un Regiment de  
deux mil deux cents hommes qu'il commandera en tel lieu du  
Glozel dont il sera fait et passe capitulation a part  
avec luy.

Il sera visible et permis aul<sup>s</sup> Seign<sup>rs</sup> Prince Christian d'Anhalt,  
de pourveoir a tous Rangs officiers de l'icy l'armee, mesmes  
a celui de Felinaeral, Commissaire General de l'Artilerie,  
Perant General, et autres accoustumez, et leur donner leurs  
Capitulations et appointemens suivant l'Etat qui en a este  
accorde a savoir,

Et d'autant que l'icy Seign<sup>rs</sup> Prince Christian, Colonels,  
officiers et autres principaux membres de l'icy l'armee Allemande  
estiment estre necessaire, de la conserver en corps, et luy prescher  
par tous moyens sa dissipation, Sur les raisons par eux alleguees  
il a este accorde que cas advenant qu'il soit necessaire pour  
quelque occasion de separer quelques troupes de l'icy l'armee  
pour les envoyer en quelque exploit de guerre, ou la necessite  
et le bien du service de S. M<sup>te</sup> le pourra requerrir, qu'il n'en  
sera point distrait plus du tiers de l'icy l'armee, soit de la  
Cavallerie ou de l'Infanterie, et ce avec le secours et assistance

Aud<sup>h</sup>. Seign<sup>r</sup> Prince d'Anhalt, en luy faisant Sa M<sup>te</sup> communi-  
quer les occasions.

Et si d'adventurè (ce que Dieu ne veuille) il survient quel-  
trouble en Allemagne, et que quelques Estats du Roy et  
de la Couronne de France fussent ataqués et assailis en leurs  
terres, Entel cas il sera libre aux Seign<sup>r</sup> Prince Christian  
estant rappelle, d'aller secourir et assister lesd<sup>s</sup> Estats avec  
la<sup>r</sup> armée Allemande, en donnant advis à sa M<sup>te</sup> de  
bon heure auparavant que de se de partir de son service,  
affin que S. M<sup>te</sup> ait temps et moyen de pourveoir à ses  
affaires.

Et comme ainsi soit, que lesd<sup>s</sup> Seign<sup>r</sup> Prince Christian d'Anhalt  
et generallement toute la<sup>r</sup> armée naitte de très bonne et  
devotissime affection au service de Sa M<sup>te</sup>, tant pour le respec-  
tivement de bon Estat, et manutention de son autorité  
Royale, que pour la deffense et conservation de la vraye  
Religion Chrestienne, tout lesd<sup>s</sup> Seign<sup>r</sup> Prince Christian  
d'Anhalt, avec la plupart des Princes d'Allemagne  
font profession avec sa M<sup>te</sup>, et pour laquelle l'Allemagne  
a tant desfoys et par tant d'années envoyé ses armées au secours  
de sa M<sup>te</sup>, et des autres Princes, qui ont esté assailis,  
pour le fait de la<sup>r</sup> Religion: Ils supplient sa M<sup>te</sup>  
qu'en procurant le bien repos, et restauration de son Royaume  
il luy plaise aussi avancer aultant qu'il pourra la gloire  
de Dieu, et rendre libre et paisible à ses sujets le service  
de la<sup>r</sup> Religion et conserver lesd<sup>s</sup> Seign<sup>r</sup> Prince Christian  
d'Anhalt, avec sa M<sup>te</sup> maison toujours en sa

311  
reconnaissance et bonnes graces, pour la grande affection et zèle  
qu'ils ont au service et bien de sa M<sup>te</sup>, et de la Couronne  
de France.

Quant aux cautions que lesd<sup>s</sup> Seign<sup>r</sup> Prince d'Anhalt ont  
deu de bailler suivant les ordonnances de l'Empire a esté  
fornis au nom de sa M<sup>te</sup>, quelle ben ne omagera et  
indemnisera entièrement.

Tout lesquelz surdits Article, a esté au nom de sa M<sup>te</sup>  
par le dit Seign<sup>r</sup> de Turenne aux Seign<sup>r</sup> Prince  
Christian, comme aussi toutes les autres capitulations  
passées et accordées par lesd<sup>s</sup> Seign<sup>r</sup> de Turenne  
Sa M<sup>te</sup> ratifiera et approuvera toutes et quantes  
foys qu'elle en sera requise, suivant qu'il est porté  
par lesd<sup>s</sup> ordonnances des Seign<sup>r</sup> de Turenne, et dont  
la Copie a esté mise entre les mains dudit Seign<sup>r</sup>  
Prince. C

1591.









## Les reîtres en France pendant les guerres de Religion, 1562 – 1598

**Résumé :** Les régiments de reîtres ont joué un rôle majeur dans les guerres de Religion en France. Présents tout au long des conflits, leur recrutement est devenu rapidement un enjeu important. Pourtant, ils restent mal connus. Les entrepreneurs et autres acteurs allemands ont fourni de nombreuses troupes et capitaux à la France, ce qui a permis la poursuite des conflits. Ce commerce dépassait le simple domaine militaire et a structuré les relations franco-allemandes pendant toute la période.

**Mots-clés :** reîtres, Reiter, pistoliers, cavaliers noirs, guerres de Religion, mercenaires, entrepreneurs de guerre, relations franco-allemandes, huguenots.

## The Reiters during the French wars of Religion, 1562 – 1598

**Summary :** The Reiter regiments played a major role in the French Wars of Religion. Active throughout the conflicts, their recruitment became soon an important issue. They remain however badly known. Military entrepreneurs and other German actors provided to France a big amount of troops and fund, which allowed the perpetuation of the conflicts. This business went beyond the mere military field and shaped the relationship between French and Germany during this whole period.

## Die deutschen *reîtres* in Frankreich zur Zeit der Hugenottenkriege : 1562 – 1598.

**Zusammenfassung :** Die Pistolenreiter-Regimenter haben eine bedeutende Rolle in den französischen Religionskriegen gespielt. Man fand sie in Frankreich während der ganzen Periode, und ihre Rekrutierung wurde schnell zu einer wichtigen Angelegenheit. In der heutigen Zeit wird sich aber kaum mehr von ihre Rolle in den Hugenottenkriegen erinnert. Die Kriegsunternehmer und andere deutsche Akteure haben Frankreich viele Truppen und Geldmittel bereitgestellt : Das ermöglichte eine Weiterführung des Konfliktes. Dieser Handel ging über den militärischen Bereich hinaus und strukturierte während des gesamten Zeitraums die deutsch-französischen Beziehungen.

Thomas MONNERIE

Université Rennes 2

2020 – 2021

Master Histoire, Civilisations, Patrimoine, mention Histoire, Sciences Sociales

